




Bibliothèque de S. M.
Le Roi







COMPTES GÉNÉRAUX

DU

TRÉSOR PUBLIC.

RECETTES ET DÉPENSES

PENDANT L'AN XIII.



À PARIS,

DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

Avril 1806.

RAPPORT

FAIT À L'EMPEREUR

PAR

LE MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC.

SIRE,

LE Compte que j'ai l'honneur de présenter à VOTRE MAJESTÉ est le tableau fidèle de tous les recouvremens et de tous les paiemens faits par le Trésor public pendant l'an 13, et pour les cent premiers jours de l'an 14, sur l'exercice de l'an 13 et années antérieures.

Ce Compte ne diffère de celui qu'avait préparé mon prédécesseur, que par quelques modifications que VOTRE MAJESTÉ a prescrites, lorsqu'en me donnant

ses premiers ordres et me traçant tous mes devoirs, elle n'a pas dédaigné d'éclairer elle-même mon inexpérience sur les formes de la comptabilité du Trésor public.

Par l'effet de ces modifications, une balance plus exacte est établie entre les dépenses réelles et les moyens dont se sont composées les recettes. Des paiemens déjà effectués cessent d'être confondus avec des paiemens exigibles. Les formules d'écritures par lesquelles le Trésor public se calomniait en quelque sorte en se déclarant débiteur de sommes acquittées *sauf régularisation*, sont remplacées par des définitions plus correctes et par des résultats plus éclairés.

Au rang des mesures de crédit dont VOTRE MAJESTÉ m'a sur-tout prescrit le maintien, je dois placer l'ordre qu'elle m'a donné, en me rappelant son décret de fructidor an 11, de faire exactement acquitter dans le délai de dix jours les ordonnances ministérielles payables à Paris, et dans celui de trente ou quarante jours au plus celles qui sont payables dans les départemens. Cette disposition trop peu connue, qui place les ordonnances au rang des engagemens *exigibles à terme fixe*, ne peut être trop souvent présentée à l'attention publique. Les porteurs de ces titres apprendront avec reconnaissance que VOTRE MAJESTÉ protège leurs droits, et qu'elle surveille l'accomplissement des devoirs du Trésor public envers eux.

Le Compte du Trésor public présente, cette année, SIRE, la preuve arithmétique d'un fait bien remarquable et qui ne pouvait appartenir qu'au règne de VOTRE MAJESTÉ.

Lorsqu'une nation voisine, qui a la prétention d'étonner par ses ressources, est forcée d'ajouter, chaque année, quelques centaines de millions d'emprunt à ses énormes impôts, et cela seulement pour solder des évolutions maritimes, VOTRE MAJESTÉ sait offrir des résultats bien différens à l'étonnement du monde et à la reconnaissance de ses peuples : c'est que cette immense entreprise militaire, qui a porté vos étendards jusqu'aux extrémités de l'Allemagne, a été consommée sans nouveaux impôts, sans secours extraordinaires, sans qu'aucune distribution de fonds ait été écartée *par les besoins de la guerre* de sa destination ordinaire.

Le Compte du Trésor public prouve qu'une modique avance faite en fructidor a suffi à tous les préparatifs de la campagne, et qu'une partie de cette somme a été produite par un fonds de réserve formé par VOTRE MAJESTÉ depuis l'an 9 : il prouve que, pendant les cent premiers jours de l'an 14, la grande armée, qui

occupait si glorieusement l'attention du monde; n'occupait plus l'attention du Trésor public du soin de pourvoir à ses besoins; qu'ainsi aucune somme n'a été détournée, *pour son service*, des caisses de la Banque; qu'aucun envoi de fonds ne lui a été fait, et que les nobles et glorieuses dépouilles que rapporte la grande armée, sont pour l'Empire une richesse nouvelle, qui n'a été achetée par aucun sacrifice pécuniaire.

Et par quelles circonstances la Banque a-t-elle donc été réduite à manquer au premier de ses devoirs, à suspendre le paiement de ses billets en monnaie réelle, presque au moment où VOTRE MAJESTÉ venait de quitter sa capitale!

Je remplis un pénible devoir, SIRE, en révélant les manœuvres par lesquelles des hommes aventureux, qui cumuloient le titre de banquiers du Trésor et celui de fournisseurs, ont abusé, pendant plus d'une année, de la confiance qui leur était accordée; ils avaient inondé la place de leurs traites collusoires; ils avaient, *au nom du service public*, provoqué la Banque à des escomptes imprudens; et la Banque, ayant admis, par une préférence presque exclusive, les porteurs des actions à ses escomptes, ne pouvait plus opposer aux faiseurs de service le principe de la loi qui la constitue, puisqu'ils s'étaient munis d'une grande quantité d'actions. Ce n'était pas pour aider le Trésor de France que ces faiseurs de service couvraient la place de billets de circulation; ils employaient au contraire les effets qu'ils tenaient de la confiance du Trésor, à des spéculations et à des services qui, quoiqu'ils fussent faits pour le compte de puissances alliées, étaient entièrement étrangers au Trésor de France; ils avaient altéré par-tout la proportion des changes, pour se créer des crédits au-dehors : ils ont enfin comblé la mesure de leurs fautes par un débet de plus de cent millions envers le Trésor public; débet qu'ils n'ont couvert qu'en substituant au produit des impôts dont ils disposaient, des valeurs étrangères et d'une réalisation difficile.

Telle est l'unique et déplorable cause de la crise qu'a éprouvée la Banque dans les derniers mois de l'an 1805.

Et déjà, SIRE, la trace de ce moment de désordre semble effacée; l'avantage du change est rétabli par-tout en faveur de la France; les places de l'intérieur et toutes les places du monde reprennent avec la capitale de votre Empire leurs rapports de commerce; le fléau des traites de circulation a disparu; le taux de l'intérêt tend chaque jour à se rapprocher de la limite que lui avaient tracée les époques les plus prospères du crédit public; et la Banque de France, éclairée par ses écarts, qui ne trompaient pas la prévoyance de VOTRE MAJESTÉ,

devra à sa nouvelle organisation le bienfait et l'honneur d'allier au service qu'elle continuera de rendre à la capitale par des escomptes désormais conformes aux règles, un second service distinct, qui accroîtra ses rapports, ses profits, son crédit, par le meilleur emploi du capital de ses actionnaires.

Je soumets à VOTRE MAJESTÉ, avec les états qui composent le Compte du Trésor public pour l'an 13, une note analytique de chacun de ces états et des rapports qui lient les détails du Compte à son ensemble.

NOTICE sur le Compte du Trésor public pour l'an XIII.

Divisions principales.

LE Compte se divise d'abord en deux parties principales, formant chacune un compte particulier : le compte de la Caisse centrale du Trésor public à Paris; et le compte de toutes les caisses, parmi lesquelles se trouve comprise la Caisse centrale du Trésor pour les recettes et dépenses qu'elle fait directement.

Chacun de ces comptes particuliers se divise naturellement en recettes et dépenses; les recettes et dépenses se subdivisent en recettes et dépenses sur les fonds généraux et les fonds spéciaux.

Fonds généraux.

Les fonds généraux sont ceux qui proviennent des contributions et produits mis à la disposition du Gouvernement, pour être employés aux dépenses générales des différens ministères.

Fonds spéciaux.

Les fonds spéciaux se composent de produits affectés à un service déterminé. Le Trésor public n'est chargé de la recette et dépense de ces fonds que par attribution et comme simple médiateur; néanmoins leur recouvrement et leur emploi sont assujettis à toutes les formes de la comptabilité, et le Trésor public doit en rendre le compte avec celui des recettes et dépenses qui lui sont propres, mais en conservant dans ses écritures la trace de leur origine et de leur affectation.

État A. Recettes effectives sur tous les Exercices.

L'État A présente la totalité des recettes effectives faites par le Trésor public pendant le cours de l'an 13; en les divisant par exercices, et par fonds généraux et fonds spéciaux. Les deux parties de cet État donnent absolument les mêmes résultats, en masse et par exercice; mais elles présentent la recette sous deux aspects différens, *leur origine et leur nature.*

La première partie, *l'origine des recettes*, fait connaître les contributions qui ont composé les recettes, et le montant des recouvremens obtenus sur chaque contribution pendant l'an 13, sur chacun des exercices, et sur tous les exercices réunis. **Origine des Recettes.**

Il ne suffit pas que le Trésor public indique le montant des sommes qu'il a reçues et leur origine, il doit encore indiquer les valeurs dans lesquelles elles sont entrées dans sa caisse. La seconde partie de cet État, intitulée *Nature des Recettes*, donne ce renseignement ; elle fait connaître les valeurs dans lesquelles les recouvremens portés dans la première partie de l'État sont parvenus au Trésor public. **Nature des Recettes.**

Les recettes effectives s'élèvent en masse à.............	755,427,917[f]
On y ajoute le montant des valeurs portées en recettes d'ordre qui ont servi à acquitter des dépenses effectives, ainsi qu'il sera développé ci-après. (*Voir* la balance générale, État P.) Ces valeurs s'élèvent à..........................	42,676,824.
Ce qui porte la somme appliquée au service pendant l'an 13, ou ajoutée au solde de caisse, à........................	798,104,741.

Les États qui suivent B n.° I.er à VIII, développent l'État A par exercice pour les fonds généraux. **État B. Fonds généraux.**

Chacun de ces États offre, sur chaque exercice séparément, les renseignemens donnés en masse dans les deux parties de l'État A. La première colonne désigne les contributions; et la dernière colonne, les sommes qu'elles ont produites. Les colonnes intermédiaires font connaître le montant des valeurs reçues sur chaque contribution.

Les recettes faites sur les exercices 8, 9, 10, 11, 12 et 13, portées dans des tableaux séparés, sont réunies dans deux récapitulations n.os VII et VIII. **Récapitulations.**

La première récapitulation réunit toutes les sommes reçues sans distinguer les exercices, et elle fait connaître le montant des recettes totales sur chaque contribution et dans chaque nature de valeurs.

La deuxième récapitulation distingue les recettes par exercice et par valeur.

État C. Fonds spéciaux.

L'État suivant, coté C, donne exactement les mêmes développemens sur les recettes provenant des fonds spéciaux. Il en indique le montant par valeur et par produit sur chaque exercice et sur tous les exercices réunis; les totaux sont rassemblés dans des récapitulations, 1.° par produit et par valeur, 2.° par exercice et par valeur.

Recettes en numéraire.

Les recouvremens indiqués dans ces États ne se composent que de monnaie réelle, ou de valeurs qui ne doivent se réaliser qu'en monnaie réelle.

Recettes en valeurs diverses.

L'exercice de l'an 8 est le seul sur lequel le Trésor public ait fait des recettes d'une autre nature. Ces recettes sont indiquées séparément dans un État coté n.° I.er *(bis)*. Elles se composent presque en totalité d'inscriptions au grand-livre, affectées au paiement des créances de cet exercice.

État C *(bis)*. Recettes des cent premiers jours de l'an 14.

On a joint à ce compte un supplément, qui présente les recettes effectuées sur les exercices an 13 et précédens, pendant les cent premiers jours de l'an 14. Ce supplément est établi dans la même forme que l'État A; il se compose de deux parties, dont les résultats sont absolument pareils, mais qui développent la recette sous deux aspects différens. La première indique le produit de chaque contribution et revenu; et la seconde, le montant de chaque valeur reçue au Trésor public.

Dépenses.

Les États des dépenses sont établis d'après les mêmes principes, et suivent dans leur ordre et dans leur développement la même marche que les états de recettes. Ils présentent les causes des dépenses d'abord réunies, ensuite développées, et les valeurs dans lesquelles les dépenses ont été effectuées.

Etats D et E. Dépenses sur tous les Exercices. État E. Tableau des Valeurs employées.

Les États D et E, placés en regard, présentent l'ensemble des dépenses faites pendant l'an 13 : leurs résultats sont les mêmes. Ces états diffèrent en ce que l'État D fait connaître les dépenses faites pour le service de chaque Ministère sur les fonds généraux et les fonds spéciaux, tandis que l'État E réunit toutes les dépenses sans distinction de fonds généraux, de fonds spéciaux et de Ministères, et que son objet unique est d'indiquer les valeurs dans lesquelles les

les paiemens et les envois ont été effectués par le Trésor public sur chaque exercice. La première partie de cet État ne contient que des valeurs réalisables en monnaie réelle. Cependant, si l'on comparait les valeurs portées dans cet état comme employées par le Trésor public, avec celles portées dans l'État A comme reçues par lui, on reconnaîtrait que plusieurs valeurs figurent en recettes, et ne paraissent pas employées aux dépenses; tandis que plusieurs valeurs employées à acquitter les dépenses ne sont pas entrées par la voie des recettes effectives. Ces différences proviennent des réalisations, négociations, échanges, conversions et créations de valeurs, dont le montant et le mouvement sont présentés dans un des États suivans coté P.

Le Trésor public pourrait donner l'état des valeurs employées au service de chaque Ministère, sur chaque exercice, dans le plus grand développement; mais cette division par Ministères des valeurs appliquées au service a paru d'un faible intérêt, et l'on a jugé suffisant de les faire connaître sous la division générale des exercices.

Ce qui a paru présenter plus d'intérêt dans le compte de la dépense, c'est le développement, dans le plus grand détail, des dépenses faites.

États F, G, H, I, L, M. Dépenses. Fonds généraux par Ministère et Chapitre.

Les États suivans, cotés F, G, H, I, L et M, contiennent les dépenses faites sur les fonds généraux pendant l'an 13, sur les exercices 8, 9, 10, 11, 12 et 13. Ces états donnent, pour les exercices postérieurs à l'an 8, le détail de ces dépenses par chacun des chapitres du budget des différens Ministères. Des développemens plus étendus sont donnés dans la seconde partie du Compte; les dépenses y sont détaillées suivant les articles des chapitres des budgets des Ministères. C'est à la suite de ces détails que se trouve naturellement assignée la place de l'État général et détaillé des frais de négociations.

Les dépenses sont encore divisées en paiemens faits à Paris par la Caisse centrale du Trésor public, et envois, par cette Caisse, aux Payeurs des départemens, des fonds nécessaires aux paiemens assignés sur leurs caisses.

Cette dernière distinction est prise dans la nature même de ces deux sortes de dépenses. La première, les paiemens faits par la Caisse centrale, est seule une dépense définitive et consommée. Les envois aux caisses des Payeurs sont des dépenses pour la Caisse centrale qui expédie les fonds, mais ne sont pas des paiemens définitifs; ils sont même susceptibles de réduction. Lorsque les paiemens assignés sur les caisses des Payeurs ne sont pas réclamés pendant six

mois, les fonds expédiés par le Trésor public lui sont renvoyés, et la dépense faite primitivement par la Caisse centrale est réduite du montant de ces retours.

Etat N. Dépenses sur l'Exercice de l'an 14.

L'État N présente les dépenses faites à l'avance pour le service de l'exercice an 14, afin que les Payeurs puissent faire, dans les premiers jours du premier mois de l'année, les dépenses assignées sur leurs caisses; le Trésor public doit leur en adresser les fonds dans les derniers jours de l'année précédente.

Etat O. Fonds spéciaux.

L'État O donne, avec les mêmes développemens, les dépenses faites sur les fonds spéciaux; c'est-à-dire qu'il indique, 1.° les Ministres qui ont ordonnancé les dépenses, 2.° le service auquel elles ont été appliquées, et 3.° les sommes payées à Paris par la Caisse centrale et celles envoyées aux Payeurs de département.

Etat P. Balance générale.

La balance générale offre l'ensemble des opérations de la Caisse générale du Trésor public.

Les États précédens ont fait connaître avec détail le montant des recettes et des dépenses effectives du Trésor public, la nature des valeurs qu'il a reçues et employées à son service; mais ces sortes de recettes et de dépenses ne sont pas les seules opérations de la Caisse du Trésor public.

Recettes et Dépenses d'ordre.

Toutes les valeurs qui lui sont remises ne peuvent être employées immédiatement et en nature au service. Il est nécessaire de réaliser les unes, et de convertir les autres, soit en valeurs d'une plus courte échéance, soit en effets sur des places où le service du Trésor public éprouve des besoins supérieurs aux ressources locales. Ces diverses causes entraînent des négociations ou des échanges. La sortie des valeurs négociées ou échangées, l'entrée des valeurs remises en échange, occasionnent des mouvemens de caisse qu'on est convenu, dans la langue de la Trésorerie, d'appeler *recettes et dépenses d'ordre*, ou par conversion de valeurs, pour les distinguer des recettes et dépenses effectives.

Les recettes et dépenses par conversion de valeurs se balancent nécessairement. Les recettes et dépenses d'ordre se combinent avec les recettes effectives et avec les soldes de caisse.

Soldes de caisse.

La balance générale présente, en outre, les soldes de caisse au 1.er vendémiaire an 13 et au 1.er vendémiaire an 14. Le solde au 1.er vendémiaire (1.re colonne)

s'accroît des recettes effectives (2.ᵉ colonne), de celles pour ordre (3.ᵉ colonne), et par conversion de valeurs (4.ᵉ colonne), sur le total des recettes (5.ᵉ colonne) s'imputent les dépenses effectives (1.ʳᵉ colonne de la 2.ᵉ partie), celles d'ordre (2.ᵉ colonne), et celles pour conversion des valeurs (3.ᵉ colonne), et l'excédant des recettes sur les dépenses réunies (4.ᵉ colonne) forme le solde de la caisse au 1.ᵉʳ vendémiaire an 14 (5.ᵉ colonne). Par une conséquence nécessaire, la réunion du solde qui était dans la caisse au 1.ᵉʳ vendémiaire an 13, avec les diverses recettes faites pendant le cours de l'année, présente une somme égale au montant des dépenses réuni au solde restant en caisse au 1.ᵉʳ vendémiaire an 14 (6.ᵉ colonne des deux parties de l'État). Balance des Recettes et Dépenses.

Cette conformité est le contrôle naturel de ces comptes, et la preuve mathématique de l'exactitude de leurs résultats.

La balance générale présente non-seulement les mouvemens de la caisse et le jeu des valeurs pendant le cours de l'année, mais elle sert encore à rattacher le compte d'une année à celui de l'année qui précède et de l'année qui suivra. Liaison des différens Comptes d'année.

La première colonne de la balance, *solde au 1.ᵉʳ vendémiaire an 13*, est entièrement conforme à celle portée sous le même titre dans le Compte de l'an 13 : après avoir présenté dans les colonnes suivantes les mouvemens de la caisse, tant en recette qu'en dépense, elle se termine par la colonne présentant *le solde au 1.ᵉʳ vendémiaire an 14*, qui formera la première colonne de la balance générale de cette année.

Comme tous les comptes se résument par leur solde, la comparaison des deux soldes de caisse porte, comme élément nécessaire dans le nouveau compte qui s'ouvre, le résultat du compte qui vient d'être rendu; les comptes s'enchaînent ainsi les uns aux autres, et présentent l'équilibre de leurs rapports dans un rapprochement facile à saisir: quant aux deux colonnes de réunion, elles ne sont, à proprement parler, que les deux plateaux de la balance.

On a placé à la suite des États précédens un État supplémentaire qui prolonge le compte des dépenses jusqu'au 1.ᵉʳ janvier 1806 pour les années antérieures à l'an 14. La première partie de cet État présente ces dépenses en les divisant par fonds généraux et fonds spéciaux, par exercice et par Ministère. La deuxième partie indique, par exercice, les valeurs employées aux dépenses. Dépenses pendant les cent jours de l'an 14.

Les États précédens présentent les dépenses faites pendant l'an 13 seulement; et les États supplémentaires, celles des cent jours de l'an 14. On a réuni dans de nouveaux États ces dépenses avec celles qui ont eu lieu pendant les années antérieures sur chacun des exercices. Il est à observer que le montant des dépenses rappelées dans ces États comme faites pendant les années précédentes, n'est pas toujours exactement conforme aux sommes portées dans les comptes de ces années. Les différences proviennent des réductions faites pour dépenses annullées ou virement d'exercice. Cette dernière cause occasionne quelquefois des augmentations.

Le montant des dépenses faites pendant l'an 13 et les années précédentes, est comparé au montant des crédits ouverts pour le service de chacun des exercices, et en fait connaître la situation au 1.er janvier 1806.

Ces situations de crédits sont établies d'une manière uniforme pour l'exercice de l'an 9 et les exercices suivans; elles vont être développées, après que l'on aura fait connaître la forme particulière donnée à la situation du crédit de l'an 8.

État Q. Exercice de l'an 8.

La situation du crédit de l'an 8 se partage en deux divisions principales, 1.° le crédit en numéraire, et 2.° le crédit en rentes.

1.° Crédit en numéraire.

L'exercice de l'an 8 et antérieurs avait des crédits considérables, ouverts à diverses époques et en différentes valeurs. On a laissé subsister ces crédits pour les paiemens à faire en différentes valeurs, par régularisations et par compensations; mais on a réduit les sommes à payer en monnaie réelle à celle de 20,840,335f qui forme le crédit numéraire de l'an 8. Cette fixation a eu lieu au 1.er vendémiaire an 11. A cette époque il y avait en caisse une somme de 20,840,335f en monnaie réelle provenant de l'an 8 : il a été réglé qu'elle serait réservée pour le service de cet exercice, et que les recettes postérieures recevraient une autre destination : depuis, en exécution de la loi du 2 ventôse an 13, il a été prélevé sur cette somme celle de 8,000,00 pour le service de l'an 9. Le crédit en numéraire de l'an 8 est donc réduit à 12,840,335f. Pour en établir la situation, on présente d'abord la dépense totale de l'an 8 ; on en déduit les compensations et régularisations qui ne s'imputent pas sur le crédit en numéraire : l'excédant présentant les dépenses réellement faites en numéraire, est imputé sur le crédit. Mais il est constaté par la situation établie au 1.er vendémiaire an 14, que les dépenses excédaient à cette époque le crédit en numéraire de 747,676f; cet

excédant devant être acquitté sur les recettes de l'exercice de l'an 8, on n'a reporté que le surplus aux exercices auxquels ces recettes avaient été affectées. Le Trésor public s'est trouvé couvert de cet accroissement de dépenses sur le crédit. On a opéré de la même manière pour les dépenses acquittées en numéraire sur l'exercice de l'an 8, pendant les cent premiers jours de l'an 14, et s'élevant à 57,144.f

2.° Crédit en Rentes.

Les rentes affectées, par la loi du 30 ventôse an 9, au paiement des créances de l'an 8 et années antérieures, s'élevaient à 3,700,000f

Il a été inscrit pendant l'an 13, les cent premiers jours de l'an 14 et les années précédentes, pour le paiement des créances liquidées par les Ministres et par le Conseil de liquidation, une somme de 3,346,062.

Il restait disponible en rentes au 1.er janvier, pour le même service 353,938

qui acquitteront un capital de 11 ou de 7 millions, selon qu'elles seront employées à payer des créances de l'an 7 et antérieurs, à raison de trois pour cent, ou de l'an 8, à raison de cinq pour cent.

Situation de Crédits. Exercices 9, 10, 11, 12, 13. États R, S, T, U, V.

Les États R, S, T, U, V, présentent la situation des crédits et des paiemens sur les exercices 9, 10, 11, 12 et 13. Le but principal de ces États est de faire connaître la situation du crédit ouvert à chaque Ministère par la loi qui a réglé le budget. Pour en rendre le rapprochement plus facile, on a suivi exactement les divisions par Ministères et services établies par les budgets, et jusqu'à l'ordre dans lequel ils y sont portés.

Crédit.

Le crédit est d'abord présenté tel qu'il se trouvait fixé par les lois. Les modifications faites provisoirement par décrets impériaux, par mesure d'ordre, et la répartition des fonds de réserve, sont placées dans deux colonnes qui indiquent, l'une les augmentations, l'autre les diminutions qu'ont subies les divers crédits. Le crédit définitif, tel qu'il existait au 1.er janvier 1806, est ainsi le résultat de l'addition ou de la soustraction des sommes portées dans les colonnes précédentes.

Dette publique.

La répartition particulière des fonds de réserve et l'origine des divers prélèvemens et augmentations sont indiqués dans les observations. Le crédit de la

dette publique a été réduit, dans les colonnes des crédits définitifs, au montant des paiemens, parce qu'il a été reconnu que les sommes qui restaient à acquitter étaient peu considérables, et que les crédits législatifs étaient de beaucoup supérieurs aux besoins réels ; l'excédant des crédits législatifs, devenu sans objet quant à la dette publique, a été considéré comme fonds libre et réuni au fonds de réserve de chaque exercice, pour être employé en supplément de crédits aux autres services. Quelques sommes ont déjà reçu cette destination. Cette mesure n'empêchera pas que les paiemens qui seraient réclamés, ne soient effectués; les sommes nécessaires seront reprises sur le fonds de réserve.

Ordonnances délivrées. Paiemens effectués.

A la suite des crédits définitifs est placé le montant des ordonnances délivrées par les Ministres, et successivement le montant des paiemens faits pendant chaque année, et pendant toutes les années réunies, jusqu'au 1.er janvier 1806.

Paiemens à régulariser, selon les formes de la comptabilité.

Indépendamment des dépenses faites par le Trésor public, et comprises dans ses comptes, il y en a d'autres qui, en vertu de différentes exceptions, ont été acquittées à la décharge du Trésor public par des Régies et Administrations. Ces dépenses ne peuvent être comprises dans les comptes du Trésor public, que lorsqu'elles ont été ordonnancées par les Ministres et revêtues des formalités qui constituent une dépense régulière; jusqu'à ce que ces formalités aient été remplies, le Trésor public ne peut pas les classer parmi ses dépenses définitives.

C'est par ce motif qu'elles ne figurent pas dans les États précédens; mais dans l'État R et suivans, il s'agit d'établir une situation de crédit. Pour y parvenir, on doit faire connaître le montant de toutes les dépenses qui ont été effectuées, de quelque manière que le paiement en ait été fait. On a, en conséquence, compris dans ces États les dépenses faites par avance par les Régies et Administrations, en les distinguant seulement par des colonnes particulières. Une colonne de totaux réunit les dépenses régulières et celles à régulariser; et les sommes qui y sont portées, comparées aux crédits législatifs, donnent pour

Restant libre sur les Crédits.

résultat le restant libre sur le crédit. Ce résultat, pour quelques Ministères, est inférieur aux besoins; pour quelques autres, il est supérieur aux dépenses restant à acquitter. L'équilibre sera rétabli par le nouveau budget de ces exercices, qui annullera tous les crédits superflus et accordera les supplémens nécessaires. Une partie de ce restant libre est donc sans objet; et il n'est d'ailleurs dû par le Trésor public, qu'autant qu'il est ordonnancé par les Ministres. Le paiement

au 1.er janvier ne pouvait lui en être demandé que jusques à concurrence des sommes portées dans la colonne suivante, qui offre le montant des sommes dues par le Trésor public sur les ordonnances. Cette colonne présente la véritable dette du Trésor public, au 1.er janvier, sur chacun des exercices, et les seules sommes qui fussent exigibles à cette époque. Elles sont peu considérables; elles se composent d'ordonnances dont les ayant-droits avaient négligé de demander le paiement, ou d'ordonnances frappées d'oppositions. Ainsi le retard du paiement de ces ordonnances est indépendant du Trésor public. Restant dû sur les ordonnances.

L'État X réunit toutes les recettes faites par le Trésor public pendant les années précédentes sur chaque exercice, depuis l'an 9 inclusivement. Il fait connaître la somme totale des recouvremens qui étaient effectués au 1.er janvier sur chacun de ces exercices, et qui ont été développés avec détail pour les années précédentes, dans les Comptes rendus antérieurement, et pour l'an 13, dans le présent Compte. État X. Situation comparée.

Les dépenses sont rapportées dans le même tableau d'une manière aussi sommaire. Dépenses.

Les récapitulations des recettes et dépenses sont comparées dans un tableau particulier, qui fait connaître la situation respective du service des différens exercices et la situation du Trésor public vis-à-vis de chacun d'eux et de tous les exercices réunis. Cette comparaison est l'objet principal de cet État, et c'est en quelque sorte le but unique auquel tendent tous les comptes des recettes et dépenses par division d'exercices. Comparaisons.

Il résulte de ce tableau que le Trésor public a reçu, sur les exercices 9, 10, 11 et 12, des sommes supérieures aux dépenses qu'il a acquittées pour leur compte, et qu'il est par conséquent leur débiteur; mais comme les dépenses de l'an 13 ont employé une somme plus forte que les recettes qu'il a procurées au Trésor public, la balance se rétablit, et le Trésor n'est débiteur envers ces exercices, que d'une somme de 2,522,665 francs.

Ces résultats prouvent que la distinction des exercices n'existe rigoureusement que dans les écritures du Trésor public, et que les fonds ne sont pas matériellement distingués dans les caisses, mais servent indistinctement au service de tous les exercices, qui s'aident mutuellement. L'équilibre doit, en définitif, se

rétablir successivement à mesure que chaque exercice sera soldé, tant en recette qu'en dépense, puisque chaque budget assigne à chaque exercice des revenus égaux aux dépenses qu'il met à sa charge.

Compte de toutes les Caisses du Trésor.

La seconde partie du Compte n'est pas susceptible des mêmes développemens; elle présente, dans les divers tableaux dont elle se compose, les rapports de la Caisse centrale avec toutes les caisses des départemens, qui concourent aux recettes et aux dépenses locales; elle offre à l'examen public un moyen de vérification locale pour chaque comptable; elle soumet ainsi les rapports du Trésor public avec tous ses agens à une multitude de contrôles. Mais comme c'est à la même époque, au même moment, que tous les comptes s'arrêtent sur tous les points de l'Empire pour la formation du Compte général, il ne peut pas y avoir d'identité de résultats entre la première partie du Compte, qui présente la situation de la Caisse centrale, et la seconde partie, qui présente celle des caisses des Payeurs et Receveurs des départemens, parce que la même somme ne peut pas être au même moment présente au centre et aux extrémités de l'Empire.

A la suite des tableaux qui font connaître les recettes locales, par origine et par nature, et qui présentent également le détail des dépenses faites dans chaque lieu pour chaque partie du service, se trouvent les frais de négociations de l'an 13 et les états de situation de la dette perpétuelle, de la dette viagère et des pensions.

Ces derniers États présentent avec eux leurs commentaires.

Les frais de négociations, tels qu'ils sont présentés, sont conformes aux écritures du Trésor; ils sont dans les limites du traité fait avec les faiseurs de service, qui ont étrangement abusé de ce traité. Mais l'influence de cette circonstance, sur les frais ultérieurs de négociations du Trésor ne s'est fait sentir que dans les premiers mois de l'an 14. Son examen appartiendra au Compte de 1806.

Paris, le 15 Avril 1806.

Le Ministre du Trésor public,
MOLLIEN.

MINISTERE DU TRÉSOR PUBLIC.

COMPTE

DES

RECETTES ET DÉPENSES

FAITES

PAR LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

À PARIS;

PENDANT L'AN XIII.

PREMIÈRE COMPTABILITÉ DU TRÉSOR PUBLIC.

À PARIS,
DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.
Avril 1806.

EXTRAIT de la Loi du 13 Novembre 1791, relative à l'organisation du Trésor public.

TITRE I.er

DE LA COMPTABILITÉ.

ARTICLE I.er

LA première espèce de Comptabilité du Trésor public est purement *intérieure;* elle ne s'étend pas au-delà des Caisses du Trésor public. Le Bordereau de fin d'année de cette première Comptabilité présentera le compte de toutes les Recettes et Dépenses faites par les Caisses du Trésor public (à Paris) depuis le commencement jusqu'à la fin de l'année expirée, avec distinction d'exercices.

MINISTÈRE
DU
TRÉSOR PUBLIC.

RECETTE.

ÉTATS DES RECETTES
FAITES
PAR LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC,
À PARIS,
PENDANT L'AN XIII,
SUR TOUS LES EXERCICES.

Les États qui suivent présentent avec détail la nature et l'origine des *Recettes effectives*, ainsi que l'application et la nature des *Dépenses* de la même classe.

Les résultats des autres Recettes et Dépenses, qui ne sont que des opérations d'ordre, sont établis dans la *Balance générale*, ÉTAT coté P.

Suit l'ÉTAT coté A.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT A.

RECETTES EFFECTIVES

I.° ORIGINE DES RECETTES.

DÉSIGNATION de L'ORIGINE DES RECETTES.	EXERCICES An VIII et antérieurs.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	TOTAUX.
I.° *FONDS GÉNÉRAUX.* (EN NUMÉRAIRE.)							
CONTRIBUTIONS DIRECTES	2,258,577.	374,503.	423,206.	512,743.	251,984.	311,649,196.	315,470,209.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines. *Divers produits*	1,545,603.	719,060.	539,442.	3,910,379.	16,644,149.	110,734,726.	134,093,359.
Bois nationaux			27,943.	11,051.	714,149.	39,037,976.	39,791,119.
Alién.ons de dom.nes		11,859,752.			15,000,000.		26,859,752.
des Droits réunis					3,746,913.	14,420,976.	18,167,889.
des Douanes		13,860.	41.	108,121.	6,923,743.	44,724,238.	51,770,003.
des Loteries				108,071.	1,000,000.	12,200,000.	13,308,071.
des Postes	802,590.	271.	301.		1,265,559.	6,250,000.	8,318,721.
des Monnaies				395,265.	329,533.	482,930.	1,207,728.
des Salines						2,200,000.	2,200,000.
RECETTES particulières aux budgets de ces années	4,123,257.	588,272.	283,634.	628,324.	2,897,743.	42,247,122.	50,768,353.
RECETTES EXTRAORDINAIRES ET EXTÉRIEURES					6,744,742.	25,934,654.	32,679,396.
PRODUITS D'EFFETS NÉGOCIÉS PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT *Rescriptions sur domaines*		1,103,538.					1,103,538.
Rentes nationales					63,844.		63,844.
TOTAUX des fonds généraux, pareils à ceux de l'État ci-contre	8,730,027.	14,659,256.	1,274,567.	5,673,954.	55,582,359.	609,881,819.	695,801,982.
II.° *FONDS SPÉCIAUX.* (EN NUMÉRAIRE.)							
Deux décimes du dixième des patentes			6,573.	74,085.	130,647.	59,889.	271,194.
Centimes additionnels de réserve pour dégrèvement				112,209.	18,156.	2,429,653.	2,560,018.
variables	223,225.	55,708.	23,867.			19,578,044.	19,860,844.
Routes Taxe d'entretien		124,600.	126,788.	2,740	539,217.	15,776,590.	16,569,935.
Salines du Piémont						333,333.	333,333.
Octroi de navigation					480,545.	2,223,936.	2,704,481.
Droits sur les bacs et baseaux					84,502.	614,735.	709,237.
Canaux non affermés						52,221.	52,221.
Abonnemens au Bulletin des lois	1,600.	2,473.	631.	1,514.	27,295.	336,274.	369,785.
Amendes de désertion					2,304.		2,304.
Ventes d'effets militaires		413.		188.	11,264.	237,167.	249,032.
Supplément de cautionnement des Notaires				279,551.			279,551.
Bois communaux					51,253.		51,253.
Dépôts et consignations						101,687.	101,687.
Vingtième du revenu des communes						2,077.	2,077.
RÉSUMÉS… TOTAUX des fonds spéciaux, pareils à ceux de l'État ci-contre	224,825.	163,194.	157,859.	470,287.	1,345,181.	41,755,606.	44,116,952.
REPORT des fonds généraux	8,730,027.	14,659,256.	1,274,567.	5,673,954.	55,582,359.	609,881,819.	695,801,982.
TOTAUX des Recettes en numéraire	8,954,852.	14,822,450.	1,432,426.	6,144,241.	56,927,540.	651,637,425.	739,918,934.
RECETTES en valeurs diverses. (État B. n.° 1.er *bis.*)	15,508,983.						15,508,983.
TOTAUX GÉNÉRAUX des Recettes, pareils à ceux de l'État ci-contre	24,463,835.	14,822,450.	1,432,426.	6,144,241.	56,917,540.	651,637,425.	755,427,917.
SUPPLÉMENT DE MOYENS provenant de valeurs portées en recette d'ordre. Mandats du caissier des recettes émis, et qui n'étaient pas rentrés acquittés						14,732,000.	42,676,825.
Bons du caissier général formant l'encaisse des payeurs						15,500,000.	
Déclarations de fonds libres pour dépenses annulées						8,351,535.	
Traites du caissier général, quotité des traites émises, excédant le remboursement						3,712,302.	
Diverses valeurs						380,988.	
TOTAL des valeurs applicables au service, et recouvrées pendant l'an XIII							798,104,742.

SUR TOUS LES EXERCICES.

RECETTES
PENDANT L'AN XIII.

II.° NATURE DES RECETTES.

VALEURS REÇUES PAR LE TRÉSOR PUBLIC.	EXERCICES An VIII et antérieurs.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	TOTAUX.
I.° *FONDS GÉNÉRAUX.* (EN NUMÉRAIRE.)							
NUMÉRAIRE	1,299,412.	106,408.	330,655.	1,877,517.	11,017,437.	22,829,149.	37,460,578.
EFFETS A TERME	1,187,854.	192.	....	525,462.	7,751,322.	14,703,824.	24,168,654.
OBLIGATIONS ET TRAITES — des comptables	1,900,000.	836,923.	....	....	1,385,962.	384,848,694.	388,971,579.
OBLIGATIONS ET TRAITES — de divers	....	....	....	22,382.	4,908,839.	32,910,657.	37,841,878.
BONS A VUE	2,05[illegible],263.	865,650.	797,118.	1,019,108.	12,406,947.	37,220,988.	54,364,074.
RESCRIPTIONS — acquittées par les receveurs pour numéraire versé à Paris	60,149.	48,610.	7,441.	498,703.	326,193.	3,916,048.	4,557,144.
RESCRIPTIONS — du Trésor sur divers produits	....	11,859,752.	....	....	15,000,000.	....	26,859,752.
RESCRIPTIONS — de diverses régies	....	....	....	....	520,000.	5,070,000.	5,590,000.
MANDATS — du caissier général du Trésor public	....	....	....	....	....	24,380,000.	24,380,000.
MANDATS — du caissier des recettes sur les produits indirects	....	216,100.	....	....	1,482,567.	83,448,720.	85,147,387.
RÉCÉPISSÉS — du caissier des recettes	2,228,149.	467,371.	97,960.	1,924,442.	715,000.	302,679.	5,735,801.
RÉCÉPISSÉS — de divers comptables	....	258,250.	41,393.	106,340.	68,092.	251,060.	725,135.
TOTAUX des fonds généraux, pareils à ceux de l'État ci-contre	8,730,027.	14,659,256.	1,274,567.	5,673,954.	55,582,359.	609,881,819.	695,801,982.
II.° *FONDS SPÉCIAUX.* (EN NUMÉRAIRE.)							
NUMÉRAIRE	23,008.	1,798.	13.	48,306.	89,854.	477,167.	640,146.
OBLIGATIONS ET TRAITES — des Receveurs généraux	....	....	....	....	....	22,007,697.	22,007,697.
OBLIGATIONS ET TRAITES — des directeurs des Droits réunis	....	....	....	....	....	15,360,727.	15,360,727.
OBLIGATIONS ET TRAITES — de divers	....	....	....	....	....	117,416.	117,416.
BONS A VUE	201,817.	36,705.	35,878.	357,852.	1,126,580.	3,315,303.	5,074,135.
RESCRIPTIONS — acquittées par les receveurs, pour numéraire versé à Paris	....	23.	....	....	....	....	23.
RESCRIPTIONS — de diverses régies	....	....	....	....	....	333,333.	333,333.
MANDATS du caissier des recettes, sur les produits indirects	....	....	....	....	58,762.	252,851.	311,613.
RÉCÉPISSÉS de divers comptables	....	124,668.	121,968.	64,129.	89,985.	....	380,750.
RÉSUMÉ — TOTAUX des fonds spéciaux, pareils à ceux de l'État ci-contre	224,825.	163,194.	157,859.	470,287.	1,345,181.	41,755,606.	44,116,952.
RÉSUMÉ — REPORTS des fonds généraux	8,730,027.	14,659,256.	1,274,567.	5,673,954.	55,582,359.	609,881,819.	695,801,982.
RÉSUMÉ — TOTAUX des recettes en numéraire	8,954,852.	14,822,450.	1,432,426.	6,144,241.	56,927,540.	651,637,425.	739,918,934.
RÉSUMÉ — RECETTES en valeurs diverses	15,508,983.	....	....	....	....	....	15,508,983.
RÉSUMÉ — TOTAUX généraux, pareils à ceux de l'État ci-contre	24,463,835.	14,822,450.	1,432,426.	6,144,241.	56,927,540.	651,637,425.	755,427,917.
SUPPLÉMENT DE MOYENS provenant de valeurs portées en recette d'ordre — Mandats du caissier des recettes émis, et qui n'étaient pas rentrés acquittés						14,732,000.	42,676,825.
— Bons du caissier général formant l'encaisse des payeurs						15,500,000.	
— Déclarations de fonds libres pour dépenses annullées						8,351,535.	
— Traites du caissier général, quotité des traites émises, excédant le remboursement						3,712,302.	
— Diverses valeurs						380,988.	
TOTAL des valeurs applicables au service, et recouvrées pendant l'an XIII							798,104,742.

Suit le DÉVELOPPEMENT PAR EXERCICES.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ORIGINE ET NATURE DES

ÉTAT B.

FONDS GÉNÉRAUX

ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Comptables.	OBLIGATIONS ET TRAITES de divers.	BONS A VUE.	RES[CRIPTIONS] acquittées par les Receveurs pour numéraire versé à Paris.
N.° I.er RECETTES en numéraire provenant						
CONTRIBUTIONS DIRECTES. *(Principal.)*	317,682.	4,745.	....	....	1,900,524.	35,626.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIS.ons de l'Enregistrement et des Domaines. *Divers produits.*	26,682.	....	....	....	77,070.	24,523.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIS.ons des Postes	....	....	....	....	....	....
RECETTES DIVERSES. Cautionnemens	....	2,243.	....	....	....	....
RECETTES DIVERSES. Versemens sur débets	901,324.	1,175,628.	1,900,000.	....	....	....
RECETTES DIVERSES. A différens titres	53,724.	5,238.	....	....	76,669.	....
TOTAUX des Recettes sur l'an VIII et antérieurs	1,299,412.	1,187,854.	3,900,000.	....	2,054,263.	60,149.
A déduire le montant des recettes faites en *récépissés du Caissier des recettes*	....	....	....	....	....	....
TOTAUX des Recettes en numéraire ou valeurs représentant numéraire	1,299,412.	1,187,854.	1,900,000.	....	2,054,263.	60,149.

Le montant des Recettes en numéraire sur l'Exercice de l'an VIII et années antérieures, doit être affecté au

SAVOIR :
- Au service de l'Exercice de l'an VIII. *Voir ci-après État coté Q*.............
- Au service de l'Exercice de l'an IX. *Voir ci-après Tableau n.° II*...........
- Au service de l'Exercice de l'an XIII. *Voir ci-après Tableau n.° VI*..........

SOMME pareille au montant des Recettes en numéraire sur

N.° I.er *bis.* RECETTES EN

RÉSUMÉ DES RECETTES EN VALEURS DIVERSES, imputées sur l'an VIII et années antérieures.......
- Cédules sur domaines. *(Intérêts.)*..
- Inscriptions au grand-livre. *(Capitaux.)*..................................
- Récépissés..........
  - Ordonnances des Ministres..........................
  - Récépissés des Payeurs..............................
  - ——— de divers...
  - ——— de la Caisse d'amortissement.....................

RECETTES EFFECTIVES.

DU TRÉSOR PUBLIC.

CRIPTIONS		MANDATS		RÉCÉPISSÉS		TOTAUX.	OBSERVATIONS.
du Trésor sur divers produits. (Délégation.)	de diverses Régies.	du Caissier général du Trésor public.	du Caissier des Recettes sur les produits indirects.	du Caissier des Recettes. (a)	des divers Comptables.		

de l'an VIII et années antérieures.

....	....	....	....	....	....	2,158,577.	(a) Les recettes détaillées ci-contre, comprennent 2,228,349 francs de récépissés du caissier des recettes. Ces récépissés représentent, presque en totalité, des versemens de pièces de dépenses acquittées sur l'an VIII et années antérieures par l'administration de l'Enregistrement pour frais de justice, dépenses de prisons, &c. Ces recettes n'entrent que pour ordre dans la comptabilité du Trésor; et les acquits ainsi versés comme comptant par la Régie, sont ensuite passés en dépense, au moyen des ordonnances de régularisation délivrées par les ministres que chaque nature de dépense concerne. C'est parce que ces recettes en récépissés sont fictives, qu'il en a été fait ici déduction sur le montant des ressources réelles employées au service de l'exercice an VIII, ou à affecter au service des années IX et XIII. Les comptes du Trésor seraient incomplets et ne pourraient être établis avec exactitude, ordre et clarté, si ces recettes et ces dépenses n'y étaient comprises lorsqu'il en a été justifié.
....	....	....	....	1,417,328.	....	1,545,603.	
....	....	....	....	802,590.	....	802,590.	
....	....	....	....	....	....	2,243.	
....	....	....	....	4,345.	....	3,981,297.	
....	....	....	....	4,086.	....	139,717.	
....	....	....	....	2,228,349.	....	8,730,027. État A.	
....	....	....	....	2,228,349.	....	2,228,349.	
....	....	....	....	....	....	6,501,678.	

service des Exercices ci-après, et dans les proportions suivantes, (b)

....	747,676.	(b) Les lois des 4 germinal an XI et 2 ventôse an XIII ont assigné aux exercices IX et XIII des portions de crédits à prendre sur les sommes reçues par la caisse centrale depuis le 1.er vendémiaire an XI, et provenant des produits de l'an VIII et années antérieures. Les recettes portées au présent état sont réparties en conséquence entre les exercices IX et XIII, prélèvement fait de la somme de 747,676 fr. employés pendant l'an XIII pour acquitter les créances de l'an VIII payables en numéraire en excédant du crédit d'abord réglé pour cette dépense. (Voir l'État Q, 1.re division.)
....	2,754,002.	
....	3,000,000.	
an VIII et années antérieures............	6,501,678.	

VALEURS DIVERSES.

....	3,417.	15,508,983. État A.	Ces recettes en valeurs diverses ne concernent que les exercices de l'an VIII et des années antérieures, et sont affectées par les lois et arrêtés aux dépenses de ces exercices. (Voir l'État coté F.)
....	11,992,018.		
....	175,576.		
....	2,903,296.		
....	40,563.		
....	394,113.		

*Suite de l'*ÉTAT B.

ORIGINE ET NATURE DES

FONDS GÉNÉRAUX

ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Comptables.	OBLIGATIONS ET TRAITES de divers.	BONS À VUE.	RES acquitées par les Receveurs pour numéraire versé à Paris.

N.° II. RECETTES SUR

ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Comptables.	OBLIGATIONS ET TRAITES de divers.	BONS À VUE.	RES acquitées par les Receveurs pour numéraire versé à Paris.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. *(Principal)*	6,183.	43.			358,813.	1,604.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines — *Divers produits*	24,903.	149.			232,782.	46,842.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Douanes					13,860.	
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Postes						
RECETTES DIVERSES. Obligations et Cédules recouvrées	2,743.				204.326.	
RECETTES DIVERSES. Versemens sur débets	36,027.					
RECETTES DIVERSES. A différens titres	16,673.				55,869.	164.
Il faut ajouter ici, 1.° *Le produit de la vente des domaines nationaux* (Lois des 15 et 16 floréal an X) *reçu pendant l'an XIII, et applicable à l'an IX* (a)						
2.° *Le produit des Rescriptions sur domaines nationaux* (Loi idem) *versé par la Caisse d'amortissement.* (Arrêté du 28 ventôse an XII.) (a)						
3.° *Le produit des Rescriptions sur domaines nationaux vendus antérieurement aux lois des 15 et 16 floréal an X, versé par la Caisse d'amortissement.* (Arrêté du 25 germinal an XI.) (b)	19,879.		836,923.			
TOTAUX des Recettes propres à l'an IX	106,408.	192.	836,923.		865,650.	48,610.

REPORT des Recettes en numéraire provenant de l'an VIII et années antérieures, excédant le crédit assigné à l'Exercice de l'an XIII sur ce produit.

PRÉLÈVEMENT sur les moyens extraordinaires de l'an XIII. (Article 1.er de la loi du 2 ventôse an XIII.) *Voir ci-après Tableau n.° VI.* (d)

TOTAL des Recettes affectées au service de l'exercice de l'an IX

N.° III. RECETTES SUR

ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Comptables.	OBLIGATIONS ET TRAITES de divers.	BONS À VUE.	RES acquitées par les Receveurs pour numéraire versé à Paris.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. *(Principal.)*	12,536.				398,739.	1,291.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines — *Divers produits*	315,305.				171,802.	6,150.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines — *Bois nationaux*					27,943.	
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Douanes					41.	
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Postes						
RECETTES DIVERSES. Versemens sur débets						
RECETTES DIVERSES. A différens titres	2,814.				198,593.	
TOTAUX des Recettes sur l'Exercice de l'an X	330,635.				797.118.	7,441.

RECETTES EFFECTIVES. (Suite.)

DU TRÉSOR PUBLIC. *(Suite.)*

CRIPTIONS. du Trésor sur divers produits. *(Dépositaire.)*	de diverses Régies.	MANDATS du Caissier général du Trésor public.	du Caissier des Recettes, sur les produits indirects.	RÉCÉPISSÉS du Caissier des Recettes.	de divers Comptables.	TOTAUX.
L'EXERCICE DE L'AN IX.						
....	....	....	....	....	7,860.	374,503.
....	....	....	....	414,384.	....	719,060.
....	....	....	....	....	....	13,860.
....	....	....	....	271.	....	271.
....	....	....	216,100.	....	....	423,169.
....	....	....	....	52,716.	....	88,743.
....	....	....	....	....	3,654.	76,360.
11,859,752.	....	....	....	....	....	11,859,752.
....	....	....	....	....	246,736.	246,736.
....	....	....	....	....	....	856,802.
11,859,752.	....	....	216,100.	467,371.	258,250.	14,659,256. État A.
et applicables à l'an IX, détaillées d'autre part n.° *I.* (c) .... 2,754,002.						
.... 5,981,150.						8,735,152.
....						23,394,408.
L'EXERCICE DE L'AN X.						
....	....	....	....	....	10,640.	423,206.
....	....	....	....	46,185.	....	539,442.
....	....	....	....	....	....	27,943.
....	....	....	....	....	....	41.
....	....	....	....	301.	....	301.
....	....	....	....	51,474.	....	51,474.
....	....	....	....	....	30,753.	232,160.
....	....	....	....	97,960.	41,393.	1,274,567. État A.

OBSERVATIONS.

(a) La loi du 30 ventôse an IX a affecté à l'exercice de l'an IX un crédit de 20 millions sur le produit des domaines nationaux vendus en exécution des lois des 15 et 16 floréal an X. Sur les recettes provenant de ce produit et entrées à la caisse centrale, il a été affecté à l'exercice de l'an IX.

Pendant l'an XI .... 1,315,451.
Pendant l'an XII .... 6,158,777.
Pendant l'an XIII .... 12,106,488.

TOTAL .... 19,580,716.

(Voir la note ci-après, tableau n.° V.)

(b) La loi du 4 germinal an XI a affecté à l'exercice de l'an IX un crédit de 10 millions sur le produit des domaines nationaux vendus antérieurement à l'an X. On a dû en conséquence porter en recette sur l'exercice de l'an IX, les recouvremens provenant de ce produit. Il est entré à la caisse centrale, sur ce crédit,

Pendant l'an XI .... 7,280,593.
Pendant l'an XII .... 1,493,768.
Pendant l'an XIII .... 856,202.

TOTAL 9,630,563

(c) En exécution de la loi du 4 germinal an XI, on a ajouté aux recettes propres à l'an IX la partie des recouvremens sur les produits de l'an VIII et années antérieures, non employée au service de cet exercice et excédant le crédit affecté à l'exercice an XIII sur le même produit.

(d) Le prélèvement de 5,981,150 fr. sur les moyens extraordinaires de l'an XIII, pour le service de l'an IX, a été réglé par l'article I.er de la loi du 2 ventôse an XIII. Il est effectué dans l'état ci-contre, et ce crédit se trouve ainsi rempli.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

*Suite de l'*ÉTAT B.

ORIGINE ET NATURE DES

FONDS GÉNÉRAUX

N.° IV. RECETTES SUR

ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Comptables.	OBLIGATIONS ET TRAITES de divers.	BONS À VUE.	RES acquittées par les Receveurs pour numéraire versé à Paris.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. *(Principal)*	14,709.	23,627.			457,973.	3,003.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines — *Divers produits.*	1,561,813.	1,835.			251,549.	143,109.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines — *Bois nationaux.*					11,051.	
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Douanes				22,382.	33,954.	51,785.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Loteries	108,071.					
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Monnaies	2,538.	337,896.			54,831.	
RECETTES DIVERSES. Cautionnemens						
RECETTES DIVERSES. Indemnités de conscrits	35,608.				105,190.	
RECETTES DIVERSES. Vingtième de l'octroi des villes	7,800.				5,919.	
RECETTES DIVERSES. Dons pour la guerre	22,500.				3,391.	
RECETTES DIVERSES. Versemens sur débets	36,732.	162,104.				
RECETTES DIVERSES. A différens titres	87,746.				95,250.	706.
TOTAUX des Recettes sur l'Exercice de l'an XI	1,877,517.	525,462.		22,382.	1,019,108.	198,703.

N.° V. RECETTES SUR

ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Comptables.	OBLIGATIONS ET TRAITES de divers.	BONS À VUE.	RES acquittées par les Receveurs pour numéraire versé à Paris.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. *(Principal)*					190,269.	2,082.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines — *Divers produits*	7,007,354.			211.	7,762,717.	311,044.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines — *Bois nationaux*	43,146.			460,146.	206,804.	
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines — *Domaines nationaux.*						
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Droits réunis	1,110,384.	698,280.	1,374,905.		554,603.	8,741.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Douanes	1,428.			4,448,482.	2,227,271.	
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Loteries	300,000.	700,000.				
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Postes	709,966.	35,593.				
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Monnaies	166,135.				156,349.	
RECETTES DIVERSES. Cautionnemens	14,000.					
RECETTES DIVERSES. Indemnités de conscrits	73,847.				939,570.	
RECETTES DIVERSES. Vingtième de l'octroi des villes	4,325.				120,370.	
RECETTES DIVERSES. Dons pour la guerre	829,436.				26,187.	
RECETTES DIVERSES. Versemens sur débets	171,823.					
RECETTES DIVERSES. A différens titres	105,513.				222,807.	4,326.
RENTES NATIONALES *(produit de)* négociées par la Caisse d'amortissement *(Arrêté du 19 messidor an XI)*	52,787.		11,057.			
RECETTES EXTRAORDINAIRES ET EXTÉRIEURES	427,293.	6,317,449.				
TOTAUX des Recettes sur l'Exercice de l'an XII	11,017,437.	7,751,322.	1,385,962.	4,908,839.	12,406,947.	326,193.

RECETTES EFFECTIVES. (Suite.)

DU TRÉSOR PUBLIC. *(Suite.)*

CRIPTIONS		MANDATS		RÉCÉPISSÉS		TOTAUX.	OBSERVATIONS.
du Trésor sur divers produits. *(Délégation.)*	de diverses Régies.	du Caissier général du Trésor public	du Caissier des Recettes sur les produits indirects.	du Caissier des Recettes.	de divers Comptables.		

L'EXERCICE DE L'AN XI.

					13,431.	512,743.
				1,924,442.	27,531.	3,910,379.
						11,051.
						108,121.
						108,071.
						395,265.
					26,108.	26,108.
						140,798.
						13,719.
						25,891.
						198,836.
					39,270.	222,972.
				1,924,442.	106,340.	5,673,954. État A.

L'EXERCICE DE L'AN XII.

			58,424.		1,209.	251,984.
			827,821.	707,447.	27,555.	16,644,149.
			4,053.			714,149.
15,000,000.						15,000,000.
						3,746,913.
			246,279.		283.	6,923,743.
						1,000,000.
	520,000.					1,265,559.
				7,049.		329,533.
			6.		18,611.	32,617.
			235,164.		12,599.	1,261,180.
			38,613.			163,308.
			4,945.			860,568.
						171,823.
			57,262.	504.	7,835.	408,247.
						63,844.
						6,744,742.
15,000,000.	520,000.		1,482,567.	715,000.	68,092.	55,582,359. État A.

Il a été affecté à l'exercice de l'an XII un crédit de 15,000,000 en domaines nationaux, vendus en exécution des lois de l'an X, et postérieures. Les recettes faites pendant l'an XIII par la caisse centrale du trésor public sur ce produit, se sont élevées à 26,859,750 francs. Sur cette somme, celle de 15,000,000 a dû être portée en recette sur l'exercice an XII, et le crédit accordé sur ce produit à cet exercice est ainsi rempli. Le surplus a été porté en recette sur l'exercice de l'an IX, auquel un crédit a été accordé sur le même produit. (*Voir ci-devant tableau n.° II, note a.*)

La recette de 26,859,750 fr. sur les domaines, a été effectuée de la manière suivante : le décret du 3 nivôse an XIII a délégué à la caisse d'amortissement les sommes restant à recouvrer au 1.er vendémiaire an XIII sur les domaines nationaux aliénés. Un état des sommes ainsi déléguées a été dressé et remis à la caisse d'amortissement en paiement des sommes qui lui étaient dues par le trésor public sur différens exercices et pour diverses causes. (*Voir ci-après état M, note c.*) Cette délégation ayant libéré le trésor public d'une somme égale, il a dû en porter le montant en recette sur les exercices auxquels ce produit avait été affecté par les Budgets.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

*Suite de l'*ÉTAT B.

ORIGINE ET NATURE DES

FONDS GÉNÉRAUX

ORIGINE DES RECETTES.		NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Comptables.	OBLIGATIONS ET TRAITES de divers.	BONS A VUE.	...ES acquittées par les Receveurs pour numéraire versé à Paris.
N.° VI. RECETTES SUR							
CONTRIBUTIONS DIRECTES.	Foncière. *(Principal.)*	....	....	206,908,000.	....	....	....
	Personnelle, mobilière et somptuaire	....	....	32,800,000.	....	....	....
	Centimes additionnels auxdites contributions *(pour dépenses fixes)*			18,674,652.	....	....	....
	Dix centimes pour frais de la guerre	....	....	20,690,800.	....	....	....
	Portes et fenêtres	....	....	16,000,000.	....	....	....
	Patentes	....	....	16,575,744.	....	....	....
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons	de l'Enregistrement et des Domaines — *Divers produits*	9,516,496.	....	....	....	22,848,559.	3,795,294.
	de l'Enregistrement et des Domaines — *Bois nationaux*	....	....	34,337,914.	104,400.	1,771,474.	....
	de l'Enregistrement et des Domaines — *Dom. nat.aux (a)*	....	....	....	....	....	....
	des Droits réunis	2,729,548.	4,416,007.	5,069,357.	....	2,206,064.	....
	des Douanes	....	....	....	32,697,369.	7,221,666.	....
	des Loteries	3,531,958.	8,668,042.	....	....	....	....
	des Postes	3,319,859.	60,141.	....	....	....	....
	des Monnaies	325,000.	....	....	....	157,930.	....
	des Salines	....	....	....	....	....	....
RECETTES DIVERSES.	Cautionnemens des receveurs généraux	....	....	20,945,002.	....	....	....
	Cautionnemens des notaires, avoués, greffiers, &c.	....	....	12,847,225.	....	....	....
	Cautionnemens des droits réunis et de divers	208,396.	....	....	....	1,426,302.	....
	Indemnités de conscrits	6,447.	....	....	....	263,532.	....
	Versemens sur débets	31,017.	....	....	....	....	....
	A différens titres	3,160,428.	4,980.	....	108,888.	1,325,461.	120,754.
RECETTES EXTRAORDINAIRES ET EXTÉRIEURES		....	1,554,654.	....	....	....	....
TOTAUX des Recettes sur l'Exercice de l'an XIII		22,819,149.	14,703,824.	384,848,694.	32,910,657.	37,220,988.	3,916,048.

A prélever sur les recettes extraordinaires de l'an XIII, pour le service de l'exercice de l'an IX (article 1.er de la loi du 2 ventôse an XIII).

REPORT des recettes en numéraire sur les contributions et produits de l'an VIII et années antérieures, applicables à l'an XIII, et détaillées au

TOTAL des recettes affectées au service de l'exercice de l'an XIII..........

RECETTES EFFECTIVES. (Suite.)

RECETTES PENDANT L'AN XIII.

DU TRÉSOR PUBLIC. *(Suite.)*

L'EXERCICE DE L'AN XIII.

…CRIPTIONS du Trésor sur divers produits. (Délégation.)	de diverses Régies.	MANDATS du Caissier général du Trésor public.	du Caissier des Recettes sur les produits indirects.	RÉCÉPISSÉS de Caissier des Recettes.	de divers Comptables.	TOTAUX.
						206,908,000.
						32,800,000.
						18,674,652.
						20,690,800.
						16,000,000.
						16,575,744.
						311,649,196.
			74,290,048.	60,000.	224,329.	110,734,726.
			2,819,987.		4,201.	39,037,976.
						14,420,976.
			4,805,203.			44,724,238.
						12,200,000.
	2,870,000.					6,250,000.
						482,930.
	2,200,000.					2,200,000.
						20,945,002.
						12,847,225.
			611,851.		16,350	2,262,899.
			219,065.		200	489,244
						31,017.
			702,366.	242,679.	5,980.	5,671,736.
		24,380,000.				25,934,654.
	5,070,000.	24,380,000.	83,448,720.	302,679	251,060.	609,881,819. État A.
…ir Tableau N.° II. (b)						5,981,150.
						603,900,669.
Tableau N.° I. (c)						3,000,000.
						606,900,669.

OBSERVATIONS.

(a) Le produit des ventes de domaines nationaux est ici porté pour mémoire. Les recouvremens faits sur ce produit pendant l'an XIII, ont été portés en recette sur les exercices IX et XII. Le crédit de l'exercice de l'an XII est rempli (Voir la note du tableau n.° V.) Celui de l'an IX le sera très-incessamment. (Voir la note a du tableau n.° II.) Lorsque ce dernier crédit sera rempli, le montant des recouvremens excédans sera imputé sur l'exercice de l'an XIII, jusques à concurrence du crédit de 20,000,000 affecté à cet exercice.

(b) En exécution de l'article 1.er de la loi du 2 ventôse an XIII, on a prélevé sur les moyens extraordinaires de l'an XIII, une somme de 5,981,150 fr., qui a été employée au service de l'exercice de l'an IX, et qui est ajoutée aux recettes propres à cet exercice dans le tableau n.° II du présent état. (Voir la note d dudit tableau.)

(c) On a ajouté aux recettes propres à l'an XIII, une somme de 3,000,000 prélevée sur les recouvremens qui sont entrés à la caisse centrale du trésor public pendant l'an XIII, sur les contributions de l'an VIII et années antérieures. (Voir la note b du tableau n.° I du présent état B.)

Suite de l'ÉTAT B.

ORIGINE ET NATURE DES

FONDS GÉNÉRAUX

N.° VII. RÉCAPITULATION des RECETTES en

ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Comptables.	OBLIGATIONS ET TRAITES de divers.	BONS A VUE.	RES… acquittées par les Receveurs pour numéraire versé à Paris.
CONTRIBUTIONS DIRECTES	351,110.	28,415.	311,649,196.		3,306,318.	43,606.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines. *Divers produits*	18,451,553.	1,984.		211.	31,344,479.	4,317,062.
Bois nationaux	43,146.		34,337,914.	564,546.	2,017,272.	
Aliénat.ons de dom.nes						
des Droits réunis	3,839,932.	5,114,287.	6,444,262.		2,760,667.	8,741.
des Douanes	1,428.			37,168,233.	9,496,792.	51,785.
des Loteries	3,940,029.	9,368,042.				
des Postes	4,029,825.	95,734.				
des Monnaies	493,673.	337,896.			369,110.	
des Salines						
RECETTES DIVERSES. Cautionnemens	222,396.	2,243.	33,792,227.		1,426,302.	
Indemnités de conscrits	115,902.				1,308,292.	
Vingtième de l'octroi des villes	12,125.				126,289.	
Dons pour la guerre	851,936.				29,578.	
Obligations et cédules recouvrées	2,743.				204,326.	
Versemens sur débets	1,176,923.	1,337,732.	1,900,000.			
A différens titres	3,416,898.	10,218.		108,888.	1,974,649.	125,950.
RECETTES EXTRAORDINAIRES ET EXTÉRIEURES	427,293.	7,872,103.				
PRODUIT D'EFFETS NÉGOCIÉS PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Rescriptions sur Domaines nationaux	19,879.		836,923.			
Rentes nationales	52,787.		11,057.			
TOTAUX GÉNÉRAUX	37,460,578.	24,168,654.	388,971,579.	37,841,878.	54,364,074.	4,557,144.

N.° VIII. RÉCAPITULATION DES MÊMES RECETTES

Sur les Exercices.	NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Comptables.	OBLIGATIONS ET TRAITES de divers.	BONS A VUE.	RES… acquittées par les Receveurs pour numéraire versé à Paris.
de l'an VIII et années antér.es *Voir* N.° I	1,299,412.	1,187,854.	1,900,000.		2,054,263.	60,149.
de l'an IX *Voir* N.° II	106,408.	192.	836,923.		865,650.	48,610.
de l'an X *Voir* N.° III	330,655.				797,118.	7,441.
de l'an XI *Voir* N.° IV	1,877,517.	525,462.		22,382.	1,019,108.	198,703.
de l'an XII *Voir* N.° V	11,017,437.	7,751,322.	1,385,962.	4,908,839.	12,406,947.	326,193.
de l'an XIII *Voir* N.° VI	22,829,149.	14,703,824.	384,848,694.	32,910,657.	37,220,988.	3,916,048.
TOTAUX semblables à ceux du N.° VII ci-dessus	37,460,578.	24,168,654.	388,971,579.	37,841,878.	54,364,074.	4,557,144.

RECETTES EFFECTIVES. (Suite).

DU TRÉSOR PUBLIC. *(Suite).*

numéraire ou valeurs représentatives sur tous les Exercices.

RIPTIONS du Trésor sur divers produits. *(Délégation)*	de diverses Régies.	MANDATS du Caissier général du Trésor public.	du Caissier des Recettes sur les produits indirects.	RÉCÉPISSÉS du Caissier des Recettes.	de divers Comptables.	TOTAUX.
			58,424.		33,140.	315,470,209.
			75,117,869.	4,569,786.	279,415.	134,093,359.
			2,824,040.		4,201.	39,791,119.
26,859,752.						26,859,752.
						18,167,889.
			5,051,482.		283.	51,770,003.
						13,308,071.
	3,390,000.			803,162.		8,318,721.
				7,049.		1,207,728.
	2,200,000.					2,200,000.
			611,857.		61,069.	36,116,094.
			454,229.		12,799.	1,891,222.
			38,613.			177,027.
			4,945.			886,459.
			216,100.			423,169.
				108,535.		4,523,190.
			769,828.	247,269.	87,492.	6,751,194.
		24,380,000.				32,679,396.
					246,736.	1,103,538.
						63,844.
26,859,752.	5,590,000.	24,380,000.	85,147,387.	5,735,801.	725,135.	695,801,982. Etat A

PRÉSENTANT LES TOTAUX PAR VALEURS ET EXERCICES.

				2,228,349.		8,730,027.
11,859,752.			216,100.	467,371.	258,250.	14,659,256.
				97,960.	41,393.	1,274,567.
				1,924,442.	106,340.	5,673,954.
15,000,000.	520,000.		1,482,567.	715,000.	68,092.	55,582,359.
	5,070,000.	24,380,000.	83,448,720.	302,679.	251,060.	609,881,819.
26,859,752.	5,590,000.	24,380,000.	85,147,387.	5,735,801.	725,135.	695,801,982. Etat A.

OBSERVATIONS.

Cette récapitulation réunit toutes les recettes détaillées, avec distinction d'exercices dans les six premières divisions du présent état.

Parmi les recettes faites pendant l'an XIII, se trouve comprise une somme de 5,735,800 fr., en récépissés du caissier des recettes.

Ces récépissés, pour la plus grande partie, ont été remis à l'administration de l'enregistrement et à celle des postes en échange des acquits représentant les avances faites par les préposés de ces administrations, pour frais de justice, frais de prisons, et autres dépenses pendant les années IX et antérieures, et pour les frais de justice seulement pendant l'an X et années suivantes; ces acquits, versés pour comptant au trésor public, ont été régularisés par les ordonnances des Ministres compétens.

Ainsi, sur le total des recettes ci-contre, il faut défalquer celles effectuées en récépissés du caissier des recettes, qui ne peuvent être considérées que comme recettes fictives; savoir :

Sur l'an VIII et antérieurs	2,228,349.
Sur l'an IX	467,374.
Sur l'an X	97,960.
Sur l'an XI	1,924,442.
Sur l'an XII	715,000.
Sur l'an XIII	302,679.
TOTAL	5,735,801.
Le total général des recettes est de	695,801,982.
Reste en recettes réelles et applicables au service numéraire	690,066,181

La caisse d'amortissement a versé au trésor public, pendant le mois de fructidor an XIII, une somme de 4,500,000 fr., montant des ventes d'effets militaires, dont le produit avait été réservé dans cette caisse. Cette somme était destinée au service du ministère de la guerre sur l'exercice de l'an XIV. Elle a été portée en recette sur cet exercice. C'est pour cette raison qu'on ne l'a pas fait figurer dans le présent compte; elle sera comprise dans celui de l'année suivante.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ETAT C.

ORIGINE ET NATURE DES

FONDS SPÉCIAUX

DÉSIGNATION		NUMÉRAIRE.	OBLIGATIONS ET TRAITES		
			DES COMPTABLES,		de divers.
DES EXERCICES.	DE L'ORIGINE DES RECETTES.		des Receveurs généraux.	des Directeurs des Droits réunis.	
SUR LES EXERCICES DE L'AN VIII ET DES ANNÉES ANTÉRIEURES.	Centimes additionnels pour dépenses départementales	21,562.			
	Abonnement au Bulletin des lois	1,446.			
	TOTAUX	23,008.			
SUR L'EXERCICE DE L'AN IX.	Centimes additionnels pour dépenses départementales				
	Routes, taxe d'entretien				
	Abonnement au Bulletin des lois	1,798.			
	Ventes d'effets militaires				
	TOTAUX	1,798.			
SUR L'EXERCICE DE L'AN X.	Deux décimes du dixième des patentes	1.			
	Centimes additionnels pour dépenses départementales				
	Routes, taxe d'entretien				
	Abonnement au Bulletin des lois	12.			
	TOTAUX	13.			
SUR L'EXERCICE DE L'AN XI.	Deux décimes du dixième des patentes	41,305.			
	Centimes additionnels de réserve pour dégrèvement sur contributions	5,788.			
	Routes, taxe d'entretien				
	Abonnement au Bulletin des lois	12.			
	Ventes d'effets militaires				
	Supplément de cautionnement des notaires	1,201.			
	TOTAUX	48,306.			
SUR L'EXERCICE DE L'AN XII.	Deux décimes du dixième des patentes	27,049.			
	Centimes additionnels de réserve pour dégrèvement sur contributions				
	Routes, taxe d'entretien	50,518.			
	Octroi de navigation	9,290.			
	Droits sur les bacs et bateaux	2,240.			
	Abonnement au Bulletin des lois	270.			
	Amendes de désertion	469.			
	Ventes d'effets militaires	18.			
	Bois communaux				
	TOTAUX	89,854.			

RECETTES EFFECTIVES. (Suite.)

DU TRÉSOR PUBLIC.

BONS A VUE	RESCRIPTIONS acquittées par les Receveurs généraux pour numéraire versé à Paris.	RESCRIPTIONS de diverses Régies.	MANDATS du CAISSIER des Recettes sur les produits indirects.	RÉCÉPISSÉS de divers Comptables.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
201,663.	…	…	…	…	223,225.	Les fonds spéciaux versés à la caisse centrale se composent de produits particuliers affectés à un service déterminé. Les dépenses en sont réglées sur l'étendue des rentrées : elles sont ordonnancées par les Ministres, et ne sont pas imputées sur les crédits qui leur sont ouverts par les lois.
154.	…	…	…	…	1,600.	
201,817.	…	…	…	…	224,825. État A.	
35,708.	…	…	…	…	35,708.	
237.	23.	…	…	124,340.	124,600.	
675.	…	…	…	…	2,473.	
85.	…	…	…	328.	413.	
36,705.	23.	…	…	124,668.	163,194. État A.	
6,572.	…	…	…	…	6,573.	
23,867.	…	…	…	…	23,867.	
4,820.	…	…	…	121,968.	126,788.	
619.	…	…	…	…	631.	
35,878.	…	…	…	121,968.	157,859. État A.	
32,780.	…	…	…	…	74,085.	
106,421.	…	…	…	…	112,209.	
2,740.	…	…	…	…	2,740.	
1,502.	…	…	…	…	1,514.	
188.	…	…	…	…	188.	
214,221.	…	…	…	64,129.	279,551.	
357,852.	…	…	…	64,129.	470,187. État A.	
89,237.	…	…	7,874.	6,487.	130,647.	
15,330.	…	…	2,826.	…	18,156.	
463,704.	…	…	12,834.	12,161.	539,217.	
449,712.	…	…	21,543.	…	480,545.	
72,369.	…	…	9,893.	…	84,502.	
23,359.	…	…	3,652.	12.	27,293.	
1,727.	…	…	108.	…	2,304.	
11,142.	…	…	32.	72.	11,264.	
…	…	…	…	51,253.	51,253.	
1,126,580.	…	…	58,762.	69,985.	1,345,181. État A.	

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

*Suite de l'*ÉTAT C.

ORIGINE ET NATURE DES

FONDS SPÉCIAUX

DÉSIGNATION — DES EXERCICES.	DÉSIGNATION — DE L'ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	OBLIGATIONS ET TRAITES — DES COMPTABLES, — des Receveurs généraux.	OBLIGATIONS ET TRAITES — DES COMPTABLES, — des Directeurs des Droits réunis.	OBLIGATIONS ET TRAITES — de divers.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XIII.	Deux décimes du dixième des patentes	10,177.			
	Centimes additionnels — de réserve pour dégrèvement sur contributions		2,429,653.		
	Centimes additionnels — variables pour dépenses départementales		19,578,044.		
	Routes — Taxe d'entretien.	273,470.		15,357,182.	8,518.
	Routes — Salines du Piémont.				
	Octroi de navigation	160,104.		1,662.	
	Droits sur les bacs et bateaux	15,518.		1,883.	
	Canaux non affermés				
	Abonnement au Bulletin des lois	543.			
	Ventes d'effets militaires	17,355.			
	Dépôts et consignations				
	Vingtième du revenu des communes				
	TOTAUX	477,167.	22,007,697.	15,360,727.	8,528.

RÉCAPITULATION DES RECETTES

SUR TOUS LES EXERCICES RÉUNIS.	Deux décimes du dixième det patentes	78,532.			
	Centimes additionnels — de reserve pour dégrèvement sur contributions	5,788.	2,429,653.		
	Centimes additionnels — variables pour depenses departementales	21,562.	19,578,044.		
	Routes — Taxe d'entretien	323,988.		15,357,182.	8,528.
	Routes — Salines du Piémont				
	Octroi de navigation	169,394.		1,662.	
	Droits sur les bacs et bateaux	17,758.		1,883.	
	Canaux non affermés				
	Abonnement au Bulletin des lois	4,081.			
	Amendes de désertion	469.			
	Ventes d'effets militaires	17,373.			
	Supplement de cautionnemens des notaires	1,201.			
	Bois communaux				
	Dépôts et consignations				
	Vingtième du revenu des communes				
	TOTAUX	640,146.	22,007,697.	15,360,727.	8,528.

AUTRE RÉCAPITULATION

SUR L'EXERCICE DE L'AN VIII ET ANNÉES ANTÉRIEURES	23,008.			
SUR L'EXERCICE DE L'AN IX	1,798.			
SUR L'EXERCICE DE L'AN X	13.			
SUR L'EXERCICE DE L'AN XI	48,306.			
SUR L'EXERCICE DE L'AN XII	89,854.			
SUR L'EXERCICE DE L'AN XIII	477,167.	22,007,697.	15,360,727.	117,416.
TOTAUX	640,146.	22,007,697.	15,360,727.	8,528.

RECETTES EFFECTIVES. (Suite.)

DU TRÉSOR PUBLIC. *(Suite.)*

BONS A VUE.	RESCRIPTIONS acquittées par les Receveurs généraux pour numéraire versé à Paris.	RESCRIPTIONS de diverses Régies.	MANDATS du CAISSIER des Recettes sur les produits indirects.	RÉCÉPISSÉS de divers Comptables.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
39,620.			10,092.		59,889.	Les fonds spéciaux, versés à la Caisse centrale, se composent de produits particuliers affectés à un service déterminé. Les dépenses en sont réglées sur l'étendue des rentrées : elles sont ordonnancées par les Ministres, et ne sont pas imputées sur les crédits qui leur sont ouverts par les lois.
					2,429,653.	
					19,378,044.	
137,410.					15,776,590.	
		333,333.			333,333.	
2,062,170.					2,223,936.	
607,334.					624,735.	
52,221.					52,221.	
192,024.			143,707.		336,274.	
131,486.			68,326.		237,167.	
72,872.			28,813.		101,687.	
166.			1,911.		2,077.	
3,315,303.		333,333.	252,851.		41,753,606. État A.	

PROVENANT DES FONDS SPÉCIAUX.

BONS A VUE.	RESCRIPTIONS acquittées par les Receveurs généraux pour numéraire versé à Paris.	RESCRIPTIONS de diverses Régies.	MANDATS du CAISSIER des Recettes sur les produits indirects.	RÉCÉPISSÉS de divers Comptables.	TOTAUX.
168,209.			17,966.	6,487.	271,194.
121,731.			2,826.		2,560,018.
261,238.					19,860,844.
608,911.	23.		12,834.	258,469.	16,569,933.
		333,333.			333,333.
2,511,882.			21,543.		2,704,481.
679,703.			9,893.		709,237.
52,221.					32,221.
218,333.			147,359.	12.	369,785.
1,727.			108.		2,304.
162,901.			68,358.	400.	249,032.
214,221.				64,129.	279,351.
				51,253.	31,253.
72,872.			28,815.		101,687.
166.			1,911.		2,077.
5,074,135.	23.	333,333.	311,613.	380,750.	44,116,952. État A.

PAR EXERCICE.

BONS A VUE.	RESCRIPTIONS acquittées par les Receveurs généraux pour numéraire versé à Paris.	RESCRIPTIONS de diverses Régies.	MANDATS du CAISSIER des Recettes sur les produits indirects.	RÉCÉPISSÉS de divers Comptables.	TOTAUX.
201,817.					224,825.
36,705.	23.			124,668.	163,194.
35,878.				121,968.	157,859.
357,852.				64,129.	470,287.
1,126,580.			58,762.	69,985.	1,343,181.
3,315,303.		333,333.	252,851.		41,755,606.
5,074,135.	23.	333,333.	311,613.	380,750.	44,116,952. État A.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

RECETTES FAITES PENDANT LES

ETAT C *bis.*

I.° ORIGINE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DE L'ORIGINE DES RECETTES.	EXERCICES an VIII et antérieurs.	an IX.	an X.	an XI.	an XII.	an XIII.	TOTAUX.
FONDS GÉNÉRAUX.							
Contributions directes	564,743.	10,647.	48,177.	271,002.	434,839.		1,329,408.
Versemens des Régies et Administ.ons — de l'Enregistrement et des Domaines. — Divers produits	655,268.	337,191.	16,642.	288,115.	386,935.	13,315,016.	14,999,167.
— Bois nationaux			51.		57,273.	263,676.	321,000.
— Aliénations de domaines							
— des Droits réunis					150,442.	3,685,282.	3,835,724.
— des Douanes				2,970.	77,419.	7,521,945.	7,602,334.
— des Loteries						1,660,000.	1,660,000.
— des Postes	538.	29,228.	362,975.		100,087.	650,000.	1,142,828.
— des Monnaies						179,707.	179,707.
— des Salines					441,665.	514,197.	952,862.
Recettes diverses	241,081.	9,037.	114,489.	82,094.	227,324.	2,598,799.	3,272,824.
Recettes extraordinaires extérieures						46,054.	46,054.
Produit d'effets négociés par la caisse d'amortiss. — Rescriptions sur domaines nationaux		266,900.					266,900.
— Rentes nationales					19,808.		19,808.
TOTAUX des fonds généraux (pareils à ceux de l'État ci-contre)	1,461,630.	653,003.	542,334.	644,181.	1,895,792.	30,434,676.	35,631,616.
Déduire de l'Exercice an VIII, les recettes en numéraire reportées à l'an IX, et *celles en récépissés*	1,404,486.	767,899.					636,587.
Recettes propres au service de chaque Exercice	57,144.	1,420,902.	542,334.	644,181.	1,895,792.	30,434,676.	34,995,029.
FONDS SPÉCIAUX.							
Deux décimes du 10.e des patentes			284.	1,858.	16 285.	40,343.	58,770.
Centimes additionnels. — de réserve pour dégrèvement sur contributions	16,054.		21,874.				37,928.
— variables pour dépenses départementales							
— pour frais d'arpentage				31,207.	513.		31,720.
— pour frais d'améliorations et frais de cultes							
Routes — Taxe d'entretien			1,224.		3,897.	26,618.	31,737.
— Salines du Piémont							
Octroi de navigation					259.	212,724.	212,983.
Droits sur les bacs et bateaux						94,290.	94,290.
Canaux non affermés						10,480.	10,480.
Abonnement au Bulletin des lois	5.	59.	34.	1,983.	2,926.	32,852.	37,859.
Amendes de désertion						54,887.	54,887.
Ventes d'effets militaires						30,110.	30,110.
Supplement de cautionnemens des notaires				17,236.			27,236.
Bois communaux							
Dépôts et consignations							
Vingtième du revenu des communes							
Résumé — Totaux des fonds spéciaux (pareils à ceux de l'État ci-contre)	16,059.	59.	23,416.	52,284.	23,880.	502,302.	618,000.
— Report des fonds généraux	1,461,630.	653,003.	542,334.	644,181.	1,895,792.	30,434,676.	35,631,616.
— Totaux généraux des recettes en numéraire (pareils à ceux de l'État ci-contre)	1,477,689.	653,062.	565,750.	696,465.	1,919,672.	30,936,978.	36,249,616.
— Recettes en valeurs diverses	4,040,929.						4,040,929.
— Totaux généraux (pareils à ceux de l'État ci-contre)	5,518,618.	653,062.	565,750.	696,465.	1,919,672.	30,936,978.	40,290,545.

II.° NATURE DES RECETTES.

VALEURS REÇUES PAR LE TRÉSOR PUBLIC.	EXERCICES						TOTAUX.
	an VIII et antérieurs.	an IX.	an X.	an XI.	an XII.	an XIII.	
FONDS GÉNÉRAUX (en numéraire).							
Numéraire	401,147.	26,674.	146.	58,622.	465,089.	2,376,606.	3,328,278.
Effets à terme	40,377.	57.	100,0,4.	77.		3,544,864.	3,685,409.
Obligations et traites — des comptables		262,600.			5,495.	763,880.	1,031,975.
Obligations et traites — de divers					44,981.	5,584,384	5,629,365.
Bons à vue	357,970.	17,949.	68,186.	391,055.	581,873.	6,907,437.	8,325,470.
Rescriptions — acquittées par les receveurs, pour numéraire versé à Paris	25,555.	245,736.	9,682.	37,286.	405,160.	603,779.	1,027,198.
Rescriptions — du trésor sur divers produits							
Rescriptions — de diverses régies					441,665.	684,197.	1,125,862.
Mandats — du caissier général du trésor public						46,054.	46,054.
Mandats — du caissier des recettes sur les produits indirects					201,520.	9,567,628.	9,769,148.
Récépissés — du caissier des recettes	4,161.	99,987.	362,974.	154,272.	47,991.	2,241.	671,626.
Récépissés — de divers comptables	632,426.		1,312.	2,869.	1,018.	353,606.	991,231.
TOTAUX des fonds généraux (pareils à ceux de l'État ci-contre)	1,461,630.	653,003.	542,334.	644,181.	1,895,792.	30,434,676.	35,631,616.
Deduire, de l'Exercice an VIII, les recettes en numéraire reportées à l'an IX, et *celles en récépissés*	1,404,486.	767,899.					636,587.
Recettes propres au service de chaque Exercice	57,144.	1,420,902.	542,334.	644,181.	1,895,792.	30,434,676.	34,995,029.
FONDS SPÉCIAUX (en numéraire).							
Numéraire	5.	59.	6.	6.	9,645	101,445.	111,166.
Obligations et traites — des receveurs généraux							
Obligations et traites — des directeurs des droits réunis							
Obligations et traites — de divers							
Bons à vue	16,054.		23,410.	52,278.	11,762.	368,026.	471,530.
Rescriptions — acquittées par les receveurs, pour numéraire versé à Paris						9.	9.
Rescriptions — de diverses régies							
Mandats du caissier des recettes sur les produits indirects					2,194.	32,583.	34,777.
Récépissés de divers comptables					279.	239.	518.
Résumé — Totaux des fonds spéciaux (pareils à ceux de l'État ci-contre)	16,059.	59.	23,416.	52,284.	23,880.	502,302.	618,000.
Résumé — Reports des fonds généraux	1,461,630.	653,003.	542,334.	644,181.	1,895,792.	30,434,676.	35,631,616.
Résumé — Totaux des recettes en numéraire (pareils à ceux de l'État ci-contre)	1,477,689.	653,062.	565,750.	696,465.	1,919,672.	30,936,978.	36,249,616.
Résumé — Recettes en valeurs diverses	4,040,929.						4,040,929.
Résumé — Totaux généraux (pareils à ceux de l'État ci-contre)	5,518,618.	653,062.	565,750.	696,465.	1,919,672.	30,936,978.	40,290,545.

MINISTÈRE
DU
TRÉSOR PUBLIC.

DÉPENSE.

ÉTATS DES DÉPENSES

FAITES

PAR LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

À PARIS,

PENDANT L'AN XIII,

SUR TOUS LES EXERCICES.

Suit l'ÉTAT D.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

DÉPENSES EFFECTIVES

ÉTAT D.

DÉPENSES sur tous les EXERCICES.

DÉSIGNATION des MINISTÈRES.	SUR LES EXERCICES An VIII et antérieurs.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	An XIV.	TOTAUX.
I.° DÉPENSES EN NUMÉRAIRE.								
FONDS GÉNÉRAUX du Trésor public. Dette publique et pensions	....	80,131.	95,239.	354,146	8,247,215.	91,745,134.	....	100,521,865.
Maison de l'Empereur	....	....	....	....	3,666,667.	22,616,667.	....	26,283,334.
Princes français	....	....	....	....	666,667.	1,833,333.	....	2,500,000.
Guerre. (Ministère)	993,793.	1,260,806.	256,939.	612,316.	5,650,105.	158,725,577.	21,447,324.	188,946,860.
Administration de la guerre	121,663.	1,811,140.	734,202.	2,314,949.	22,328,540.	102,896,536.	4,881,076.	135,088,106.
Marine	214,752.	1,439,342.	1,363,583.	4,358,306.	18,006,331.	115,142,902.	....	140,524,216.
Intérieur	383,298.	642,864.	131,829.	1,018,239.	11,952,924.	23,086,914.	....	37,216,068.
Cultes	....	....	3,883.	100,808.	3,294,307.	8,621,937.	....	12,020,935.
Finances	1,239,774.	827,054.	789.	631,537.	11,573,296.	34,581,751.	....	48,854,201.
Trésor public	9,274.	204,215.	16,208.	703,468.	1,794,397.	6,258,042.	....	8,985,604.
Relations extérieures	48,036.	10,100.	28,887.	6,000.	1,452,632.	5,816,241.	....	7,361,896.
Justice	1,198,212.	204.	500.	1,911,419.	385,410.	15,259,903.	....	18,755,648.
Police générale	3,654.	....	....	....	37,074.	579,833.	....	620,561.
Frais de négociations	12,388.	20,602.	86,420.	112,741.	58,303.	13,330,866.	....	13,621,520.
Remboursemens divers	57,994.	112.	48,398.	72,326.	24,420.	1,334.	....	204,584.
TOTAUX	4,282,838.	6,296,570.	2,766,877.	12,196,455.	89,138,288.	600,496,970.	26,328,400.	741,506,398.
FONDS spéciaux. Intérieur	27,837.	111,480.	534,254.	220,971	7,132,039.	23,799,442.	....	31,726,023.
Finances	....	....	11,731.	2,806.	1,555,478.	1,214,000.	....	2,784,015.
Trésor public	207,689.	8,955.	66,067.	1,816,416.	217,177.	373,169.	....	2,689,473.
Justice	1,594.	2,461.	589.	4,682.	41,043.	1,155,279.	....	1,205,648.
	237,120.	122,896.	612,641.	2,044,875.	8,945,737.	26,541,890.	....	38,505,159.
REPORT des fonds généraux	4,282,838.	6,296,570.	2,766,877.	12,196,455.	89,138,288.	600,496,970.	26,328,400.	741,506,398.
TOTAUX des Dépenses en numéraire	4,519,958.	6,419,466.	3,379,518.	14,241,330.	98,084,025.	627,038,860.	26,328,400	780,011,557.
II.° DÉPENSES EN VALEURS DIVERSES.								
FONDS généraux. Guerre. (Ministère)	4,963,691.	....	....	....	....	....	....	4,763,691.
Administration de la guerre	3,350,116.	....	....	....	....	....	....	3,350,116.
Marine	4,257,258.	....	....	....	....	....	....	4,257,258.
Intérieur	1,567,378.	....	....	....	....	....	....	1,567,378.
Finances	11,879.	....	....	....	....	....	....	11,879.
Remboursemens divers	123,403.	....	....	....	....	....	....	123,403.
TOTAUX des Dépenses en valeurs diverses	14,273,725.	....	....	....	....	....	....	14,273,725.
III.° RÉUNION DES DÉPENSES.								
En numéraire	4,519,958.	6,419,466.	3,379,518.	14,241,330.	98,084,025.	627,038,860.	26,328,400.	780,011,557.
En valeurs diverses	14,273,725.	....	....	....	....	....	....	14,273,725.
TOTAUX GÉNÉRAUX semblables à ceux de l'État E	18,793,683.	6,419,466.	3,379,518.	14,241,330.	98,084,025.	627,038,860.	26,328,400.	794,285,282. État P.

ÉTAT E. VALEURS employées aux DÉPENSES sur tous les EXERCICES.

DÉSIGNATION des VALEURS.	SUR LES EXERCICES: An VIII et antérieurs.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	An XIV.	TOTAUX.
I.er DÉPENSES EN NUMÉRAIRE.								
Numéraire	[illegible]	2,348,117.	[illegible]	4,977,388.	27,583,633.	[illegible],950,750.	3,083,260.	252,852,438.
Effets à terme	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	356,927,727.
Obligations et traites de comptables	[illegible]	[illegible]	150,000.	313,600.	[illegible]983,191.	[illegible]11,252.	1,655,259.	64,804,914.
Obligations et traites de divers	[illegible]	6,000.	78,400.	[illegible]	[illegible]	[illegible]		7,960,633.
Bons à vue				10,400.	[illegible]	1,646,907.	[illegible]	1,693,532.
Rescript.ons sur Trésor sur divers produits	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	15,123,859.		29,537,101.
Rescript.ons de diverses régies					799,038.	9,732,629.	[illegible]	[illegible]
Mandats du caissier général		296,800.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	17,264,000.	[illegible]	[illegible]
Mandats du caissier des [illegible]				35,000.	824,000.	9,697,000.	1,184,000.	11,740,000.
Récépissés du caissier [illegible]	[illegible]	[illegible]	53,180.	[illegible]	813,756.			5,735,326.
Récépissés de pièces [illegible]	[illegible]	113,076.	[illegible]		766,667.	2,383,830.	50,000.	3,340,615.
Traites du caissier g.al ou sur lui-même pour les colonies			8,500.	31,533.	66,528.	1,055,940.		1,152,301.
Traites du caissier g.al ou sur lui-même pour les ports		25,000.		76,000.	982,000.	11,782,000.		12,865,000.
Traites du caissier g.al ou sur lui-même pour les divisions militaires					[illegible]	5,283,500.	243,000.	6,087,000.
Déclarations de fonds libres	[illegible]	231,355.	[illegible]	45,214.	920,272.	[illegible]		6,913,013.
Bons de caissier général sur les payeurs				12,000.	376,000.	10,182,000.	120,000.	10,690,000.
Rescriptions sur domaines nationaux		72,203.		1,321.	19,328.			92,862.
Engagemens provisoires	[illegible]	320,534.	[illegible]	17,945.				580,095.
TOTAUX des Dépenses en numéraire	[illegible]	6,419,466.	3,379,518.	14,241,330.	98,084,025.	627,038,860.	26,318,400.	780,011,557.
II.e DÉPENSES EN VALEURS DIVERSES.								
Inscriptions au grand livre	13,095,281.							13,095,281.
Cédules sur domaines nationaux	[illegible]							70,655.
Rescript.ons sur capitaux de rentes nationales	[illegible]							832,373.
Rescript.ons sur domaines nationaux	267,217.							267,217.
Rescript.ons sur divers produits	8,799.							8,799.
TOTAUX des Dépenses en valeurs diverses	14,273,725.							14,273,725.
III.e RÉUNION DES DÉPENSES.								
En numéraire	4,519,958.	6,419,466.	3,379,518.	14,241,330.	[illegible]	[illegible]	26,318,400.	780,011,557.
En valeurs diverses	14,273,725.							14,273,725.
TOTAUX GÉNÉRAUX semblables à ceux de l'État D	18,793,683.	6,419,466.	[illegible]	14,241,330.	98,084,025.	627,038,860.	26,318,400.	794,285,282. État F.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

DÉPENSES SUR LES

ÉTAT F.

DÉPENSES DE L'AN VIII ET ANNÉES ANTÉRIEURES.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses faites pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an VIII et années antérieures; avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère.

Divisions principales des Dépenses.	DÉSIGNATION des MINISTÈRES.	PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.
DÉPENSES en numéraire ou valeurs représentant numéraire. (a)	GUERRE — Solde		863,009.	993,753.
	GUERRE — Matériel	61,188.	69,580.	
	ADMINISTRATION DE LA GUERRE	111,630.	10,033.	121,663.
	MARINE	214,752.		214,752.
	INTÉRIEUR	371,175.	12,123.	383,298.
	FINANCES	1,166,051.	73,723.	1,239,774.
	TRÉSOR PUBLIC	870.	8,404.	9,274.
	RELATIONS EXTÉRIEURES	48,036.		48,036.
	JUSTICE	1,195,421.	2,791.	1,198,212.
	POLICE	3,654.		3,654.
	FRAIS DE NÉGOCIATIONS	12,388.		12,388.
		3,185,165.	1,039,679.	4,224,844.
	REMBOURSEMENS DIVERS. — Trésor public	31,040.	16,991.	48,031.
	REMBOURSEMENS DIVERS. — Finances	9,690.	273.	9,963.
	TOTAUX des dépenses en numéraire	3,225,895.	1,056,943.	4,282,838. États D et E.
DÉPENSES en valeurs diverses. (b)	GUERRE (Ministère)	4,961,366.	2,325.	4,963,691.
	ADMINISTRATION DE LA GUERRE	2,531,570.	817,546.	3,350,116.
	MARINE	4,257,258.		4,257,258.
	INTÉRIEUR	1,567,378.		1,567,378.
	FINANCES	11,879.		11,879.
	REMBOURSEM.ᵗˢ ET RESTIT.ᵒⁿˢ — Trésor public	64,146.		64,146.
	REMBOURSEM.ᵗˢ ET RESTIT.ᵒⁿˢ — Finances	59,157.		59,157.
	TOTAUX des dépenses en valeurs diverses	13,453,854.	819,871.	14,273,785.
	REPORT des dépenses en numéraire	3,225,895.	1,056,943.	4,282,838.
	TOTAUX GÉNÉRAUX des dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an VIII et antérieurs.	16,679,749.	1,876,814.	18,556,563. États D et E.

OBSERVATIONS.

(a) Une partie des dépenses faites sur l'an VIII et années antérieures, en numéraire ou valeurs représentant numéraire, a eu lieu pour régularisation des avances faites par la Régie de l'Enregistrement pour le compte de divers Ministères, et des compensations opérées avec divers débiteurs du Trésor. Ces avances avaient pour objet les frais de justice, les dépenses des prisons, traitemens des législateurs, de la direction des contributions, &c. Voir sur l'État ci-après coté Q, 2.ᵉ Division, le détail des dépenses effectuées sur ces Exercices pendant l'an XIII, en espèces réelles, et qui montent à [illegible].

La répartition entre les Exercices V, VI, VII et VIII, des paiemens faits sur chacun de ces Exercices pendant l'an XIII, et compris dans le présent tableau, est établie ci-après État coté 11.

Division par Exercice des régularisations des avances faites par les Régies, pour le compte de divers Ministères, et comprises en dépense dans le présent État relatif à l'an VIII et années antérieures.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Exercice de l'an V...	110,467.	317,129.
Exercice de l'an VI..	186,769.	
Exercice de l'an VII..	19,435.	
Exercice de l'an VIII.	90,672.	
MINISTÈRE DES FINANCES.		
Exercice de l'an VII..	29,415.	786,351.
Exercice de l'an VIII.	757,438.	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Exercice de l'an VII.	1,180,925.	1,195,421.
Exercice de l'an VIII.	14,496.	
TOTAL.		2,209,611.

(b) Ces valeurs diverses sont des inscriptions au grand-livre, créées par la loi du 30 ventôse an IX, des rescriptions sur domaines et sur capitaux de rentes, des cédules, &c. Voir l'État coté E.

ÉTAT G. DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN IX.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses faites pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an IX, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION des DÉPENSES.		PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRES.
DETTE PUBLIQUE et PENSIONS.	2.ᵉ semestre an VIII et 1.ᵉʳ semestre an IX	80,131.	....	80,131.
GUERRE. (Ministère.)	Solde	....	1,126,983.	1,260,806.
	Masses	139.	....	
	Artillerie	55,037.	29,919.	
	Génie	757.	15,929.	
	Dépenses diverses et extraordinaires	4,324.	27,718.	
ADMINISTRAT.ᵒⁿ de LA GUERRE.	Masses	1,145,589.	115,711.	1,811,140.
	Fournitures de campagne	127,571.	....	
	Équipages et transports militaires	188,520.	4,190.	
	Invalides	200,000.	17,211.	
	Dépenses diverses	110,434.	1,914.	
MARINE	Approvisionnemens	672,276.	....	1,439,342.
	Travaux	3,495.	....	
	Armemens et désarmemens	37,252.	6,685.	
	Appointemens et solde	50,657.	297,656.	
	Hôpitaux	462.	....	
	Dépenses diverses	40.	62,448.	
	Vivres	141,394.	....	
	Colonies	166,977.	....	
INTÉRIEUR (b)	Travaux publics et prisons	414,841.	12,505.	642,864.
	Établissemens des sciences et arts	2,100.	....	
	Ponts et chaussées	....	1,118.	
	Fêtes nationales et dépenses accidentelles	3,399.	8,901.	
	Fonds communs des départemens	....	200,000.	
FINANCES (b)	Corps législatif et Tribunat	270.	....	827,054.
	Ministères et Administrations permanentes	376,829.	115,242.	
	Dépenses diverses sur le fonds de réserve	334,713.	....	
TRÉSOR PUBLIC.	Frais de transports	....	7,465.	204,215.
	Taxations des Receveurs	....	196,750.	
JUSTICE	Dépenses accidentelles	....	204.	204.
RELATIONS EXTÉRIEURES.	Service intérieur	368.	....	10,100.
	Service extérieur	7,037.	....	
	Service accessoire	2,695.	....	
FRAIS DE NÉGOCIATIONS		20,602.	....	20,602.
		4,047,909.	2,248,549.	6,296,458.
REMBOURSEM.ˢ et RESTITUTIONS.	Trésor public	....	112.	112.
	TOTAUX des dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an IX. (a)	4,047,909.	2,248,661.	6,296,570. États D et E.

OBSERVATIONS.

(a) Pour connaître la totalité des dépenses faites sur l'Exercice de l'an IX pendant les années IX, X, XI, XII et XIII, et la situation des crédits ouverts par la loi, pour les dépenses de ce même Exercice, il faut consulter l'État ci-après coté R.

(b) Dans les dépenses indiquées au présent Tableau, sont comprises des dépenses de simple régularisation des avances faites par l'Administration de l'Enregistrement, pour dépenses des prisons, traitemens des législateurs et des agens de la Direction des Contributions, montant en totalité à 405,412.

Ces dépenses ont été ordonnancées par les divers Ministres qu'elles concernaient; SAVOIR:

Intérieur	383,225.
Finances	22,187.
	405,412.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT H. DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN X.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an X, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQ. et PENSIONS.	2.e semestre an IX	39,663.	....	95,239.	(a) Pour connaître la totalité des dépenses faites sur l'Exercice de l'an X pendant les années IX, X, XI, XII et XIII, et la situation des crédits ouverts par la loi pour ce même Exercice, il faut consulter l'État ci-après coté S.
	1.er semestre an X	55,576.	....		
GUERRE. (Ministère.)	Solde	....	147,373.	256,939.	
	Artillerie	51,906.	282.		
	Génie	156.	55,273.		
	Dépenses extraordinaires	350.	1,226.		
	Dépenses diverses	2,778.	27,891.		
ADMINISTR.on de LA GUERRE.	Administration générale et intérieure	1,183.	....	734,102.	
	Masses	414,314.	52,340.		
	Fournitures de campagne	90,716.	13,967.		
	Équipages et transports militaires	1,257.	2,466.		
	Dépenses extraordinaires	....	300.		
	Dépenses diverses	51,895.	103,664.		
MARINE	Approvisionnemens	309,988.	....	1,363,583.	
	Armemens et désarmemens	107,109.	21,025.		
	Appointemens et solde	30,500.	63,965.		
	Hôpitaux	1,187.	....		
	Dépenses diverses	2,627.	45,284.		
	Vivres	395,999.	....		
	Colonies	385,899.	....		
FINANCES	Corps législatif	232.	....	789.	
	Ministère et Administrations permanentes	156.	....		
	Administrations temporaires	100.	....		
	Dépenses accidentelles	301.	....		
INTÉRIEUR	Ministère et archives nationales	....	14,917.	131,829.	
	Secours et travaux publics	66,539.	14,639.		
	Établissemens d'agriculture et de commerce	....	12.		
	Idem d'instruction publique	....	14,099.		
	Idem des sciences et arts	10,672.	....		
	Dépenses accidentelles	3,292.	....		
	Service extraordinaire } Travaux de la navigation	....	9,659.		
CULTES		33.	3,850.	3,883.	
TRÉSOR PUBLIC.	Service intérieur	8,977.	52.	16,208.	
	Frais de transports	1,480.	5,699.		
RELATIONS EXTÉRIEURES.	Service extérieur	24,730.	....	28,887.	
	Service accessoire	4,157.	....		
JUSTICE	Dépenses accidentelles	....	500.	500.	
FRAIS DE NÉGOCIATIONS (b)		86,420.	....	86,420.	(b) Les frais de négociations sur l'Exercice de l'an X sont détaillés ci-après, État coté MM.
		2,150,086.	568,393.	2,718,479.	
REMBOURSEM.s et RESTITUTIONS.	Trésor public	1,600.	46,798.	48,398.	
	TOTAUX des Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an X (a)	2,151,686.	615,191.	2,766,877. États D et E	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

ÉTAT I. DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN XI.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an XI, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	*OBSERVATIONS.*
DETTE PUBLIQ. et PENSIONS.		2.e semestre an X	99,101.		354,146.	Pour connaître la totalité des dépenses faites sur l'Exercice de l'an XI pendant les années X, XI, XII et XIII, et la situation des crédits ouverts par la loi pour ce même Exercice, il faut consulter l'État ci-après coté T.
		1.er semestre an XI	255,045.			
GUERRE. (Ministère.)		Administration générale et intérieure	9,222.			
		Solde d'activité	2,791.	90,089.		
		Idem de retraite et de réforme		80,353.		
		Artillerie	74,954.	9,387.	612,316.	
		Génie	8,555.	110,495.		
		Garde des Consuls (*Masses et indemnités.*)	26,728.			
		Dépenses diverses	42,046.	157,696.		
ADMINIST.on DE LA GUERRE.	Masses	Boulangerie	130,000.	50,457.		
		Fourrages en nature	547,881.	162,090.		
		Indemnités de fourrages		2,878.		
		Étapes et convois militaires	10,668.	43,652.		
		Chauffage		11,660.		
		Habillement et équipement	353,824.			
		Lits militaires	346.	85,600.	2,314,949.	
		Hôpitaux	26,987.	16,670.		
		Remontes		5,592.		
		Campement	1,757.	6,409.		
	Fournitures extraordinaires		591,680.	64,386.		
	Invalides		191,581.			
	Dépenses diverses		930.	9,901.		
MARINE		Administration générale	424.			
		Approvisionnemens	1,260,080.	10,000.		
		Travaux	2,353.			
		Armemens et désarmemens	179,184.	13,000.		
		Appointemens et solde	51,242.	20,211.		
		Hôpitaux	3,714.			
		Dépenses diverses	20,339.	540,268.	4,358,306.	
		Vivres	986,320.			
		Constructions de l'an XI	125,408.	3,000.		
		Constructions de l'an XII	66,381.			
		Approvisionnemens en marchandises du Nord	12,000.	75,382.		
		Colonies	989,000.			
		Transporté	6,070,541.	1,569,176.	7,639,717.	

*Suite de l'*ÉTAT I.

DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN XI. *(Suite.)*

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an XI, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
	De l'autre part	6,070,541.	1,569,176.	7,639,717.	
INTÉRIEUR	Ministère et archives nationales	14,664.	26,364.		
	Secours et travaux publics	162,876.	20,941.		
	Établissemens d'agriculture et de commerce		27,095.		
	Idem d'instruction publique	15,607.	10,750.		
	Idem des sciences et arts	13,680.			
	Encouragemens	300.	4,440.		
	Dépenses imprévues	26,200.	6,000.	1,018,239.	
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
	Réparations des grandes routes		647,968.		
	Travaux du Simplon		3,000.		
	Travaux de la navigation		37,150.		
	Primes d'encouragement pour la pêche de la morue	1,204.			
CULTES		100,193.	615.	100,808.	
FINANCES	Sénat conservateur	4,147.			
	Corps législatif	533,590.			
	Tribunat	51,000.			
	Ministère et Administrations permanentes	625.	1,133.	631,537.	
	Administrations temporaires	713.	12,407.		
	Remboursement d'intérêts de cautionnemens à la Caisse d'amortissement (*b*)	467,922.			(*b*) En exécution du décret impérial du 3 nivôse an XIII, le paiement de cette somme a été compris dans une délégation de plus forte somme faite à la caisse d'amortissement, sur le prix des domaines nationaux aliénés et restant à recouvrer. (*Voir* la note du tableau n.° V, État B, et la note *e* de l'État M.)
TRÉSOR PUBLIC	Service intérieur	45,955.	261.		
	Service extérieur	40,000.			
	Frais de transports	17,211.	57,369.	703,468.	
	Dépenses pour travaux extraordinaires	537.			
	Taxations des Receveurs	5,533.	536,602.		
RELATIONS EXTÉRIEURES.	Service extérieur	6,000.		6,000.	(*c*) Les dépenses pour poursuites de crimes indiquées ci-contre, et montant à 1,909,900 fr., sont de simples régularisations des avances faites par les préposés de l'Administration de l'enregistrement.
GRAND-JUGE Ministre de la justice.	Poursuites de crimes (*c*)	1,909,900.			
	Commissaires du Gouvernement		285.	1,911,419.	
	Juges et greffiers des tribunaux		1,234.		
FRAIS DE NÉGOCIATIONS (*d*)		112,941.		112,941.	(*d*) Les frais de négociations sur l'Exercice de l'an XI sont détaillés ci-après État coté NN.
		9,161,339.	2,962,790.	12,124,129.	
REMBOURSEM. et RESTITUTIONS.	Trésor public	2,264.	70,062.	72,326.	
	TOTAUX de Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an XI	9,163,603.	3,032,852.	12,196,455. États D et E.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

ÉTAT L. DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN XII.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an XII, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	*OBSERVATIONS.*
DETTE PUBLIQ. et PENSIONS.		2.e semestre de l'an XI	529,993.	2,255,681.	8,247,215.	Pour connaître la totalité des dépenses faites sur l'Exercice de l'an XII pendant les années XI, XII et XIII, et la situation des crédits ouverts par la loi pour ce même Exercice, il faut consulter l'État ci-après coté TT.
		1.er semestre de l'an XII	1,689,448.	3,772,093.		
MAISON DE L'EMPEREUR			3,666,667.	....	3,666,667.	
PRINCES FRANÇAIS			666,667.	....	666,667.	
GUERRE. (Ministère.)		Administration générale et intérieure	81,049.	....	5,650,105.	
		Solde d'activité	65,849.	100,051.		
		Solde de retraite et de réforme	....	16,440.		
		Artillerie	1,291,915.	243,784.		
		Génie	118,865.	1,185,384.		
		Garde impériale *(Masses)*	684,310.	....		
		Dépenses diverses	280,632.	1,581,857.		
ADMINIST.on DE LA GUERRE.		Administration générale et intérieure	35,000.	....	22,328,540.	
	Masses.	Boulangerie	4,588,000.	65,661.		
		Fourrages en nature	2,827,166.	660,302.		
		Indemnités de fourrages	....	676,726.		
		Étapes, convois et transports militaires	164,862.	4,715,585.		
		Chauffage des troupes	274,721.	108,963.		
		Habillement et équipement	1,411,359.	2,043,743.		
		Lits militaires	18,399.	29,601.		
		Indemnités de logement	....	911,401.		
		Hôpitaux	41,208.	143,486.		
		Remontes	2,435.	358,670.		
		Campement	35,677.	16,192.		
		Fournitures extraordinaires	691,079.	1,676,116.		
		Invalides	243,000.	63,000.		
		Dépenses diverses	75,615.	450,573.		
MARINE		Service intérieur	49,680.	....	18,006,331.	
		Approvisionnemens	2,745,558.	143,879.		
		Travaux	183,372.	4,175,410.		
		Armemens et desarmemens	1,907,415.	3,453,832.		
		Appointemens et solde	396,186.	1,678,624.		
		Hôpitaux	19,859.	2,052.		
		Chiourmes	....	51.		
		Dépenses diverses	379,437.	67,389.		
		Vivres	4,034,250.	....		
		Travaux hydrauliques	....	156,854.		
		Constructions de l'an XI	182,306.	177,357.		
		Idem .... de l'an XII	225,000.	10,429.		
		Approvisionnemens en marchandises du Nord	4,808.	41,453.		
		Colonies	966,064.	5,342.		
Transporté			30,577,574.	27,987,951.	58,565,525.	

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

*Suite de l'*ÉTAT L.

DÉPENSES SUR LES

DÉPENSES SUR L'EXERCICE

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an XII,* avec

	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
	De l'autre part.	30,577,574.	27,987,951.	58,565,525.	
INTÉRIEUR.	Ministère et archives nationales.	151,060.	50,930.	11,952,924.	
	Secours et travaux publics.	502,465.	53,966.		
	Établissemens d'agriculture et de commerce.	95,828.	56,443.		
	Idem d'instruction publique	46,840.	123,951.		
	Idem des sciences et arts.	166,822.	11,098.		
	Encouragemens.	83,364.	4,200.		
	Ponts et chaussées.	[illegible],129.	....		
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
	Travaux des grandes routes.	....	2,890,000.		
	Travaux de la route du Simplon.	....	750,000.		
	Idem des grands ponts	18,716.	435,000.		
	Idem des quais Bonaparte et Desaix.	180,000.	....		
	Constructions dans la ville Napoléon	....	200,000.		
	Desséchement des marais du Cotentin.	1,210.	264,000.		
	Desséchement des marais de Rochefort.	....	436,000.		
	Navigation intérieure.	31,550.	1,214,700.		
	Ports maritimes de commerce	....	1,560,000.		
	Travaux des canaux de Saint-Quentin.	....	814,000.		
	Travaux des canaux d'Arles	....	193,800.		
	Travaux des canaux pour joindre la Vilaine à la Rance.	....	88,500.		
	Travaux des canaux entre Dijon et Dôle.	....	15[illegible]00.		
	Travaux des canaux du Blavet	400.	211,100.		
	Travaux des canaux de la Belgique.	....	226,000.		
	CRÉDITS SPÉCIAUX SUR LE FONDS DE RÉSERVE.				
	Administration du Piémont.	....	160,000.		
	Compagnie d'Afrique.	34,901.	....		
	Communications et routes de l'armée des côtes.	....	160,000.		
	Réparations à la préfecture de Paris	62,500.	....		
	Fabrique de cuivre et tôle vernis	42,000.	....		
	Encouragemens aux arts et métiers	2,472.	600.		
	Idem à la peinture.	2,350.	....		
	Primes pour approvisionnemens de grains.	49,791.	....		
	École d'arts et métiers à Beaupréau.	....	30,000.		
	Secours aux réfugiés maltais.	200.	106,396.		
	Idem de Saint-Pierre et Miquelon.	23,914.	73,528.		
	Lycée de Pontivy.	....	50,000.		
	Acquisition de l'ex-abbaye d'Eysses.	100,000.	....		
	Dépôt de médicamens.	....	3,000.		
	Transporté.	32,205,086.	38,313,363.	70,518,449.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

DÉPENSES PENDANT L'AN XIII.

DE L'AN XII *(Suite.)*

Désignation des Dépenses payées à chaque Ministère et à chaque chapitre de la répartition arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAIEMENS faits par le Caissier [illegible]	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre	32,105,086.	38,373,363.	70,478,449.	
FINANCES.	Corps législatif (b)	830,134.			(b) Dont [illegible] compris de 830,134 portés ci-contre, pour dépenses du Corps législatif, est comprise celle de 760,869, pour régularisation des avances faites par les préposés de l'Administration de l'Enregistrement, pour paiement des traitemens des membres du Corps législatif.
	Tribunat	73,390.			
	Ministère et Administrations permanentes	333,954.	116,627.		
	Administrations temporaires	161,332.	11,009.	11,573,296.	
	Dépenses accidentelles	26,441.			
	Fonds d'amortissement (c)	10,000,000.			(c) En exécution du décret impérial du [illegible] an XIII, le paiement de cette somme a été compris en partie dans une délégation de plus forte somme faite à la caisse d'amortissement, sur le prix des domaines nationaux aliénés, [illegible] [Voir la note du Tableau n.° [illegible] État B, et le texte de l'État [illegible]]. Paiement en délégation [illegible] 9,753,264. En un bon du Caissier de la caisse d'amortissement, reçu au Trésor public, et compris ci-contre [illegible] 246,736. Total 10,000,000.
CULTES		331,628.	2,962,679.	3,294,307.	
TRÉSOR PUBLIC.	Service intérieur	133,683.	204.		
	Service extérieur	98,633.	659,930.		
	Frais de transports	121,206.	545,386.	1,794,397.	
	Dépenses pour travaux extraordinaires	8,000.			
	Taxations des receveurs	2,919.	224,414.		
RELATIONS EXTÉRIEURES.	Service intérieur	73,[illegible]			
	Service extérieur	1,027,894.		1,452,632.	
	Service accessoire	352,[illegible]			
GRAND-JUGE Ministre de la justice.	Traitement de S. A. S. l'Archi-Chancelier	33,5[illegible]			
	Service intérieur	177,836.			
	Tribunal de cassation	4,989.			
	Commissaires près les tribunaux	18,410.	4,154.	335,410.	
	Dépenses accidentelles	83,099.	400.		
	Juges et greffiers des tribunaux	10,[illegible]	4,087.		
POLICE GÉNÉRALE.	Service intérieur: bureaux du Ministère	27,[illegible]		37,[illegible]	
	Service intérieur: bureaux des Conseillers d'état	10,[illegible]			
FRAIS DE NÉGOCIATIONS (d)		58,[illegible]		58,[illegible]	(d) Les frais de négociations de l'Exercice de l'an XII sont [illegible]
		45,324,615.	41,789,453.	87,113,868.	
REMBOURSEM. et RESTITUT.	Trésor public	6,014.	18,286.	24,400.	
TOTAUX des Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an XII		45,330,[illegible]	41,807,[illegible]	87,138,268. États D et E.	

DÉPENSES SUR LES

ÉTAT M.

DÉPENSES SUR

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XIII, sur l'Exercice de la même année, ainsi désignées

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS [illegible] aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRES.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE et PENSIONS.	2.e Semestre an XII		50,105,579.	14,724,0[illegible]	91,745,134.	Pour connaître la totalité des dépenses sur l'Exercice de l'an XIII pendant les années XII et XIII, et la situation des crédits ouverts par la loi pour ce même Exercice, il faut consulter l'État ci-après coté V.
	1.er Semestre an XIII		31,338,660.	15,576,846.		
MAISON DE L'EMPEREUR			22,616,667.	....	22,616,667.	
PRINCES FRANÇAIS			1,833,333.	....	1,833,333.	
GUERRE (Ministère.)	Administration générale et intérieure		1,063,464.	....	158,235,[illegible]	
	Solde d'activité et pain de la troupe		5,067,407.	97,548,213.		
	Solde de retraite et de réforme		....	24,000,000.		
	Artillerie		6,382,075.	2,531,733.		
	Genie		557,000.	10,524,414.		
	Garde impériale (Idem)		5,341,986.	....		
	Dépenses diverses et imprévues		1,191,495.	4,513,788.		
ADMINISTRAT.on DE LA GUERRE.	Administration générale et intérieure		660,000.	....	101,896,536.	
	Masses.	Boulangerie	16,155,000.	1,455,000.		
		Fourrages en nature	16,005,831.	2,066,989.		
		Indemnités de fourrages	407.	1,589,[illegible]		
		Étapes, convois et transports militaires	2,784,051.	4,546,204.		
		Chauffage des troupes	3,466,900.	2,411,507.		
		Habillement et équipement	3,939,491.	9,159,324.		
		Lits militaires	[illegible]	253,271.		
		Indemnités de logement	407.	3,269,485.		
		Hôpitaux	5,633,540.	7,046,341.		
		Remontes	23,939.	1,736,341.		
		Campement	218,161.	185,439.		
	Fournitures extraordinaires		11,551,571.	3,450,646.		
	Invalides		2,189,004.	[illegible]745.		
	Dépenses diverses		36,572.	[illegible]		
MARINE	Service intérieur		932,833.	....	115,140,90[illegible]	
	Approvisionnemens		13,164,136.	12,383,701.		
	Travaux		2,311,987.	4,868,108.		
	Armemens et désarmemens		3,465,589.	12,169,896.		
	Appointemens et soldes		4,420,492.	20,657,[illegible]		
	Hôpitaux		1,004,223.	433,222.		
	Chiourmes		585,000.	94,391.		
	Dépenses diverses		1,527,736.	1,145,971.		
	Vivres		20,[illegible],319.	86,017.		
	Travaux hydrauliques		10,994.	4,105,939.		
	Constructions de l'an XI		1,604,500.	6,568,000.		
	Constructions de l'an XII		434,500.	173,565.		
	Approvisionnemens en marchandises de France		200,000.	....		
	Idem ——— du Nord		4,939,790.	1,138,014.		
	Colonies (b)		795,043.	35,320.		(b) Pendant l'an XIII, le Trésor public a envoyé dans les colonies, pour le paiement des dépenses des divers Exercices, une somme de [illegible] en traites du Caissier général [illegible].
Transport			219,691,874.	273,[illegible]	492,[illegible]	

FONDS GÉNÉRAUX (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XIII.

DÉPENSES PENDANT L'AN XIII.

des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	PAIEMENS faits par la Caisse générale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
	Guerre	219,692,874.	273,267,275.	492,960,149.	
	Ministère et archives nationales	1,294,489.	3,414,322.		
	Secours et travaux publics	726,774.	56,524.		
	Établissemens d'agriculture et de commerce	730,786.	502,535.		
	Idem d'instruction publique	1,084,242.	2,320,140.		
	Idem des sciences et arts	1,344,152.	2,250.		
	Encouragemens	457,357.	59,964.		
	Ponts et chaussées	134,775.			
	Dépenses imprévues	49,142.	33,000.		
	Dépenses à l'occasion du couronnement	771,804.	97,485.		
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
	Travaux des grandes routes		2,700,000.		
	Travaux de la route du Simplon		1,450,000.		
	Idem des grands ponts		987,000.		
	Idem des quais Bonaparte et Desaix	139,000.			
	Constructions dans la ville Napoléon		207,500.		
	Routes de la ville Napoléon		40,000.		
	Desséchement des marais du Cotentin		67,900.		
	Navigation intérieure	[illegible]900.	209,100.		
	Ports maritimes de commerce		1,950,000.		
INTÉRIEUR	Travaux des canaux d'Arles		154,000.	23,086,914.	
	Travaux des canaux du Rhône au Rhin		50,000.		
	Travaux des canaux pour joindre la Vilaine à la Rance		127,000.		
	Travaux des canaux entre Dijon et Dôle		166,000.		
	Travaux des canaux du Blavet		123,000.		
	CRÉDITS SPÉCIAUX SUR LE FONDS DE RÉSERVE.				
	Travaux du port de Dunkerque		275,000.		
	Conseil général de commerce	12,000.			
	Communications et routes de l'armée des côtes		460,000.		
	Indemnité de bombardemens		31,978.		
	Institution du refuge de Saint-Michel	4,000.			
	Fabrique d'étamines de Nogent-le-Rotrou		15,000.		
	Dotation de filles pauvres	6,400.	268,800.		
	Secours à l'hospice de Vesoul		10,000.		
	Primes pour approvisionnemens de grains	160,000.			
	Encouragemens aux arts et métiers	60,000.			
	Frais de voyage	50,000.			
	Gratifications à des Préfets		34,000.		
	Ouvrage sur l'Égypte	400,000.			
	École des arts à Beaupreau		25,000.		
	École secondaire de Saint-Jean		10,000.		
	Transport	226,912,892.	289,134,371.	516,047,063.	

Suite de l'ÉTAT M. DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN XIII. (Suite.)

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an XIII, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
	De l'autre part	226,911,692.	289,134,371.	516,047,063.	
CULTES	Service intérieur	148,126.		8,621,937.	
	Culte catholique	680,455.	7,220,817.		
	Pensions accordées par décrets impériaux	139,000.	750.		
	Culte protestant	144,315.			
	Dépenses diverses	38,900.	50,000.		
	Dépenses accidentelles	97,570.			
FINANCES	Conseil d'état	1,433,[illegible]		[illegible]	(c) En exécution du décret impérial du 3 nivôse an XIII, le paiement de ces trois sommes a été compris dans une délégation de plus forte somme faite à la caisse d'amortissement, [illegible] des domaines nationaux [illegible]. (Voir la note [illegible])
	Sénat conservateur	3,666,667.			
	Corps législatif	2,257,985.			
	Tribunat	1,120,000.			
	Ministère et Administrations permanentes	2,602,409.	[illegible],808.		
	Administrations temporaires	1,086,184.	75[illegible],439.		
	Dépenses accidentelles	23,899.			
	Bâtimens du Gouvernement	1,007,466.			
	Versemens à la Caisse d'amortissement (c): du fonds d'amortissement	10,000,000.			RÉCAPITULATION des paiemens faits de [illegible] à la Caisse d'amortissement.
	Versemens à la Caisse d'amortissement (c): pour remboursemens de capitaux de cautionnemens	2,500,000.			Fonds [illegible]: Exercice de l'an XI, État [illegible], note b... 467,928. Idem de l'an XII, [illegible], note c... 9,753,264. Idem de l'an XIII, État M, note c... [illegible]
	Versemens à la Caisse d'amortissement (c): pour remboursement d'intérêts de cautionnemens	2,300,000.			Fonds [illegible]: Exercice de l'an VIII, État [illegible], note b... 206,463. Idem de l'an IX, État [illegible], note b... 1,632,070. Somme pareille au montant de la délégation faite à la caisse d'amortissement... 26,859,731
TRÉSOR PUBLIC	Traitement de S. A. S. l'Archi-Trésorier	305,555.		6,258,042.	
	Service intérieur	3,[illegible]75,223.	9,514.		
	Service extérieur	253,205.	3,742,950.		
	Frais de transports	140,332.	[illegible]6,354.		
	Taxations des Receveurs		194,909.		
RELATIONS EXTÉRIEURES.	Service intérieur	568,923.		5,816,241.	
	Service extérieur	3,479,477.			
	Service accessoire	1,767,841.			
GRAND-JUGE Ministre de la justice.	Traitement de S. A. S. l'Archi-Chancelier	305,556.		15,259,903.	
	Service intérieur	769,928.			
	Tribunal de cassation	880,685.			
	Procureurs impériaux près les tribunaux	197,633.	[illegible]96,040.		
	Frais de routes des fonctionnaires appelés au couronnement, et autres dépenses	275,443.	7,111.		
	Juges et greffiers des tribunaux	545,884.	10,090,623.		
POLICE GÉNÉRALE.	Service intérieur: bureaux du Ministre	458,530.		5[illegible],833.	
	Service intérieur: bureaux des Conseillers d'état	121,303.			
FRAIS DE NÉGOCIATIONS (d)		13,330,866.		13,330,866.	(d) Les frais de négociations de l'Exercice de l'an XIII sont détaillés ci-après, État [illegible]
		282,946,550.	317,549,086.	600,495,636.	
REMBOURSEM.S et RESTITUT.S	Trésor public	397.	937.	1,334.	
TOTAUX des Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an XIII		282,946,947.	317,550,023.	600,496,970. État D et E.	

ÉTAT N. DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN XIV.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites par avance pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an XIV, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRES.	OBSERVATIONS.
GUERRE. (Ministère.)	Solde	Divisions militaires		3,699,090.	[illegible]447,314.	Un fonds de 4,500,000 provenant du produit des ventes d'effets militaires, réservé à la caisse d'amortissement, et reversé par cette caisse au Trésor public, pour être employé au service du département de la guerre.
		Grande armée		6,480,000.		
		Armée d'Italie		2,545,000.		
		Armée de Naples		120,000.		
		Armée de Brest		270,200.		
	Matériel	Artillerie		1,699,334.		
		Génie		550,000.		
		Gratifications extraordinaires		761,000.		
		Dépenses extraordinaires	150,000.	1,772,000.		
		Fonds extraordinaires pour dépenses imprévues		2,000,000.		
ADMINISTRAT.on DE LA GUERRE.	Masses	Boulangerie		200,000.	4,881,078.	
		Fourrages		[illegible]		
		Étapes, convois et transports militaires		1,259,000.		
		Chauffage		38,698.		
		Habillement		325,000.		
		Hôpitaux		274,500.		
		Remontes		1,297,716.		
	Fournitures extraordinaires			1,094,718.		
	Dépenses diverses			[illegible]		
TOTAUX des dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an XIV			150,000.	26,178,400.	26,328,400. États D et E.	



COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT O.

DÉPENSES SUR LES [illegible]

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XIII, sur les Fonds spéciaux [illegible]

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX.
EXERCICE de l'an VIII et années antérieures.	INTÉRIEUR	Taxe d'entretien des routes	1,181.	6,164	27,8[illegible]
		Dépenses départementales	20,492.	....	
	TRÉSOR public.	Remboursemens à la Caisse d'amortissement, sur le produit des bois communaux	....	1,196.	207,689.
		Remboursemens à la Caisse d'amortissement, de numéraire provenant de domaines nationaux, payables en bons 2/3 (*a*)	206,493.	....	
	JUSTICE	Bulletin des lois	1,594.	....	1,594.
		TOTAUX	229,760.	7,360.	237,120.
EXERCICE de l'an IX.	INTÉRIEUR	Taxe d'entretien des routes	[illegible]	109,964.	111,480.
	TRÉSOR public.	Remboursemens à la Caisse d'amortissement, sur le produit des bois communaux	....	7,815.	8,955.
		Remboursemens à la Caisse d'amortissement, *idem* des ventes d'effets militaires	[illegible]	....	
	JUSTICE	Bulletin des lois	2,461.	....	2,461.
		TOTAUX	5,117.	117,779.	122,896.
EXERCICE de l'an X.	INTÉRIEUR	Taxe d'entretien des routes	[illegible]	24,521.	534,254.
		Dépenses départementales	63,621.	446,000.	
	FINANCES	Dépenses départementales	11,731.	....	11,731.
	TRÉSOR public.	Remboursemens à la Caisse d'amortissement, sur le produit des cautionnemens	....	24,044.	66,087.
		Remboursemens à la Caisse d'amortissement, *idem* des bois communaux	....	41,923.	
	JUSTICE	Bulletin des lois	589.	....	589.
		TOTAUX	76,053.	536,588.	612,646.
EXERCICE de l'an XI.	INTÉRIEUR	Taxe d'entretien des routes	14,553.	[illegible]	220,971.
		Dépenses départementales	19,076.	103,695.	
		Travaux des routes sur le remboursement du prêt fait aux négocians de Cadix	....	67,650.	
	FINANCES	Dépenses départementales	2,806.	....	2,806.
	TRÉSOR public.	Remboursemens à la Caisse d'amortissement, sur le produit de la vente des effets militaires	114,098.	....	1,816,416.
		Remboursemens à la Caisse d'amortissement, *idem* des cautionnemens des notaires (*b*)	1,632,572.	....	
		Remboursemens à la Caisse d'amortissement, *idem* des bois communaux	6,078.	62,968.	
	JUSTICE	Bulletin des lois	1,334.	....	4,682.
		Menus frais des tribunaux	2,230.	2,078.	
		TOTAUX	1,793,487.	251,388.	2,044,875.

OBSERVATIONS.

Les fonds spéciaux se composent de produits particuliers affectés à un service déterminé. Les dépenses en sont réglées sur l'excédant des recettes [illegible] ... crits par les Ministres, et ne sont point imputées sur les crédits qui leur sont ouverts par la loi. [illegible]

(*a*) En exécution du décret impérial du [illegible] XIII, le paiement de [illegible] sommes a été autorisé [illegible] une délégation [illegible] somme faite à la caisse d'amortissement [illegible] ... (Voir la note du Tableau V, État B; cette somme [illegible]


DÉPENSES PENDANT L'AN XIII.

[illegible] (Suite.)

FONDS SPÉCIAUX.

[illegible] L'EXERCICE DE L'AN XI [illegible]

des Exercices VIII, IX, X, XI, XII et XIII, avec désignation des diverses dépenses.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds des Payeurs [illegible].	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
EXERCICE de l'an XII.	INTÉRIEUR.	Taxe d'entretien des routes	4[illegible].4[illegible]	4,866,916.	7,[illegible]32,[illegible]9.	Les fonds spéciaux se composent de produits particuliers affectés à un service [illegible]. Les dépenses [illegible] sur l'étendue des recettes, elles sont ordonnancées par les Ministres, et ne sont point imputées sur les crédits qui leur sont ouverts par la loi.
		Dépenses départementales	3[illegible]	900,012.		
		Idem sur le produit de l'octroi de navigation	19[illegible]0.	294,940.		
		Idem sur le droit de bacs et bateaux	577.	215,492.		
		Idem sur le droit de navigation du [illegible]	[illegible]	[illegible]55,000.		
	FINANCES.	Dégrèvement sur contributions	30,000.	1,184,000.	1,[illegible]55,478.	
		Confection des rôles des patentes	14,540.	326,938.		
	TRÉSOR public.	Remboursemens à la Caisse d'amortissement — sur le produit des [illegible]	[illegible]33.	33,140.	217,177	
		Idem des ventes d'effets militaires	[illegible],203.	[illegible]		
		Idem des cautionnemens [illegible]	[illegible]800.	[illegible]9,001.		
	JUSTICE.	Bulletin des lois	36,108.	[illegible]	41,043.	
		Menus frais des tribunaux	4,021.	914.		
		TOTAUX	[illegible]	7,[illegible]6,432.	[illegible]737.	
EXERCICE de l'an XIII.	INTÉRIEUR.	Taxe d'entretien des routes	901,787.	[illegible]536,987.	[illegible]	Ces remboursemens ont imputés [illegible] spéciaux, parce que le Trésor public doit en rapporter [illegible] montant sur le produit de la taxe d'entretien des routes, en déduisant d'une somme égale les fonds mis à la disposition du Ministre de l'intérieur pour le service ordinaire des routes.
		Dépenses départementales	1,[illegible]6,140.	16,794,[illegible].		
		Idem sur le produit de l'octroi de navigation	[illegible]	75,013.		
		Idem sur le droit de bacs et bateaux	[illegible]	11,523.		
	FINANCES.	Dégrèvemens sur contributions	[illegible],000.	1,174,000.	1,214,000	
	TRÉSOR public.	Remboursemens à la Caisse d'am.[on] sur le produit des bois communaux	54,004.	85,045.	[illegible]	
		Idem des ventes d'effets militaires	143,166.	[illegible]		
		Rembourgem. de trop reçu sur la taxe d'entret. des routes (1)	[illegible]	98,980.		
	JUSTICE.	Bulletin des lois	209,170.	[illegible]	[illegible]	
		Menus frais des tribunaux	[illegible]225.	806,977.		
		TOTAUX	[illegible]	[illegible],506,289.	16,341,8[illegible]	
RÉSUMÉ des divers Exercices.	INTÉRIEUR.	Taxe d'entretien des routes	1,465,580.	9,558,[illegible]	[illegible]	
		Dépenses départementales	1,841,509.	18,240,7[illegible]		
		Idem sur le produit de l'octroi de navigation	[illegible]9,500.	259,[illegible]		
		Idem sur le droit de bacs et bateaux	1,587.	127,9[illegible]		
		Idem sur le droit de navigation du Rhin	[illegible]	155,000.		
		Travaux des routes sur le cautionn.[nt] des négocians de Chollet	[illegible]	67,980.		
	FINANCES.	Dégrèvement sur contributions	[illegible]70,000.	2,358,000.	2,784,015.	
		Confection des rôles de patentes	14,540.	326,938.		
		Dépenses départementales	14,537.	[illegible]		
	TRÉSOR public.	Divers remboursemens à la Caisse d'amortissement	2,393,181	356,291.	2,689,479.	
	JUSTICE.	Bulletin des lois	351,383	[illegible]	1,205,648.	
		Menus frais des tribunaux	35,476.	818,769.		
		TOTAUX GÉNÉRAUX	6,117,303.	32,387,856.	38,505,159.	

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT P.

BALANCE
DES RECETTES ET DÉPENSES

Faites par la Caisse centrale du [illegible]

DÉSIGNATION DES VALEURS.	RECETTE [illegible]	RECETTES DE TOUTES NATURES [illegible]				[illegible]	[illegible]
	[illegible]	RECETTES générales.	RECETTES [illegible]	RE[illegible]	TOTAUX.		
Numéraire	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Effets à terme	[illegible]	[illegible]	4[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Obligations de divers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]4,[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Obligations d[illegible] de col[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	
Obligations d[illegible] [illegible] p[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	
Obligations d[illegible] [illegible] d[illegible] m[illegible]sta[illegible]			6,08[illegible],000.		[illegible]	[illegible]	
Obligations d[illegible]	2,[illegible]6,076.	85[illegible]	5[illegible]	[illegible]18.	[illegible]	4[illegible]	
Bon[illegible]	[illegible]8.	[illegible]8.	[illegible]		[illegible]	[illegible]	
d[illegible] général.	[illegible]	[illegible]	4,5[illegible]9,3[illegible]		[illegible]	[illegible]	
Mandats [illegible] recette su[illegible]	[illegible]		[illegible]5,291,000.	[illegible]		[illegible]	
Mandats les produits indirects.		[illegible]	[illegible]	[illegible]	85,459,000.	85,459,000.	
Mandats de la Caisse d'amortiss.	5[illegible]1.	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	
Déclarations de fonds l[illegible]	28,[illegible]		[illegible]		8[illegible]	[illegible]	
Récépis. du caissier [illegible] recettes	[illegible]7,8[illegible]	[illegible]	[illegible]7,85[illegible]		3,[illegible]	3,[illegible]	
Récépis. de divers comptables	[illegible]373,450.	4,6[illegible]9,4[illegible]0.	[illegible]7[illegible]8.	[illegible]1,508.	[illegible]	[illegible]	
Rescrip. de diverses [illegible]	[illegible]905,000.	5,0[illegible]3,[illegible]	[illegible]3,276.	[illegible]	6[illegible]	7[illegible]	
Rescrip. sur domaines [illegible]	[illegible]777.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Rescrip. sur capitaux de rentes	[illegible]8.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Rescrip. sur divers prod[illegible]	23,[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	29,684,050.	3[illegible]	
Rescrip. acquitt. par [illegible] po[illegible] numer. [illegible] à Pa[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4[illegible]5	4[illegible]	
Bons du caissier [illegible] Payeurs.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]000.	
En[illegible]	[illegible]	[illegible]	5[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible] sur les [illegible] de [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]825.	[illegible]	[illegible]	
[illegible] sur d[illegible] [illegible]aux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	18.[illegible]	
[illegible] pens[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	91,844,065.	91,844,065	90,[illegible]46	
[illegible] acti[illegible] [illegible]bles[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	37,452.	2,857,242	[illegible]	
Valeurs en dépôt. Num[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]0,78[illegible]	400,000.	[illegible]0,7[illegible]8	[illegible]	
Valeurs en dépôt. Inscript. au grand-livre.	22,[illegible]	[illegible]	[illegible]017,838.	[illegible]	[illegible]838.	[illegible]	
Valeurs en dépôt. Valeurs diverses	[illegible]	[illegible]	[illegible]	400,000.	[illegible]	[illegible]	
	[illegible]	[illegible]	1,08[illegible]134.	345,297,722.	2,182,0[illegible]	[illegible]	
Il faut déduire [illegible] et ajouter aux [illegible] les valeurs d'[illegible] employées [illegible] paiemens,	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Mandats du caissier des recettes	[illegible]						
Bons du caissier général	15,500,000.						
Déclarations de fonds libres	8,351,53[illegible]	[illegible]674,824.	4[illegible]675,824.				
[illegible]raites du caissier général	[illegible]						
Diverses valeurs	98 [illegible]487.						
	181,0[illegible]	798,[illegible]742.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	

RECETTES ET DÉPENSES pendant l'an XIII.

GÉNÉRALE
DE TOUTES NATURES ET VALEURS,
Trésor public à Paris, pendant l'an XIII.

DÉSIGNATION des VALEURS.	DÉPENSE. DÉPENSES DE TOUTES NATURES et sur tous les Exercices pendant l'an XIII. DÉPENSES effectives.	DÉPENSES d'ordre.	DÉPENSES pour conversion de valeurs.	TOTAUX.	SOLDE DE LA CAISSE au 1.er vendémiaire an XIV.	RÉUNION des dépenses de toutes natures et du solde existant en caisse au 1.er vendémiaire an XIV
Numéraire	252,852,438.	55,102,017.	8,718,184.	316,672,639.	3,640,056.	320,312,695.
Effets à terme	336,927,727.	271,840,336.	185,216,761.	793,984,824.	37,235,143.	831,219,967.
Obligat.ns et traites — des comptables	64,804,914.	402,174,283.	68,654,373.	535,633,570.	6,970,722.	542,604,292.
Obligat.ns et traites — du Caissier génér. pour le service — des colon.	1,152,302.	....	....	1,152,302.	....	1,152,302.
Obligat.ns et traites — du Caissier génér. pour le service — des ports	12,865,000.	....	....	12,865,000.	....	12,865,000.
Obligat.ns et traites — du Caissier génér. pour le service — des divis. militaires	6,087,000.	....	....	6,087,000.	....	6,087,000.
Obligat.ns et traites — de divers	7,960,632.	35,163,690.	2,235,373.	45,358,695.	1,741,365.	47,098,060.
Bons à vue	1,693,532.	57,260,453.	644,627.	59,596,612.	1,035,457.	60,634,069.
Mandats. — du Caissier général	22,827,333.	5,553,000.	154,000.	28,534,333.	1,124,000.	29,658,333.
Mandats. — du Caiss. des recettes sur les produits indirects, — émis	11,740,000.	88,368,000.	83,000.	100,191,000.	16,100,000.	116,291,000.
Mandats. — du Caiss. des recettes sur les produits indirects, — rentrés acquittés	....	85,459,000.	....	85,459,000.	....	85,459,000.
Mandats. — de la Caisse d'amortiss.	....	5,931.	....	5,931.	....	5,931.
Déclarations de fonds libres	6,913,013.	1,467,139.	....	8,380,152.	622,416.	9,002,568.
Récépiss. — du caissier des recettes	5,735,326.	....	37,850.	5,773,176.	118,294.	5,891,470.
Récépiss. — de divers comptables	3,340,615.	14,078,393.	....	17,419,008.	5,830,120.	23,249,128.
Rescrip.ns — de diverses régies	4,211,667.	1,869,377.	213,576.	6,294,620.	1,647,289.	7,941,909.
Rescrip.ns — sur domaines nationaux	360,079.	1,148,436.	....	1,508,515.	334.	1,508,849.
Rescrip.ns — sur capitaux de rentes	832,373.	151,082.	....	983,455.	10,617.	994,072.
Rescrip.ns — sur divers produits	29,545,302.	....	....	29,545,302.	104,550.	29,649,852.
Rescrip.ns — acquit. par les Rec. pour numér. versé à Paris	....	4,557,168.	....	4,557,168.	....	4,557,168.
Bons du caissier gén. sur les Payeurs	10,690,000.	4,810,000.	....	15,500,000.	....	15,500,000.
Engagemens provisoires	580,093.	....	....	580,093.	....	580,093.
Certific. de perte sur les pièces de 2 s.	....	1,551.	26,412.	27,963.	....	27,963.
Cédules sur domaines nationaux	70,655.	109,757.	115.	180,527.	....	180,527.
Inscriptions au grand-livre	13,095,281.	69,142.	8,364.	13,172,787.	5,249,163.	18,421,950.
Suspens. — Valeurs diverses	....	....	78,169,119.	78,169,119.	11,987,344.	90,156,463.
Valeurs actives non disponibles	....	1,227,736.	38,968.	1,266,704.	80,354,493.	81,621,197.
Valeurs en dépôt. — Numéraire	....	39,138.	700,000.	739,138.	438,026.	1,177,164.
Valeurs en dépôt. — Inscript. au grand-livre	....	7,177,460.	....	7,177,460.	7,774,341.	14,951,801.
Valeurs en dépôt. — Valeurs diverses	....	1,003,221.	400,000.	1,403,221.	2,876,239.	4,279,460.
	794,285,282.	1,038,636,310.	345,297,722.	2,178,219,314.	184,859,969.	2,363,079,283.

Recettes.	Le solde en caisse, au 1.er vendémiaire an XIII, s'élevait à	181,040,509.	979,145,251.
	Les recettes effectives pendant l'an XIII ont été de	755,427,918.	
	Les valeurs d'ordre employées aux paiemens s'élèvent à	42,676,824.	
Dépenses.	Les dépenses effectives pendant l'an XIII ont été de	794,285,282.	979,145,251.
	Le solde en caisse, au 1.er vendémiaire an XIV, s'élève à	184,859,969.	

Les recettes et les dépenses effectives réunies aux soldes se balancent.

OBSERVATIONS.

Cette balance est destinée à présenter les mouvemens et conversions de toutes les valeurs encaissées au Trésor public. Ces opérations d'ordre augmentent fictivement la recette et la dépense, sans qu'il en résulte aucune véritable recette ou dépense. Ces opérations sont distinguées des recettes et dépenses effectives par les titres de *conversion de valeurs, recettes et dépenses d'ordre* (Arrêté du 28 brum. an XI). Le compte en est présenté sommairement réuni à celui des recettes et dépenses effectives pour faire connaître l'ensemble des opérations de la caisse centrale du Trésor public.

Le résultat du compte de chaque valeur est semblable dans les deux parties de ce tableau (recette et dépense). Cette conformité est le contrôle naturel de ces comptes, et la preuve de l'exactitude de leurs résultats.

L'avant-dernière colonne du présent tableau (solde de la caisse au 1.er vendémiaire an XIV), formera la première colonne de la balance générale du compte de l'an XIV. Elle rattachera les opérations du Trésor public pendant l'an XIV, avec celles qui ont eu lieu pendant l'an XIII.

On n'a pas compris, dans les deux soldes établis au présent tableau, les valeurs mortes déposées dans une serre au Trésor, et destinées à être brûlées suivant les formes réglées par l'arrêté du 28 brumaire an XI.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ETAT P *bis.*

DÉPENSES PENDANT LES CENT

I.° DÉPENSES effectuées pour chaque MINISTÈRE et SERVICE.

I.° DÉPENSES EN NUMÉRAIRE.

	DÉSIGNATIONS des MINISTÈRES.	SUR LES EXERCICES An VIII et antérieurs.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	TOTAUX.
FONDS GÉNÉRAUX DU TRÉSOR PUBLIC.	Dette publique et pensions			1,253.	136.	2,222.	1,114,067.	1,117,678.
	Maison de l'Empereur						2,383,333.	2,383,333.
	Idem des Princes français						166,667.	166,667.
	Guerre (Ministère)	176,813.	465,359.	41,791.	218,793.	317,545.	2,956,116.	4,176,417.
	Administration de la guerre	7,897.	126,270.	89,557.	231,269.	546,925.	7,826,744.	8,828,662.
	Marine	432.	71,209.	177,742.	918,671.	1,699,211.	16,212,406.	19,079,671.
	Intérieur	75,007.	15,179.	13,870.	372,491.	1,365,198.	4,233,109.	6,074,854.
	Cultes				901.	20,926.	3,429,629.	3,451,456.
	Finances	70,183.	77,533.	362,975.	29,463.	31,749.	1,768,385.	2,340,288.
	Trésor public		200,564.		129,933.	213,352.	812,625.	1,356,474.
	Relations extérieures					899.	715,241.	716,140.
	Justice					341.	327,486.	327,827.
	Police générale						61,809.	61,809.
	Frais de négociations							
	Remboursemens divers	1,719.	9,200.		80,180.	2,870.	403.	94,372.
	TOTAUX	332,051.	965,314.	687,188.	1,981,837.	4,201,238.	42,008,020.	50,175,648.
FONDS SPÉCIAUX.	Intérieur		11,057.	451,332.	4,113.	1,978,841.	2,617,980.	5,063,323.
	Finances							
	Trésor public	185.		1,588.		6,667.	8,749.	17,189.
	Justice		10.	48.	321.	2,031.	27,139.	29,749.
	TOTAUX	185.	11,067.	452,968.	4,634.	1,987,539.	2,653,868.	5,110,261.
	REPORT des fonds généraux	332,051.	965,314.	687,188.	1,981,837.	4,201,238.	42,008,020.	50,175,648.
	TOTAUX des dépenses en numéraire semblables à ceux de l'Etat ci-contre	332,236.	976,381.	1,140,156.	1,986,471.	6,188,777.	44,661,888.	55,285,909.

II.° DÉPENSES EN VALEURS DIVERSES.

	DÉSIGNATIONS des MINISTÈRES.	An VIII et antérieurs.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	TOTAUX.
FONDS GÉNÉRAUX.	Guerre	3,180,521.						3,180,521.
	Administration de la guerre	168,840.						168,840.
	Marine	755,194.						755,194.
	Intérieur	107,051.						107,051.
	Finances	2,137.						2,137.
	Remboursemens divers	7,494.						7,494.
	TOTAL des dépenses en valeurs diverses semblable à celui de l'Etat ci-contre	4,221,237.						4,221,237.

III.° RÉUNION DES DÉPENSES.

DÉSIGNATIONS	An VIII et antérieurs.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	TOTAUX.
EN NUMÉRAIRE	332,236.	976,381.	1,140,156.	1,986,471.	6,188,777.	44,661,888.	55,285,909.
EN VALEURS DIVERSES	4,221,237.						4,221,237.
TOTAUX GÉNÉRAUX semblables à ceux de l'Etat ci-contre	4,553,473.	976,381.	1,140,156.	1,986,471.	6,188,777.	44,661,888.	59,507,146.

PREMIERS JOURS DE L'AN XIV.

II.° VALEURS EMPLOYÉES AUX DÉPENSES.

DÉSIGNATION des VALEURS.	SUR LES EXERCICES						TOTAUX.
	An VIII et antérieures.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	

I.° DÉPENSES EN NUMÉRAIRE.

DÉSIGNATION des VALEURS.	An VIII et antérieures.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	TOTAUX.
Numéraire	5,599.	223,609.	284,245.	650,276.	821,210.	11,239,029.	13,223,968.
Effets à terme	47,310.	418,807.	235,807.	850,555.	4,398,183.	29,742,835.	35,693,497.
Obligations et traites. — de comptables			101,000.	87,000.	467,282.	964,786.	1,620,068.
Obligations et traites. — de divers				25,500.		853,677.	879,177.
Bons à vue						71,127.	71,127.
Rescriptions. — du Trésor, sur divers produits	262,612.	213,691.	116,330.	146,230.		139,701.	878,564.
Rescriptions. — de diverses régies							
Mandats. — du Caissier général		15,000.	39,799.	1,201.	45,000.	95,000.	196,000.
Mandats. — du Caissier des recettes					40,003.	128,000.	168,003.
Récépissés. — du Caissier des recettes	538.	105,274.	362,975.	162,317.			631,104.
Récépissés. — de divers comptables	11,757.					487,690.	499,447.
Traites du Caissier général sur lui-même. — pour les colonies					20,500.	24,600.	45,100.
Traites du Caissier général sur lui-même. — pour les ports				63,000.	245,000.	260,000.	568,000.
Traites du Caissier général sur lui-même. — pour les divisions militaires						273,000.	273,000.
Déclarations de fonds libres	4,420.			392.	151,599.	382,443.	538,854.
Bons du Caissier général sur les Payeurs							
Rescriptions sur domaines nationaux							
Engagemens provisoires							
TOTAUX des dépenses en numéraire semblables à ceux de l'État ci-contre	332,236.	976,381.	1,140,156.	1,986,471.	6,188,777.	44,661,888.	55,285,909.

II.° DÉPENSES EN VALEURS DIVERSES.

DÉSIGNATION des VALEURS.	An VIII et antérieures.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	TOTAUX.
Inscriptions au grand-livre	4,216,858.						4,216,858.
Cédules sur domaines nationaux	4,379.						4,379.
Rescriptions. — sur capitaux de rentes nationales							
Rescriptions. — sur domaines nationaux							
Rescriptions. — sur divers produits							
TOTAL des dépenses en valeurs diverses semblable à celui de l'État ci-contre	4,221,237.						4,221,237.

III.° RÉUNION DES DÉPENSES.

DÉSIGNATION des VALEURS.	An VIII et antérieures.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	TOTAUX.
En numéraire	332,236.	976,381.	1,140,156.	1,986,471.	6,188,777.	44,661,888.	55,285,909.
En valeurs diverses	4,221,237.						4,221,237.
TOTAUX généraux semblables à ceux de l'État ci-contre	4,553,473.	976,381.	1,140,156.	1,986,471.	6,188,777.	44,661,888.	59,507,146.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT Q.

SITUATION

CRÉDITS SUR L'EXERCICE DE L'AN

I.° CRÉDITS EN NUMÉRAIRE,

ÉTAT des Dépenses faites pendant les années XI, XII et XIII et les 100 premiers jours de l'an XIV, avec imputation sur le crédit de 12,840,335 fr. en numéraire effectif, provenant des fonds reçus, et restant disponibles au 1.er Vendémiaire an XI pour les créances des Exercices de l'an VIII et années antérieures.

DÉPENSES sur le Crédit de 12,840,335.	MINISTÈRES.	DÉPENSES comprises dans les comptes du Trésor.	DÉDUIRE les paiemens pour compensations et régularisations.	RESTE EN DÉPENSES en numéraire effectif, imputables sur le Crédit général : par Ministère.	TOTAUX.
I.° et II.° DÉPENSES RÉUNIES pendant l'an XI et l'an XII. (*Compte du Trésor, de l'an XI et de l'an XII.*) États cotés D et M.	GUERRE (Ministère)	7,298,349.	346,795.	6,951,554.	
	ADMINISTRATION DE LA GUERRE	1,493,823.	555,364.	938,459.	
	MARINE	329,247.	115,744.	213,503.	
	INTÉRIEUR	14,871,465.	13,729,160.	1,142,305.	
	FINANCES	5,606,294.	4,530,863.	1,075,431.	
	TRÉSOR PUBLIC	32,723.	....	32,723.	11,766,979.
	RELATIONS EXTÉRIEURES	364,450.	....	364,450.	
	JUSTICE	15,878,162.	15,873,285.	4,877.	
	POLICE	90,938.	....	90,938.	
	FRAIS DE NÉGOCIATIONS	30,763.	....	30,763.	
	REMBOURSEMENS ET RESTITUTIONS	949,659.	27,683.	921,976.	
		46,945,873.	35,178,894.	11,766,979.	
III.° DÉPENSES pendant l'an XIII. (Voir *d'autre part* État coté F.)	GUERRE (Ministère)	993,793.	....	993,793.	
	ADMINISTRATION DE LA GUERRE	121,663.	16,331.	105,332.	
	MARINE	214,752.	98,420.	116,332	
	INTÉRIEUR	383,298.	347,099.	36,199	
	FINANCES	1,239,774.	789,386.	450,388.	
	TRÉSOR PUBLIC	9,274.	9,095.	179.	1,821,032.
	RELATIONS EXTÉRIEURES	48,036.	2,400.	45,636.	
	JUSTICE	1,198,212.	1,195,421.	2,791	
	POLICE	3,654.	3,654.	....	
	FRAIS DE NÉGOCIATIONS	12,388.	....	12,388.	
	REMBOURSEMENS ET RESTITUTIONS	57,994.	....	57,994.	
		4,282,838.	2,461,806.	1,821,032	
TOTAL des dépenses faites jusqu'au 1.er vendém.re an XIV sur le Crédit en numéraire affecté à l'an VIII					13,588,011.
LE CRÉDIT GÉNÉRAL sur les fonds disponibles au 1.er vendémiaire an XI a été fixé à					12,840,335.
Excédant des dépenses sur le crédit primitif					747,676.

Cet excédant de dépenses a été couvert par un supplément de crédit prélevé sur les recettes provenant de l'Exercice de l'an VIII et effectuées pendant l'an XIII. (Voir l'État A, tableau N.° I.)

DÉPENSES sur le Crédit de 12,840,335.	MINISTÈRES.	DÉPENSES comprises dans les comptes du Trésor.	DÉDUIRE les paiemens pour compensations et régularisations.	RESTE EN DÉPENSES : par Ministère.	TOTAUX.
IV.° DÉPENSES pendant les 100 1.ers jours de l'an XIV. (*Voir d'autre part* État coté P *bis*, 1.re colonne.)	GUERRE (Ministère)	176,813.	129,209.	47,604.	
	ADMINISTRATION DE LA GUERRE	7,897.	5,171.	2,726.	
	MARINE	432.	....	432.	
	INTÉRIEUR	75,007.	74,603.	404.	
	FINANCES	70,183.	65,924.	4,259.	
	TRÉSOR PUBLIC	....	....	....	57,144.
	RELATIONS EXTÉRIEURES	....	....	....	
	JUSTICE	....	....	....	
	POLICE	....	....	....	
	FRAIS DE NÉGOCIATIONS	....	....	....	
	REMBOURSEMENS ET RESTITUTIONS	1,719.	....	1,719.	
		332,051.	274,907.	57,144.	

La somme de 57,144fr. en numéraire, employée pendant les 100 1.ers jours de l'an XIV, aux dépenses de l'exercice an VIII, doit être prélevée sur les recettes en numéraire provenant des produits de cet exercice. L'excédant des recettes en numéraire doit être affecté au service de l'exercice an IX.

OBSERVATIONS.

La somme de 20,840,335f en numéraire qui restait disponible au 1.er vendémiaire an XI, sur les produits de l'exercice de l'an VIII et antérieurs, avait été affectée à l'acquittement des créances de cet exercice, payables en numéraire. Mais ce fonds ayant été reconnu supérieur aux besoins, la loi du 4 ventôse an XIII a prélevé sur ce fonds une somme de 8,000,000f pour le service de l'exercice an IX. La somme destinée aux dépenses en numéraire de l'an VIII a été réduite à 12,840,335f

Ces dépenses s'étant élevées pendant les années XI, XII et XIII, à... 13,588,011.

L'excédant des dépenses montant à...... 747,676. a été acquitté sur le produit des recettes faites pendant l'an XIII, et provenant de l'an VIII et années antérieures. (*Voir* l'État B, tableau n.° I.)

DES CRÉDITS.

VIII ET ANNÉES ANTÉRIEURES.

II.° CRÉDITS EN RENTES.

ÉTAT des Rentes inscrites au Grand-livre des Rentes perpétuelles jusqu'au 1.er Janvier 1806, avec imputation sur le fonds de 3,700,000 fr. de Rentes créées par la loi du 30 Ventôse an IX, pour le paiement des créances des divers Ministères sur les Exercices des années V, VI, VII et VIII.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	DÉSIGNATION DES CRÉANCES PAYÉES EN RENTES.		Rentes appliquées au paiement des Créances arriérées et inscrites: avant l'an XIII.	pendant l'an XIII.	Pendant les 100 1.ers jours de l'an XIV.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
I.° CRÉANCES des années V, VI et VII, *payées en rentes à 3 p. cent.*	LIQUIDATIONS des MINISTRES.	GUERRE	355,244.	28,410.	1,571.	741,638.	Les 3,700,000f en rentes créées par la loi du 30 ventôse an IX, et affectés au paiement de l'arriéré des ministères pour les exercices V, VI, VII et VIII, peuvent être employés à l'acquittement des dépenses desdits exercices, sans égard à la limitation des sommes affectées à chacun d'eux (loi du 4 germinal an XI, titre I.er).
		MARINE	222,719.	37,867.	....		
		INTÉRIEUR	68,636.	9,991.	2,638.		
		TRÉSOR PUBLIC	11,498.	3,064.	....		
	LIQUIDATIONS du Conseil DE LIQUIDATION.	GUERRE	124,787.	46,645.	4,045.	550,547.	
		MARINE	280,043.	40,683.	138.		
		INTÉRIEUR	44,643.	6,954.	130.		
		TRÉSOR PUBLIC	1,927.	554.	....		
	TOTAUX des Rentes pour les années V, VI et VII		1,109,497.	174,168.	8,520.	1,292,185.	
II.° CRÉANCES de l'an VIII, *payées en rentes à 5 p. cent.*	LIQUIDATIONS des MINISTRES.	GUERRE	590,245.	187,456.	123.	1,788,717.	
		MARINE	702,270.	252,857.	....		
		INTÉRIEUR	34,774.	11,813.	....		
		TRÉSOR PUBLIC	2,965.	2,360.	3,854.		
	LIQUIDATIONS du Conseil DE LIQUIDATION.	GUERRE	83,866.	100,930.	22,040.	303,843.	
		MARINE	49,951.	18,259.	3,964.		
		INTÉRIEUR	21,237.	3,414.	182.		
	TOTAUX des Rentes pour l'an VIII		1,485,308.	577,089.	30,163.	2,092,560.	

RÉCAPITULATION des dispositions faites sur les Crédits en rentes.

Pour les créances des années V, VI et VII	1,109,497.	174,168.	8,520.	1,292,185.
Pour les créances de l'an VIII	1,485,308.	577,089.	30,163.	2,092,560.
TOTAUX des dispositions faites sur les Crédits en rentes	2,594,805.	751,257.	38,683.	3,384,745.
LE CRÉDIT GÉNÉRAL des Rentes créées pour l'arriéré des Ministères, était de				3,700,000.
Ainsi il restait à disposer au 1.er janvier 1806, en rentes de				315,255.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT R.

SITUATION DES

CRÉDITS SUR

Comparaison du montant des Crédits accordés pour chaque et avec les Dépenses effectuées jusqu'à la même époque

DIVISIONS PRINCIPALES DES DÉPENSES.	CRÉDITS				Montant des Ordonnances delivrées par les Ministres jusqu'au 1.er janvier 1806.	Dépenses imputables sur — Paiemens effectués directement	
	réglés par les Lois des 4 germinal an XI, et 2 vent.se an XIII	augmentations de divers crédits provenant de prélèvemens sur d'autres crédits.	sommes prélevées sur divers crédits et appliquées à d'autres crédits.	définitifs.		pendant les années IX, X, XI et XII.	pendant l'an XIII.
Dette publique et pensions. (a).....	77,000,000.	....	2,182,233.	74,817,767.	74,817,767.	74,737,636.	80,131.
Guerre et Administration de la guerre...	250,000,000.	....	....	250,000,000.	246,926,506.	242,392,956.	3,071,946.
Marine..........................	95,000,000.	....	....	95,000,000.	91,524,959.	89,?88,440.	1,439,342.
Intérieur.........................	39,095,150.	200,000.	200,000.	39,095,150.	38,694,123.	38,004,719.	642,864.
Finances et Trésor public, y compris 800,000 fr. pour la régularisation des taxations des receveurs sur l'indirect....	30,550,000.	1,781,891.	....	32,331,891.	31,404,287.	27,998,550.	1,031,269.
Relations extérieures.............	6,000,000.	....	....	6,000,000.	5,917,066.	5,906,452.	10,100.
Justice...........................	10,350,000.	720,000.	....	11,070,000.	10,780,769.	9,954,115.	204.
Police générale..................	1,500,000.	....	....	1,500,000.	1,499,345.	1,499,345.	....
Frais de négociations............	32,000,000.	....	....	32,000,000.	31,917,302.	31,896,700.	20,602.
Fonds de réserve pour des régolarisations...........................	3,504,850.	1,462,233.	1,781,891.	3,185,192.	....	....	....
Totaux (b)....	545,000,000.	4,164,124.	4,164,124.	545,000,000.	533 482,124.	522,278,913.	6,296,458.

CRÉDITS. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN IX.

Ministère sur l'Exercice de l'an IX, avec le montant des Ordonnances délivrées jusqu'au 1.er Janvier 1806, par la Caisse centrale du Trésor public, à Paris, avec imputation sur lesdits CRÉDITS.

les Crédits, et consistant en paiemens à Paris, envois de fonds aux caisses extérieures, et avances à régulariser.					RESTAIT, au 1.er janvier 1806,	
par le Trésor public,		Paiemens faits à la décharge du Trésor.		TOTAUX généraux des paiemens réguliers et à régulariser.	disponible sur les crédits.	à payer sur les ordonnances suspendues par oppositions et autres causes.
Pendant les 100 jours de l'an XIV.	TOTAUX.	Paiemens ordonnancés à régulariser	Paiemens à régulariser par des ordonnances.			
....	74,817,767.	....	....	74,817,767.	....	....
591,629.	246,056,531.	479,356.	1,691,400.	248,227,287.	1,772,713.	396,619.
71,209.	91,398,991.	....	533,270.	91,932,261.	3,067,739.	125,968.
15,179.	38,662,762.	....	....	38,662,762.	432,388.	31,361.
278,097.	29,307,916.	2,060,071.	927,604.	32,295,591.	36,300.	36,300.
....	5,916,552.	....	....	5,916,552.	83,448.	514.
....	9,954,319.	826,038.	289,231.	11,069,588.	412.	412.
....	1,499,345.	....	....	1,499,345.	655.	....
....	31,917,302.	....	....	31,917,302.	82,698.	....
....	....	....	341,693.	341,693.	2,843,479.	....
956,114.	529,531,485.	3,365,465.	3,783,198.	536,680,148.	8,319,852.	585,174.
				545,000,000, Somme égale au Crédit général et définitif de l'Exercice.		

OBSERVATIONS.

(a) Le crédit de la dette publique a été réduit au montant des paiemens effectués; et l'excédant du crédit sur les paiemens s'élevant à 1,462,233f, a été réuni en fonds de réserve. Les sommes qui seront nécessaires pour les paiemens qui pourraient être réclamés, seront reprises sur ce fonds de réserve. Elles seront peu considérables. Une somme de 720,000f a en outre été prélevée sur le même crédit pour le service du Ministère de la justice.

(b) Le Crédit général de l'Exercice an IX avait été fixé par les lois des 25 nivôse et 30 ventôse an IX, à .... 435,000,000.
La loi du 4 germinal an XI a accordé un supplément de crédit de.... 91,477,041.

qui l'a porté à .... 526,477,041.
Au moyen du nouveau supplément de........ 18,522,959.

accordé par la loi du 2 ventôse an XIII, le Crédit de l'Exercice an IX est définitivement fixé à........ 545,000,000.

Nota. Pour établir la situation des Crédits, on a dû rappeler dans ce tableau les dépenses faites antérieurement à l'an XIII. Les différences que présente le montant de quelques parties de ces dépenses avec les résultats des comptes précédens, proviennent d'annulations de dépenses opérées conformément à l'arrêté du 29 germinal an XI, pour le montant des fonds rentrés à la caisse centrale, en déclarations de payeurs.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT S.

SITUATION DES

CREDITS SUR

COMPARAISON du montant des CRÉDITS accordés pour chaque … et avec les Dépenses effectuées jusqu'à la même époque,

DIVISIONS PRINCIPALES DES DÉPENSES.	CRÉDITS				MONTANT des Ordonnances délivrées par les Ministres jusqu'au 1.er janvier 1806.	DÉPENSES imputables aux caisses	
						Paiemens effectués directement	
	RÉGLÉS par la Loi du 17 floréal an X.	AUGMENTATIONS de divers crédits provenant de prélèvemens sur d'autres crédits.	SOMMES prélevées sur divers crédits, et appliquées à d'autres crédits.	DÉFINITIFS.		PENDANT les années IX, X, XI et XII.	PENDANT l'an XIII.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS. (a)	77,567,000.	....	3,084,771.	74,482,229.	74,482,229.	74,385,737.	95,239.
GUERRE et Administration de la guerre	210,000,000.	....	....	210,000,000.	209,805,602.	208,576,329.	991,141.
MARINE	105,000,000.	....	1,000,000.	104,000,000.	94,789,841.	93,193,346.	1,363,583.
INTÉRIEUR	30,000,000.	8,000,000.	....	38,000,000.	37,907,812.	37,756,982.	135,712.
FINANCES	28,692,000.	1,046,000.	....	29,738,000.	29,717,456.	29,105,610.	789.
TRÉSOR, y compris un fonds de 1,000,000 pour régulariser les taxations des Receveurs sur l'indirect	5,511,000.	1,120,000.	....	6,631,000.	5,584,853.	5,531,092.	16,208.
RELATIONS EXTÉRIEURES	6,000,000.	1,490,000.	....	7,490,000.	7,468,650.	7,399,429.	28,887.
JUSTICE	10,000,000.	....	120,000.	9,880,000.	9,824,391.	9,820,901.	500.
POLICE GÉNÉRALE	1,725,000.	....	....	1,725,000.	1,705,103.	1,704,678.	....
FRAIS DE NÉGOCIATIONS (b)	15,505,000.	....	536,000.	14,969,000.	14,727,300.	14,640,880.	86,420.
FONDS DE RÉSERVE (c)	10,000,000.	3,084,771.	10,000,000.	3,084,771.	....	....	....
TOTAUX	500,000,000.	14,740,771.	14,740,771.	500,000,000.	486,058,237.	482,114,984.	2,718,479.

CRÉDITS. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN X.

Ministère sur l'Exercice de l'an X, avec le montant des Ordonnances délivrées jusqu'au 1.er Janvier 1806, par la Caisse centrale du Trésor public à Paris, avec imputation sur lesdits CRÉDITS.

sur les crédits, et consistant en paiemens à Paris, envois de fonds extérieures, et avances à régulariser.					RESTAIT au 1.er Janvier 1806,	
par le trésor public.		Paiemens faits à la décharge du Trésor.		TOTAUX généraux des paiemens réguliers et à régulariser.	DISPONIBLE sur les crédits.	À PAYER sur les ordonnances suspendues par oppositions et autres causes.
Pendant les 100 jours de l'an XIV.	TOTAUX.	Paiemens ordonnancés à régulariser.	Paiemens à régulariser par des ordonnances.			
1,253.	74,482,229.	....	....	74,482,229.	....	....
131,348.	209,698,818.	47,130.	149,398.	209,895,346.	104,654.	104,654.
177,742.	94,734,671.	....	237,427.	94,972,098.	9,027,902.	55,170.
13,870.	37,906,564.	....	....	37,906,564.	93,436.	1,248.
362,975.	29,469,374.	186,322.	....	29,655,696.	81,304.	61,760.
....	5,547,300.	3,500.	1,046,147.	6,596,947.	34,053.	34,053.
....	7,428,316.	....	....	7,428,316.	61,684.	40,334.
....	9,821,401.	1,892.	....	9,823,293.	56,707.	1,098.
....	1,704,678.	....	....	1,704,678.	20,322.	425.
....	14,727,300.	....	....	14,727,300.	241,700.	....
....	....	....	650,478.	650,478.	2,434,293.	....
687,188.	485,520,651.	238,844.	2,083,450.	487,842,945.	12,157,055.	298,742.
				500,000,000, Somme égale au Crédit général et définitif de l'Exercice.		

OBSERVATIONS.

(a) Le Crédit de la Dette publique a été réduit au montant des paiemens effectués, et l'excédant du Crédit sur les paiemens, s'élevant à 3,084,771 fr., a été réuni au fonds de réserve. Les sommes qui seront nécessaires pour les paiemens qui pourraient être réclamés, seront reprises sur ce fonds de réserve. Elles seront peu considérables.

(b) Il a été prélevé sur ce Crédit une somme de 536,000 fr. dont la répartition a été faite comme suit, à titre de supplément de crédit :

Relations extérieures..........	490,000f
Finances....................	46,000.
	536,000.

(c) Le fonds de réserve, fixé originairement à dix millions, a été réparti ainsi qu'il suit :

Intérieur.....	7,880,000f
Finances..................	1,000,000.
Trésor public.............	120,000.
Relations extérieures.......	1,000,000.
	10,000,000.

Nota. Pour établir la situation des Crédits, on a dû rappeler dans ce tableau les dépenses faites antérieurement à l'an XIII. Les différences que présente le montant de quelques parties de ces dépenses, avec les résultats des comptes précédens, proviennent d'annulations de dépenses, opérées conformément à l'arrêté du 25 germinal an XI, pour le montant des fonds rentrés à la Caisse centrale, en déclarations de payeurs.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT T.

SITUATION DES

CRÉDITS SUR

COMPARAISON du montant des CRÉDITS accordés pour chaque
et avec les dépenses effectuées jusqu'à la même époque,

DIVISIONS PRINCIPALES DES DÉPENSES.	CRÉDITS				MONTANT des ordonnances délivrées par les Ministres jusqu'au 1.er janvier an 1806.	DÉPENSES imputables caisses extérieures	
						PAIEMENS effectués direc-	
	RÉGLÉS par les lois des 4 germ. an XI. 5 ventôse an XII et 2 vent. an XIII.	AUGMENTATIONS de divers Crédits provenant de prélèvemens sur d'autres crédits.	SOMMES prélevées sur divers Crédits et appliquées à d'autres Crédits.	DÉFINITIFS.		pendant les années XI et XII.	pendant l'an XIII.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS. (a)....	84,023,482.	....	3,555,923.	80,467,559.	80,467,559.	78,313,277.	354,146.
GRAND-JUGE MINISTRE DE LA JUSTICE...	23,318,730.	....	....	23,318,730.	20,745,840.	18,409,335.	1,911,419.
RELATIONS EXTÉRIEURES..............	7,000,000.	810,000.	....	7,820,000.	7,819,999.	7,810,553.	6,000.
INTÉRIEUR..........................	47,110,000.	6,552,798.	....	53,662,798.	52,801,039.	51,236,201.	1,119,047.
FINANCES, non compris les pensions.....	36,047,788.	1,119,900.	....	37,167,688.	34,938,619.	33,260,931.	631,537.
TRÉSOR PUBLIC......................	6,000,000.	1,000,000.	....	7,000,000.	6,782,831.	5,913,277.	703,468.
GUERRE.............................	165,000,000.	....	....	165,000,000.	164,891,504.	163,652,968.	612,316.
ADMINISTRATION DE LA GUERRE........	94,000,000.	....	....	94,000,000.	92,785,941.	90,127,275.	2,314,949.
MARINE.............................	141,000,000.	....	....	141,000,000.	140,471,246.	134,798,789.	4,358,306.
FRAIS DE NÉGOCIATIONS	9,000,000.	2,499,839.	....	11,499,839.	11,499,839.	11,386,898.	112,941.
DÉPENSES IMPRÉVUES (Fonds de réserve pour) (b)	12,000,000.	3,555,923.	11,992,537.	3,563,386.	....	....	....
TOTAUX............	624,500,000.	15,548,460.	15,548,460.	624,500,000.	613,204,417.	594,909,504.	12,124,129.

CRÉDITS. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XI.

Ministère sur l'Exercice de l'an XI, avec le montant des ordonnances délivrées jusqu'au 1.er Janvier 1806, par la Caisse centrale du Trésor public à Paris, avec imputation sur lesdits CRÉDITS.

...sur les Crédits, et consistant en paiemens à Paris, envois de fonds aux et avances à régulariser. ...tement par le Trésor public: pendant les 100 jours de l'an XIV.	Totaux.	Paiemens faits à la décharge du trésor: Paiemens ordonnancés à régulariser.	Paiemens à régulariser par des ordonnances.	Totaux généraux des paiemens réguliers et à régulariser.	Restait, au 1.er janvier 1806: disponible sur les crédits.	à payer sur les ordonnances suspendues par oppositions ou autres causes.
136.	78,667,559.	1,800,000.	....	80,467,559.	....	....
....	20,320,754.	422,960.	1,561,665.	22,305,379.	1,013,351.	2,126.
....	7,816,553.	....	....	7,816,553.	3,447.	3,446.
373,392.	52,728,640.	....	....	52,728,640.	934,158.	72,399.
29,463.	33,921,931.	1,005,833.	....	34,927,764.	2,239,924.	10,855.
129,933.	6,746,678.	34,850.	217,169.	6,998,697.	1,303.	1,303.
218,793.	164,484,077.	140,447.	....	164,624,524.	375,476.	266,980.
231,169.	92,673,493.	....	....	92,673,493.	1,326,507.	112,448.
918,671.	140,075,766.	....	4,470.	140,080,236.	919,764.	395,480.
....	11,499,839.	....	....	11,499,839.	....	....
....	....	....	265,831.	265,831.	3,297,555.	....
1,901,657.	608,935,290.	3,404,090.	2,049,135.	614,388,515.	10,111,485.	865,037.
				624,500,000, Somme égale au Crédit général et définitif de l'Exercice (c).		

OBSERVATIONS.

(a) Le crédit de la dette publique a été réduit au montant des paiemens effectués, et l'excédant du crédit sur les paiemens s'élevant à 3,553,923 fr., a été réuni au fonds de réserve. Les sommes qui seront nécessaires pour les paiemens qui pourraient être réclamés, seront reprises sur ce fonds de réserve. Elles seront peu considérables.

(b) Les prélèvemens faits sur le fonds de douze millions affecté aux dépenses imprévues s'élevaient, au 1.er janvier 1806, à 11,992,537 fr.

La seconde colonne de l'état ci-contre en présente la répartition.

(c) Le Crédit général de l'an XI a été fixé par la loi du 4 germinal de la même année, à..... 589,500,000f

La loi du 5 ventôse a accordé un supplément de crédit de..................... 30,000,000.

Et la loi du 2 ventôse an XIII, un second supplément de.......................... 5,000,000.

Somme égale au total du Crédit définitif.................................. 624,500,000.

Nota. Pour établir la situation des Crédits, on a dû rappeler dans ce tableau les dépenses faites antérieurement à l'an XIII. Les différences que présente le montant de quelques parties de ces dépenses avec le résultat des comptes précédens, proviennent d'annulations de dépenses, opérées conformément à l'arrêté du 23 germinal an XI, pour le montant des fonds rentrés à la Caisse centrale, ou déclarations de payeurs.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ETAT U.

SITUATION DES

CRÉDITS SUR

Comparaison du montant des Crédits accordés pour chaque [...] *les Dépenses effectuées jusqu'à la même époque, par* [...]

DIVISIONS PRINCIPALES DES DÉPENSES.	CRÉDITS				MONTANT des ordonnances délivrées par les Ministres jusqu'au 1.er janvier 1806.	DÉPENSES imputables	
						Paiemens effectués directement	
	RÉGLÉS par les lois des 5 ventôse an XII et 2 ventôse an XIII.	AUGMENTATIONS de divers crédits provenant de prélèvemens sur d'autres crédits.	SOMMES prélevées sur divers crédits, et appliquées à d'autres crédits.	DÉFINITIFS.		pendant l'an XI et l'an XII.	pendant l'an XIII.
DETTE PUBLIQUE. (*a*)	100,653,766.	....	2,451,929.	98,201,837.	98,201,837.	88,202,400.	8,247,215.
MAISON de l'Empereur	5,000,000.	3,333,333.	....	8,333,333.	8,333,333.	4,666,666.	3,666,667.
MAISON des Princes français	....	666,667.	....	666,667.	666,667.	....	666,667.
GRAND-JUGE MINISTRE DE LA JUSTICE	23,000,000.	....	250,000.	22,750,000.	16,244,761.	15,357,886.	385,410.
POLICE GÉNÉRALE	....	250,000.	....	250,000.	243,946.	206,872.	37,074.
RELATIONS EXTÉRIEURES	7,000,000.	....	....	7,000,000.	6,993,045.	3,339,189.	1,432,632.
INTÉRIEUR	29,730,919.	10,135,448.	7,412.	39,858,955.	37,083,310.	23,401,583.	11,952,924.
CULTES	7,500,000.	....	....	7,500,000.	7,228,049.	3,902,193.	3,294,307.
FINANCES (les pensions non comprises) (*b*) (*c*)	48,177,000.	7,412.	3,407,227.	44,777,185.	38,155,233.	25,538,716.	11,573,296.
TRÉSOR PUBLIC	8,000,000.	....	....	8,000,000.	7,341,298.	5,499,794.	1,794,397.
GUERRE	179,500,000.	....	....	179,300,000.	179,073,066.	173,016,083.	5,650,105.
ADMINISTRATION DE LA GUERRE (*b*)	116,000,000.	13,007,227.	....	129,007,227.	128,825,410.	105,711,389.	22,328,540.
MARINE	195,000,000.	....	....	195,000,000.	194,677,480.	174,587,495.	18,006,331.
FRAIS DE NÉGOCIATIONS	15,000,000.	3,348,172.	....	18,548,172.	18,348,172.	18,489,869.	38,303.
FONDS DE RÉSERVE (*d*)	27,438,315.	2,451,929.	27,283,620.	2,606,624.	....	....	....
TOTAUX	762,000,000.	33,400,188.	33,400,188.	762,000,000.	741,815,627.	644,120,133.	89,113,868.

CRÉDITS. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XII.

Ministère sur l'Exercice de l'an XII, avec le montant des Ordonnances délivrées jusqu'au 1.er Janvier 1806, et avec la Caisse centrale du Trésor public à Paris, avec imputation sur lesdits Crédits.

sur les Crédits, et consistant en paiemens à Paris, envois de fonds aux caisses extérieures et avances à régulariser. — par le Trésor public — pendant les 100 premiers jours de l'an XIV.	TOTAUX.	Paiemens faits à la décharge du Trésor. — Paiemens ordonnancés à régulariser.	Paiemens à régulariser par des ordonnances.	TOTAUX généraux des paiemens réguliers et à régulariser.	RESTAIT, au 1.er janvier 1806, disponible sur les crédits.	à payer sur les ordonnances suspendues par oppositions et autres causes.
2,222.	96,451,837.	1,750,000.	....	98,201,837.	....	....
....	8,333,333.	....	....	8,333,333.	....	....
....	666,667.	....	....	666,667.	....	....
341.	15,743,637.	500,000.	6,505,239.	22,748,876.	1,124.	1,124.
....	243,946.	....	....	243,946.	6,054.	....
899.	6,992,720.	....	....	6,992,720.	7,280.	325.
1,365,198.	36,719,705.	....	183.	36,719,888.	3,139,067.	363,605.
20,926.	7,217,426.	....	....	7,217,426.	282,574.	10,623.
31,749.	37,143,761.	1,001,667.	....	38,145,428.	6,631,757.	9,825.
213,352.	7,507,543.	26,154.	449,000.	7,982,697.	17,303.	7,601.
317,545.	178,983,733.	47,446.	....	179,031,179.	468,821.	41,887.
546,925.	128,586,854.	....	....	128,586,854.	420,373.	238,556.
1,699,211.	194,293,037.	....	153,398.	194,446,435.	553,565.	384,443.
....	18,548,172.	....	....	18,548,172.	....	....
....	....	....	486,138.	486,138.	2,120,486.	....
4,198,368.	737,432,371.	3,325,267.	7,593,958.	748,351,596.	13,648,404.	1,057,989.

762,000,000. Somme égale au Crédit général et définitif de l'Exercice.

OBSERVATIONS.

(a) Le crédit de la dette publique a été réduit au montant des paiemens effectués, et l'excédant du crédit sur les paiemens s'élevant à 2,451,929 francs, a été réuni au fonds de réserve. Les sommes qui seront nécessaires pour les paiemens qui pourraient être réclamés, seront reprises sur ce fonds de réserve.

(b) Il a été provisoirement, et sauf régularisation, prélevé sur le Crédit du ministre des finances, pour le service de l'administration de la guerre, une somme de 1,007,227 francs.

(c) Il a été fait distraction sur le Crédit ordinaire de ce ministère, de la somme de 2,400,000 fr. restant libre au 1.er prairial an XII, sur les sommes qui étaient affectées pour le traitement des trois Consuls pendant les quatre derniers mois de l'an XII.

(d) Les prélèvemens sur le fonds de réserve montant à 27,283,620 fr. ont été répartis ainsi qu'il suit :

Maison de l'Empereur..............	933,333.
Princes français..................	666,667.
Administration de la guerre........	12,000,000
Intérieur. Dépenses diverses......	4,135,448.
Intérieur. Dépenses imprévues. toutes prises.	6,000,000.
Frais de négociation..............	3,548,172.
	27,283,620.

Le Crédit général de l'Exercice avait été fixé par la loi du 5 ventôse an XII, à..	700,000,000.
Il a été accordé par la loi du 2 ventôse an XIII, un supplément de crédit de....	62,000,000
Somme égale au Crédit général au 1.er janvier 1806......................	762,000,000.

Nota. Pour établir la situation des Crédits, on a dû rappeler dans ce tableau les Dépenses faites antérieurement à l'an XIII. Les différences que présente le montant de quelques parties de ces dépenses avec le résultat des Comptes précédens, proviennent d'annulations de Dépenses, opérées conformément à l'arrêté du 23 germinal an XI, pour le montant des fonds rentrés à la Caisse centrale, en déclarations de Payeurs et viremens d'Exercices ordonnés par décrets.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT V.

SITUATION DES

CRÉDITS SUR

Comparaison du montant des Crédits accordés pour chaque
et avec les Dépenses effectuées jusqu'à la même époque,

DIVISIONS PRINCIPALES DES DÉPENSES.	CRÉDITS				MONTANT des ordonnances délivrées par les Ministres jusqu'au 1.er janvier 1806.	DÉPENSES imputables aux	
	RÉGLÉS par la loi du 2 ventôse an XIII.	AUGMENTATIONS de divers crédits provenant de prélèvemens sur d'autres crédits.	SOMMES prélevées sur divers crédits, et appliquées à d'autres crédits.	DÉFINITIFS.		PAIEMENS effectués pendant l'an XII.	PAIEMENS effectués pendant l'an XIII.
Dette publique et pensions. (a)...	96,670,661.	....	3,811,460.	92,859,201.	92,859,201.	....	91,745,134.
Liste civile, y compris 2,000,000f pour les Princes français...............	27,000,000.	....	....	27,000,000.	27,000,000.	....	24,450,000.
Grand-Juge, Ministre de la justice....	21,500,000.	....	....	21,500,000.	15,603,279.	....	15,259,903.
Relations extérieures............	7,000,000.	....	....	7,000,000.	6,565,189.	....	5,816,241.
Intérieur.........................	29,500,000.	3,586,083.	....	33,086,083.	27,439,243.	....	23,086,914.
Finances, non compris les pensions....	37.819.800.	1,181,528.	....	39,001,328.	38,420,438.	....	34.581,751.
Trésor public.....................	8,000,000.	....	....	8,000,000.	7,198,949.	....	6,258,042.
Guerre............................	166,500,000.	6,000,000.	....	172,500,000.	170,715,893.	8,813,170.	158,725,577.
Administration de la guerre......	105,000,000.	3,832,117.	....	110,832,117.	110,832,117.	....	102,896,536.
Marine............................	140,000,000.	5,000,000.	....	145,000,000.	137,786,299.	5,700,000.	115,142,902.
Cultes, les pensions non comprises...	13,000,000.	....	....	13,000,000.	12,267,357.	....	8,621,937.
Police générale...................	700,000.	....	....	700,000.	641,984.	....	579,833.
Frais de négociations.............	11,000,000.	2,330,866.	....	13,330,866.	13,330,866.	....	13,330,866.
Fonds de réserve (b).............	20,309,539.	....	20,119,134.	190,405.	....	....	....
Totaux........................	684,000,000.	23,930,594.	23,930,594.	684,000,000.	660,660,815.	14.513,170.	600,495,636.

CRÉDITS. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XIII.

Ministère sur l'Exercice de l'an XIII, avec le montant des ordonnances délivrées jusqu'au 1.er Janvier 1806, par la Caisse centrale du Trésor public à Paris, avec imputation sur lesdits CRÉDITS.

sur les crédits, et consistant en paiemens à Paris, envois de fonds caisses extérieures, et avances à régulariser.					RESTAIT au 1.er janvier 1806,		OBSERVATIONS.
directement par le Trésor public.		Paiem.s faits à la décharge du Trésor.		TOTAUX généraux des paiemens réguliers et à régulariser.	disponible sur les crédits.	à payer sur les ordonnances suspendues par oppositions et autres causes.	
pendant les 100 1.ers jours de l'an XIV.	TOTAUX.	Paiemens ordonnancés à régulariser.	Paiemens à régulariser par des ordonnances.				
1,114,067.	92,859,201.	....	....	92,859,201.	....	....	
2,550,000.	27,000,000.	....	....	27,000,000.	....	....	
327,486.	15,587,389.	....	5,868,434.	21,455,823.	44,177.	15,890.	
715,241.	6,531,482.	....	....	6,531,482.	468,518.	33,707.	
4,233,109.	27,320,023.	....	....	27,320,023.	5,766,060.	119,120.	
1,768,385.	36,350,136.	2,034,986.	....	38,385,122.	616,206.	35,316.	
812,625.	7,070,667.	117,536.	734,000.	7,922,203.	77,797.	10,746.	
2,956,116.	170,494,863.	....	....	170,494,863.	2,005,137.	221,030.	
7,826,744.	110,723,280.	....	....	110,723,280.	108,837.	108,837.	
16,212,406.	137,055,308.	....	....	137,055,308.	7,944,692.	730,991.	
3,429,629.	12,051,566.	....	....	12,051,566.	948,434.	215,791.	
61,809.	641,642.	....	....	641,642.	58,358.	341.	
....	13,330,866.	....	....	13,330,866.	....	....	
....	....	....	....	....	190,405.	....	
42,007,617.	657,016,423.	2,152,522.	6,602,434.	685,771,379.	18,228,621.	1,491,870.	
				684,000,000 fr., somme égale au crédit général et définitif de l'exercice.			

OBSERVATIONS.

(a) Le crédit de la dette publique a été réduit au montant des paiemens, et l'excédant des crédits sur les paiemens, montant à 3,811,460 francs, a été provisoirement employé comme supplément de crédit au service du ministère de l'administration de la guerre.

Ce prélèvement sera régularisé par le budget qui accorde les supplémens de crédits nécessaires.

(b) Les prélèvemens sur le fonds de réserve s'élevaient à .... 20,119,134.

Répartis comme il suit :

Intérieur .... 3,386,087.
Finances .... 3,181,528.
Guerre ministère .... 6,000,000.
Administration de la guerre .... 2,020,657.
Marine .... 3,000,000.
Frais de négociations .... 2,330,866.

Somme pareille .... 20,119,134.

SITUATION COMPARÉE.

ÉTAT X.

ÉTAT présentant la situation respective, au 1.er Janvier 1806, des Exercices des années IX, X, XI, XII, XIII et XIV, d'après les comptes du Trésor public, et comparaison des Recettes et Dépenses effectuées par la Caisse centrale, sur chacun de ces Exercices, avec imputation sur les fonds généraux.

ANNÉES PENDANT LESQUELLES les Recettes et Dépenses ont été faites.	DÉSIGNATION DES EXERCICES.					TOTAUX.
	Exercice de l'an IX.	Exercice de l'an X.	Exercice de l'an XI.	Exercice de l'an XII.	Exercice de l'an XIII.	
I.° RECETTES.						
Pendant l'an IX (a)	599,794,781.	....	....	....	....	399,794,781.
Pendant l'an X (b)	47,223,749.	454,035,562.	....	....	....	501,259,311.
Pendant l'an XI (c)	23,945,676.	29,589,003.	550,999,507.	....	....	604,534,186.
Pendant l'an XII (d)	40,154,024.	3,165,046.	57,766,588.	687,698,532.	....	788,784,190.
Pendant l'an XIII (e)	23,394,408.	1,274,567.	5,673,954.	55,582,359.	606,900,668.	692,825,956.
Pendant les 100 jours de l'an XIV (f)	1,420,902.	542,334.	644,181.	1,895,792.	30,434,676.	34,937,885.
	535,933,540.	488,606,512.	615,084,230.	745,176,683.	637,335,344.	3,022,136,509.
Déduire pour les remboursemens et restitutions formant déduction de recette	119,077.	855,633.	172,687.	28,290.	1,737.	1,177,424.
TOTAUX des recettes	535,814,465.	487,750,879.	614,911,545.	745,148,593.	657,335,607.	3,020,958,885.
II.° DÉPENSES.						
Pendant l'an IX	373,627,012.	8,646,474.	....	....	....	582,273,486.
Pendant l'an X	94,723,534.	384,088,118.	8,626,287.	....	....	487,437,959.
Pendant l'an XI	24,652,515.	79,911,819.	499,605,984.	11,287,385.	....	615,455,699.
Pendant l'an XII	29,275,854.	9,468,575.	86,679,255.	632,832,752.	14,515,170.	772,769,582.
Pendant l'an XIII	6,296,458.	2,718,479.	12,124,129.	89,113,868.	600,495,656.	710,748,570.
Pendant les 100 jours de l'an XIV	956,124.	687,188.	1,901,657.	4,198,568.	42,007,617.	49,750,944.
TOTAUX des dépenses	529,531,485.	485,520,651.	608,955,290.	737,432,571.	657,016,425.	3,018,436,220.
III.° *COMPARAISON des Résultats en RECETTES et DÉPENSES propres à chaque Exercice.*						
RECETTES (*Voir ci-dessus n.° I.er*)	535,814,465.	487,750,879.	614,911,543.	745,148,393.	637,333,607.	3,020,958,885.
DÉPENSES (*Voir ci-dessus n.° II*)	529,551,485.	485,520,651.	608,955,290.	757,432,571.	657,016,425.	3,018,436,220.
EXCÉDANT par exercice, des Recettes	6,282,978.	2,250,228.	5,976,253.	7,716,021.	....	2,522,665.
EXCÉDANT par exercice, des Dépenses	....	....	....	....	19,682,816.	....

RÉSULTAT.

Il résulte de ce tableau que les Recettes provenant des cinq Exercices IX, X, XI, XII et XIII, excédaient, au 1.er janvier dernier, les dépenses relatives aux mêmes Exercices, de... 2,522,665.

OBSERVATIONS.

Ce Tableau, en réunissant l'ensemble des opérations du Trésor sur les cinq Exercices an IX, X, XI, XII et XIII, fait connaître que la distinction des Exercices n'existe rigoureusement que dans les livres de la comptabilité, et que les moyens du Trésor en totalité, sont appliqués indistinctement à tous les Exercices jusqu'à concurrence des crédits fixés par les lois. Tant que les Exercices ne sont point soldés, ils sont ainsi respectivement créditeurs ou débiteurs; mais en définitif, la balance se rétablit, et les recettes propres à un Exercice, qui rentrent tardivement, servent à couvrir les autres Exercices des avances qu'ils auraient faites.

(a) *Voir* le Compte des finances de l'an X, page 14.

(b) *Voir idem* page 14.

(c) *Voir* le Compte du Trésor de l'an XI. États A et C.

(d) *Voir* le Compte du Trésor de l'an XII. États A, C et U.

(e) *Voir* l'État B du présent Compte.

(f) *Voir* l'État C *bis* du présent Compte.

FIN DU COMPTE DE LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC.

Suit le COMPTE GÉNÉRAL DES CAISSES.

MINISTÈRE DU TRÉSOR PUBLIC.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

RECETTES ET DÉPENSES

FAITES

PAR TOUTES LES CAISSES

DU TRÉSOR PUBLIC,

PENDANT L'AN XIII.

SECONDE COMPTABILITÉ DU TRÉSOR PUBLIC.

8

MINISTÈRE
DU
TRÉSOR PUBLIC.

RECETTE.

ÉTATS

DES RECETTES FAITES PAR LE TRÉSOR PUBLIC,

PENDANT L'AN XIII,

SUR TOUS LES EXERCICES,

Tant à la CAISSE du Trésor à Paris qu'aux Caisses des Receveurs généraux et particuliers dans les départemens.

EXTRAIT de la Loi du 13 Novembre 1791, relative à l'organisation du Trésor public.

TITRE I.er

DE LA COMPTABILITÉ.

ARTICLE III.

LA seconde Comptabilité du Trésor public embrassera toutes les Caisses des Receveurs de département et des Payeurs particuliers; elle présentera la totalité de ce qu'ils auront reçu ou dépensé.... avec distinction d'exercices. Le compte de fin d'année de cette comptabilité présentera le tableau général de tout ce qui aura été reçu ou dépensé dans toute l'étendue du royaume, par les Caisses du Trésor public, depuis le 1.er janvier jusqu'au dernier décembre de l'année expirée.

COMPTE GENERAL
DES CAISSES
DU TRÉSOR PUBLIC.

RECETTES SUR

ÉTAT Y.

RECETTES EN NUMÉRAIRE.

ÉTAT sommaire et récapitulatif des Recettes en numéraire et valeurs représentant numéraire, faites par toutes les Caisses du Trésor public pendant l'an XIII, sur tous les Exercices, et détaillées dans les États suivans cotés AA, BB, CC, DD.

DÉSIGNATION DES NATURES DE RECETTES.	SUR LES EXERCICES VIII et antér.[es]	IX.	X.	XI.	XII.	XIII.	TOTAUX.
FONDS GÉNÉRAUX.							
CONTRIBUTIONS DIRECTES	1,424,844.	523,344.	825,245.	2,439,969.	58,670,226.	253,388,865.	317,271,493.
VERSEMENS des RÉGIES et ADMINIST.[ons] — de l'Enregist.[nt] et des domaines. — Divers produits	1,519,590.	417,343.	49,250.	1,947,176.	2,147,421.	122,813,866.	128,894,643.
— Bois nationaux	133,776.	79,662.	37,413.	309,590.	570,487.	22,214,530.	23,345,458.
— Ventes de dom.[nes] *(Lois antérieures à l'an X)*					6,067.	1,084,912.	1,091,516.
— Idem *(Lois de l'an X)*		11,859,752.			15,006,240.		26,865,992.
— des Douanes		12,373.	111.	26,770.	3,435,977.	49,476,832.	52,952,063.
— des Postes	802,590.	271.	301.		1,265,558.	6,250,000.	8,318,720.
— des Loteries				108,071.	1,000,000.	12,200,000.	13,308,071.
— des Monnaies				395,266.	329,533.	482,930.	1,207,729.
— des Droits réunis					3,738,173.	14,420,977.	18,159,150.
— des Salines						2,200,000.	2,200,000.
RECETTES DIVERSES, — ordinaires	4,858,716.	105,675.	54,275.	603,594.	6,849,273.	17,111,936.	29,583,469.
— extraordinaires et extérieures					6,744,742.	25,934,654.	32,679,396.
PRODUITS d'Effets négociés ou recouvrés — par l'administration de l'Enregistrement	364,921.						364,921.
— par la Caisse d'amortissement		1,103,538.			63,844.		1,167,382.
TOTAUX des fonds généraux	9,104,437.	14,101,958.	966,132.	5,830,436.	99,827,541.	527,579,499.	657,410,003.
FONDS SPÉCIAUX.							
Centimes additionnels aux contributions directes	238,753.	90,207.	107,237.		9,392,812.	21,670,110.	31,499,119.
Routes — Taxe d'entretien	13,180.	1,336.	1,718.		34,502.	15,776,590.	15,827,326.
— Salines. 27.[e] division militaire						333,333.	333,333.
Octroi de navigation					461,470.	2,223,936.	2,685,406.
Bacs et bateaux					23,182.	624,735.	647,917.
Canaux non affermés						52,221.	52,221.
Abonnement au Bulletin des lois	349.	443.	1,462.	2,975.	25,763.	368,686.	399,678.
Amendes de désertion					1,030.	263,565.	264,595.
Ventes d'effets militaires					5,785.	277,808.	283,593.
Supplément de cautionnement des notaires				208,774.			208,774.
Bois des communes	60.	6,318.	153,734.		3,990.	3,867,704.	4,031,806.
Dépôts et consignations					34,384.	106,501.	140,885.
Produits divers					52,089.	335,334.	387,423.
Domaines nat.[aux] *(Lois des 15 et 16 floréal an X.)* — Adj.[ons] ant.[res] au 1.[er] vend. an 13.						6,402,675.	6,402,675.
— Adjudications postérieures						1,202,953.	1,202,953.
Vingtième du revenu des communes						442,895.	442,895.
Retenue sur appointemens des ponts et chaussées						1,589.	1,589.
TOTAUX des fonds spéciaux	252,342.	98,304.	264,151.	211,749.	10,035,007.	53,950,635.	64,812,188.
REPORT des fonds généraux	9,104,437.	14,101,958.	966,132.	5,830,436.	99,827,541.	527,579,499.	657,410,003.
TOTAUX GÉNÉRAUX	9,356,779.	14,200,262.	1,230,283.	6,042,185.	109,862,548.	581,530,134.	722,222,191.

ÉTAT Z. RECETTES EN VALEURS DIVERSES.

ÉTAT sommaire et récapitulatif des Recettes en valeurs diverses, faites par toutes les Caisses du Trésor public pendant l'an XIII, sur tous les Exercices, et détaillées dans les États suivans cotés AA, BB, CC, DD.

DÉSIGNATION DES NATURES DE RECETTES.	SUR LES EXERCICES VIII et antér.[rs]	IX.	X.	XI.	XII.	XIII.	TOTAUX.
				FONDS GÉNÉRAUX.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES	16,335,035.	2,580,330.	1,642,794.	....	....	....	20,558,159.
VERSEMENS des RÉGIES et ADMINIST.[ons] de l'Enregist.[nt] et des domaines. Divers produits	40,347.	....	2,011.	11,667.	4,166.	7,303.	65,494.
Bois nationaux	....	....	....	....	....	....	....
Ventes de dom.[nes] *(Lois antérieures à l'an X)*	....	....	....	....	5,416.	10,448.	15,864.
Idem *(Lois de l'an X)*	....	....	....	....	....	....	....
des Douanes	....	....	....	51,785.	752.	30,504.	83,041.
des Postes	....	....	....	....	....	....	....
des Loteries	....	....	....	....	....	....	....
des Monnaies	....	....	....	....	....	....	....
des Droits réunis	....	....	....	....	8,740.	....	8,740.
des Salines	....	....	....	....	....	....	....
RECETTES DIVERSES, ordinaires	22,957.	560.	....	640,732.	132,235.	103,737.	900,221.
Produits d'effets négociés ou recouvrés par l'administ.[on] de l'Enreg.[nt]	....	....	....	....	....	....	....
par la caisse d'amortissement.	....	....	....	....	....	....	....
TOTAUX des fonds généraux	16,398,339.	2,580,890.	1,644,805.	704,184.	151,309.	151,992.	21,631,519.
				FONDS SPÉCIAUX.			
Centimes additionnels aux contributions directes	2,737,167.	444,762.	213,734.	3,618,187.	15,558,700.	6,553,761.	29,126,311.
Routes. Taxe d'entretien	....	....	....	....	....	....	....
Routes. Salines de la 27.[e] division militaire	....	....	....	....	....	....	....
Octroi de navigation	....	....	....	....	....	....	....
Bacs et bateaux	....	....	....	....	....	....	....
Canaux non affermés	....	....	....	....	....	....	....
Abonnement au Bulletin des lois	....	....	....	....	....	....	....
Amendes de désertion	....	....	....	....	....	....	....
Ventes d'effets militaires	....	....	....	....	....	....	....
Supplément de cautionnement des notaires	....	....	....	11,750.	....	....	11,750.
Bois des communes	....	....	1,818.	....	....	....	1,818.
Dépôts et consignations	....	....	....	....	....	300.	300.
Produits divers	....	....	....	....	....	....	....
Domaines nat.[aux] *(Lois des 15 et 16 floréal an X.)* Adj.[ons] ant.[res] au 1.[er] vend. an 13.	....	....	....	....	....	....	....
Adjudications postérieures	....	....	....	....	....	....	....
Vingtième du revenu des communes	....	....	....	....	....	....	....
Retenue sur appointemens des ponts et chaussées	....	....	....	....	....	....	....
TOTAUX des fonds spéciaux	2,737,167.	444,762.	215,552.	3,629,937.	15,558,700.	6,554,061.	29,140,179.
REPORT des fonds généraux	16,398,339.	2,580,890.	1,644,805.	704,184.	151,309.	151,992.	21,631,519.
TOTAUX GÉNÉRAUX	19,135,506.	3,025,652.	1,860,357.	4,334,121.	15,710,009.	6,706,053.	50,771,698.

COMPTE GÉNÉRAL DES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC.

ÉTAT AA.

RECETTES PROVENANT DES

ÉTAT DES RECETTES provenant des Contributions directes de tous les Exercices, faites, pendant l'an XIII, par les Caisses des Receveurs généraux et particuliers.

INDICATION des EXERCICES.	NATURE DES CONTRIBUTIONS.	NUMÉRAIRE.	VALEURS diverses.	Ordonnances de décharges.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
An IV et antérieurs...	Contributions de toutes natures..............	6,191.	1,290,053.	1,798,158.	3,094,402.	Cet État réunit le principal des contributions directes et les centimes additionnels.
EXERCICE de l'an V..	*Idem*..............................	70,193.	249,926.	1,882,915.	2,203,034.	
EXERCICE de l'an VI..	*Idem*..............................	211,289.	599,475.	2,301,254.	3,112,018.	
EXERCICE de l'an VII..	*Idem*..............................	482,021.	1,081,337.	3,325,522.	4,888,880.	
EXERCICE de l'an VIII.	Foncière..................................	407,918.	1,218,764.	3,218,515.	4,845,197.	
	Subvention d'*idem*..........................	155,406.	24,974.	352,429.	532,809.	
	Personnelle, somptuaire et mobiliere...........	192,522.	187,269.	996,231.	1,376,022.	
	Subvention d'*idem*..........................	49,995.	5,281.	220,128.	275,404.	
	Retenues sur les salaires publics...............	20,306.	"	5,209.	25,515.	
	Portes et fenêtres..........................	67,756.	1,525.	313,237.	382,518.	
	TOTAUX de l'an VIII et antérieurs...	1,663,597.	4,658,604.	14,413,598.	20,735,799.	
EXERCICE de l'an IX..	Foncière..................................	272,868.	725,835.	1,130,961.	2,129,664.	
	Personnelle, somptuaire et mobilière...........	268,378.	156,666.	978,921.	1,403,965.	
	Portes et fenêtres..........................	72,305.	6,845.	25,864.	105,014.	
EXERCICE de l'an X...	Foncière..................................	496,809.	584,962.	540,020.	1,621,791.	
	Personnelle, somptuaire et mobilière...........	205,110.	88,315.	257,999.	551,424.	
	Portes et fenêtres..........................	132,394.	11,474.	64,563.	208,431.	
	Patentes..................................	97,169.	74,775.	234,420.	406,364.	
EXERCICE de l'an XI.	Foncière..................................	1,263,493.	1,929,520.	707,582.	3,900,595.	
	Personnelle, somptuaire et mobiliere...........	503,430.	290,670.	276,854.	1,070,954.	
	Portes et fenêtres..........................	291,673.	6,658.	54,359.	352,690.	
	Patentes..................................	318,614.	176,422.	174,868.	669,904.	
	Contribution volontaire.......................	62,759.	"	1,254.	64,013.	
EXERCICE de l'an XII.	Foncière..................................	44,831,600.	11,359,564.	1,021,221.	57,212,385.	
	Personnelle, somptuaire et mobilière...........	8,680,712.	1,431,155.	348,872.	10,460,739.	
	Portes et fenêtres..........................	4,504,679.	221,538.	78,721.	4,804,938.	
	Patentes..................................	5,410,932.	505,525.	577,209.	6,493,666.	
	Contribution volontaire.......................	4,635,115.	279.	14,616.	4,650,010.	
EXERCICE de l'an XIII.	Foncière..................................	206,161,636.	3,699,555.	914,583.	210,775,774.	
	Personnelle, somptuaire et mobilière...........	29,894,381.	733,692.	580,937.	31,209,010.	
	Portes et fenêtres..........................	12,390,126.	145,131.	34,789.	12,570,046.	
	Patentes..................................	12,058,745.	90,116.	123,185.	12,272,046.	
	Dix centimes pour les frais de la guerre........	14,554,087.	230,793.	980.	14,785,860.	
	TOTAUX généraux.......	348,770,612.	27,128,094.	22,556,370.	398,455,082.	

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

ÉTAT BB.

DÉVELOPPEMENS relatifs aux RECETTES provenant des Contributions directes de tous les Exercices, faites, pendan l'an XIII, par les Receveurs généraux et particuliers.

OBJETS DES DÉVELOPPEMENS.			NUMÉRAIRE effectif.	VALEURS diverses.	ORDONNANCES de décharges.	TOTAUX.	Observations.
I.° RÉSUMÉ, PAR EXERCICE, des Recettes sur les Contributions directes.		Exercice de l'an VIII et antérieurs	1,663,597.	4,658,604.	14,413,598.	20,735,799.	La division des recettes établie dans le présent état, comprend n.° III, sous le titre des *fonds spéciaux*, les centimes additionnels *variables*, les remises des Percepteurs, les centimes communaux et les centimes spéciaux imposés additionnellement à la contribution foncière pour la dépense de l'arpentage des communes.
		Idem... de l'an IX	613,551.	889,346.	2,135,746.	3,638,643.	
		Idem... de l'an X	931,482.	759,526.	1,097,002.	2,788,010.	
		Idem... de l'an XI	2,439,969.	2,403,270.	1,214,917.	6,058,156.	
		Idem... de l'an XII	68,063,038.	13,518,061.	2,040,639.	83,621,738.	
		Idem... de l'an XIII	275,058,975.	4,899,287.	1,654,474.	281,612,736.	
		TOTAUX semblables à ceux de l'État AA	348,770,612.	27,128,094.	22,556,376.	398,455,082.	
II.° RECETTES FAITES pendant chaque mois de l'an XIII, sur les Contributions directes.		Vendémiaire an XIII	24,765,625.	2,814,730.	933,257.	28,513,612.	
		Brumaire	33,925,886.	2,787,854.	1,237,151.	37,950,891.	
		Frimaire	32,834,578.	2,795,630.	3,196,447.	38,826,655.	
		Nivôse	30,200,234.	1,917,118.	1,149,506.	33,266,858.	
		Pluviôse	29,013,527.	1,717,616.	2,826,073.	33,557,216.	
		Ventôse	28,365,409.	1,656,653.	3,379,208.	33,401,270.	
		Germinal	28,103,265.	1,343,705.	723,922.	30,170,892.	
		Floréal	29,679,453.	2,452,295.	3,405,964.	35,537,712.	
		Prairial	27,208,972.	1,346,269.	1,049,612.	29,604,853.	
		Messidor	28,252,852.	2,774,396.	1,090,126.	32,117,374.	
		Thermidor	25,868,145.	1,656,378.	2,291,867.	29,816,390.	
		Fructidor	30,552,666.	3,865,450.	1,273,243.	35,691,359.	
		TOTAUX semblables à ceux de l'État AA	348,770,612.	27,128,094.	22,556,376.	398,455,082.	
III.° DIVISION DES RECETTES provenant des Contributions directes.	FONDS GÉNÉRAUX du TRÉSOR PUBLIC.	Exercice de l'an VIII et antér.rs	1,424,844.	3,990,020.	12,345,015.	17,759,879.	
		Idem... de l'an IX	523,344.	758,591.	1,821,739.	3,103,674	
		Idem... de l'an X	824,245.	672,085.	970,709.	2,467,039.	
		Idem... de l'an XI	2,439,969.	....	....	2,439,969.	
		Idem... de l'an XII	58,670,226.	....	....	58,670,226.	
		Idem... de l'an XIII	253,388,865.	....	....	253,388,865.	
		TOTAUX	317,271,493.	5,420,696	15,137,463.	337,829,652.	
	FONDS SPÉCIAUX.	Exercice de l'an VIII et antér.rs	238,753.	668,584.	2,068,583.	2,975,920.	
		Idem... de l'an IX	90,207.	130,755.	314,007.	534,969.	
		Idem... de l'an X	107,237.	87,441.	126,293.	320,971.	
		Idem... de l'an XI	....	2,403,270.	1,214,917.	3,618,187.	
		Idem... de l'an XII	9,392,812.	13,518,061.	2,040,630.	24,951,512.	
		Idem... de l'an XIII	21,670,110.	4,899,287.	1,654,474.	28,223,871.	
		TOTAUX	31,499,119.	21,707,398.	7,418,913.	60,625,430.	
		Report des fonds généraux	317,271,493.	5,420,696.	15,137,463.	337,829,652.	
		TOTAUX semblables à ceux de l'État AA	348,770,612.	27,128,094.	22,556,376.	398,455,082.	

COMPTE GÉNÉRAL DES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC.

ÉTAT CC.

RECETTES PROVENANT DES

VERSEMENS *des Administrations et Régies*

FONDS GÉNÉRAUX

DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS ET RÉGIES QUI ONT FAIT LES VERSEMENS.		NUMÉRAIRE EFFECTIF.	NUMÉRAIRE RESCRIPTIONS et Récépissés représentant numéraire.	NUMÉRAIRE TRAITES et Obligations de divers, représentant numéraire.	VALEURS diverses.	TOTAUX.	*Observations.*
N.° I. *VERSEMENS SUR L'EXERCICE DE L'AN VIII et années antérieures.*							
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.	Enregistrement, timbre et autres produits.....	102,262.	1,417,328.	....	40,347.	1,559,937.	On a suivi dans l'imputation des recettes portées dans le présent état les imputations faites lors de leur versement aux caisses du Trésor public. Pour connaître l'imputation régulière des divers produits au service des différens Exercices, conformément aux lois et budgets, il faut consulter l'État R, compte de la caisse centrale. *Voir* État B, N.os I et VII, les observations sur les versemens faits par l'administration de l'enregistrement pendant l'an XIII en pièces de dépenses pour avances faites pour le service des différens Exercices.
	Bois nationaux..........................	133,776.	....	....	....	133,776.	
		236,038.	1,417,328.	....	40,347.	1,693,713.	
ADMINISTRATION DES POSTES..........................		....	802,590.	....	....	802,590.	
	TOTAUX...............	236,038.	2,219,918.	....	40,347.	2,496,303.	
N.° II. *VERSEMENS SUR L'EXERCICE DE L'AN IX.*							
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.	Enregistrement, timbre et autres produits.....	2,959.	414,384.	....	....	417,343.	
	Aliénation de domaines nationaux. *(Lois des 15 et 16 floréal an X.)*..................	....	11,859,752.	....	....	11,859,752.	
	Bois nationaux..........................	79,662.	....	....	....	79,662.	
		82,621.	12,274,136.	....	....	12,356,757.	
ADMINISTRATION DES DOUANES..........................		12,373.	....	....	....	12,373.	
Idem DES POSTES..........................		....	271.	....	....	271.	
	TOTAUX...............	94,994.	12,274,407.	....	....	12,369,401.	
N.° III. *VERSEMENS SUR L'EXERCICE DE L'AN X.*							
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.	Enregistrement, timbre et autres produits.....	3,065.	46,185.	....	2,011.	51,261.	
	Aliénation de domaines nat. *(Lois antérieures.)*.	537.	....	....	....	537.	
	Bois nationaux..........................	37,413.	....	....	....	37,413.	
		41,015.	46,185.	....	2,011.	89,211.	
ADMINISTRATION DES DOUANES..........................		111.	....	....	....	111.	
Idem DES POSTES..........................		....	301.	....	....	301.	
	TOTAUX...............	41,126.	46,486.	....	2,011.	89,623.	
N.° IV. *VERSEMENS SUR L'EXERCICE DE L'AN XI.*							
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.	Enregistrement, timbre et autres produits.....	22,734.	1,924,442.	....	11,667.	1,958,843.	
	Bois nationaux..........................	120,990.	....	188,600.	....	309,590.	
		143,724.	1,924,442.	188,600.	11,667.	2,268,433.	
ADMINISTRATION DES DOUANES..........................		4,388.	....	22,382.	51,785.	78,555.	
Idem DES LOTERIES..........................		108,071.	....	....	....	108,071.	
Idem DES MONNAIES..........................		395,266.	....	....	....	395,266.	
	TOTAUX...............	651,449.	1,924,442.	210,982.	63,452.	2,850,325.	

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

RECETTES PENDANT L'AN XIII.

·hargées du recouvrement desdites Contributions.

)U TRÉSOR PUBLIC.

DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS ET RÉGIES QUI ONT FAIT LES VERSEMENS.	NUMÉRAIRE EFFECTIF.	NUMÉRAIRE Rescriptions et Récépissés représentant numéraire.	NUMÉRAIRE Traites et Obligations de divers, représentant numéraire.	VALEURS diverses.	TOTAUX.
N.° V. *VERSEMENS SUR L'EXERCICE DE L'AN XII.*					
Administration de l'enregistrement et des domaines. — Enregistrement, timbre et autres produits	1,419,974.	707,447.	....	4,166.	2,151,587.
Administration de l'enregistrement et des domaines. — Aliénation de domaines. *Lois antérieures à l'an X.*	6,067.	....	....	5,416.	11,483.
Administration de l'enregistrement et des domaines. — Aliénation de domaines. *Lois des 15 et 16 flor. an X.*	6,240.	15,000,000.	....	....	15,006,240.
Administration de l'enregistrement et des domaines. — Bois nationaux	391,328.	....	179,159.	....	570,487.
	1,843,609.	15,707,447.	179,159.	9,582.	17,739,797.
Administration des douanes	1,516,842.	....	1,919,135.	752.	3,436,729.
Idem ...... des postes	745,558.	520,000.	....	....	1,265,558.
Idem ...... des loteries	1,000,000.	....	....	....	1,000,000.
Idem ...... des monnaies	322,485.	7,048.	....	....	329,533.
Régie des droits réunis	1,808,665.	....	1,929,508.	8,740.	3,746,913.
Totaux	7,237,159.	16,234,495.	4,027,802.	19,074.	27,518,530.
N.° VI. *VERSEMENS SUR L'EXERCICE DE L'AN XIII.*					
Administration de l'enregistrement et des domaines. — Enregistrement, timbre et autres produits	122,753,863.	60,000.	....	7,303.	122,821,166.
Administration de l'enregistrement et des domaines. — Aliénation des domaines. (*Lois antérieures à l'an X.*)	1,082,295.	....	2,617.	10,448.	1,095,360.
Administration de l'enregistrement et des domaines. — Bois nationaux	5,577,793.	....	16,636,737.	....	22,214,530.
	129,413,951.	60,000.	16,639,354.	17,751.	146,131,056.
Administration des douanes	13,185,810.	....	36,291,022.	30,504.	49,507,336.
Idem ...... des postes	3,377,990.	2,872,010.	....	....	6,250,000.
Idem ...... des loteries	12,200,000.	....	....	....	12,200,000.
Idem ...... des monnaies	482,930.	....	....	....	482,930.
Régie des droits réunis	7,145,555.	....	7,275,422.	....	14,420,977.
Idem des salines	....	2,200,000.	....	....	2,200,000.
Totaux	165,806,236.	5,132,010.	60,205,798.	48,255.	231,192,299.
RÉCAPITULATION, PAR EXERCICES, DES VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINISTRATIONS.					
Sur l'exercice de l'an VIII et antérieurs	236,038.	2,219,918.	....	40,347.	2,496,303.
Sur l'exercice de l'an IX	94,994.	12,274,407.	....	....	12,369,401.
Sur l'exercice de l'an X	41,126.	46,486.	....	2,011.	89,623.
Sur l'exercice de l'an XI	651,449.	1,924,442.	210,982.	63,452.	2,850,325.
Sur l'exercice de l'an XII	7,237,159.	16,234,495.	4,017,802.	19,074.	27,518,530.
Sur l'exercice de l'an XIII	165,806,236.	5,132,010.	60,205,798.	48,255.	231,192,299.
Totaux	174,067,002.	37,831,758.	64,444,582.	173,139.	276,516,481.

Observations.

On a suivi dans l'imputation des recettes portées dans le présent état, les imputations faites lors de leur versement aux caisses du Trésor public. Pour connaître l'imputation régulière des divers produits au service des différens exercices, conformément aux lois et budgets, il faut consulter l'État B, compte de la Caisse centrale.

Voir État B, n.os I et VII, les observations sur les versemens faits par l'Administration de l'enregistrement pendant l'an XIII, en pièces de dépenses pour avances faites pour le service des différens exercices.

COMPTE GÉNÉRAL
DES CAISSES
DU TRÉSOR PUBLIC.

ÉTAT DD.

RECETTES DIVERSES

FONDS GÉNÉRAUX

DÉSIGNATION		NUMÉRAIRE			VALEURS diverses.	TOTAUX.	*OBSERVATIONS.*
des EXERCICES.	DES DIVERSES NATURES DE RECETTES.	EFFECTIF.	Rescriptions et récépissés représentant numéraire.	Traites, effets à terme et obligations représentant numéraire.			
EXERCICE DE L'AN VIII, & années ant.res	Cautionnemens	556,371.	....	5,100.	....	561,471.	
	Indemnités de conscrits. *(Arrêté du 17 ventôse an VIII.)*	144,008.	....	....	601.	144,609.	
	Débets de comptables	4,085,838.	4,345.	1,830.	22,299.	4,114,312.	
	Produits divers	53,735.	4,087.	3,402.	57.	61,281.	
	Produit d'effets recouvrés par l'admin.on de l'Enregistrem.t	364,921.	....	....	....	364,921.	
	TOTAUX	5,204,873.	8,432.	10,332.	22,957.	5,246,594.	
EXERCICE DE L'AN IX.	Débets de comptables	36,333.	52,716.	....	560.	89,609.	
	Produits divers	16,626.	....	....	....	16,626.	
	Produit de rescriptions négociées sur domaines nationaux vendus avant l'an X	19,879.	....	836,923.	....	856,802.	
	Idem sur domaines nationaux vendus d'après les lois de l'an X.	246,736.	....	....	....	246,736.	
	TOTAUX	319,574.	52,716.	836,923.	560.	1,209,773.	
EXERCICE DE L'AN X.	Débets de comptables	87	51,474.	....	....	51,561.	
	Produits divers	2,714.	....	....	....	2,714.	
	TOTAUX	2,801.	51,474.	....	....	54,275.	
EXERCICE DE L'AN XI.	Cautionnemens des greffiers de justices de paix	86,778.	....	....	1,200.	87,978.	
	Indemnités des conscrits. *(Arrêté du 18 thermidor an X.)*	213,257.	....	....	639,532.	852,789.	
	Débets de comptables	199,293.	....	....	....	199,293.	
	Vingtième de l'octroi des villes	1,319.	....	....	....	1,319.	
	Dons pour les frais de la guerre	22,500.	....	....	....	22,500.	
	Produits divers	80,447.	....	....	....	80,447.	
	TOTAUX	603,594.	....	....	640,732.	1,244,326.	

ET ACCIDENTELLES.

RECETTES PENDANT L'AN XIII.

DU TRÉSOR PUBLIC.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	DÉSIGNATION DES DIVERSES NATURES DE RECETTES.	NUMÉRAIRE EFFECTIF.	NUMÉRAIRE Rescriptions et récépissés représentant numéraire.	NUMÉRAIRE Traites, effets à terme et obligations représentant numéraire.	VALEURS diverses.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
EXERCICE DE L'AN XII.	Cautionnemens. *(Loi du 5 ventôse an XII et arrêté du 26 germinal an XII.)*	4,340,371.	....	....	....	4,340,371.	*Voir la récapitulation à la suite de l'État CC, pour connaître la réunion des recettes diverses et accidentelles, tant sur les fonds généraux que sur les fonds spéciaux.*
	Indemnités de conscrits. *(Arrêté du 29 fructidor an XII.)*	1,280,241.	....	....	132,219.	1,412,460.	
	Débets de comptables	238,593.	....	....	16.	238,609.	
	Vingtième de l'octroi des villes	110,694.	....	....	....	110,694.	
	Dons pour les frais de la guerre	846,276.	....	....	....	846,276.	
	Produits divers	32,594.	504.	....	....	33,098.	
	Produit de rescriptions négociées sur capitaux de rentes	52,787.	....	11,057.	....	63,844.	
	Recettes extraordinaires et extérieures	6,744,742.	....	....	....	6,744,742.	
	TOTAUX	13,646,298.	504.	11,057.	132,235.	13,790,094.	
EXERCICE DE L'AN XIII.	Supplément de cautionnement des receveurs généraux et particuliers. *(Loi du 2 ventôse an XIII.)*	5,033,074.	....	....	....	5,033,074.	
	Idem des avoués, notaires, &c. *idem.*	3,771,262.	....	....	167.	3,771,429.	
	Cautionnemens provisoires des droits réunis	2,601,851.	....	....	700.	2,602,551.	
	Indemnités de conscrits. *(Arrêté du 8 nivôse an XIII.)*	1,084,631.	....	....	2,870.	1,087,501.	
	Débets de comptables	489,240.	....	....	100,000.	589,240.	
	Vingtième de l'octroi des villes	6,726.	....	....	....	6,726.	
	Dons pour les frais de la guerre	463,554.	....	....	....	463,554.	
	Produits divers	3,418,919.	242,679.	....	....	3,661,598.	
	Recettes extraordinaires et extérieures	25,934,654.	....	....	....	25,934,654.	
	TOTAUX	42,803,911.	242,679.	....	103,737.	43,150,327.	

RÉCAPITULATION, PAR EXERCICE, DES RECETTES PROVENANT DES FONDS GÉNÉRAUX.

SUR L'EXERCICE DE L'AN VIII ET ANNÉES ANTÉRIEURES	5,204,873.	8,432.	10,332.	22,957.	5,246,594.
SUR L'EXERCICE DE L'AN IX	319,574.	52,716.	836,923.	560.	1,209,773.
SUR L'EXERCICE DE L'AN X	2,801.	51,474.	....	....	54,275.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XI	603,594.	....	....	640,732.	1,244,326.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XII	13,646,298.	504.	11,057.	132,235.	13,790,094.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XIII	42,803,911.	242,679.	....	103,737.	43,150,327.
TOTAUX des Recettes diverses et accidentelles sur les fonds généraux.	62,581,051.	355,805.	858,312.	900,221.	64,695,389.

COMPTE GÉNÉRAL
DES CAISSES
DU TRÉSOR PUBLIC.

RECETTES DIVERSES

ÉTAT EE.

FONDS SPÉCIAUX

DÉSIGNATION des EXERCICES.	DÉSIGNATION DES DIVERSES NATURES DE RECETTES.	NUMÉRAIRE EFFECTIF.	NUMÉRAIRE Rescriptions et Récépissés représentant numéraire.	NUMÉRAIRE Traites, Effets à terme et Obligations représentant numéraire.	VALEURS diverses.	TOTAUX.	Observations.
EXERCICE DE L'AN VIII et années antérieures.	Taxe d'entretien des routes	13,180.	....	....	....	13,180.	(a)
	Abonnement au Bulletin des lois	349.	....	....	....	349.	
	Quart de réserve des bois communaux	60.	....	....	....	60.	
	TOTAUX	13,589.	....	....	....	13,589.	
EXERCICE DE L'AN IX.	Taxe d'entretien des routes	1,336.	....	....	....	1,336.	
	Abonnement au Bulletin des lois	443.	....	....	....	443.	
	Quart de réserve des bois communaux	6,318.	....	....	....	6,318.	
	TOTAUX	8,097.	....	....	....	8,097.	
EXERCICE DE L'AN X.	Taxe d'entretien des routes	1,718.	....	....	....	1,718.	
	Abonnement au Bulletin des lois	1,462.	....	....	....	1,462.	
	Quart de réserve des bois communaux	153,734.	....	....	1,818.	155,552.	
	TOTAUX	156,914.	....	....	1,818.	158,732.	
EXERCICE DE L'AN XI.	Supplément de cautionnement des Notaires *(Arrêté du 25 ventôse an 11)*	208,774.	....	....	11,750.	220,524.	
	Abonnement au Bulletin des lois	2,975.	....	....	....	2,975.	
	TOTAUX	211,749.	....	....	11,750.	223,499.	
EXERCICE DE L'AN XII.	Taxe d'entretien des routes	34,501.	....	....	....	34,502.	
	Octroi de navigation intérieure	66,324.	....	395,146.	....	461,470.	
	Droits de bacs et bateaux	22,537.	....	645.	....	23,182.	
	Abonnement au Bulletin des lois	25,763.	....	....	....	25,763.	
	Amendes de désertion	1,030.	....	....	....	1,030.	
	Ventes d'effets militaires	5,785.	....	....	....	5,785.	
	Bois des communes	120.	....	3,870.	....	3,990.	
	Dépôts et consignations	34,384.	....	....	....	34,384.	
	Produits divers	52,089.	....	....	....	52,089.	
	TOTAUX	242,534.	....	399,661.	....	642,195.	

(a) Les fonds spéciaux recouvrés par les caisses extérieures du Trésor public, se composent :

1.° De produits particuliers affectés à des services déterminés, dont les fonds sont transmis par les receveurs à la caisse centrale du Trésor public. Les dépenses en sont réglées sur l'étendue des recettes; elles sont ordonnancées par les ministres, effectuées par l'entremise des payeurs, et figurent dans les états de dépenses : États HH, BB, SS;

2.° De produits destinés à un service étranger au Trésor public, dont le recouvrement est fait par ses receveurs, dont les fonds ne sont pas transmis à la Caisse centrale, mais remis directement par les receveurs à la Caisse d'amortissement, ou employés au service auquel ils sont affectés (Voir les notes b et c ci-contre). Les dép.ons sur ces produits n'entrent pas dans les comptes du Trésor public, elles sont d'ailleurs nécessairement égales au montant des Recettes.

ET ACCIDENTELLES. (Suite.)

DU TRÉSOR PUBLIC.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	DÉSIGNATION DES DIVERSES NATURES DE RECETTES.	NUMÉRAIRE. EFFECTIF.	NUMÉRAIRE. Rescriptions et Récépissés représentant numéraire.	NUMÉRAIRE. Traites, Effets à terme et Obligations représentant numéraire.	VALEURS diverses.	TOTAUX.
EXERCICE de l'an XIII.	Routes. Taxe d'entretien	281,998.	....	15,494,592.	....	15,776,590.
	Routes. Salines de la 27.e Division	333,333.	....	....	....	333,333.
	Octroi de navigation intérieure	160,104.	....	2,063,832.	....	2,223,936.
	Droits de bacs et bateaux	15,518.	....	609,217.	....	624,735.
	Canaux non affermés	....	....	52,221.	....	52,221.
	Abonnement au Bulletin des lois	368,686.	....	....	....	368,686.
	Amendes de désertion	263,565.	....	....	....	263,565.
	Ventes d'effets militaires	277,808.	....	....	....	277,808.
	Bois des communes	2,335,708.	....	1,531,996.	....	3,867,704.
	Dépôts et consignations	106,501.	....	....	300.	106,801.
	Produits divers	335,334.	....	....	....	335,334.
	Domaines nationaux (b)... (Lois des 15 et 16 floréal an X.) Adjudications antérieures au 1.er vendémiaire an XIII.	6,402,675.	....	....	....	6,402,675.
	Domaines nationaux. Idem postérieures au 1.er vendemiaire an XIII.	1,202,953.	....	....	....	1,202,953.
	Vingtième du revenu des Communes (c)	442,895.	....	....	....	442,895.
	Retenue de 3 pour cent sur appointemens d'Ingénieurs des ponts et chaussées	1,589.	....	....	....	1,589.
	TOTAUX	12,528,667.	....	19,751,858.	300.	32,280,825.

RÉCAPITULATION, PAR EXERCICE, DES RECETTES PROVENANT DES FONDS SPÉCIAUX.

	EFFECTIF.	Rescriptions et Récépissés représentant numéraire.	Traites, Effets à terme et Obligations représentant numéraire.	VALEURS diverses.	TOTAUX.
SUR L'EXERCICE DE L'AN VIII ET ANNÉES ANTÉRIEURES	13,589.	....	....	....	13,589.
SUR L'EXERCICE DE L'AN IX	8,097.	....	....	....	8,097.
SUR L'EXERCICE DE L'AN X	156,914.	....	....	1,818.	158,732.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XI	211,749.	....	....	11,750.	223,499.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XII	242,534.	....	399,661.	....	642,195.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XIII	12,528,667.	....	20,151,519.	300.	32,280,825.
TOTAUX des Recettes diverses et accidentelles sur les fonds spéciaux.	13,161,550.	....	21,195,758.	13,868.	33,326,937.
REPORT des mêmes Recettes sur les fonds généraux, État coté DD.	62,581,051.	355,805.	858,312.	900,221.	64,695,389.
TOTAUX des Recettes diverses et accidentelles	75,742,601.	355,805.	21,009,831.	914,089.	98,022,326.

Observations.

(b) Ce produit délégué à la caisse d'amortissement en exécution du décret impérial du 3 nivôse dernier, a continué à être versé dans la caisse des receveurs généraux qui en transmettent directement les fonds à la caisse d'amortissem.t (Voir la note de l'État R, n.° V).

(c) Ce produit affecté par le décret du 24 floréal an XIII à l'entretien des compagnies de réserve de chaque département, est employé directement par les receveurs sur les mandats des préfets. (Voir la note a du présent État); il n'est pas versé à la caisse du Trésor public.

Dans ces recettes sur les fonds spéciaux, n'est pas compris le produit des centimes additionnels, ils'élève État BB, 1.re colonne, à....... 31,499,119.
La recette ci-contre à....... 33,313,068.
Total.. 64,812,187.

Les recettes et valeurs div.ses ne sont pas comprises dans cette récapitulation, parce qu'elles représentent des sommes employées, ainsi qu'il a été dit note a du présent État.

COMPTE GÉNÉRAL
DES CAISSES
DU TRÉSOR PUBLIC.

RÉSUMÉS GÉNÉRAUX

ÉTAT FF.

Tableau des Caisses du Trésor public *qui ont fait, pendant* ... *Exercices, et détaillées*

DÉPARTEMENS où résident les Receveurs généraux qui ont fait les Recettes du Trésor public.	CONTRIBUTIONS DIRECTES.	VERSEMENS DES ADMINISTRATIONS de l'Enregistrement et des Domaines.	VERSEMENS DES ADMINISTRATIONS des Douanes.	RECETTES diverses et accidentelles.	TOTAUX.	DÉPARTEMENS où résident les Receveurs généraux qui ont fait les Recettes du Trésor public.	CONTRIBUTIONS DIRECTES.
Ain	2,021,193.	959,884.	....	170,901.	3,151,978.	*Report*	152,834,050.
Aisne	5,241,873.	3,431,535.	....	328,446.	9,001,854.	Loire	3,073,790.
Allier	2,380,334.	942,850.	....	132,789.	3,455,953.	Loire (Haute)	1,675,418.
Alpes (Basses)	1,140,199.	347,814.	....	67,721.	1,555,734.	Loire-Inférieure	3,815,060.
Alpes (Hautes)	790,081.	244,233.	14.	47,967.	1,082,295.	Loiret	4,389,864.
Alpes-Maritimes	733,698.	240,888.	24,932.	50,310.	1,049,828.	Lot	3,801,283.
Ardèche	2,584,177.	709,297.	....	75,707.	3,369,181.	Lot-et-Garonne	4,479,047.
Ardennes	2,779,848.	1,596,764.	....	290,939.	4,667,551.	Lozère	1,031,836.
Arriege	1,106,397.	461,787.	63,307.	75,581.	1,707,072.	Lys	6,242,882.
Aube	2,797,325.	1,301,271.	....	255,510.	4,354,106.	Maine-et-Loire	4,762,719.
Aude	3,374,496.	823,006.	12,094.	234,747.	4,444,343.	Manche	6,014,022.
Aveyron	3,774,125.	895,655.	....	208,919.	4,878,699.	Marengo	3,022,446.
Bouches-du-Rhône	4,513,721.	2,064,105.	4,178,603.	404,445.	11,160,874.	Marne	4,393,047.
Calvados	7,267,047.	2,420,006.	229,758.	452,418.	10,369,229.	Marne (Haute)	2,391,848.
Cantal	2,134,171.	940,632.	....	84,430.	3,159,233.	Mayenne	3,396,732.
Charente	3,431,578.	1,247,148.	....	229,555.	4,908,281.	Meurthe	3,101,778.
Charente-Inférieure	4,628,775.	1,566,748.	379,709.	261,184.	6,836,416.	Meuse	2,751,807.
Cher	1,877,664.	732,839.	....	128,720.	2,739,223.	Meuse-Inférieure	1,847,341.
Correze	1,691,390.	661,399.	....	121,851.	2,474,640.	Mont-Blanc	1,347,389.
Côte-d'Or	4,261,019.	2,488,300.	....	545,191.	7,294,510.	Mont-Tonnerre	4,531,462.
Côtes-du-Nord	2,977,316.	1,306,325.	14,527.	366,894.	4,665,062.	Morbihan	2,738,964.
Creuse	1,460,466.	655,748.	....	93,576.	2,209,790.	Moselle	3,359,164.
Doire	1,134,776.	245,600.	1,347.	45,687.	1,427,410.	Nèthes (Deux)	3,427,095.
Dordogne	3,816,383.	1,233,314.	....	519,037.	5,578,734.	Nièvre	2,558,954.
Doubs	2,078,978.	888,322.	9,464.	502,284.	3,479,048.	Nord	7,948,021.
Drôme	2,040,575.	880,774.	....	134,073.	3,055,422.	Oise	5,271,089.
Dyle	4,556,150.	2,206,679.	....	1,152,179.	7,915,008.	Orne	4,361,630.
Escaut	7,621,004.	1,645,553.	3,939,225.	541,070.	13,748,852.	Ourte	2,784,336.
Eure	6,172,840.	2,657,864.	....	268,627.	9,099,331.	Pas-de-Calais	5,503,780.
Eure-et-Loir	4,846,689.	1,403,229.	....	191,032.	6,440,950.	Pô	4,624,102.
Finistère	2,853,452.	1,162,698.	359,440.	255,499.	4,631,089.	Puy-de-Dôme	4,214,333.
Forêts	1,490,997.	742,216.	....	248,973.	2,482,186.	Pyrénées (Basses)	1,666,892.
Gard	3,249,029.	1,256,197.	58,505.	214,923.	4,778,654.	Pyrénées (Hautes)	916,760.
Garonne (Haute)	5,422,611.	1,841,492.	25,753.	423,175.	7,713,031.	Pyrénées-Orientales	1,135,811.
Gers	2,970,151.	1,015,733.	....	186,542.	4,172,426.	Rhin (Bas)	4,110,855.
Gironde	12,678,569.	2,632,338.	9,124,185.	580,119.	25,015,211.	Rhin (Haut)	4,584,317.
Golo	310,440.	13,016.	1,232.	21,660.	346,348.	Rhin-et-Moselle	1,971,105.
Hérault	4,418,006.	1,264,836.	246,376.	284,713.	6,213,931.	Rhône	4,635,307.
Ile-d'Elbe	....	64,105.	....	105,542.	169,647.	Roer	5,800,380.
Jemmape	3,700,356.	1,557,495.	....	317,924.	5,575,775.	Sambre-et-Meuse	1,589,364.
Ille-et-Vilaine	3,596,522.	1,300,152.	132,368.	317,444.	5,346,486.	Saone (Haute)	2,427,573.
Indre	1,857,312.	619,659.	....	97,288.	2,574,259.	Saone-et-Loire	4,748,990.
Indre-et-Loire	3,305,264.	1,273,604.	....	183,378.	4,762,246.	Sarre	1,903,879.
Isère	4,383,365.	1,620,056.	....	210,225.	6,213,646.	Sarthe	4,530,773.
Jura	2,269,807.	1,144,100.	23.	170,684.	3,584,614.	Seine	24,610,886.
Landes	1,273,987.	424,052.	....	73,311.	1,771,350.	Seine-Inférieure	11,498,102.
Léman	893,927.	685,910.	11,082.	65,230.	1,656,149.	Seine-et-Marne	10,875,765.
Liamone	122,906.	11,643.	669.	47,619.	182,837.	Seine-et-Oise	8,892,139.
Loir-et-Cher	2,791,061.	938,626.	....	178,738.	3,908,425.	Sesia	1,549,671.
A reporter	152,834,050.	56,767,477.	18,812,613.	11,974,777.	240,388,917.	*A reporter*	363,176,868.

DES RECETTES.

RECETTES PENDANT L'AN XIII.

l'an XIII, les RECETTES de toutes natures et valeurs, *provenant de divers dans les précédens États.*

VERSEMENS DES ADMINISTRATIONS de l'Enregistrement et des Domaines.	VERSEMENS DES ADMINISTRATIONS des Douanes.	RECETTES diverses et accidentelles.	TOTAUX.
56,767,477.	18,812,613.	11,974,777.	240,588,917.
1,160,959.	....	191,694.	4,426,443.
818,922.	....	146,427.	2,640,777.
1,214,508.	4,957,525.	217,815.	10,194,908.
2,130,967.	....	182,651.	6,703,482.
1,147,091.	....	183,616.	5,131,991.
1,511,083.	....	235,975.	6,126,105.
544,109.	....	57,612.	1,433,557.
1,195,250.	25,016.	558,003.	8,021,151.
1,325,935.	....	157,521.	6,245,975.
1,840,781.	1,563,193.	188,026.	9,606,122.
649,799.	247,168.	155,361.	4,072,774.
2,165,134.	....	264,649.	6,822,840.
1,727,650.	....	634,060.	4,755,558.
864,795.	....	145,097.	4,406,622.
2,101,653.	....	575,814.	5,779,245.
1,907,483.	....	637,046.	5,296,336.
722,502.	541,657.	585,588.	3,697,088.
761,549.	....	122,894.	2,231,652.
1,328,721.	209,228.	1,228,636.	7,298,047.
910,472.	316,347.	208,858.	4,174,641.
1,611,027.	....	475,070.	5,455,261.
1,085,720.	15,105,766.	274,041.	19,890,622.
1,274,198.	....	268,787.	4,101,959.
4,169,124.	902,820.	656,611.	13,676,576.
2,794,182.	....	236,085.	8,302,356.
1,857,149.	....	266,261.	6,465,010.
1,475,778.	....	325,590.	4,585,504.
3,055,073.	187,706.	518,587.	9,065,146.
496,011.	4,004.	311,386.	5,455,515.
1,779,105.	....	245,083.	6,238,519.
956,461.	1,144,008.	185,669.	3,953,030.
456,541.	669.	79,970.	1,473,940.
345,595.	106,858.	93,570.	1,681,832.
2,120,228.	1,359,286.	371,114.	7,961,485.
1,448,521.	1,277,726.	203,435.	7,515,999.
478,508.	257,457.	794,498.	3,481,368.
1,957,212.	190,305.	793,445.	7,556,267.
1,001,285.	4,771,002.	1,773,548.	13,546,215.
975,064.	....	124,448.	2,688,876.
1,000,382.	....	686,597.	4,114,352.
2,555,325.	....	263,495.	7,567,810.
784,472.	....	934,449.	3,622,800.
1,544,952.	....	139,245.	6,214,970.
483,742.	....	2,585,064.	27,679,691.
4,155,096.	900,817.	729,658.	17,261,703.
1,940,555.	....	359,280.	15,175,598.
2,701,372.	....	516,863.	12,110,374.
337,495.	89,587.	87,263.	2,064,016.
127,182,786.	52,928,884.	52,748,640.	576,037,178.

DÉPARTEMENS où résident les Receveurs généraux qui ont fait les Recettes du Trésor public.	CONTRIBUTIONS DIRECTES.	VERSEMENS DES ADMINISTRATIONS de l'Enregistrement et des Domaines.	VERSEMENS DES ADMINISTRATIONS des Douanes.	RECETTES diverses et accidentelles.	TOTAUX.
Report	565,176,868.	127,182,786.	52,928,884.	32,748,640.	576,037,178.
Sèvres (Deux)..........	2,924,573.	827,058.	....	125,204.	5,876,835.
Somme..........	6,647,875.	2,065,859.	32,769.	362,925.	9,109,426.
Stura..........	5,766,073.	582,357.	50,481.	149,838.	4,548,749.
Tanaro..........	2,340,646.	511,802.	7,590.	149,408.	3,009,246.
Tarn..........	2,914,336.	995,234.	....	184,244.	4,094,414.
Var..........	2,684,042.	1,045,330.	12,985.	164,794.	3,907,149.
Vaucluse..........	1,605,261.	887,622.	....	124,266.	2,617,149.
Vendée..........	2,815,494.	658,252.	1,169.	81,015.	3,555,918.
Vienne..........	2,253,688.	776,812.	....	198,251.	3,228,751.
Vienne (Haute)..........	1,819,918.	771,615.	....	97,233.	2,688,764.
Vosges..........	2,087,004.	1,392,783.	....	643,610.	4,123,397.
Yonne..........	3,418,706.	1,658,523.	....	241,195.	5,318,414.
États de Parme..........	....	164,414.	....	....	164,414.
TOTAUX des Recettes faites par l'entremise des Receveurs généraux.	398,455,082.	139,520,445.	53,033,676.	35,270,601.	626,279,804.
		192,554,121.			

RECETTES faites directement par la Caisse du Trésor public à Paris, et sans l'entremise des Receveurs généraux.

	CONTRIBUTIONS directes.	VERSEMENS des Administrations et Régies.	RECETTES diverses et accidentelles.	TOTAUX.
Contributions directes..........	....	....	....	....
Administrat.ons de l'Enregistr.nt	....	40,758,522.	401,491.	41,160,013.
Idem des Douanes..........	....	1,428.	....	1,428.
Idem des Postes..........	....	8,318,720.	....	8,318,720.
Idem des Loteries..........	....	13,308,071.	....	13,308,071.
Idem des Monnaies..........	....	1,207,729.	....	1,207,729.
Régie des Droits réunis..........	....	18,167,890.	18,795,508.	36,961,398.
Idem des Salines..........	....	2,200,000.	333,533.	2,533,533.
Recettes diverses..........	....	....	10,543,997.	10,543,997.
Recettes extraord. et extérieures..........	....	....	32,679,396.	32,679,396.
TOTAUX..........	....	83,962,360.	62,751,725.	146,714,085.
Report des Recettes faites par les Receveurs généraux..........	398,455,082.	192,554,121.	35,270,601.	626,279,804.
TOTAUX généraux des Recettes.	398,455,082.	276,516,481.	98,022,326.	772,995,889.
	États cotés Y et Z.	État coté AA.	Totaux réunis des États cotés BB et CC.	Totaux réunis des États cotés DD et EE.

ÉTATS DES RECETTES. (Suite.)

ÉTAT GG. ÉCHÉANCES DE DIVERSES VALEURS.

ÉTAT particulier des échéances de diverses valeurs à terme, versées par les Receveurs généraux des départemens au Trésor public, pendant l'an XIII, tant sur l'Exercice de ladite année que sur l'Exercice de l'an XII.

MOIS DE L'ÉCHÉANCE DES VALEURS.		OBLIGATIONS ET TRAITES — DES RECEVEURS GÉNÉRAUX. Contribution foncière, personnelle, mobilière et somptuaire, en principal et centimes addit.[ls] (Exercice an XIII.)	Contribution des Portes et Fenêtres, et Droits de Patentes de l'an XIII.	Obligations et Traites pour Coupes de bois.	Cautionnemens réglés par la loi du 2 ventôse an XII.	des Directeurs des Droits réunis. — Taxe d'entretien des routes et autres droits.	de divers, pour acquit de droits de douanes.	TOTAUX.
PENDANT L'AN XIII.	Vendémiaire. .	....	....	....	....	3,570,500.	45,213.	3,615,713.
	Brumaire.	13,703,000.	1,183,000.	....	....	88,740.	1,516,216.	16,490,956.
	Frimaire	16,040,000.	1,183,000.	....	....	108,000.	2,131,950.	19,462,950.
	Nivôse.	18,663,000.	2,405,000.	....	....	3,850,000.	2,596,197.	27,514,197.
	Pluviôse.	18,867,000.	2,589,000.	....	....	3,500.	2,603,628.	24,063,128.
	Ventôse.	18,842,000.	2,589,000.	....	....	279,743.	2,857,932.	24,568,675.
	Germinal.	19,196,000.	2,575,000.	....	....	4,164,940.	2,806,724.	28,742,664.
	Floréal.	21,142,000.	2,681,000.	8,522,500.	....	435,874.	2,595,238.	35,376,612.
	Prairial	21,196,000.	2,678,000.	....	5,200,000.	223,714.	2,573,546.	31,871,260.
	Messidor.	21,134,000.	2,686,000.	....	3,176,000.	4,366,641.	2,948,008.	34,307,649.
	Thermidor. . .	21,225,000.	2,696,000.	8,571,429.	....	479,339.	3,174,999.	36,146,767.
	Fructidor.	23,818,000.	2 695,000.	....	....	324,010.	2,900,891.	29,737,901.
TOTAUX.		213,823,000.	25,960,000.	17,093,929.	8,376,000.	17,895,001.	28,750,542.	311,898,472.
PENDANT L'AN XIV.	Vendémiaire. .	15,773,511.	2,187,000.	....	5,200,000.	438,564.	2,886,610.	26,485,685.
	Brumaire.	15,447,000.	2,186,000.	8,553,700.	3,209,000.	416,737.	1,865,571.	31,678,008.
	Frimaire	14,155,000.	2,242,744.	....	....	422,188.	1,115,310.	17,935,242.
	Nivôse.	14,080,553.	....	....	....	372,537.	606,577.	15,059,667.
	Pluviôse.	12,722,614.	....	8,690,285.	....	274,244.	486,897.	22,174,040.
	Ventôse.	9,359,719.	....	....	....	303,821.	337,832.	10,001,372.
	Germinal.	3,841,252.	....	....	5,200,000.	266,718.	252,597.	9,560,567.
	Floréal.	1,878,500.	....	....	3,202,000.	159,491.	265,964.	5,505,955.
	Prairial.	....	....	....	....	164,659.	222,502.	387,161.
	Messidor.	....	....	....	....	156,506.	145,039.	301,545.
	Thermidor . .	....	....	....	5,345,002.	61,577.	156,858.	5,563,437.
	Fructidor.	....	....	....	3,260,225.	39,822.	75,934.	3,425,981.
Échéances diverses.		....	....	....	....	803,274.	....	803,274.
TOTAUX.		87,258,149.	6,615,744.	17,243,985.	25,416,227.	3,930,138.	8,417,691.	148,881,934.
Report des échéances de l'an XIII.		213,823,000.	25,960,000.	17,093,929.	8,376,000.	17,895,001.	28,750,542.	311,898,472.
TOTAUX généraux.		301,081,149.	32,575,744.*	34,337,914.	33,792,227.	21,825,139.	37,168,233.	460,780,406.

OBSERVATIONS.

Cet État fait connaître les échéances des diverses valeurs versées par les receveurs généraux et portées en recette dans le compte de la caisse centrale. En le comparant aux États correspondans, insérés dans les comptes des années précédentes, on reconnaîtra que les termes de paiemens des obligations des receveurs, sur les contributions directes, ont été rapprochés : une partie considérable des produits des douanes ayant été versée en traites, en exécution de l'arrêté du 5 vendémiaire an XII, la jouissance du Trésor a été accélérée. Précédemment le Trésor ne recevait le produit de ces effets qu'après que le paiement en avait été effectué aux caisses des receveurs des douanes.

Les échéances éloignées ne peuvent être appliquées au service courant que par le moyen de l'escompte, et ces frais font partie de ceux de négociations. (*Voir l'État coté* TT.)

* Cette somme de 32,575,744 se compose comme suit :

Portes et fen.[s] 16,000,000.
Patentes. . . . . 16,575,744.
32,575,744

Suit la DÉPENSE.

MINISTÈRE
DU
TRÉSOR PUBLIC.

DÉPENSE.

ÉTATS DES PAIEMENS

FAITS

PAR LE TRÉSOR PUBLIC,

PENDANT L'AN XIII,

SUR TOUS LES EXERCICES,

Tant à la CAISSE du Trésor public, à Paris, qu'aux CAISSES des Payeurs des Divisions militaires, des Arrondissemens maritimes et des Départemens.

ÉTAT DES DÉPENSES.

ÉTAT HH.

DEPENSES SUR TOUS LES EXERCICES.

DÉSIGNATION des MINISTÈRES.	SUR LES EXERCICES							TOTAUX.
	AN VIII et antérieurs.	AN IX	AN X.	AN XI.	AN XII.	AN XIII.	AN XIV.	
I.° DÉPENSES EN NUMÉRAIRE.								
FONDS GÉNÉRAUX du Trésor public.								
Dette publique et pensions	....	80,131.	95,239.	695,493.	9,050,389.	85,441,126.	....	96,263,378.
Maison de l'Empereur	....	....	....	....	3,666,667.	22,616,667.	....	26,283,334.
Princes français	....	....	....	....	666,667.	1,833,333.	....	2,500,000.
Guerre (Ministère)	1,057,985.	1,463,956.	291,863.	810,189.	19,326,359.	150,619,894.	310,000.	173,880,246.
Administration de la guerre	885,983.	1,789,618.	787,667.	2,385,195.	19,938,283.	96,577,075.	87,907.	122,451,728.
Marine	221,746.	1,544,939.	1,487,388.	4,753,015.	22,586,514.	110,880,247.	....	141,473,849.
Intérieur	401,008.	843,891.	208,196.	2,911,990.	14,703,988.	17,170,988.	....	36,240,061.
Cultes	....	....	3,883.	113,003.	3,371,507.	6,103,640.	....	9,592,033.
Finances	1,247,145.	827,998.	10,449.	676,593.	12,622,883.	34,015,419.	....	49,400,487.
Trésor public	1,840.	119,666.	24,882.	795,295.	1,917,171.	6,199,468.	....	9,058,322.
Relations extérieures	48,036.	10,100.	28,887.	6,000.	1,452,632.	5,816,241.	....	7,361,896.
Justice	1,199,151.	204.	500.	1,913,924.	1,975,940.	13,725,671.	....	18,815,390.
Police générale	3,654.	....	....	....	49,424.	579,833.	....	632,911.
Frais de négociations	12,388.	20,602.	86,420.	112,941.	58,303.	13,330,866.	....	13,621,520.
Remboursemens divers	55,449.	....	44,083.	52,018.	26,050.	1,035.	....	178,635.
TOTAUX	5,134,385. *État HH.*	6,701,105. *État II.*	3,069,457. *État LL.*	15,225,656. *État MM.*	112,312,777. *État NN*	564,912,503. *État OO.*	397,907. *État PP.*	707,753,790. *État VV.*
FONDS spéciaux.								
Intérieur	159,483.	21,671.	690,029.	1,311,803.	12,872,090.	18,422,172.	....	33,477,156.
Finances	....	....	78,675.	28,966.	2,214,088.	1,114,500.	....	3,436,229.
Trésor public	214,119.	8,955.	69,732.	1,816,416.	204,352.	369,983.	....	2,683,557.
Justice	1,594.	2,461.	589.	12,765.	294,563.	892,436.	....	1,204,408.
	375,196.	33,087.	839,025.	3,169,950.	15,585,003.	20,799,092.	....	40,801,352.
REPORT des fonds généraux	5,134,385.	6,701,105.	3,069,457.	15,225,656.	112,312,777.	564,912,503.	397,907.	707,753,790.
TOTAUX des dépenses en numéraire	5,509,581.	6,734,192.	3,908,482.	18,395,606.	127,897,780.	585,711,594.	397,907.	748,555,142.
II.° DÉPENSES EN VALEURS DIVERSES.								
FONDS généraux.								
Guerre (Ministère)	4,986,054.	....	....	....	....	....	....	4,986,054.
Administration de la guerre	2,537,435.	....	....	....	....	....	....	2,537,435.
Marine	4,257,258.	....	....	....	....	....	....	4,257,258.
Intérieur	1,616,514.	....	....	....	....	....	....	1,616,514.
Finances	11,879.	....	....	....	....	....	....	11,879.
Remboursemens divers	123,403.	....	....	....	....	....	....	123,403.
TOTAUX des dépenses en val.rs diverses	13,532,543.	....	....	....	....	....	....	13,532,543. *État HH.*
III.° RÉUNION DES DÉPENSES.								
En numéraire	5,509,581.	6,734,192.	3,908,482.	18,395,606.	127,897,780.	585,711,594.	397,907.	748,555,142.
En valeurs diverses	13,532,543.	....	....	....	....	....	....	13,532,543.
TOTAUX GÉNÉRAUX	19,042,124.	6,734,192.	3,908,482.	18,395,606.	127,897,780.	585,711,594.	397,907.	762,087,685. *État SS.*

ETAT II.

DÉPENSES SUR L'AN VIII et années antérieures.

ETAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an VIII et années antérieures, avec désignation des Paiemens propres à chaque Ministère.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES.	EXERCICES de l'an V.	de l'an VI.	de l'an VII.	de l'an VIII.	TOTAUX.
PAIEMENS EFFECTUÉS EN NUMÉRAIRE.					
GUERRE. (Ministère). Solde	11,091.	56,621.	208,695.	690,354.	1,057,985.
GUERRE. (Ministère). Matériel	4,297.	374.	49,121.	37,432.	
ADMINISTRATION DE LA GUERRE	553.	49,778.	4,229.	831,413.	885,983.
MARINE	3,254.	3,640.	102,426.	112,426.	221,746.
INTÉRIEUR	10,495.	187,190.	45,869.	157,454.	401,008.
FINANCES	....	591.	49,764.	1,196,790.	1,247,145.
TRÉSOR PUBLIC	....	567.	966.	307.	1,840.
RELATIONS EXTÉRIEURES	20,000.	9,117.	13,853.	5,066.	48,036.
JUSTICE	706.	....	1,183,948.	14,497.	1,199,151.
POLICE GÉNÉRALE	....	....	3,654.	....	3,654.
FRAIS DE NÉGOCIATIONS	....	....	....	12,388.	12,388.
	50,396.	307,878.	1,662,525.	3,058,137.	5,078,936.
REMBOURSEMENS. Finances	....	....	....	9,690.	9,690.
REMBOURSEMENS. Trésor public	....	....	1,849.	43,910.	45,759.
TOTAUX des paiemens en numéraire	50,396.	307,878.	1,664,374.	3,111,737.	5,134,385.
PAIEMENS EFFECTUÉS EN VALEURS DIVERSES (*).					
GUERRE. (Ministère.) Matériel	455,534.	535,163.	1,336,044.	2,659,313.	4,986,054.
ADMINISTRATION DE LA GUERRE	204,813.	224,648.	508,436.	1,599,538.	2,537,435.
MARINE	287,554.	299,974.	1,425,996.	2,243,734.	4,257,258.
INTÉRIEUR	461,719.	243,694.	603,501.	307,600.	1,616,514.
FINANCES	1,682.	9,472.	....	725.	11,879.
	1,411,302.	1,312,951.	3,873,977.	6,810,910.	13,409,140.
REMBOURSEMENS. Finances	....	....	....	59,157.	59,157.
REMBOURSEMENS. Trésor public	....	16,790.	5,564.	41,892.	64,246.
TOTAUX des paiemens en valeurs diverses	1,411,302.	1,329,741.	3,879,541.	6,911,959.	13,532,543.
REPORT des paiemens en numéraire	50,396.	307,878.	1,664,374.	3,111,737.	5,134,385.
TOTAUX GÉNÉRAUX des paiemens faits pendant l'an XIII sur les fonds généraux de l'exercice de l'an VIII et années antérieures	1,461,698.	1,637,619.	5,543,915.	10,023,696.	18,666,928. État HH.

OBSERVATIONS.

La majeure partie de ces dépenses a pour objet la régularisation d'avances faites par la Régie. *(Voir les notes des États cotés F et Q, 1.re division.)*

(*) Ces *valeurs diverses* sont des inscriptions au Grand-livre, créées par la loi du 30 ventôse an IX, des rescriptions sur domaines et sur capitaux de rentes, des cédules, &c. *(Voir l'État coté E.)*

ÉTAT LL. DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN IX.

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII, sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an IX, avec Désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

MINISTÈRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.	2.e Semestre an VIII	25,312.	80,131.	Les dépenses indiquées dans ce tableau comprennent des régularisations d'avances faites par la Régie de l'enregistrement, pour une somme de 405,412f. (*Voir la note b de l'État coté G.*)
	1.er Semestre an IX	54,819.		
	Solde	1,290,434.		
	Masses	7,059.		
GUERRE. (Ministère)	Artillerie	84,953.	1,463,958.	
	Génie	16,845.		
	Dépenses diverses	64,565.		
	Masses	1,239,959.		
	Fournitures de campagne	127,571.		
ADMINISTRATION DE LA GUERRE.	Équipages et transports militaires	192,406.	1,789,618.	
	Invalides	117,211.		
	Dépenses diverses	113,471.		
	Approvisionnemens	800,667.		
	Travaux, armemens et désarmemens	285,262.		
	Appointemens et solde	149,652.		
MARINE	Hôpitaux, chiourmes	947.	1,544,939.	
	Dépenses diverses	40.		
	Vivres	141,394.		
	Colonies	166,977.		
	Secours et maisons de bienfaisance	1,515.		
	Travaux publics et prisons	429,742.		
INTÉRIEUR	Établissemens d'agriculture, commerce, sciences et arts	2,100.	843,891.	
	Ponts et chaussées	17,398.		
	Dépenses accidentelles	36,671.		
	Dépenses sur le fonds commun des départemens	356,465.		
	Corps législatif et Tribunat	270.		
FINANCES	Ministère et administrations en dépendantes	493,015.	827,998.	
	Dépenses accidentelles	334,713.		
TRÉSOR PUBLIC	Taxations des Receveurs sur les recettes indirectes	119,666.	119,666.	
	Services — Intérieur	368.		
RELAT.ons EXTÉRIEURES.	Services — Extérieur	7,037.	10,100.	
	Services — Accessoire	2,695.		
JUSTICE	Dépenses accidentelles	204.	204.	
FRAIS DE NÉGOCIAT.ons	Commission, perte et divers frais aux valeurs employées au service de l'armée d'observation du midi	20,602.	20,602.	
	TOTAUX des paiemens faits, pendant l'an XIII, sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an IX	....	6,701,105. État HH.	

COMPTE GÉNÉRAL
DES CAISSES
DU TRÉSOR PUBLIC.

ÉTAT MM.

DÉPENSES SUR LES

DÉPENSES SUR

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens effectués pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an X, avec désignation des

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.					
II.e SEMESTRE AN IX.	Rentes perpétuelles	11,226.			
	Rentes viagères	21,385.	39,663.		
	Pensions	7,052.			
I.er SEMESTRE AN X.	Rentes perpétuelles	13,787.		95,239.	
	Rentes viagères	31,289.	55,576.		
	Pensions	10,500.			
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
CHAPITRE II. *Solde.*	Infanterie	55,187.			
	Troupes à cheval	1,963.			
	Artillerie	3,515.			
	Génie	1,117.			
	Vetérans nationaux	42.	133,608.		
	Gendarmerie nationale	2,980.			
	État-major de l'armée	66,087.			
	Commissaires des guerres et Inspecteurs aux revues	179.			
	Officiers de santé	2,538.			
CHAPITRE V. *Artillerie.*	Armes et projectiles	51,988.	51,988.		
CHAPITRE VI. *Génie.*	Fortifications	16,549.			
	Entretien et réparations de bâtimens militaires	21,509.	63,387.	291,863.	
	Loyer de casernes de la Gendarmerie	25,329.			
CHAPITRE IX. *Dépenses extraord.res*	Frais de bureaux des États-majors et des Inspecteurs aux revues	2,359.	2,359.		
CHAPITRE X. *Diverses dépenses.*	Police militaire, gîte et geolage	1,344.			
	Dépenses de la Gendarmerie	9,499.	17,792.		
	Dépenses accidentelles	6,949.			
CHAPITRE XI. *Solde de retraite.*	Solde de retraite et traitement de réforme	22,729.	22,729.		
ADMINISTRATION DE LA GUERRE.					
CHAPITRE I.er *Service intérieur.*	Administration générale et intérieure	1,283.	1,283.		
CHAPITRE III. *Masses.*	Boulangerie	265,000.			
	Fourrages	79,659.			
	Étapes	8,424.			
	Chauffage	867.	499,625.		
	Habillement et équipement	37,596.			
	Hôpitaux	26,191.			
	Logement, campement et casernement	81,888.			
	Transporté	....	500,908.	387,102.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN X.

Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite de l'*ADMINISTRATION DE LA GUERRE.*					
	Ci-contre	....	509,908.	387,102.	
CHAPITRE IV. *FOURNITURES DE CAMPAGNE.*	Viande	11,014.	124,286.	787,667.	
	Eau-de-vie	20,000.			
	Vin	70,556.			
	Vinaigre	1,500.			
	Approvisionnement des places de siége	21,216.			
CHAPITRE VII. *ÉQUIPAGES ET TRANSPORTS MILITAIRES.*	Équipages militaires	1,537.	2,710.		
	Entretien de caissons	1,100.			
	Transports militaires et directs par le roulage	73.			
CHAPITRE IX. *DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.*	Frais de bureaux des états-majors	300.	300.		
CHAPITRE X. *DÉPENSES DIVERSES.*	Police militaire, gîte et geolage	55,682.	159,463.		
	Dépenses accidentelles	103,781.			
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
CHAPITRE II. *APPROVISIONNEMENS, ACHATS DE MARCHANDISES ET MUNITIONS.*	Bois de construction, mâture et autres	250,895.	323,402.		
	Fer, acier et autres métaux	9,545.			
	Bouches à feu et poudre de guerre	20.			
	Médicamens et autres objets relatifs aux hôpitaux	29,058.			
	Achats, loyers et réparations de bâtimens civils	503.			
	Affrétemens et valeurs de navires	27,180.			
	Achat de marchandises et autres dépenses relatives à ce chapitre	6,201.			
CHAPITRE III. *TRAVAUX.*	Solde d'ouvriers et autres à la journée	6,717.	20,532.		
	Idem à l'entreprise	13,123.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre, telles que conduite et secours aux veuves des défenseurs de la patrie	692.			
CHAPITRE IV. *ARMEMENS ET DÉSARMEMENS.*	Solde et demi-solde des équipages de vaisseaux et marins casernés	183,173.	277,217.		
	Traitemens de table et de passagers	21,410.			
	Conduite et autres frais	42,474.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	30,160.			
	Transporté	....	621,151.	1,174,769.	

DÉPENSES SUR LES

*Suite de l'*ÉTAT MM.

DÉPENSES SUR

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens effectués pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an X, avec désignatio*

DÉSIGNATION	DES NATURES DE DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*					
	De l'autre part.		621,151.	1,174,769.	
CHAPITRE V. *APPOINTEMENS ET SOLDE.*	I.re SECTION. *APPOINTEMENS*				
	des officiers de marine et officiers employés dans les ports.	6,640.			
	des officiers d'administration.	1,048.			
	des officiers de santé.	224.			
	des différens agens non compris sous ces dénominations.	12,608.			
	II.e SECTION. *SOLDE*				
	des troupes d'artillerie de la marine.	13,641.	60,514.		
	des apprentis canonniers.	32.			
	des gendarmes maritimes et autres agens de surveillance.	355.			
	Frais de voyage et de conduite.	994.			
	Vacations.	347.			
	Indemnités.	372.			
	Dépenses diverses relatives à ce chapitre.	24,254.			
CHAPITRE VI. *HÔPITAUX.*	Journées d'hôpitaux.	1,249.	1,249.		
CHAPITRE VIII. *DÉPENSES DIVERSES.*	Dépenses des forges et fonderies.	2,625.	18,198.		
	Entretien des phares et illumination des quais.	4,316.			
	Frais de bureaux et autres.	29.			
	Dépenses diverses relatives à ce chapitre.	11,228.			
CHAPITRE IX. *VIVRES.*	Comestibles.	400,376.	400,376.	1,487,388.	
CHAPITRE XI. *COLONIES.*	Appointemens et solde.	17,228.	385,900.		
	Vivres.	31,245.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre.	337,427.			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
CHAPITRE I.er *MINISTÈRE ET PRÉFECTURES.*	Traitemens des préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfectures.	13,580.	13,580.	208,196.	
CHAPITRE II. *SECOURS ET TRAVAUX PUBLICS.*	Secours aux colons réfugiés.	300.	79,478.		
	Bâtimens civils.	79,178.			
CHAPITRE III. *AGRICULTURE ET COMMERCE.*	Épizooties.	12.	12.		
CHAPITRE IV. *INSTRUCTION PUBLIQUE.*	Traitemens des professeurs des diverses écoles des départemens.	13,598.	13,598.		
CHAPITRE V. *SCIENCES ET ARTS.*	Théâtre des arts.	10,672.	10,672.		
CHAPITRE VII. *PONTS ET CHAUSSÉES.*	Navigation intérieure, travaux ordinaires.	66,512.	67,132.		
	Lignes télégraphiques.	620.			
CHAPITRE IX.	Dépenses accidentelles.	3,292.	3,292.		
SERVICE EXTRAORDINAIRE.	Réparation des grandes routes.	11,759.	20,432.		
	Travaux de Rochefort.	8,375.			
	Ports de commerce.	298.			
	Transporté.			2,870,353.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN X. *(Suite.)*

des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre	....	....	2,870,353.	
MINISTÈRE DES CULTES.					
Dépenses pour le service des cultes		3,883.	3,883.	3,883.	
MINISTÈRE DES FINANCES.					
CHAPITRE II, *CORPS LÉGISLATIF.*	Dépenses administratives	232.	232.	10,449.	
CHAPITRE VI. *MINISTÈRE ET ADMINISTRATIONS.*	Frais de bureaux et d'impression	156.	9,816.		
	Direction des contributions directes	9,660.			
CHAPITRE VII. *ADMINISTRATIONS TEMPORAIRES.*	Liquidation de la dette publique	100.	401.		
	Dépenses accidentelles	301.			
MINISTÈRE DU TRÉSOR PUBLIC.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Appointemens des employés, frais de bureaux et d'impression	9,029.	9,029.	24,882.	
CHAPITRE III.	Frais de transport	15,853.	15,853.		
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.					
CHAPITRE II. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Traitement des agens extérieurs	900.	24,730.	28,887.	
	Frais de service des agens extérieurs	19,168.			
	Missions fortuites	4,662.			
CHAPITRE III. *SERVICE ACCESSOIRE.*	Dépenses accidentelles	4,157.	4,157.		
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.					
CHAPITRE V.	Dépenses accidentelles	500.	500.	500.	
FRAIS DE NÉGOCIATIONS.					
INTÉRÊTS alloués à la caisse d'amortissement, à raison de 10 pour cent par an, sur remboursement d'obligations protestées.	(détail ci-dessous)			86,420.	
REMBOURSEMENS ET RESTITUTIONS.					
TRÉSOR PUBLIC	Remboursemens pour dégrèvement de contributions	43,333.	44,083.	44,083.	
	Remboursemens d'indemnités de conscrits	750.			
TOTAL des paiemens faits pendant l'an XIII sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an X.		....	....	3,069,457. Fait HH.	

Détail des frais de négociations :

SOMMES passibles d'intérêts.	DATES des remboursemens.	DATES des réglemens de comptes.	MOIS et jours d'escompte.	FRAIS d'escompte.
219,000.	17 messidor an VIII.	1.er complém. an IX.	14 m. 23 j.	26,980.
52,027.	14 thermidor	*Idem*	13....26.	5,930.
20,008.	27 *idem*	*Idem*	13....13.	2,209.
52,014.	4 fructidor	*Idem*	13.... 6.	5,643.
73,011.	5 *idem*	*Idem*	13.... 5.	7,961.
25,006.	6 brumaire an IX.	*Idem*	10....29.	2,254.
40,008.	22 *idem*	*Idem*	10....13.	3,431.
85,007.	6 frimaire	*Idem*	9....29.	6,964.
223,087.	1.er vendém. an X.	5.e complém. an IX.	12.... 5.	22,309.
398,596.	Diverses dates	Diverses dates	....	3,199.
1,187,764.				86,420.

DÉPENSES SUR LES

ÉTAT NN.

DÉPENSES SUR

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII ; sur l'Exercice de l'an XI, avec désignation des

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.					
II.e SEMESTRE AN X.	Rentes perpétuelles	124,526.			
	Rentes viagères	59,247.	209,236.		
	Pensions	25,463.		695,493.	
I.er SEMESTRE AN XI.	Rentes perpétuelles	214,322.			
	Rentes viagères	171,454.	486,257.		
	Pensions	100,481.			
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
CHAPITRE I.er	Administration générale et intérieure	9,222.	9,222.		
CHAPITRE II. *Solde.*	Infanterie	45,234.			
	Troupes à cheval	19,176.			
	Artillerie	5,535.			
	Génie	874.			
	Garde impériale	2,791.	94,165.		
	Vétérans nationaux	476.			
	Gendarmerie nationale	227.			
	État-major de l'armée	19,435.			
	Inspecteurs aux revues et commissaires des guerres	417.			
CHAPITRE III. *Solde de retraite.*	Solde de retraite	65,757.		810,189.	
	Traitement de réforme	19,853.	85,610.		
CHAPITRE IV. *Artillerie.*	Écoles et arsenaux	12,680.			
	Armes portatives	55,682.	92,200.		
	Projectiles	23,838.			
CHAPITRE V. *Génie.*	Fortifications	35,433.			
	Bâtimens militaires, logement et casernement de la gendarmerie	77,306.	112,739.		
CHAPITRE VI. *Garde impériale.*	Masses et indemnités	26,728.	26,728.		
CHAPITRE VII.	Dépenses diverses et imprévues	389,525.	389,525.		
	Transporté	....	....	1,505,682.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

DEPENSES PENDANT L'AN XIII.

L'EXERCICE DE L'AN XI.

Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre	....	....	1,505,682.	
ADMINISTRATION DE LA GUERRE.					
CHAPITRE II. *MASSES.*	Boulangerie	175,174.	1,509,366.	2,385,195.	
	Fourrages en nature	734,905.			
	Indemnités de fourrages	14,166.			
	Étapes et convois militaires	34,432.			
	Chauffage des troupes et des corps-de-garde	31,744.			
	Habillement et équipement	353,824.			
	Lits militaires	71,534.			
	Indemnité de logement	30,378.			
	Hôpitaux	51,770.			
	Remontes	5,975.			
	Campement	7,464.			
CHAPITRE III.	Fournitures extraordinaires	667,315.	667,315.		
CHAPITRE IV.	Invalides (hôtel et succursales)	191,581.	191,581.		
CHAPITRE V.	Dépenses diverses et imprévues	16,933.	16,933.		
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
CHAPITRE I.er *ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET INTÉRIEURE.*	Frais de bureaux et d'impression	424.	424.		
CHAPITRE II. *APPROVISIONNEMENS, ACHATS DE MARCHANDISES ET MUNITIONS.*	Bois de construction, mâture, et autres	436,406.	1,391,203.		
	Fer, acier et autres métaux	405,284.			
	Bouches à feu et poudre de guerre	66,696.			
	Chanvre, toile, brai et goudron	287,610.			
	Étoffes et habillement	28,682.			
	Effets de casernement	19,656.			
	Médicamens et objets relatifs aux hôpitaux	45,376.			
	Achats, loyers et réparations de bâtimens	4,273.			
	Affrétement et valeurs de navires	25,957.			
	Frais de transport par terre	161.			
	Achats de marchandises et autres dépenses	71,102.			
CHAPITRE III. *TRAVAUX.*	Solde d'ouvriers et autres à la journée	21.	11,108.		
	Idem à l'entreprise	7,566.			
	Dépenses diverses relatives à ce chapitre, telles que conduite et secours	3,521.			
	Transporté	....	1,402,735.	3,890,877.	

DÉPENSES SUR LES

DÉPENSES SUR

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII sur l'Exercice de l'an XI, avec désignation des*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES. par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*				
	De l'autre part	....	1,402,735.	3,890,877.	
CHAPITRE IV. *ARMEMENS ET DÉSARMEMENS.*	Solde et demi-solde des équipages des vaisseaux et marins casernés	219,957.	437,411.		
	Traitemens de table et de passagers	61,232.			
	Conduite et autres frais	140,179.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	16,043.			
CHAPITRE V. *APPOINTEMENS ET SOLDE.*	1.re SECTION. *Appointemens.*		119,328.		
	Officiers de marine et officiers employés dans les ports.	36,564.			
	Officiers d'administration	4,059.			
	Officiers de santé	4,973.			
	Professeurs de navigation	187.			
	Différens agens non compris sous ces dénominations	16,800.			
	2.e SECTION. *Solde*				
	des troupes d'artillerie de la marine	11,985.			
	des gendarmes maritimes et autres agens de surveillance.	417.			
	Frais de conduite et de voyages	10,481.			
	Idem de vacations	180.			
	Idem d'indemnités	312.			
	Dépenses diverses relatives à ce chapitre	33,429.			
CHAPITRE VI. *HÔPITAUX.*	Journées d'hôpitaux	3,714.	3,714.		
CHAPITRE VIII. *DÉPENSES DIVERSES.*	Dépenses des forges et fonderies	7,550.	25,537.		
	Entretien des phares et illuminations	14,424.			
	Exploitations dans les forêts nationales	1,438.			
	Frais de bureaux et autres	1,087.			
	Dépenses diverses relatives à ce chapitre	1,038.			
CHAPITRE IX. *VIVRES.*	Comestibles	1,151,291.	1,219,658.		
	Boissons	43,301.			
	Frais de transport	23,899.			
	Frais de magasins et bureaux	100.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	1,067.			
	Transporté	....	3,208,383.	3,890,877.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XI. *(Suite.)*

Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*					
	Ci-contre	....	3,208,383.	3,890,877.	
CHAPITRE X.	Service spécial des travaux hydrauliques	15,199.	15,199.		
CHAPITRE XI.	Constructions de l'an XI	201,167.	201,367.		
CHAPITRE XII.	Constructions de l'an XII	66,381.	66,381.		
CHAPITRE XIII.	Approvisionnemens en marchandises de France	108,527.	108,527.	4,753,015.	
CHAPITRE XIV.	Approvisionnemens en marchandises du nord	100,138.	100,138.		
CHAPITRE XV. *COLONIES.*	Achats	32,521.			
	Appointemens et solde	260,154.	1,053,020.		
	Dépenses diverses et imprévues	760,345.			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
CHAPITRE I.er *MINISTÈRE, ARCHIVES NATIONALES ET PRÉFECTURES.*	Appointemens des employés	7,195.			
	Frais de bureaux et d'impression	7,469.			
	Triages des titres	11,139.	46,010.		
	Traitement des préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture et sous-préfets	20,207.			
CHAPITRE II. *SECOURS ET TRAVAUX PUBLICS.*	Entretien des bâtimens civils	184,793.	184,793.		
CHAPITRE III. *ÉTABLISSEM.s D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE.*	Manufactures nationales	3,579.			
	Haras	21,621.	28,680.		
	Écoles vétérinaires	1,567.			
	Épizooties	1,913.			
CHAPITRE IV. *INSTRUCTION PUBLIQUE.*	Traitement des professeurs des écoles centrales	29,243.	29,243.	2,911,990.	
CHAPITRE V. *SCIENCES ET ARTS.*	Conservatoire de musique	100.	14,740.		
	Transports de monumens recueillis	14,640.			
CHAPITRE VI. *ENCOURAGEMENS.*	Encouragemens à l'agriculture	8,540.	8,540.		
CHAPITRE VIII.	Dépenses imprévues et accidentelles	297,333.	297,333.		
SERVICE EXTRAORDINAIRE.	Réparations des grandes routes	1,260,448.			
	Travaux de la route du Simplon	76,521.			
	Idem des grands ponts de la République	486,516.			
	Idem du canal de Saint-Quentin	15,377.			
	Idem du canal d'Arles	89.	2,302,651.		
	Desséchement des marais de Rochefort	89,100.			
	Travaux de la navigation intérieure	171,195.			
	Primes d'encouragemens pour la pêche de la morue	1,204.			
	Ports de commerce	202,181.			
	Transporté	....	....	11,555,882.	

*Suite de l'*ÉTAT NN.

DÉPENSES SUR

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an XI, avec désignation*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
	De l'autre part			61,555,882.	
MINISTÈRE DES FINANCES.					
CHAPITRE IV.	Sénat conservateur	4,147.	4,147.		
CHAPITRE V.	Corps législatif	133,590.	133,590.		
CHAPITRE VI.	Tribunat	11,000.	11,000.		
CHAPITRE VII. *MINISTÈRE ET ADMINISTRATIONS PERMANENTES.*	Comptabilité nationale	475.			
	Direction des contributions directes	1,675.			
	Taxations et remises des receveurs sur les contributions directes	44,481.	46,672.	676,593.	
	Administration des monnaies	41.			
CHAPITRE VIII. *ADMINISTRATIONS TEMPORAIRES.*	Conseil général de liquidation	713.	13,262.		
	Domaines nationaux des départemens	12,549.			
CHAPITRE IX. *VERSEMENS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT*	Pour remboursement d'intérêts de cautionnemens *(a)*	467,922.	467,922.		*(a) Voir la note b de l'État I.*
MINISTÈRE DU TRÉSOR PUBLIC.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Appointemens des administrateurs et employés	1,069.	46,217.		
	Frais de bureaux et d'impression	45,148.			
CHAPITRE II. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Traitemens et frais de service des préposés des payeurs généraux	40,000.	40,000.	795,295.	
CHAPITRE III.	Frais de transport	146,831.	146,831.		
	Taxations et remises des receveurs sur les recettes indirectes	561,710.	561,710.		
	Travaux extraordinaires	537.	537.		
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.					
CHAPITRE II. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Frais de service des agens extérieurs	6,000.	6,000.	6,000.	
MINISTÈRE DES CULTES.					
Dépenses pour le service des cultes		113,003.	113,003.	113,003.	
GRAND-JUGE MINISTRE DE LA JUSTICE.					
CHAPITRE III. *POURSUITES DE CRIMES.*	Frais de justice *(b)*	1,909,900.	1,909,900.		*(b) Voir la note c de l'État I.*
CHAPITRE IV. *COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT PRÈS LES TRIBUNAUX.*	Traitemens des commissaires du Gouvernement près les tribunaux, de première instance	135.	310.	1,913,924.	
	Traitemens des commissaires du Gouvernement près les tribunaux, criminels	175.			
CHAPITRE VI. *JUGES ET GREFFIERS DES TRIBUNAUX.*	Traitemens des juges et grefficiers des tribunaux, de première instance	493.	3,714.		
	criminels	400.			
	de commerce	892.			
	spéciaux	500.			
	de paix	777.			
	de police	652.			
	Transporté			15,060,697.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XI. *(Suite.)*

des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Ci-contre			15,060,697.	
FRAIS DE NÉGOCIATIONS ET DE SERVICE.				
I.° FRAIS DE NÉGOCIATIONS.				
EFFETS de commerce et diverses valeurs négociées à demi pour cent par mois. — *A la Banque de France* (détail ci-dessous)	47,713.			
A divers (détail ci-dessous)	56,113.			
		103,826.		
II.° FRAIS DE SERVICE.				
PERTE au papier sur l'étranger. — Commission, courtage et divers frais sur 2,453,232, montant du papier négocié pour compte du Trésor public		9,115.	112,941.	
REMBOURSEMENS ET RESTITUTIONS.				
TRÉSOR PUBLIC. — Remboursement pour trop soumissionné sur contributions ... 41,596.				
Idem pour trop versé sur le produit des centimes additionnels ... 4,554.				
Idem pour indemnités de conscrits ... 2,604.				
Idem à divers titres ... 3,264.	52,018.		52,018.	
TOTAUX des paiemens faits pendant l'an XIII, sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an XI.	....		15,225,656. Etat HH.	

DATES des négociations.	SOMMES négociées.	ÉCHÉANCES.	MOIS et jours d'escompte.	FRAIS DE NÉGOCIATIONS.	
A la Banque de France.					
28 niv. an XII.	900,000.	30 ventôse an XII.	2 mois 27 j.	9,300.	
24 ventôse....	1,000,000.	13 prairial........	2......19.	13,167.	
29 *idem*......	750,000.	20 *idem*..........	2......21.	10,125.	
13 germinal...	355,556.	21 *idem*..........	2...... 8.	4,030.	47,713.
30 *idem*......	644,844.	27 *idem*..........	1...... 7.	6,126.	
Diverses dates.	413,581.	Diverses échéances.	....	4,965.	
	4,063,981.				
A divers.					
19 nivôse.....	200,000.	30 pluviôse an XII.	2 mois 11 j.	2,367.	
Idem......	345,717.	Diverses échéances.	....	3,687.	
30 nivôse.....	280,240.	8 germinal an XII.	2...... 2.	3,176.	
Idem.....	896,000.	10 *idem*..........	2......10.	10,453.	
Idem.....	493,827.	11 *idem*..........	2......11.	5,843.	56,113.
17 pluviôse...	508,642.	18 *idem*..........	2...... 1.	5,171.	
Idem.....	325,926.	22 *idem*..........	2...... 5.	3,531.	
Diverses dates.	3,311,431.	Diverses échéances.	....	10,052.	
23 germinal...	1,000,000.	4 messidor an XII.	2......11.	11,833.	
	7,361,783.				

ÉTAT OO.

DÉPENSES SUR

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an XII, avec désignation

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.					
II.e SEMESTRE AN XI…	Rentes perpétuelles	1,281,868.			
	Rentes viagères	677,436.	2,741,352.		
	Pensions	782,048.			
I.er SEMESTRE AN XII…	Rentes perpétuelles	1,335,920.		9,950,389.	
	Rentes viagères	1,523,939.	7,209,037.		
	Pensions	4,349,178.			
MAISON DE L'EMPEREUR		3,666,667.	3,666,667.	3,666,667.	
PRINCES FRANÇAIS		666,667.	666,667.	666,667.	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
CHAPITRE I.er	Administration générale et intérieure	81,049.	81,049.		
CHAPITRE II. *SOLDE D'ACTIVITÉ.*	Infanterie	2,496,290.			
	Troupes à cheval	458,792.			
	Artillerie	485,275.			
	Génie	205,546.			
	Garde impériale	65,849.			
	Vétérans nationaux	38,657.	6,314,187.		
	Gendarmerie nationale	1,309,084.			
	État-major de l'armée	883,228.			
	Commandans d'armes	152,382.			
	Inspecteurs aux revues	89,894.			
	Commissaires des guerres	129,190.		19,326,359.	
CHAPITRE III. *SOLDE DE RETRAITE.*	Solde de retraite	5,410,328.	6,332,108.		
	Traitemens de réforme	921,780.			
CHAPITRE IV. *ARTILLERIE.*	Écoles et arsenaux	339,143.			
	Armes portatives	822,277.	1,641,844.		
	Projectiles	480,424.			
CHAPITRE V. *GÉNIE.*	Écoles et plans en relief	8,000.			
	Fortifications	915,821.	1,524,454.		
	Bâtimens militaires, logement et casernement de la gendarmerie	600,633.			
CHAPITRE VI.	Masses et indemnités. — Garde impériale	684,310.	684,310.		
CHAPITRE VII.	Dépenses diverses	2,748,407.	2,748,407.		
	Transporté			33,610,082.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XII.

des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre	....	....	33,610,082.	
ADMINISTRATION DE LA GUERRE.					
CHAPITRE I.er	Administration générale et intérieure	35,000.	35,000.	19,938,283.	
CHAPITRE II. *MASSES.*	Boulangerie	4,795,595.	16,645,390.		
	Fourrages en nature	3,604,508.			
	Indemnités de fourrages	1,213,338.			
	Étapes et convois militaires	606,088.			
	Chauffage et éclairage	645,276.			
	Habillement	2,338,603.			
	Lits militaires	101,918.			
	Indemnités de logement	1,407,621.			
	Hôpitaux	1,366,475.			
	Remontes	490,495.			
	Campement	75,473.			
CHAPITRE III.	Fournitures extraordinaires	2,377,081.	2,377,081.		
CHAPITRE IV.	Invalides. (Hôtel et succursales)	296,792.	296,792.		
CHAPITRE V.	Dépenses diverses et imprévues	584,020.	584,020.		
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement du Ministre et appointemens des employés	9,892.	49,680.		
	Frais de bureaux et d'impression	39,788.			
CHAPITRE II. *APPROVISIONNEMENS, ACHATS DE MARCHANDISES ET MUNITIONS.*	Bois de construction, mâture, et autres	764,282.	3,510,881.		
	Fer, acier et autres métaux	614,184.			
	Bouches à feu et poudre de guerre	892,282.			
	Chanvre, toile, brai, goudron	515,241.			
	Étoffes et habillement	109,083.			
	Effets de casernement	17,600.			
	Médicamens et objets relatifs aux hôpitaux	202,703.			
	Achats, loyers, réparations de bâtimens	33,791.			
	Affrètement et valeur de navires	28,373.			
	Frais de transport par terre	103,886.			
	Achats de marchandises et munitions	229,456.			
CHAPITRE III. *TRAVAUX.*	Solde d'ouvriers et autres à la journée	835,144.	1,664,855.		
	Solde d'ouvriers à l'entreprise	684,303.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	145,408.			
CHAPITRE IV. *ARMEMENS et DÉSARMEMENS.*	Solde et demi-solde des équipages des vaisseaux et marins casernés	3,984,555.	6,946,480.		
	Traitemens de table et de passagers	948,880.			
	Conduite et autres frais	43,256.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	1,969,789.			
	Transporté	....	12,171,896.	53,548,365.	

*Suite de l'*ÉTAT OO.

DÉPENSES SUR

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an XII, avec désignation des*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *DU MINISTÈRE DE LA MARINE.*					
	De l'autre part.........	....	12,171,896.	53,548,365.	
	1.re SECTION. *Appointemens*				
CHAPITRE V. *APPOINTEMENS ET SOLDE.*	Des préfets maritimes.	6,450.	1,952,564.		
	Des officiers de marine et officiers empl.s dans les ports.	534,790.			
	Des officiers d'administration.	243,751.			
	Des officiers de santé.	144,804.			
	Des professeurs de navigation.	15,921.			
	Des maîtres et autres entretenus.	74,522.			
	Des différens agens non compris sous ces dénominations.	139,537.			
	2.e SECTION. *Solde*				
	Des troupes d'artillerie de la marine.	199,117.			
	Des apprentis canonniers.	25,592.			
	Des gendarmes maritimes.	171,393.			
	Frais de voyage et conduite.	69,414.			
	Vacations.	34,851.			
	Indemnités.	22,219.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre.	270,203.			
CHAPITRE VI. *HÔPITAUX.*	Journées d'hôpitaux.	61,322.	101,388.		
	Solde de divers employés.	16,786.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre.	23,280.			
CHAPITRE VII. *CHIOURMES.*	Capture et conduite de forçats évadés.	760.	2,667.		
	Conduite de forçats libérés.	346.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre.	1,561.			
CHAPITRE VIII. *DIVERSES DÉPENSES.*	Écoles de mathématiques et d'hydrographie.	2,627.	491,169.		
	Prisonniers de guerre.	414.			
	Dépenses des forges et fonderies.	27,874.			
	Entretien des phares et illumination des quais.	45,792.			
	Exploitations dans les forêts nationales.	56,089.			
	Frais de bureaux et autres.	18,834.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre.	360,519.			
CHAPITRE IX. *VIVRES.*	Comestibles.	4,033,385.	4,034,524.		
	Frais de transports.	47.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre.	1,092.			
CHAPITRE X. *TRAVAUX HYDRAULIQUES.*	Anvers.	150,000.	1,439,618.		
	Port de Boulogne.	1,082,695.			
	Fort du Boyard.	34,412.			
	Rade de Cherbourg.	153,643.			
	Bassin couvert de Brest.	18,848.			
	Transporté......	....	20,194,826.	53,548,365.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XII. *(Suite.)*

Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION	DES NATURES DE DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*					
	Ci-contre..........	....	20,194,826.	53,548,365.	
CHAPITRE XI.......	Constructions de l'an XI..........	702,202.	702,202.		
CHAPITRE XII.......	Constructions de l'an XII..........	573,552.	573,552.		
CHAPITRE XIII.....	Approvisionnemens en marchandises de France......	1,304.	1,304.	22,586,514.	
CHAPITRE XIV.....	*Idem* du Nord..........	144,332.	144,332.		
CHAPITRE XV. *COLONIES.*	Appointemens et solde..........	329,107.	970,298.		
	Dépenses diverses..........	641,191.			
MINISTÈRE DES FINANCES.					
CHAPITRE V.......	Corps législatif (a)..........	850,534.	850,534.		(a) *Voir* la note *b* de l'État L.
CHAPITRE VI.......	Tribunat..........	73,399.	73,399.		
CHAPITRE VII. *MINISTÈRE ET ADMINISTRATIONS PERMANENTES.*	Traitement du Ministre, appoitemens des employés et frais de bureaux, y compris ceux du Conseiller d'état chargé des domaines nationaux..........	28,948.	1,414,090.	12,622,883.	
	Comptabilité nationale..........	19,258.			
	Direction des contributions directes..........	242,943.			
	Taxations et remises des receveurs sur les contributions directes..........	683,930.			
	Administration des monnaies..........	439,011.			
CHAPITRE VIII. *ADMINISTRATIONS TEMPORAIRES.*	Conseil général de liquidation..........	157,956.	284,860.		
	Bureaux des domaines nationaux du départ.t de la Seine.	1,376.			
	Idem des autres départemens..........	97,088.			
	Dépenses diverses..........	26,440.			
CHAPITRE IX. *VERSEMENT À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.*	Du fonds d'amortissement (b)..........	10,000,000.	10,000,000.		(b) *Voir* la note *c* de l'État L.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement de S. A. I. le Grand-électeur..........	27,778.	495,690.		
	Traitement du ministre et appointemens de ses bureaux.	21,460.			
	Frais de bureaux..........	43,771.			
	Idem d'impression..........	38,414.			
	Archives nationales..........	9,788.			
	Triage des titres..........	3,952.			
	Traitement des préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfectures et sous-préfets..........	350,527.			
	Transporté..........	....	495,690.	83,757,762.	

Suite de l'ÉTAT OO.

DÉPENSES SUR

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an XII, avec désignation des*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.*					
	De l'autre part	....	495,690.	88,757,762.	
CHAPITRE II. *SECOURS ET TRAVAUX PUBLICS.*	Hospice des Quinze-vingts	14,749.	560,807.		
	Sourds-muets, à Paris et à Bordeaux	7,389.			
	Entretien de bâtimens civils	538,669.			
CHAPITRE III. *ÉTABLISSEMENS D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE.*	Manufactures nationales	17,488.	178,935.		
	Bureau de commerce près le Ministre	22,000.			
	Haras	43,172.			
	Écoles vétérinaires	31,137.			
	Épizooties	3,513.			
	Pépinières nationales	4,795.			
	Conservatoire des arts et métiers	28,752.			
	Conseil de l'inspection des mines	13,025.			
	Poids et mesures	9,296.			
	Secours en subsistances	5,757.			
CHAPITRE IV. *ÉTABLISSEMENS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.*	École polytechnique	5,832.	308,255.		
	École de médecine	20,350.			
	École des arts, à Compiègne	36,000.			
	Collége de France	1,761.			
	Cours de langues orientales	175.			
	Traitement des professeurs des diverses écoles des départ.'	96,049.			
	Dépenses des lycées	148,088.			
CHAPITRE V. *ÉTABLISSEMENS DE SCIENCES ET ARTS.*	École de Rome	20,309.	179,093.		
	Conservatoire de musique	12,245.			
	Bureau des longitudes	10,756.			
	Cabinet de minéralogie à la Monnaie	504.			
	Bibliothèque impériale	21,498.			
	Idem des Quatre-nations	1,805.			
	Idem de l'Arsenal	892.			
	Dépôts littéraires	3,170.			
	Direction du musée Napoléon	2,921.			
	Direction du domaine de Versailles, musée spécial, palais, eaux, fontaines, jardin, orangerie	10,701.			
	Théâtre des arts	75,000.			
	Transports de monumens	4,292.			
	Achats de livres	15,000.			
	Transporté	....	1,722,780.	88,757,762.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XII. *(Suite.)*

Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.*					
	Ci-contre	....	1,722,780.	88,757,762.	
CHAPITRE VI. *ENCOURAGEMENS.*	Pensions aux gens de lettres et artistes	12,748.			
	Commission pour la rédaction d'un ouvrage sur l'Égypte	5,689.			
	Encouragemens à l'agriculture	12,403.	97,104.		
	Idem à la peinture et à la sculpture	13,347.			
	Idem à l'art dramatique	52,917.			
CHAPITRE VII.	Lignes télégraphiques	11,129.	11,129.		
SERVICE EXTRAORDINAIRE.	Grandes routes	4,510,582.	4,510,582.		
	Route du Simplon	1,008,944.	1,008,944.		
	Travaux des grands ponts	493,089.	493,089.		
	Quais Bonaparte et Desaix	180,000.	180,000.		
	Dessèchement des marais. du Cotentin	249,727.	566,636.		
	Dessèchement des marais. de Rochefort	316,909.			
	Navigation intérieure	1,151,992.	1,151,992.	14,703,988.	
	Ports de commerce	1,775,641.	1,775,641.		
	Travaux des canaux d'Arles	221,371.			
	Travaux des canaux pour joindre la Vilaine à la Rance	442,497.			
	Travaux des canaux entre Dijon et Dôle	72,500.	2,414,953.		
	Travaux des canaux du Blavet	356,500.			
	Travaux des canaux de Saint-Quentin	1,196,961.			
	Travaux des canaux de la Belgique	125,124.			
CRÉDITS SPÉCIAUX SUR LE FONDS DE RÉSERVE.	Administration générale du Piémont	18,167.			
	Nouvelle compagnie d'Afrique	34,901.			
	Réfugiés maltais	113,076.			
	Idem de Saint-Pierre-et-Miquelon	112,530.			
	Encouragemens aux arts et métiers	3,072.			
	Idem à la sculpture et à la peinture	2,350.			
	Fabrique de tôle et cuivre vernis	42,000.			
	Constructions des bâtimens de la préfecture et du tribunal de la ville Napoléon	117,815.	771,138.		
	Réparations à la préfecture de Paris	62,500.			
	Lycée de Pontivy	58,617.			
	École des Arts à Beaupréau	30,000.			
	Indemnité de bombardement	23,319.			
	Primes pour approvisionnemens de grains	49,791.			
	Dépôt de médicamens	3,000.			
	Acquisition des bâtimens de l'abbaye d'Eysses	100,000.			
MINISTÈRE DES CULTES.					
	Dépenses pour le service des cultes	3,371,507.	3,371,507.	3,371,507.	
	Transporté	....	....	106,833,257.	

DÉPENSES SUR LES

DÉPENSES SUR

*Suite de l'*ÉTAT OO.

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII sur l'Exercice de l'an XII, avec désignation d*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	De l'autre part...............	....	....	106,833,257.	
MINISTÈRE DU TRÉSOR PUBLIC.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement du Ministre, appointemens des employés et frais de bureaux et d'impression...............	193,885.	193,885.	1,917,171.	
CHAPITRE II. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Dépenses des payeurs de la guerre, de la marine, des colonies, de leurs préposés et des inspecteurs......	698,243.	698,243.		
CHAPITRE III.	Frais de transports............................	249,143.	249,143.		
CHAPITRE IV.	Taxations et remises des Recev. sur les recettes indir...	767,900.	767,900.		
	Travaux extraordinaires........................	8,000.	8,000.		
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement du Ministre et appointemens des employés des bureaux du Ministère......................	42,633.	75,221.	1,452,632.	
	Frais de bureaux et d'impression..................	32,588.			
CHAPITRE II. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires........	398,310.	1,017,894.		
	Agens commerciaux..............................	290,915.			
	Ingénieurs-géographes..........................	1,125.			
	Frais d'établissemens et de voyages................	37,443.			
	Frais de service des agens extérieurs................	208,012.			
	Missions fortuites...............................	82,089.			
CHAPITRE III. *SERVICE ACCESSOIRE.*	Frais de course et service de la correspondance.......	36,498.	359,517.		
	Présens, secours et indemnités.....................	15,270.			
	Dépenses secrètes...............................	112,258.			
	Dépenses accidentelles...........................	195,491.			
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement de S. A. S. l'Archi-chancelier de l'Empire.	55,556.	233,392.		
	Traitement du Grand-juge, des auditeurs et des employés des bureaux du Ministère................	124,751.			
	Frais d'impression..............................	53,085.			
CHAPITRE II. *TRIBUNAL DE CASSATION.*	Traitement du greffier et des commis................	4,550.	4,989.		
	Menues dépenses...............................	439.			
CHAPITRE III. *POURSUITES DE CRIMES.*	Depenses secrètes de la police.....................	1,759.	1,759.		
CHAPITRE IV. *PROCUREURS IMPÉRIAUX PRÈS LES TRIBUNAUX.*	Traitemens des procureurs impériaux près les tribunaux. de 1.re instance......	87,527.	257,074.		
	d'appel.............	24,117.			
	criminels...........	145,430.			
CHAPITRE V.	Dépenses imprévues............................	63,659.	63,659.		
	Transporté..................	....	560,873.	110,203,060.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XII. *(Suite.)*

Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.			SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE LA JUSTICE.*						
		Ci-contre		560,873.	110,203,060.	
CHAPITRE VI. JUGES ET GREFFIERS PRÈS LES TRIBUNAUX.	Traitemens des Juges et Greffiers des tribunaux	de 1.re instance	339,403.	1,415,067.	1,975,940.	
		d'appel	178,683.			
		criminels	153,069.			
		de commerce	25,614.			
		spéciaux	19,699.			
		de paix	684,745.			
		de police	13,854.			
MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.						
CHAPITRE I.er		Bureaux du Ministre	27,059.	27,059.	49,424.	
CHAPITRE II.		Bureaux des conseillers d'état et employés	10,015.	10,015.		
CHAPITRE III.		Dépenses secrètes	12,350.	12,350.		
FRAIS DE NÉGOCIATIONS ET DE SERVICE.						
FRAIS DE SERVICE.	ART. I.er *Perte au papier sur l'étranger.*				58,303.	
	Sur 2,075,565f remis au payeur de l'armée de Naples.			38,173.		
	Perte provenant des changes		26,965.			
	Commission, courtage et divers frais		10,671.			
	Frais de timbre de lettres de change dans le royaume de Naples		537.			
	ART. II. *Recouvrement d'effets.*					
	Sur 426,060f effets recouvrés par le payeur de l'armée d'observation du midi. Commission, courtage et divers frais			2,023.		
	ART. III. *Perte sur monnaies.*					
	Sur 200,000 piast.es	reçues par le Trésor, au cours de 5l 9s, pour la somme de	1,076,543.			
		négociées, au cours de 5l 7s 2d, pour la somme de	1,058,436.			
		Perte	18,107.	18,107.		
REMBOURSEMENS ET RESTITUTIONS.						
TRÉSOR PUBLIC.	Remboursemens	d'indemnités de conscrits	5,908.	5,908.	26,050.	
		pour trop soumissionné	14,658.	14,658.		
		à divers titres	5,484.	5,484.		
TOTAL des paiemens faits pendant l'an XIII, sur les fonds gén.ux de l'Exercice de l'an XII.					112,312,777. État HH.	

DÉPENSES SUR LES

ÉTAT PP.

DÉPENSES SUR

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII, sur l'Exercice de la même année, avec désignation

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.					
II.e SEMESTRE AN XII.	Rentes perpétuelles	22,858,921.	45,232,095.	85,442,126.	
	Rentes viagères	8,461,043.			
	Pensions	13,912,131.			
I.er SEMESTRE AN XIII.	Rentes perpétuelles	23,057,172.	40,210,031.		
	Rentes viagères	7,361,812			
	Pensions	9,791,047.			
MAISON DE L'EMPEREUR		22,616,667.	22,616,667.	22,616,667.	
PRINCES FRANÇAIS		1,833,333.	1,833,333.	1,833,333.	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement du Ministre, appointemens des employés, frais et fournitures de bureaux	1,065,463.	1,065,463.		
CHAPITRE II. *SOLDE.*	S. A. I. le Connétable de l'Empire	333,333.	100,251,871.		
	Maréchaux de l'Empire	428,666.			
	Colonels généraux, grands officiers de l'Empire	39,750.			
	État-major général	6,908,631.			
	Idem des places	1,127,368.			
	Inspecteurs aux revues	927,044.			
	Commissaires des guerres	1,251,183			
	Infanterie	40,502,998.			
	Troupes à cheval	11,700,638.			
	Artillerie	9,710,978.			
	Génie	2,540,246.			
	Garde impériale	4,734,073.			
	Vétérans	2,589,027.			
	Gendarmerie impériale	14,524,686.			
	Écoles	35,504.			
	Troupes auxiliaires	2,837,746.			
	Pain de soupe	2,869,269.	2,869,269.		
CHAPITRE III. *SOLDE DE RETRAITE, ET DE RÉFORME.*	Solde de retraite	16,130,128.	18,849,410.		
	Traitemens de réforme	2,542,695.			
	Prisonniers de guerre	176,587.			
	Transporté	....	123,036,013.	109,892,126.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XIII.

des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES Par Article.	Par Chapitre.	Par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE LA GUERRE.*					
	Ci-contre..........................	....	123,036,013.	109,892,126.	
CHAPITRE IV. *ARTILLERIE.*	Écoles et arsenaux..........................	1,554,586.	8,729,400.	150,619,894.	
	Armes portatives..........................	4,986,516.			
	Bouches à feu et projectiles..........................	1,316,770.			
	Poudres..........................	515,000			
	Transports d'artillerie..........................	336,528.			
CHAPITRE V. *GÉNIE.*	Réparations de casernes..........................	3,116,415.	8,858,156.		
	Construction de casernes neuves..........................	286,000.			
	Réparations d'anciennes places et d'anciens ouvrages...	626,700			
	Construction de nouvelles places et de nouveaux ouvrages..........................	4,369,160.			
	Dépenses du génie pour l'armée des côtes..........	265,157.			
	Dépôts des plans en relief et des fortifications, école d'artillerie et du génie..........................	95,100.			
	Dépenses imprévues du génie..........................	99,624.			
CHAPITRE VI.	Masses de la garde impériale..........................	5,341,986.	5,341,986.		
CHAPITRE VII. *DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.*	Traitemens extraordinaires des officiers généraux et des commandans d'armes..........................	1,106,478.	4,654,339.		
	Frais de bureaux et de tournée des états-majors, des inspecteurs, des canonniers gardes-côtes, &c......	1,327,523.			
	Diverses dépenses pour le recrutement..........	25,400.			
	Gratifications extraordinaires..........................	323,751.			
	Dépôt général de la guerre..........................	511,591.			
	Comité des revues..........................	54,151			
	Masses et dépenses de l'école militaire de Fontainebleau.	43,500.			
	Idem de l'école polytechnique..........................	33,000.			
	Dépenses extraordinaires, gratifications, &c..........	1,228,945.			
ADMINISTRATION DE LA GUERRE.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitemens du Ministre, des employés, et frais de bureaux..........................	660,000.	660,000.		
	Transporté..........................	....	660,000.	260,512,020.	

DÉPENSES SUR LES

*Suite de l'*ÉTAT PP.

DÉPENSES SUR

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII sur l'Exercice de la même année, avec désignation*

	DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Suite de l'*ADMINISTRATION DE LA GUERRE.*				
	De l'autre part	....	660,000.	260,512,020.	
CHAPITRE II. *MASSES.*	Boulangeria	17,478,000.			
	Fourrages en nature	17,395,605.			
	Indemnités de fourrages	1,846,726.			
	l'tapes, convois, équipages militaires, parc de Sampigny, construction d'équipages militaires et indemnite de route	6,566,229.			
	Chauffage et éclairage	5,702,811.	75,644,192.		
	Habillement	12,413,047.			
	Lits militaires	2,171,984.			
	Indemnités de logement	2,517,229.		96,577,075.	
	Hôpitaux	7,760,008.			
	Remontes	1,572,876.			
	Campement	219,677.			
CHAPITRE III. *FOURNITURES EXTRAORDINAIRES.*	Vivres	14,145,733.	16,429,990		
	Habillement	2,184,257.			
CHAPITRE IV.	Invalides (hôtel et succursales)	2,498,745.	2,498,745.		
CHAPITRE V. *DÉPENSES DIVERSES.*	Gîte et geolage	78.477.			
	Frais de bureaux des commissaires des guerres	429,280.			
	Appointemens des employés des camps de l'armée expéditionnaire	470,598.	1,344,148.		
	Dépenses imprévues	365,793.			
	MINISTÈRE DE LA MARINE.				
CHAPITRE I.er *ADMINISTRATION INTÉRIEURE.*	Traitemens du Ministre et des employés	746,267.	932,833.		
	Frais de bureaux et d'impression	186,566.			
CHAPITRE II. *APPROVISIONNEMENS, ACHATS DE MARCHANDISES ET MUNITIONS.*	Bois de construction, mâture, et autres	6,344,590.			
	Fer, acier, et autres métaux	3,650,084.			
	Bouches à feu et poudres de guerre	2,889,325.			
	Chanvres, toiles, brai et goudron	4,133,001			
	Étoffes et habillement	387,740.			
	Effets de casernement	123,170.	21,813,268.		
	Médicamens et objets relatifs aux hôpitaux	188,760.			
	Achats, loyers, réparations de bâtimens	270,621.			
	Affrètement et valeurs de navires	776,454.			
	Frais de transport par terre	705,898.			
	Achats de marchandises et munitions	2,343,525.			
	Transporté	....	22,746,101.	357,089,095.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XIII. *(Suite.)*

des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION	DES NATURES DE DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*				
	Ci-contre	....	22,746,101.	357,089,095.	
CHAPITRE III. *TRAVAUX.*	Solde d'ouvriers et autres à la journée	5,131,052.	9,782,147.		
	Idem à l'entreprise	3,916,596.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	734,499.			
CHAPITRE IV. *ARMEMENS ET DÉSARMEMENS.*	Solde et demi-solde des équipages des vaisseaux et marins casernés	15,850,267.	24,036,951.		
	Traitemens de table et de passagers	4,680,421.			
	Conduite et autres frais	123,512.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	3,382,751.			
CHAPITRE V. *APPOINTEMENS ET SOLDE.*	I.re SECTION. *Appointemens.*		11,484,933.		
	Des préfets maritimes	138,305.			
	Des officiers de marine et officiers employés dans les ports	2,355,651.			
	Des officiers d'administration	1,292,355.			
	Des officiers de santé	523,555.			
	Des professeurs de navigation	84,694.			
	Des maîtres et autres entretenus	342,939.			
	Des différens agens non compris sous ces dénominations	527,636.			
	II.e SECTION. *Solde.*				
	Des troupes d'artillerie de la marine	2,524,662.			
	Des apprentis canonniers	1,222,500.			
	Des gendarmes maritimes	1,169,023.			
	Frais de voyage et conduite	646,756.			
	Vacations	94,900.			
	Indemnités	100,416.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	461,541.			
CHAPITRE VI. *HÔPITAUX.*	Journées d'hôpitaux	1,185,857.	1,406,005.		
	Solde de divers employés	109,817.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	110,331.			
CHAPITRE VII. *CHIOURMES.*	Capture et conduite de forçats évadés	18,152.	452,723.		
	Conduite de forçats libérés	55,930.			
	Idem de condamnés aux fers	40.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	378,601.			
CHAPITRE VIII. *DÉPENSES DIVERSES.*	École de mathématiques et d'hydrographie	12,309.	2,736,074.		
	Dépenses des forges et fonderies	226,925.			
	Entretien des phares et illumination des quais	242,953.			
	Exploitations dans les forêts nationales	117,844.			
	Frais de bureaux et autres	258,027.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	1,898,016.			
	Transporté	....	72,664,934.	357,089,095.	

*Suite de l'*ÉTAT PP.

DÉPENSES SUR

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII sur l'Exercice de la même année, avec*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*					
	De l'autre part..........	....	72,664,934.	357,089,095.	(a) *Voir* la note de l'État I.
CHAPITRE IX. *VIVRES.*	Comestibles..........	20,109,342.	20,142,405.	110,880,247.	
	Boissons..........	3,741.			
	Combustibles..........	174.			
	Frais de transport..........	2,030.			
	Dépenses diverses relatives à ce chapitre..........	27,118.			
CHAPITRE X. *TRAVAUX HYDRAULIQUES.*	Dunkerque, Anvers, Ostende..........	597,700.	4,442,755.		
	Port de Boulogne..........	1,512,684.			
	Fort du Boyard..........	456,702.			
	Rade de Cherbourg..........	1,541,593.			
	Bassin couvert de Brest et S.t-Serran..........	270,611.			
	Port de Toulon..........	63,465.			
CHAPITRE XI.	Constructions de l'an XI..........	5,375,823.	5,375,823.		
CHAPITRE XII.	Constructions de l'an XII..........	1,085,710.	1,085,710.		
CHAPITRE XIII.	Approvisionnemens en marchandises de France..........	361,878.	361,878.		
CHAPITRE XIV.	*Idem* en marchandises du Nord..........	5,977,151.	5,977,151.		
CHAPITRE XV. *COLONIES.*	Appointemens et solde..........	182,941.	829,591.		
	Diverses depenses..........	646,650.			
MINISTÈRE DES FINANCES.					
CHAPITRE I.er	Conseil d'état..........	1,433,500.	1,433,500.	34,015,419.	
CHAPITRE II.	Sénat conservateur..........	3,666,667.	3,666,667.		
CHAPITRE III.	Corps législatif..........	2,257,985.	2,257,985.		
CHAPITRE IV.	Tribunat..........	1,120,000.	1,120,000.		
CHAPITRE V. *MINISTÈRES ET ADMINISTRATIONS PERMANENTES.*	Traitement du Ministre, appointemens des employés, et frais de bureaux y compris ceux du conseiller d'état chargé des domaines nationaux..........	969,022.	7,913,565.		
	Comptabilité nationale..........	690,519.			
	Direction des contributions directes..........	2,982,242.			
	Taxations des receveurs sur contributions directes..........	2,115,852.			
	Administration des monnaies..........	1,155,930.			
CHAPITRE VI. *ADMINISTRATIONS TEMPORAIRES.*	Conseil général de liquidation..........	963,237.	1,792,317.		
	Bureau des domaines nationaux du département de la Seine..........	122,946.			
	Idem des autres départemens..........	706,134.			
CHAPITRE VII.	Dépenses accidentelles..........	23,899.	23,899.		
	Bâtimens du Gouvernement..........	1,007,466.	1,007,466.		
VERSEMENS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT (a).	Fonds d'amortissement..........	10,000,000.	14,800,000.		(a) *Voir* la note c de l'État I.
	Capitaux de cautionnemens..........	2,500,000.			
	Intérêts de cautionnemens..........	2,300,000.			
	Transporté..........	....	....	501,984,761.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

DÉPENSES PENDANT L'AN XIII

L'EXERCICE DE L'AN XIII. *(Suite.)*

désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre	....	....	501,984.761.	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement de S. A. I. le Grand-Électeur	305,556.	4.337.458.		
	Traitement du Ministre et appointemens des employés	746,526.			
	Frais de bureaux	85,451.			
	Idem d'impression à l'imprimerie impériale	29,003.			
	Archives nationales	42,202.			
	Triage des titres	11,629.			
	Traitemens des préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture et sous-préfets	2,917,258.			
	Administration générale du Piémont	199,833.			
CHAPITRE II. *SECOURS ET TRAVAUX PUBLICS.*	Hospice de Charenton	36,667.	767.365.		
	Idem des Quinze-Vingts	127,997.			
	Sourds-muets à Paris et à Bordeaux	81,946.			
	Entretien de bâtimens civils	508,091.			
	Secours en subsistances	12,664.			
CHAPITRE III. *ÉTABLISSEMENS D'AGRICULTURE ET COMMERCE.*	Bureau du commerce près le Ministre	41,925.	1,111,417.		
	Haras	501,257.			
	École vétérinaire	198,707.			
	Épizooties	8,421.			
	Pépinières nationales	63,901.			
	Conservatoire des arts et métiers	47.327.			
	Conseil et inspection des mines	189,487.			
	Poids et mesures	60,392.			
CHAPITRE IV. *ÉTABLISSEMENS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.*	École polytechnique	201,038.	3.199.764.		
	École de médecine	234,085.			
	École des arts à Compiègne	256,000.			
	Collége de France	110,882.			
	Cours de langues orientales	31.952.			
	Traitemens des professeurs des diverses écoles des départemens	16,096.			
	Dépenses des lycées	2,206,711.			
	Lycée Charlemagne	143,000.			
CHAPITRE V. *ÉTABLISSEMENS DES SCIENCES ET ARTS.*	Institut national	357.854.			
	École de peinture, sculpture, architecture	54.551.			
	Idem de Rome	62,400.			
	Conservatoire de musique	96.016.			
	Bureau des longitudes	101,924.			
	Cabinet de minéralogie à la Monnaie	10,940.			
	Bibliothèque impériale	184.665.			
	Idem des Quatre-Nations	21.755.			
	Idem de l'Arsenal	29,615.			
	Idem du Panthéon	24,560.			
	Transporté	944.280.	9.416,004.	501,984.761.	

Suite de l'ÉTAT PP.

DÉPENSES SUR

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII sur l'Exercice de la même année, avec désignation*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.*					
	De l'autre part	944,280.	9,416,004.	501,984,761.	
Suite du CHAPITRE V. *ÉTABLISSEMENS DES SCIENCES ET ARTS.*	Dépôts littéraires	28,134.	1,346,386.		
	Monnaie des médailles	14,500.			
	Musée d'histoire naturelle	261,314.			
	Musée des monumens français	13,811.			
	Transports de monumens	45,876.			
	Bustes et monumens sur les places Desaix et Charlemagne.	16,270.			
	Atelier de gravure sur pierres fines	3,656.			
	École gratuite de dessin	18,535.			
CHAPITRE VI. *ENCOURAGEMENS.*	Pensions aux gens de lettres et aux artistes	125,081.	597,526.		
	Commission pour la rédaction d'un ouvrage sur l'Égypte.	132,993.			
	Encouragemens à l'agriculture	81,707.			
	Idem aux arts et métiers	46,763.			
	Souscriptions	188,432.			
	Indemnités aux artistes déménagés du Louvre	22,550.			
CHAPITRE VII.	Lignes télégraphiques	134,773.	134,773.		
CHAPITRE VIII.	Dépenses imprévues	40,141.	40,141.		
CHAPITRE IX.	Dépenses à l'occasion du couronnement	865,347.	865,347.		
SERVICE EXTRAORDINAIRE.	Travaux des grandes routes	1,143,526.	3,938,980.		
	Idem des quais Bonaparte et Desaix	139,000.			
	Route du Simplon	936,911.			
	Grands ponts	274,527.			
	Navigation intérieure	75,456.			
	Routes pour les communications de l'armée d'Angleterre.	219,050.			
	Marais du Cotentin	23,000.			
	Routes de la ville Napoléon	65,000.			
	Ports de commerce	816,502.			
	Travaux des canaux d'Arles	105,606.			
	Travaux des canaux entre Dôle et Dijon	79,402.			
	Travaux des canaux du Blavet	43,000.			
	Travaux des canaux du Rhône au Rhin	8,000.			
	Transport	....	16,339,157.	501,984,761.	

.'EXERCICE DE L'AN XIII. (Suite.)

.. Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Suite du *MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.*				
	Ci-contre	....	16,339,157.	501,984,761.	
CRÉDITS SPÉCIAUX SUR LE FONDS DE RÉSERVE.	Dotation de filles pauvres	174,600.			
	Fabrique d'étamines de Nogent-le Rotrou	15,000.			
	Institution du refuge de Saint-Michel	4,000.		17,170,988.	
	Indemnités de bombardement	27,231.			
	Travaux de Dunkerque	60,000.			
	Ouvrage sur l'Égypte	100,000.			
	Encouragemens aux arts et métiers	60,000.	831,831.		
	Frais de voyage	50,000.			
	Gratifications à divers	34,000.			
	Conseil de commerce	12,000.			
	Primes pour approvisionnemens de grains	160,000.			
	École des arts à Beaupreau	25,000.			
	École secondaire de Saint-Jean-Demont	10,000.			
	MINISTÈRE DU TRÉSOR PUBLIC.				
CHAPITRE I.er	Traitement de S. A. S. l'Archi-Trésorier	305,556.	305,556.		
CHAPITRE II. *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitemens du Ministre, des administrateurs et employés, frais de bureaux et d'impression	3,197,881.	3,197,881.		
CHAPITRE III. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Dépenses des payeurs de la guerre, de la marine et des colonies, de leurs préposés, et des inspecteurs	2,073,360.	2,073,360.	6,199,468.	
CHAPITRE IV.	Taxations et remises des recev. sur les recettes indirectes	153,753.	153,753.		
CHAPITRE V.	Frais de transport de fonds	368,918.	368,918.		
	MINISTÈRE DES CULTES.				
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement du Ministre et appointemens des employés.	222,954.			
	Frais de bureaux	18,924.	248,127.		
	Idem d'impression	6,249.			
CHAPITRE II.	Ministres du culte catholique	5,434,974.	5,434,974.		
CHAPITRE III.	Pensions accordées par décrets impériaux	139,750.	139,750.	6,103,640.	
CHAPITRE IV.	Culte protestant	144,319.	144,319.		
CHAPITRE V.	Dépenses accidentelles	38,900.	38,900.		
CHAPITRE VI.	Frais de voyage	97,570.	97,570.		
	Transporté	....	....	531,458,857.	

*Suite de l'*ÉTAT PP. DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN XIII. *(Suite).*

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII, sur l'Exercice de la même année, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
	De l'autre part	....	....	531,458,857.	
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTERIEUR.*	Traitement du Ministre et appointem.s des employés.	489,350.			
	Frais de bureaux et d'impression	79,573.	568,923.		
CHAPITRE II. *SERVICE EXTERIEUR.*	Ambassadeurs, Ministres et chargés d'affaires près les diverses puissances.	1,560,995.			
	Agens commerciaux.	870,470.			
	Ingenieurs-géographes	12,375.			
	Frais d'établissemens et de voyage.	384,958.			
	Frais de service des agens exterieurs.	319,721.			
	Missions fortuites.	330,958.	3,479,477.		
CHAPITRE III. *SERVICE ACCESSOIRE.*	Frais de course et service de la correspondance.	283,992.			
	Presens, secours et indemnités.	416,200.			
	Dépenses secrètes.	672,197.			
	Dépenses accidentelles.	395,452.	1,767,841.	5,816,241.	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.					
CHAPITRE I.er	Traitement de S. A. S. l'Archi-Chancelier.........	305,556.	305,556.		
CHAPITRE II. *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement du Ministre et appointemens des employés	743,981.			
	Frais d'impression.	16,948.	760,929.		
CHAPITRE III. *COUR DE CASSATION.*	Cour de cassation.	869,484.			
	Officiers ministériels.	9,417.			
	Menues dépenses	1,784.	880,685.		
CHAPITRE V.	Traitemens des procureurs impériaux.	2,147,302.	2,147,302.		
CHAPITRE VI.	Frais de route des fonctionnaires appelés au couronnement, et autres dépenses	282,554.	282,554.		
CHAPITRE VII.	Juges et greffiers des cours et tribunaux	9,348,645.	9,348,645.	13,725,671.	
MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.					
CHAPITRE I.er	Traitement du Ministre, appointemens des employés et frais de bureaux	458,530.	458,530.		
CHAPITRE II.	Bureaux des Conseillers d'état, appointemens des employés et frais de bureaux	121,303.	121,303.	579,833.	
FRAIS DE NÉGOCIATIONS.					
	N. B. Le tableau détaillé des frais de négociations de l'Exercice de l'an XIII est établi ci-après, ÉTAT côté T T. Le montant de ces frais est ici porté pour réunir, dans le présent État, la totalité des dépenses faites sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an XIII.	....	13,330,866.	13,330,866.	
REMBOURSEMENS ET RESTITUTIONS.					
TRÉSOR PUBLIC.......	Remboursemens à divers titres	1,035.	1,035.	1,035.	
	TOTAUX des paiemens faits pendant l'an XIII, sur les fonds généraux de l'Exercice de la même année	....	....	564,912,503. État HH.	

ÉTAT QQ. DÉPENSES PAR AVANCE SUR L'EXERCICE DE L'AN XIV.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses faites par avance pendant l'an XIII, sur l'Exercice de l'an XIV.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
CHAPITRE IV. *ARTILLERIE.*	Écoles et arsenaux	110,000.	110,000.		
CHAPITRE V. *GÉNIE.*	Dépenses du génie pour l'armée des côtes	20,000.	50,000.	310,000.	
	Dépenses imprévues du génie	30,000.			
CHAPITRE VII.	Dépenses extraordinaires	150,000.	150,000.		
ADMINISTRATION DE LA GUERRE.					
CHAPITRE II. *MASSES.*	Remontes	87,907.	87,907.	87,907.	
TOTAUX des paiemens faits par avance pendant l'an XIII, sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an XIV				397,907. État HH.	

ÉTAT RR. DÉPENSES SUR LES FONDS SPÉCIAUX.

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII, sur les Fonds spéciaux des Exercices ci-après, avec désignation des diverses Dépenses.

EXERCICES.	DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Ministère.	TOTAUX par Exercice.	OBSERVATIONS.
EXERCICE an VIII et antérieurs.	INTÉRIEUR	Taxe d'entretien des routes	34,400.	159,483.	375,196.	Les fonds spéciaux se composent de produits particuliers affectés à un service déterminé. Les dépenses en sont réglées sur l'étendue des rentrées; elles sont ordonnancées par les Ministres et ne sont pas imputées sur les crédits qui leur sont ouverts par les lois.
		Dépenses départementales	125,083.			
	TRÉSOR public.	Versemens à la Caisse d'amortissement de numéraire versé par les acquér.rs de maisons et usines, en remplacem.t de bons $\frac{2}{3}$. (a)	206,493.	214,119.		
		Versemens à la Caisse d'amortissement sur le produit de bois communaux	7,626.			
	JUSTICE	Bulletin des lois	1,594.	1,594.		
EXERCICE an IX.	INTÉRIEUR	Taxe d'entretien des routes	21,671.	21,671.	33,087.	
	TRÉSOR public.	Versemens à la Caisse d'amortissement sur coupes de bois communaux	7,815.	8,955.		
		Versemens à la Caisse d'amortissement sur le produit des ventes d'effets militaires	1,140.			
	JUSTICE	Bulletin des lois	2,461.	2,461.		(a) Voir la note b de l'État O.
EXERCICE an X.	INTÉRIEUR	Taxe d'entretien des routes	58,082.	690,029.	839,025.	
		Dépenses départementales	631,947.			
	FINANCES	Dépenses départementales	78,675.	78,675.		
	TRÉSOR public.	Remboursemens sur le produit des cautionnemens	25,744.	69,732.		
		Versemens à la Caisse d'amortissement sur le produit des bois communaux	43,988.			
	JUSTICE	Bulletin des lois	589.	589.		
	Transporté				1,247,308.	

*Suite de l'*ÉTAT RR.

DÉPENSES SUR LES FONDS SPÉCIAUX. *(Suite.)*

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XIII, sur les Fonds spéciaux des Exercices ci-après, avec désignation des diverses Dépenses.*

EXERCICES.		DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES par Article.	par Ministère.	TOTAUX par Exercice.	OBSERVATIONS.
		De l'autre part			1,247,308.	Les fonds spéciaux se composent de produits particuliers affectés à un service déterminé. Les dépenses en sont réglées sur l'étendue des recettes, elles sont ordonnancées par les Ministres et ne sont pas imputées sur les crédits qui leur sont ouverts par les lois.
EXERCICE an XI.	INTÉRIEUR	Taxe d'entretien des routes	962,760.	1,311,803.	3,169,[illegible]50.	
		Dépenses départementales	314,280.			
		Navigation du Rhin	34,763.			
	FINANCES	Dépenses départementales	4,246.	28,966.		
		Dégrèvement sur contributions	24,000.			
		Confection des rôles des patentes	720.			
	TRÉSOR PUBLIC.	Versemens à la Caisse d'amortissem.t, sur le produit des ventes d'effets militaires	114,999.	1,816,416.		
		Versemens à la Caisse d'amortissem.t, sur le produit des cautionn.ts des notaires (a)	1,632,372.			(a) Voir la note b de l'État O.
		Versemens à la Caisse d'amortissem.t, sur le produit des bois communaux	69,045.			
	JUSTICE	Bulletin des lois	1,354.	12,765.		
		Menus frais des tribunaux	11,411.			
EXERCICE an XII.	INTÉRIEUR	Taxe d'entretien des routes	7,[illegible]713.	12,872,000.	15,585,003.	
		Dépenses départementales	4,565,336.			
		Octroi de navigation	372,113.			
		Droits de bacs et bateaux	229,271.			
		Navigation du Rhin	337,567.			
	FINANCES	Confection des rôles des Patentes	338,088.	2,214,088.		
		Dégrèvement sur contributions	1,876,000.			
	TRÉSOR PUBLIC.	Versemens à la Caisse d'amortissem.t, sur le produit des ventes d'effets militaires	142,203.	204,352.		
		Versemens à la Caisse d'amortissem.t, sur le produit des bois communaux	59,814.			
		Remboursemens sur le produit des cautionnemens	2,335.			
	JUSTICE	Bulletin des lois	36,108.	294,563.		
		Menus frais des tribunaux	258,455.			
EXERCICE an XIII.	INTÉRIEUR	Dépenses départementales	13,619,683.	18,422,171.	20,799,091.	
		Taxe d'entretien des routes	4,772,489.			
		Navigation intérieure, produit de l'octroi	30,000.			
	FINANCES	Dégrèvement sur contributions	1,114,500.	1,114,500.		
	TRÉSOR PUBLIC.	Versemens à la Caisse d'amortissem.t, sur le produit des bois communaux	135,863.	369,983.		
		Versemens à la Caisse d'amortissem.t, sur le produit des ventes d'effets militaires	143,160.			
		Remboursemens sur le produit de la taxe d'entretien des routes (b)	90,960.			(b) Voir la note c de l'État O.
	JUSTICE	Menus frais des tribunaux	583,159.	892,436.		
		Bulletin des lois	309,277.			
		TOTAL GÉNÉRAL des paiemens faits pendant l'an XIII, avec imputation sur les fonds spéciaux	....	....	40,801,352. État RR.	

DÉPENSES. (Suite.)

ÉTAT SS.

INDICATION des Caisses du Trésor public qui ont effectué, pendant l'an XIII, les dépenses comprises dans le Compte général desdites Caisses.

I.er SERVICE DE LA GUERRE.

Numéros des Divisions	DIVISIONS MILITAIRES. DÉPARTEMENS dont elles sont composées.	RÉSIDENCES des Payeurs divisionnaires.	SOMMES PAYÉES.
1.er	Seine, Seine-et-Oise, Aisne, Seine-et-Marne, Oise, Loiret, Eure-et-Loir	Paris	20,909,880.
2.	Ardennes, Meuse, Marne	Mézières	5,177,763.
3.	Moselle, Forêts	Metz	4,066,248.
4.	Meurthe, Vosges	Nancy	2,776,633.
5.	Bas-Rhin, Haut-Rhin	Strasbourg	5,430,250.
6.	Haute-Saone, Doubs, Jura, Ain	Besançon	3,796,715.
7.	Mont-Blanc, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Léman	Grenoble	3,970,535.
8.	Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var	Marseille	6,417,940.
9.	Ardèche, Gard, Lozère, Hérault, Tarn, Aveyron	Montpellier	2,899,052.
10.	Aude, Pyrénées-Orientales, Ariége, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers	Toulouse	3,627,173.
11.	Basses-Pyrénées, Landes, Gironde	Bordeaux	2,853,386.
12.	Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Infér.re, Vienne	La Rochelle	7,471,966.
13.	Isle-et Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord	Rennes	8,759,666.
14.	Manche, Calvados, Orne	Caen	4,407,307.
15.	Seine-Inférieure, Somme, Eure	Rouen	4,260,895.
16.	Nord, Pas-de-Calais, Lys	Lille	12,573,825.
18.	Aube, Haute-Marne, Yonne, Côte-d'Or, Saone-et-Loire	Dijon	3,341,618.
19.	Rhône, Loire, Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire	Lyon	2,904,337.
20.	Corrèze, Lot, Lot-et-Garonne, Dordogne, Charente	Périgueux	2,469,568.
21.	Cher, Indre, Allier, Creuse, Nièvre, Haute-Vienne	Bourges	2,677,306.
22.	Sarthe, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Mayenne, Loir-et-Cher	Tours	2,387,170.
23.	Golo, Liamone	Ajaccio	3,821,504.
	Transporté		117,000,737.

Suite du SERVICE DE LA GUERRE.

Numéros des Divisions.	DIVISIONS MILITAIRES. DÉPARTEMENS dont elles sont composées.	RÉSIDENCES des Payeurs divisionnaires.	SOMMES PAYÉES.
	Report		117,000,737.
24.	Dyle, Escaut, Jemmape, Deux-Nèthes	Bruxelles	4,597,218.
25.	Sambre-et-Meuse, Ourte, Meuse-Inférieure, Roer	Liége	2,820,060.
26.	Mont-Tonnerre, Sarre, Rhin-et-Moselle	Mayence	3,666,936.
27.	Pô, Doire, Sesia, Stura, Tanaro, Marengo	Turin	12,910,730.
28.	Apennins, Gênes, Montenotte, Parme	Gênes	1,011,112.
	Troupes stationnées	en Italie	17,157,393.
		en Helvétie	86,414.
		en Batavie	365,695.
	Armées	des Côtes	30,383,574.
		de Naples	3,792,335.
		de Hanovre	71,605.
	Camp	de Brest	4,364,473.
			198,228 282.
	Paiemens faits à la Caisse centrale		105,627,181.
	TOTAL des paiemens pour le service de la guerre. (*Voir ci-après*, n.° V.)		303,855,463.

II.e SERVICE DE LA MARINE.

N.os	ARRONDISSEMENS MARITIMES. Residences des Payeurs de la Marine.	SOMMES PAYÉES par Ports.	SOMMES PAYÉES par Arrond.ns
1.er	Anvers	3,508,560.	22,548,553.
	Dunkerque	1,707,806.	
	Boulogne	15,911,816.	
	Ostende	1,420,371.	
2.	Le Havre	4,380,104.	6,887,703.
	Cherbourg	2,507,599.	
3.	Brest	16,740,921.	17,806,411.
	Saint-Malo et Saint-Servan	1,065,490.	
4.	Lorient	4,078,844.	5,243,836.
	Nantes	1,164,992.	
5.	Rochefort	7,162,130.	8,709,478.
	Bordeaux	1,547,348.	
6.	Toulon	10,180,819.	10,180,819.
7.	Gênes	138,917.	1,368,917.
8.	Nevers	1,361,295.	1,361,295.
			72,877,012.
	Paiemens faits à la caisse centrale, à Paris		72,854,095.
	TOTAL des paiement pour le service de la marine. (*Voir ci-après*, n.° V.)		145,731,107.

COMPTE GÉNÉRAL
DES CAISSES
DU TRÉSOR PUBLIC.

*Suite de l'*ÉTAT SS.

Suite des *ÉTATS*

Suite de l'*INDICATION des Caisses du Trésor public qui on*

IIIe SERVICE DES DÉPENSES DIVERSES.

DÉPARTEMENS.	SOMMES PAYÉES.	DÉPARTEMENS.	SOMMES PAYÉES.	DÉPARTEMENS.	SOMMES PAYÉES.
		Report	32,732,882.	*Report*	67,491,859.
Ain	552,367.	Indre	416,240.	Pyrénées (Basses)	731,772.
Aisne	821,880.	Indre-et-Loire	776,504.	Pyrénées (Hautes)	404,995.
Allier	616,388.	Isère	1,098,370.	Pyrénées-Orientales	475,056.
Alpes (Basses)	572,522	Jemmape	853,627.	Rhin (Bas)	1,292,481.
Alpes (Hautes)	510,445.	Jura	614,245.	Rhin (Haut)	662,596.
Alpes-Maritimes	719,088.	Landes	564,548.	Rhin-et-Moselle	856,748.
Ardèche	449,444.	Léman	676,932.	Rhône	1,268,653.
Ardennes	620,229.	Liamone	572,640.	Roer	1,011,810.
Arriège	412,285.	Loir-et-Cher	555,877.	Sambre-et-Meuse	558,956.
Aube	727,515.	Loire	546,362.	Saone (Haute)	572,015.
Aude	615,556.	Loire (Haute)	492,487.	Saone-et-Loire	894,387.
Aveyron	713,489.	Loire-Inférieure	903,344.	Sarre	746,186.
Bouches-du-Rhône	1,640,535.	Loiret	980,230.	Sarthe	626,991.
Calvados	1,746,223.	Lot	745,705.	Seine-Inférieure	2,528,974.
Cantal	619,666.	Lot-et-Garonne	676,476.	Seine-et-Marne	887,655.
Charente	765,188.	Lozère	431,831.	Seine-et-Oise	1,454,920.
Charente-Inférieure	1,693,370.	Lys	1,056,873.	Sesia	313,241.
Cher	690,284	Maine-et-Loire	1,002,083.	Sèvres (Deux)	471,515.
Corrèze	444,561.	Manche	1,138,030.	Somme	1,486,771.
Côte-d'Or	1,329,014.	Marengo	693,907.	Stura	545,270.
Côtes-du-Nord	756,284.	Marne	832,944.	Tanaro	414,029.
Creuse	410,177.	Marne (Haute)	615,742.	Tarn	578,462.
Doire	329,599.	Mayenne	542,721.	Var	822,328.
Dordogne	617,837.	Meurthe	1,289,748.	Vaucluse	789,059.
Doubs	963,193.	Meuse	536,328.	Vendée	782,233.
Drôme	744,021.	Meuse-Inférieure	467,116.	Vienne	700,696.
Dyle	1,387,480.	Mont-Blanc	688,990.	Vienne (Haute)	617,391.
Escaut	1,136,668.	Mont-Tonnerre	826,630.	Vosges	529,207.
Eure	955,793.	Morbihan	1,341,809.	Yonne	872,608.
Eure-et-Loir	608,723.	Moselle	871,428.	*Saint Quentin (Canal de)*	1,212,338.
Finistère	894,082.	Nèthes (Deux)	708,898.	*Simplon (Route du)*	740,263.
Forêts	418,661.	Nièvre	618,998.	*Armée de Naples*	106,667.
Gard	857,466.	Nord	2,361,681.	*Ile d'Elbe*	56,130.
Garonne (Haute)	1,220,654.	Oise	1,205,091.		
Gers	780,080.	Orne	837,936.		
Gironde	1,526,925.	Ourte	934,314.		93,324,262.
Golo	342,198.	Pas-de-Calais	1,918,206.	Paiemens faits à la Caisse centrale à Paris	122,913,475.
Herault	1,069,355.	Pô	2,225,187.	TOTAUX des paiemens pour les services des dépenses diverses et de la dette publique. (*Voir ci-après*, N.° V.)	216,237,737.
Ille-et-Vilaine	1,452,827.	Puy-de-Dôme	939,099.		
Transporté	32,732,882.	*Transporté*	67,491,859.		

DES DÉPENSES.

effectué, pendant l'an XIII, les dépenses comprises dans le Compte général desdites Caisses.

IV.e SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.

DÉPARTEMENS.	SOMMES PAYÉES.
Ain	170,930.
Aisne	368,663.
Allier	128,615.
Alpes (Basses)	121,507.
Alpes (Hautes)	100,651.
Alpes-Maritimes	49,662.
Ardèche	192,626.
Ardennes	265,733.
Arriége	74,383.
Aube	208,783.
Aude	226,732.
Aveyron	399,093.
Bouches-du-Rhône	229,500.
Calvados	558,118.
Cantal	252,821.
Charente	148,989.
Charente-Inférieure	235,096.
Cher	138,417.
Corrèze	172,155.
Côte-d'Or	358,852.
Côtes-du-Nord	244,421.
Creuse	124,525.
Doire	19,650.
Dordogne	270,472.
Doubs	247,430.
Drôme	206,818.
Dyle	305,828.
Escaut	95,793.
Eure	320,305.
Eure-et-Loir	238,883.
Finistère	160,314.
Forêts	49,743.
Gard	183,913.
Garonne (Haute)	440,148.
Gers	271,143.
Gironde	259,498.
Golo	137,100.
Herault	321,408.
Ille-et-Vilaine	241,065.
Indre	122,797.
Indre-et-Loire	224,392.
Isère	369,548.
Jemmape	285,729.
Transporté	9,541,849.

DÉPARTEMENS.	SOMMES PAYÉES.
Report	9,541,849.
Jura	272,607.
Landes	122,781.
Léman	169,672.
Liamone	41,284.
Loir-et-Cher	141,833.
Loire	160,899.
Loire (Haute)	248,351.
Loire-Inférieure	182,310.
Loiret	177,173.
Lot	254,625.
Lot-et-Garonne	247,505.
Lozère	118,871.
Lys	147,599.
Maine-et-Loire	325,012.
Manche	545,600.
Marengo	91,050.
Marne	350,711.
Marne (Haute)	246,575.
Mayenne	182,122.
Meurthe	371,742.
Meuse	297,104.
Meuse-Inférieure	225,988.
Mont-Blanc	155,533.
Mont-Tonnerre	111,610.
Morbihan	136,140.
Moselle	345,887.
Nèthes (Deux)	189,764.
Nièvre	88,957.
Nord	638,603.
Oise	282,807.
Orne	285,377.
Ourte	174,313.
Pas-de-Calais	680,048.
Pô	6,205,930.
Puy-de-Dôme	396,947.
Pyrénées (Basses)	267,646.
Pyrénées (Hautes)	143,573.
Pyrénées-Orientales	92,774.
Rhin (Bas)	257,315.
Rhin (Haut)	172,241.
Rhin-et-Moselle	99,717.
Rhône	314,703.
Roer	365,897.
Transporté	25,869,245.

DÉPARTEMENS.	SOMMES PAYÉES.
Report	25,869,245.
Sambre-et-Meuse	69,944.
Saone (Haute)	235,058.
Saone-et-Loire	192,156.
Sarre	195,903.
Sarthe	232,528.
Seine-Inférieure	546,793.
Seine-et-Marne	215,646.
Seine-et-Oise	305,711.
Sesia	71,950.
Sèvres (Deux)	99,010.
Somme	378,234.
Stura	82,500.
Tanaro	45,600.
Tarn	242,442.
Var	167,364.
Vaucluse	238,779.
Vendée	92,483.
Vienne	239,669.
Vienne (Haute)	165,978.
Vosges	190,730.
Yonne	192,459.
S.-Quentin (Canal de)	"
Simplon (Route du)	"
Armée de Naples	"
Ile d'Elbe	"
	30,070,182.
Paiemens faits à la Caisse centrale à Paris	66,193,196.
TOTAUX des paiemens pour les services des dépenses diverses et de la dette publique. *(Voir ci-après N.° V.)*	96,263,378.

N.° V. RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES PAIEMENS.

N.° I.er Service de la guerre	303,855,463.
N.° II. Service de la marine	145,731,107.
N.° III. Service des dépenses div.ses	216,237,737.
N.° IV. Service de la dette publique	96,263,378.
TOTAL général des paiemens semblable au total de l'État coté HH	762,087,685.

COMPTE GENERAL
DES CAISSES
DU TRÉSOR PUBLIC.

ÉTAT TT.

DÉPENSES SUR LES

DÉPENSES SUR

TABLEAU particulier et résumé des frais résultant de la négociation de diverses valeurs, et frais de

ÉTABLISSEMENS ET INDIVIDUS auxquels les valeurs ont été négociées.	ÉPOQUES des NÉGOCIATIONS.	SOMMES NÉGOCIÉES par mois.	SOMMES NÉGOCIÉES par échéances.	ÉCHÉANCES DES VALEURS négociées.	MOIS ET JOURS d'escompte.	ESCOMPTE. SOMMES par échéances.	ESCOMPTE. TOTAUX par mois.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE NÉGOCIATIONS.							
	ART. I.er *OBLIGATIONS ET TRAITES DE TOUTE NATURE DES RECEVEURS GÉNÉRAUX ET DES DIRECTEURS DES DROITS RÉUNIS.*							
NÉGOCIÉ AUX NÉGOCIANS RÉUNIS, à trois quarts pour cent par mois. *Traité du 19 prairial an XII.*	1.er vendémiaire..	29,039,000.	1,400,000.	30 pluv.se an XIII.	5 mois » j.rs	52,500.	2,039,010.	
			1,400,000.	30 ventôse.......	6.... »...	63,000.		
			10,500,000.	30 floréal.......	8.... »...	630,000.		
			2,000,000.	30 prairial.......	9.... »...	135,000.		
			10,400,000.	30 thermidor.....	11.... »...	858,000.		
			3,339,000.	30 fructidor.....	12.... »...	300,510.		
	1.er brumaire....	8,319,846.	3,051,000.	30 pluviôse......	4.... »...	91,530.	319,869.	
			3,100,346.	30 ventôse.......	5.... »...	116,262.		
			2,047,400.	30 floréal.......	7.... »...	107,488.		
			121,100.	Diverses échéances.	....	4,589.		
	1.er frimaire.....	8,428,385.	2,000,000.	30 germinal.....	5.... »...	75,000.	418,420.	
			1,270,000.	30 floréal.......	6.... »...	57,150.		
			3,000,000.	30 prairial.......	7.... »...	157,500.		
			2,000,000.	30 thermidor....	9.... »...	135,000.		
			158,385.	Diverses échéances.	....	3,770.		
	1.er nivôse......	10,765,000.	1,000,000.	30 therm.or an XIII.	8.... »...	66,000.	796,819.	
			3,000,000.	30 fructidor.....	9.... »...	202,500.		
			6,000,000.	30 brum.re an XIV.	11.... 5...	502,500.		
			765,000.	Diverses échéances.	....	31,819.		
	1.er pluviôse.....	15,996,250.	787,482.	15 messid. an XIII.	5.... 15...	32,483.	1,038,008.	
			3,191,518.	30 dudit.........	6.... »...	143,618.		
			11,000,000.	30 brum.re an XIV.	10.... 5...	838,750.		
			1,017,250.	Diverses échéances.	....	23,157.		
	1.er ventôse......	15,919,037.	3,000,000.	30 floréal an XIII..	3.... »...	67,500.	953,433.	
			1,000,000.	30 prairial.......	4.... »...	30,000.		
			356,281.	30 thermidor....	6.... »...	16,033.		
			2,295,000.	30 brum.re an XIV.	9.... 5...	157,781.		
			8,705,000.	30 frimaire......	10.... 5...	663,756.		
			562,756.	Diverses échéances.	....	18,363.		
	1.er germinal.....	23,539,872.	2,061,000.	30 prairial an XIII.	3.... »...	46,372.	1,539,872.	
			2,243,000.	30 thermidor....	5.... »...	84,113.		
			720,000.	15 brum.re an XIV.	7.... 20...	41,400.		
			5,782,447.	30 frimaire......	9.... 5...	397,543.		
			9,217,553.	30 nivôse.......	10.... 5...	702,838.		
			3,000,000.	30 pluviôse......	11.... 5...	251,250.		
			515,872.	Diverses échéances.	....	16,356.		
	Transporté...	112,007,390.	....	....	....	....	7,115,431.	

FONDS GÉNÉRAUX. (Suite.)

L'EXERCICE DE L'AN XIII. *(Suite.)*

service de Trésorerie, sur l'Exercice de l'an XIII, qui ont été réglés et acquittés pendant ladite année.

ÉTABLISSEMENS ET INDIVIDUS auxquels les valeurs ont été négociées.	ÉPOQUES des NÉGOCIATIONS.	SOMMES NÉGOCIÉES par mois.	SOMMES NÉGOCIÉES par échéances.	ÉCHÉANCES DES VALEURS négociées.	MOIS ET JOURS d'escompte.	ESCOMPTE. SOMMES par échéances.	ESCOMPTE. TOTAUX par mois.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre....	112,007,390.	....	....	....	....	7,115,431.	
			2,000,000.	30 therm.or an XIII.	4 mois 5 j.rs	60,000.		
			463,000.	15 brum.re an XIV.	6.... 20...	23,150.		
			2,015,000.	30 dudit........	7.... 5...	108,306.		
			1,111,128.	15 frimaire........	7.... 20...	63,890.		
			973,310.	15 nivôse........	8.... 20...	63,265.		
	1.er floréal........	16,169,438.	314,600.	15 pluviôse........	9.... 20...	22,808.	1,169,438.	
			3,897,098.	30 ventôse........	11.... 5...	326,382.		
			3,377,502.	30 germinal........	12.... 5...	308,197.		
			1,680,400.	30 floréal........	13.... 5...	165,939.		
			337,400.	Diverses échéances.	....	27,501.		
			285,000.	30 brum.re an XIV.	6.... 5...	13,181.		
			271,690.	15 nivôse........	7.... 20...	15,622.		
			603,000.	15 pluviôse........	8.... 20...	39,195.		
	1.er prairial........	10,734,119.	8,851,692.	30 dudit........	9.... 5...	608,554.	734,119.	
			273,526.	30 ventôse........	10.... 5...	20,856.		
			127,150.	30 germinal........	11.... 5...	10,649.		
			130,432.	30 thermidor........	15.... 5...	14,837.		
			191,629.	Diverses échéances.	....	11,225.		
NÉGOCIÉ AUX NÉGOCIANS RÉUNIS, à trois quarts pour cent par mois. *Traité du 19 prairial an XII. (Suite.)*			802,879.	30 vend.re an XIV.	4.... 5...	25,090.		
			600,297.	15 brumaire........	4.... 20...	21,014.		
			2,400,000.	30 dudit........	5.... 5...	93,000.		
			600,000.	15 frimaire........	5.... 20...	25,500.		
			600,000.	15 nivôse........	6.... 20...	30,000.		
	1.er messidor........	14,802,879.	2,944,000.	30 dudit........	7.... 5...	158,240.	802,879.	
			467,000.	15 pluviôse........	7.... 20...	26,852.		
			3,588,703.	30 dudit........	8.... 5...	219,808.		
			900,000.	15 ventôse........	8.... 20...	58,500.		
			1,900,000.	30 germinal........	10.... 5...	144,875.		
			1,382,923.	30 vend.re an XIV.	3.... 5...	32,844.		
			767,000.	15 brumaire........	3.... 20...	21,093.		
			323,000.	15 pluviôse........	6.... 5...	16,150.		
			4,046,106.	30 dudit........	7.... 5...	217,478.		
			359,000.	15 germinal........	8.... 20...	23,335.		
	1.er thermidor........	19,382,829.	3,146,000.	30 dudit........	9.... 5...	216,288.	1,382,923	
			2,299,000.	15 floréal........	9.... 20...	166,677.		
			5,124,977.	30 thermidor........	13.... 5...	506,091.		
			1,701,023.	15 fructidor........	13.... 20...	174,355.		
			233,800.	Diverses échéances.	....	8,612.		
			2,529,885.	15 brum.re an XIV.	2.... 20...	50,598.		
			244,733.	30 pluviôse........	6.... 5...	11,319.		
			4,092,895.	30 ventôse........	7.... 5...	219,993.		
	1.er fructidor........	10,533,427.	1,053,800.	15 floréal........	8.... 20...	68,497.	533,427.	
			132,780.	30 thermidor........	12.... 5...	12,116.		
			1,574,120.	15 fructidor........	12.... 20...	149,541.		
			905,214.	Diverses échéances.	....	21,363.		
	Transporté....	185,630,082.	....	....	....	....	11,738,217.	

COMPTE GÉNÉRAL
DES CAISSES
DU TRÉSOR PUBLIC.

*Suite de l'*ÉTAT TT.

DÉPENSES SUR LES

DÉPENSES SUR

Suite du *TABLEAU particulier et résumé des frais résultant de la négociation de diverses valeurs, et frais de*

ÉTABLISSEMENS et individus auxquels les valeurs ont été négociées.	ÉPOQUES des NÉGOCIATIONS.	SOMMES NÉGOCIÉES.	ÉCHÉANCES DES VALEURS négociées.	MOIS ET JOURS d'escompte.	ESCOMPTE. Sommes par échéances.	ESCOMPTE. Totaux partiels.	ESCOMPTE. Totaux généraux.	OBSERVATIONS.
	De l'autre part.	183,630,082.	....	....	....	11,738,217.		
OBLIGATIONS NÉGOCIÉES À LA BANQUE DE FRANCE à demi pour cent par mois.	en vendémiaire	3,668,000.	30 brumaire		27,340.			
	en brumaire	4,797,000.	30 frimaire		32,151.			
	en frimaire	5,262,000.	Diverses échéances.		29,477.			
	en nivôse	2,725,000.	30 pluviôse		17,291.			
	en pluviôse	2,347,000.	30 ventôse		15,902.			
	en ventôse	2,160,000.	30 germinal		14,300.			
	en germinal	8,726,000.	Diverses échéances.		71,260.	388,061.	12,305,302.	
	en floréal	4,709,000.	30 prairial		32,519.			
	en prairial	4,318,000.	30 messidor		28,923.			
	en messidor	6,033,000.	Diverses échéances.		52,488.			
	en thermidor	2,000,000.	*Idem*		17,640.			
	en fructidor	4,914,000.	*Idem*		48,770.			
NÉGOCIÉ À DIVERS à trois quarts pour cent par mois.	1.er frimaire	2,976,278.	15 messidor	7 mois 15 j.rs	167,416.			
	dudit	179,000.	Diverses échéances.		10,597.	179,024.		
	dudit	23,722.	*Idem*		1,011.			
		238,468,082.	Obligations négociées			12,305,302.		
ART. II. *EFFETS DE COMMERCE, ET AUTRES VALEURS NÉGOCIÉES.*								
NÉGOCIÉ À LA BANQUE DE FRANCE à demi pour cent par mois.	en vendémiaire	2,700,000.	Diverses échéances.		17,967.			
	en brumaire	1,500,000.	*Idem*		12,950.			
	en frimaire	1,000,000.	*Idem*		8,067.			
	en pluviôse	1,500,000.	*Idem*		11,333.			
	en ventôse	500,000.	*Idem*		4,000.			
	en germinal	2,150,000.	*Idem*		11,225.	191,858.		
	en floréal	1,500,000.	*Idem*		11,383.			
	en prairial	1,250,000.	*Idem*		10,867.			
	en messidor	1,104,000.	*Idem*		8,854.			
	en thermidor	5,494,000.	*Idem*		39,843.			
	en fructidor	7,323,000.	*Idem*		55,369.			
NÉGOCIÉ À DIVERS à trois quarts pour cent par mois.	en vendémiaire	1,549,910.	*Idem*		5,450.			
	en brumaire	534,999.	*Idem*		1,687.			
	9 frimaire	628,600.	4 germinal	3 mois 25 j.rs	18,072.			
	dudit	2,380,252.	Diverses échéances.		30,140.			
	7 dudit	1,000,000.	14 floréal	5 7	39,250.			
	dudit	1,000,000.	28 dudit	5 21	42,750.			
	9 dudit	1,000,000.	30 germinal	4 21	35,250.			
	dudit	905,795.	Diverses échéances.		16,258.			
	12 nivôse	1,000,000.	6 ventôse	1 24	13,500.			
	dudit	1,000,000.	9 dudit	1 27	14,250.			
	dudit	598,000.	Diverses échéances.		9,784.			
	21 dudit	456,845.	28 pluviôse	1 7	4,226.			
	Transporté	38,079,401.	....	....	230,617.	191,858.	12,305,302.	

L'EXERCICE DE L'AN XIII. *(Suite).*

service de Trésorerie, sur l'Exercice de l'an XIII, qui ont été réglés et acquittés pendant ladite année.

ÉTABLISSEMENS ET INDIVIDUS auxquels les valeurs ont été négociées.	ÉPOQUES des NÉGOCIATIONS.	SOMMES NÉGOCIÉES.	ÉCHÉANCES DES VALEURS négociées.	MOIS ET JOURS d'escompte.	ESCOMPTE. SOMMES par échéances.	ESCOMPTE. TOTAUX partiels.	ESCOMPTE. TOTAUX généraux.	OBSERVATIONS.
	Report.....	38,079,401.	....	....	230,617.	191,858.	12,305,302.	
NÉGOCIÉ À DIVERS à trois quarts pour cent par mois. (*Suite.*)	10 pluviôse......	1,000,000.	12 floréal........	3 mois 2 j.rs	23,000.	353,027.		
	dudit.........	1,000,000.	15 dudit........	3 .... 5...	23,750.			
	13 dudit........	1,000,000.	6 dudit........	2 .... 23...	20,750.			
	dudit.........	1,090,000.	9 dudit........	2 .... 26...	21,500.			
	dudit.........	605,979.	Diverses échéances.	....	13,914.			
	en ventôse......	1,304,190.	*Idem*.........	....	12,314.			
	9 dudit........	800,000.	8 germinal......	" .... 26...	5,200.			
	en thermidor....	86,000.	Diverses échéances.	....	1,982.			
		44,875,570.	Effets de commerce négociés................			544,885.		
A déduire pour solde créditeur d'intérêts retenus par le Trésor public......................						14,805.		
						530,080.	530,080.	

ART. III. *INTÉRÊTS BONIFIÉS.*

BONIFIÉ À DIVERS. Pour solde débiteur de compte d'intérêts......................................			2,325.

FRAIS DE SERVICE.

ART. I.er *ACHATS DE PAPIERS SUR L'ÉTRANGER.*

Divers frais, pertes, commission et courtage aux effets employés au service pendant l'an XIII, sur 8,111,137........			28,601.

ART. II. *ACHATS DE RESCRIPTIONS ET EFFETS EMPLOYÉS AU SERVICE DU TRÉSOR.*

Rescriptions fournies pour le service des ports sur 56,603,557; commission à demi pour cent............		283,018.	398,309.
Rescriptions fournies en échange de mandats du caissier des recettes sur 44,217,454, commission à un quart pour cent..		110,544.	
Obligations, effets de commerce acquis pour le service, sur 1,620,618, courtage à un seize pour cent....		1,013.	
Versement dans une colonie.... { Intérêts..	1,601.	3,734.	
Commission..	2,133.		

ART. III. *ACHATS DE PIÈCES D'OR.*

Prime et courtage sur les pièces d'or achetées pour le Trésor public pendant l'an XIII, sur 1,482,557, valeur desdites pièces achetées.... { Courtage à un huit pour cent....................		1,860.	8,787.
Primes à divers taux........................		6,927.	

ART. IV. *PERTE SUR LES MONNAIES.*

	Valeur nom.le	Produit net.	Perte et frais.	
Perte sur pièces d'or altérées, versées à la monnaie et fondues..............	40,675.	38,948.	1,727.	
Perte sur écus de 6l, versés à la monnaie et fondus......................	5,025.	4,534.	491.	
Perte sur pièces de 3l, 24s, 12s et 6s effacées, décriées par l'arrêté du 6 fructidor an XI, versées à la monnaie et fondues..........................	82,224.	57,150.	25,074.	
Perte à la refonte sur diverses pièces d'or et d'argent étrangères, versées à la monnaie et fondues..	2,091.	2,016.	75.	
Perte sur pièces de 2s de billon, réduites au cours de 1s 6d, par l'article 113 de la loi du 5 ventôse an XII..................................	111,564.	83,673.	27,891.	
	241,579.	186,321.	55,258.	57,462.
Frais de fabrication payés au directeur de la monnaie de Paris, sur espèces d'argent et de cuivre.......			2,204.	
TOTAL des frais de négociations et de service réglés et acquittés pendant l'an XIII............				13,330,866.

ÉTAT UU.

SUPPLÉMENT AU COMPTE GÉNÉRAL
DES DÉPENSES DU TRÉSOR PUBLIC PENDANT L'AN XIII.

SERVICE DE LA GUERRE.

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens relatifs au service de la guerre, qui ont été effectués pendant l'an XIII par les Payeurs du Trésor public, sur tous les Exercices réunis, avec le produit des Recettes extraordinaires et extérieures qui n'ont pas été envoyées à ces Comptables par la Caisse centrale du Trésor, à Paris.

DÉSIGNATION des DÉPENSES.		DÉPENSES POUR LES TROUPES FRANÇAISES STATIONNÉES,					OBSERVATIONS.
		dans le Royaume d'Étrurie.	dans le Royaume d'Italie.	dans la 27.e Division, ci-dev.t Piémont	dans le Hanovre.	TOTAUX des DÉPENSES.	
DÉPENSES de LA SOLDE.	Infanterie	210,556.	8,963.	....	4,053,611.	4,273,130.	
	Troupes à cheval	....	1,449.	604.	801,316.	803,369.	
	Artillerie	....	520.	....	605,760.	606,280.	
	Génie	....	2,085.	155.	28,757.	30,997.	
	Gendarmerie nationale	....	....	....	182,593.	182,593.	
	État-major	9,100.	....	833.	463,174.	473,107.	
	Commandans d'armes	917.	....	....	15,396.	16,313.	
	Inspecteurs aux revues	2,500.	....	....	33,917.	36,417.	
	Commissaires des guerres	1,333.	13.	....	....	1,346.	
	Solde de retraite	....	....	902.	....	902.	
	Traitemens de réforme	....	....	1,533.	....	1,533.	
	Pain de la soupe	....	....	....	335,576.	335,576.	
	TOTAUX	224,406.	13,030.	4,027.	6,520,100.	6,761,563.	
DÉPENSES du MATÉRIEL.	MASSES. Boulangerie	110.	....	....	46,120.	46,230.	
	MASSES. Fourrages (*indemnités*)	....	....	114.	92.	206.	
	MASSES. Étape	7,604.	....	7,457.	151,657.	166,718.	
	MASSES. Chauffage	....	....	15,186.	....	15,186.	
	MASSES. Habillement	4,624.	....	....	1,107,867.	1,112,491.	
	MASSES. Hôpitaux	....	....	32,740.	208,912.	241,652.	
	MASSES. Campement	....	....	22,381.	3,617.	25,998.	
	MASSES. Remontes	....	....	....	140,503.	140,503.	
	Fournitures extraordinaires	....	....	9,464.	....	9,464.	
	Artillerie	....	....	....	44,000.	44,000.	
	Génie	....	....	....	116,530.	116,530.	
	Équipages et transports	....	....	....	83,356.	83,356.	
	Dépenses diverses	....	....	1,962.	2,167,451.	2,169,413.	
	TOTAUX	12,338.	....	89,304.	4,070,105.	4,171,747.	
	Report des dépenses de la solde	224,406.	13,030.	4,027.	6,520,100.	6,761,563.	
	TOTAUX GÉNÉRAUX	236,744.	13,030.	93,331.	10,590,205.	10,933,310.	

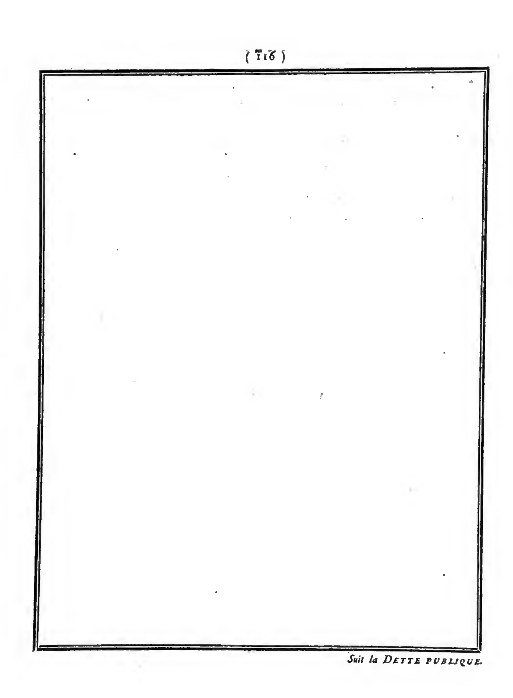
RÉSULTATS GÉNÉRAUX
DES COMPTES DU TRÉSOR PUBLIC.

RECETTES ET DÉPENSES PENDANT L'AN XIII.

ÉTAT VV. FONDS GÉNÉRAUX DU TRÉSOR PUBLIC.

Recettes et Dépenses de la Caisse centrale en numéraire *sur tous les Exercices réunis, comparées aux Recettes et Dépenses en* numéraire *effectuées par toutes les Caisses du Trésor, avec imputation sur les Fonds généraux.*

DÉSIGNATION DE L'ORIGINE DES RECETTES ET DES NATURES DES DÉPENSES.	RÉSUMÉ DES COMPTES DU TRÉSOR PUBLIC. Compte de la Caisse centrale.	RÉSUMÉ DES COMPTES DU TRÉSOR PUBLIC. Compte général des Caisses.	OBSERVATIONS.
RECETTES. — Contributions directes	315,470,209.	317,271,493.	Les Recettes établies dans le compte de la Caisse centrale, diffèrent de celles du compte général des caisses, tant sur les produits des contributions directes, que sur ceux de l'enregistrement et des douanes. Il ne peut, en effet, y avoir similitude parfaite entre le montant des recouvremens faits par les receveurs de département pendant un temps déterminé, et le montant de leurs versemens correspondans parvenus à la Caisse centrale pendant le même temps. Les versemens des administrations et régies qui sont effectués immédiatement à la Caisse centrale, faisant fonction de caisse particulière, sont nécessairement semblables dans les deux comptes.
Versemens des Régies et Administrations — de l'Enregistrement et des domaines. — Divers produits	134,093,359.	129,259,564.	
Versemens des Régies et Administrations — de l'Enregistrement et des domaines. — Bois nationaux	39,791,119.	23,345,458.	
Versemens des Régies et Administrations — de l'Enregistrement et des domaines. — Aliénation de domaines nationaux	26,859,752.	27,957,508.	
Versemens des Régies et Administrations — des Droits réunis	18,167,893.	18,167,889.	
Versemens des Régies et Administrations — des Douanes	51,770,003.	52,952,063.	
Versemens des Régies et Administrations — des Postes	8,318,720.	8,318,720.	
Versemens des Régies et Administrations — des Monnaies	1,207,728.	1,207,729.	
Versemens des Régies et Administrations — des Loteries	13,308,071.	13,308,071.	
Versemens des Régies et Administrations — des Salines	2,200,000.	2,200,000.	
Recettes diverses	50,768,356.	29,583,469.	
Recettes extraordinaires et extérieures	32,679,396.	32,679,396.	
	694,634,600.	656,242,621.	
Produits d'effets négociés par la Caisse d'amortissement	1,167,382.	1,167,382.	
Totaux des Recettes	695,801,982.	657,410,003.	
DÉPENSES. — Dette publique et Pensions	100,521,865.	96,263,378.	
Maison de l'Empereur	26,283,334.	26,283,334.	
Princes français	2,500,000.	2,500,000.	
Guerre (Ministère)	188,946,860.	173,880,246.	
Administration de la guerre	135,088,106.	122,451,728.	
Marine	140,525,216.	141,473,849.	
Intérieur	37,216,068.	36,240,061.	
Cultes	12,020,935.	9,592,033.	
Finances	48,854,201.	49,400,487.	
Trésor public	8,985,604.	9,058,322.	
Relations extérieures	7,361,896.	7,361,896.	
Justice	18,755,648.	18,815,390.	
Police générale	620,561.	632,911.	
Frais de négociations	13,621,520.	13,621,520.	
	741,301,814.	707,575,115.	
Remboursemens divers	204,584.	178,635.	
Totaux des Dépenses	741,506,398.	707,753,790.	



Suit la DETTE PUBLIQUE.

DETTE PUBLIQUE
ET
PENSIONS.

TABLEAUX des Rentes perpétuelles *et* viagères, *et des* Pensions *de toute nature inscrites aux Grands-livres et sur les registres du* Ministère du Trésor public, *pendant chaque mois de l'an XIII, et Montant de toutes les* Rentes *et* Pensions *inscrites au 1.er Vendémiaire an XIV.*

ÉTAT XX.

RÉSUMÉ présentant la situation de la Dette publique *inscrite et des* Pensions *au 1.er de chaque mois de l'an XIII et au 1.er Vendémiaire an XIV.*

ÉPOQUES des DIVERSES SITUATIONS.	RENTES PERPÉTUELLES ou 5 pour cent consolidés.		RENTES VIAGÈRES.		PENSIONS.		TOTAUX.		OBSERVATIONS.
	Nombre des parties.	Sommes payables annuellemens.	Nombre des parties.	Sommes payables annuellement.	Nombre des parties.	Sommes payables annuellement	Nombre des parties.	Sommes payables annuellement.	
Au 1.er Vendémiaire an XIII....	126,546.	46,674,634.	100,335.	19,288,550.	112,521.	24,891,176.	339,402.	90,854,360.	
Au 1.er Brumaire............	127,217.	46,821,828.	100,335.	19,275,416.	114,285.	25,391,721.	341,837.	91,488,965.	
Au 1.er Frimaire............	127,729.	47,084,965.	100,711.	19,272,791.	116,152.	25,918,342.	344,592.	92,276,098.	
Au 1.er Nivôse............	127,457.	47,203,829.	100,274.	19,254,723.	117,961.	26,388,023.	345,692.	92,846,575.	
Au 1.er Pluviôse............	127,745.	47,272,033.	100,281.	19,243,143.	119,703.	26,875,850.	347,729.	93,391,026.	
Au 1.er Ventôse............	128,184.	47,344,232.	100,205.	19,224,651.	122,406.	27,721,870.	350,795.	94,290,753.	
Au 1.er Germinal............	129,647.	47,751,923.	100,084.	19,178,785.	123,777.	28,169,203.	353,508.	95,099,911.	
Au 1.er Floréal............	129,574.	47,739,320.	99,987.	19,152,692.	125,471.	28,752,913.	355,032.	95,644,925.	
Au 1.er Prairial............	130,792.	47,878,093.	99,957.	19,146,643.	127,253.	29,483,580.	358,002.	96,508,316.	
Au 1.er Messidor............	130,644.	47,874,211.	99,893.	19,146,643.	127,009.	29,114,697.	357,546.	96,135,551.	
Au 1.er Thermidor............	130,737.	48,012,553.	95,043.	18,318,018.	128,136.	29,574,663.	353,916.	95,905,234.	
Au 1.er Fructidor............	132,977.	48,330,086.	95,229.	18,333,019.	129,554.	29,946,784.	357,760.	96,609,889.	
Au 1.er Vendémiaire an XIV....	137,611.	48,625,576.	94,792.	18,236,347.	129,866.	30,141,248.	362,269.	97,003,171.	

SITUATION au 1.er Vendémiaire an XIII, comparée à la situation au 1.er Vendémiaire an XIV.

Au 1.er Vendémiaire an XIII....	126,546.	46,674,634.	100,335.	19,288,550.	112,521.	24,891,176.	339,402.	90,854,360.
Au 1.er Vendémiaire an XIV....	137,611.	48,625,576.	94,792.	18,236,347.	129,866.	30,141,248.	362,269.	97,003,171.
Résultat de la comparaison. *Augmentation pendant l'an XIII*........	11,065.	1,950,942.	....	....	17,345.	5,250,072.	22,867.	6,148,811.
Résultat de la comparaison. *Diminution idem*......	....	....	5,543.	1,052,203.	....	....		
	*Voir l'*État YY.		*Voir l'*État AAA.		*Voir l'*État BBB.			

ÉTAT YY.

DETTE PUBLIQUE

RENTES PERPÉTUELLES OU CINQ

ÉTAT présentant, 1.° l'Origine des Rentes perpétuelles ou Cinq pour cent consolidés, qui ont été inscrites pendant chaque des Rentes éteintes par leur transport au compte de la République; 3.° le Nombre des parties de Rentes

MOIS DE L'AN XIII pendant lesquels les Rentes ont été inscrites au Grand-livre.	ANCIENNES RENTES inscrites au Grand-livre intégral, et consolidées en exécution des lois des 9 vendémiaire an VI et 12 brumaire an VII,		NOUVELLES LIQUIDATIONS en vertu de la loi du 24 frimaire an VI,		RENTES AFFECTÉES à la CONSOLIDATION		Arriéré des Ministères sur les années V, VI, VII et VIII, payable en rentes créées par la loi du 30 ventôse an IX.		REMBOURSEMENS en échange de bons deux tiers à raison du 20.e, en exécution de la loi du 30 ventôse an IX,	
	par le Directeur du Grand-livre.	par le Conseil de liquidation.	par l'ancien Liquidateur général.	par le Conseil de liquidation.	du Tiers provisoire.	de l'Arriéré antérieur à l'an V.	CRÉANCES liquidées par les Ministres.	CRÉANCES liquidées par le Conseil de liquidation.	par la Caisse d'amortissement.	par le Conseil de liquidation
Vendémiaire	....	24,673.	....	41,481.	....	20,407.	41,175.	22,528.	....	....
Brumaire	....	26,022.	....	27,030.	....	26,873.	184,300.	7,196.	192.	....
Frimaire	....	26,292.	....	24,258.	....	25,648.	29,197.	18,659.	212.	....
Nivôse	....	26,493.	....	20,437.	....	13,155.	19,020.	4,379.	....	....
Pluviôse	....	29,594.	....	14,947.	....	23,704.	355.	5,050.	335.	....
Ventôse	....	53,123.	....	80,795.	23,974.	94,402.	117,024.	38,223.	2,130.	277.
Germinal	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Floréal	....	24,835.	....	69,478.	....	18,600.	17,319.	13,053.	....	....
Prairial	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Messidor	....	20,457.	....	39,093.	....	12,099.	11,253.	58,006.	....	....
Thermidor	....	66,430.	....	121,364.	....	58,710.	61,444.	12,172.	....	....
Fructidor	....	43,846.	....	146,500.	1,991.	59,960.	52,681.	38,223.	732.	153.
	....	341,765.	....	585,383.	25,965.	353,558.	533,768.	217,489.	3,601.	430.
Excédant des augmentations sur les diminutions pendant l'an XIII.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Rentes inscrites avant le 1.er Vendémiaire an XIII.	39,898,235.	420,939.	3,612,554.	318,079.	2,659,670.	1,218,828.	1,988,351.	606,454.	512,485.	19,968
Voir le Compte de l'an XII, État TT, pages 114 et 115.	39,898,235.	762,704.	3,612,554.	903,462.	2,685,635.	1,572,386.	2,522,119.	823,943.	516,086.	20,398
Réunion de toutes les Inscriptions au 1.er vendémiaire an XIV.	40,660,939.		4,516,016.		4,258,021.		3,346,062.		536,484.	

ET PENSIONS. (Suite).

POUR CENT CONSOLIDÉS.

mois de l'an XIII, et de celles qui étaient inscrites antérieurement au 1.er Vendémiaire de ladite année ; 2.° le Montant existant au 1.er Vendémiaire an XIV, déduction faite des parties réunies ou rejetées pendant l'an XIII.

TOTAUX DES RENTES Inscrites.	DÉDUCTIONS PAR LE COMPTE DE LA RÉPUBLIQUE et celui des rejets. — Compte de la République. — Paiemens DE DOMAINES nationaux, &c.	EXTINCTION définitive par la Caisse d'amortissem.t	COMPTE des Rejets.	TOTAUX des Déductions.	RÉSULTAT DES AUGMENTATIONS OU DIMINUTIONS pendant chaque mois de l'an XIII. — Augmentations. — Nombre des Parties.	Montant des Rentes.	Diminutions. — Nombre des Parties.	Montant des Rentes.
150,264.	2,325.	715.	30.	3,070.	671.	147,194.	....	....
271,613.	8,476.	....	....	8,476.	512.	263,137.	....	....
124,266.	5,287.	....	115.	5,402.	....	118,864.	272.	....
83,484.	15,270.	....	10.	15,280.	288.	68,204.	....	....
73,985.	1,786.	....	....	1,786.	439.	72,199.	....	....
409,948.	2,257.	....	....	2,257.	1,463.	407,691.	....	....
....	12,603.	....	....	12,603.	....	....	73.	12,603.
143,285.	4,269.	....	243.	4,512.	1,218.	138,773.	....	....
....	3,857.	....	25.	3,882.	....	....	148.	3,882.
140,908.	2,566.	....	....	2,566.	93.	138,342.	....	....
320,120.	2,557.	....	30.	2,587.	2,240.	317,533.	....	....
344,086.	48,596.	....	....	48,596.	4,634.	295,490.	....	....
2,061,959.	109,849.	715.	453.	111,017.	11,558.	1,967,427.	493.	16,485.
....	....	....	....	....	11,065 Parties.		1,950,942 Rentes.	
51,255,563.	4,219,793.	358,155.	2,981.	4,580,919.	126,546.		46,674,634.	
53,317,522.	4,329,642.	358,870.	3,434.	4,691,946.	137,611.		48,625,576.	

OBSERVATIONS.

Pour connoître le montant des arrérages de rentes à cinq pour cent consolidés, payables sur les fonds de l'Exercice an XIV, il faut, du montant des rentes inscrites au 1.er vendémiaire de ladite année, ci.............................. 48,625,576f

Deduire 229,386 formant un semestre de 458,772 de rentes, dont 88,809 n'ont pas encore de jouissance déterminée, cette somme étant composée de parties au-dessous de 50 fr. non inscrites, et 369,962 dont la jouissance n'a commencé qu'audit jour 1.er vendémiaire an XIV, ci........ 229,386.

Reste à payer,

1.° Pour le 2.° semestre an XIII et le semestre échéant au 1.er avril 1806. 48,396,190.

2.° Pour le semestre échéant au 1.er octobre suivant.................. 24,198,095.

TOTAL à payer sur les fonds de l'an XIV et 1806.......... 72,594,285.

Il y aura de plus à payer deux semestres des anciennes rentes perpétuelles qui seront consolidées avant le 1.er avril prochain, avec jouissance du 1.er vendémiaire an XIV et un semestre de celles qui seront consolidées avant le 1.er octobre prochain, avec jouissance du 1.er avril précédent, le tout conformément à l'article VI de la loi du 21 floréal an X.

ÉTAT ZZ.

DETTE PUBLIQUE

RENTES PERPÉTUELLES OU CINQ

ÉTAT présentant la Situation au 1.er Vendémiaire an XIV, 1.° des Crédits ouverts par les Lois pour les nouvelles rentes d'amortissement; 3.° et du résultat des Transferts et

TABLEAU DES DIVERS CRÉDITS EN RENTES, ACCORDÉS PAR LES LOIS, ET SITUATION DE CES CRÉDITS AU 1.er VENDÉMIAIRE AN XIV.

DATES DES LOIS qui ont ouvert les Crédits.	DÉSIGNATION des SERVICES OU CRÉANCES auxquels ces Rentes ont été affectées par les Lois.	MONTANT des Crédits en rentes, accordés par les Lois.	RENTES imputables sur ces Crédits, et inscrites			RESTANT disponible sur les Crédits au 1.er vendém.re an XIV.	OBSERVATIONS.
			avant l'an XIII.	pendant l'an XIII.	TOTAUX des Rentes inscrites.		
Loi du 21 floréal an 10, art. 8, n.° 1.er............	Nouvelles inscriptions portées au grand-livre, à compter du 1.er vendémiaire an 10, et provenant de nouvelles liquidations ou de rentes intégrales...............	3,000,000.	1,708,976.	927,148.	2,636,124.	361,876.	La répartition des rentes employées à l'acquit des créanciers arriérés des Ministères, en vertu de la loi du 30 ventôse an IX, a été faite, ainsi qu'il est établi dans l'État coté Q, 2.e Division.
Loi du 30 ventôse an 9, art. 9. Loi du 21 floréal an 10, art. 8, n.° 2............... Loi du 4 germin. an 11, art. 8.	Consolidation du tiers provisoire......... 1,500,000. *Idem*....... 2,500,000. *Idem*....... 2,000,000.	6,000,000.	3,878,498.	379,523.	4,258,021.	1,741,979.	
Loi du 30 ventôse an 9, art. 1.er et 15............	Service de l'arriéré des Ministères. Ex.ce an 5. 750,000. — an 6. 450,000. — an 7. 1,500,000. — an 8. 1,000,000.	3,700,000.	2,594,805.	751,257.	3,346,062.	353,938.	
Loi du 30 ventôse an 9, art 3.	Échange ou remboursement de bons de $\frac{2}{3}$..........	1,000,000.	532,453.	4,031.	536,484.	463,516.	
		13,700,000.	8,714,732. *Voir le Compte du Trésor, pour l'an XII, État UU, page 116*	2,061,959.	10,776,691.	2,923,309.	

ET PENSIONS. (Suite.)

POUR CENT CONSOLIDÉS. (Suite.)

à inscrire au Grand-livre de la Dette perpétuelle; 2.° du Compte particulier des Rentes inscrites au nom de la Caisse Mutations opérés pendant chaque mois de l'an XIII.

COMPTE de la Caisse d'amortissement au Grand-livre de la Dette publique,

MOIS de l'an XIII pendant lesquels les Rentes ont été inscrites.	MONTANT des Rentes, destinées à l'amortissement de la Dette publique.	MONTANT des Rentes, appartenant à divers Établissemens et Ministères pour pensions de retraite.	OBSERVATIONS.
Vendémiaire	....	....	Indépendamment de ces rentes, la Caisse d'amortissement a fait porter dans l'an XIII, au compte de la République, à titre d'extinction définitive, 715 fr. de rentes acquises avec le produit du numéraire versé par les acquéreurs de bâtimens, maisons et usines. (*Arrêté du 2 nivôse et 24 ventôse an XI.*)
Brumaire	....	....	
Frimaire	....	....	
Nivôse	....	....	
Pluviôse	....	....	
Ventôse	41,096.	....	
Germinal	....	....	
Floréal	....	2,260.	
Prairial	....	....	
Messidor	....	....	
Thermidor	....	....	
Fructidor	853,824.	16,531.	
	894,920.	18,791.	
Situation au 1.er vendém.re an 13.	3,732,409.	62,871.	
	4,627,329.	81,662.	
Déduire sur ce total le montant de l'inscription transférée par la Caisse d'amortissem.t au Sénat conservateur en floréal an 13	695,909.	....	
Totaux formant la Situation au 1.er vendém.re an 14.	3,931,420.	81,662.	
	4,013,082.		

MUTATIONS et TRANSFERTS de propriétés de 5 pour cent consolidés, pendant chaque mois de l'an XIII.

MOIS de l'an XIII pendant lesquels les mutations et transferts ont été opérés.	MUTATIONS par décès, partages et jugemens. Nombre des Parties.	MUTATIONS par décès, partages et jugemens. Montant des Rentes.	TRANSFERTS par ventes et cessions. Nombre des Parties.	TRANSFERTS par ventes et cessions. Montant des Rentes.	OBSERVATIONS.
Vendémiaire	217.	130,803.	1,373.	884,673.	Les transferts et mutations opérés sur le Grand-livre, n'influent point sur le montant de la Dette publique.
Brumaire	317.	127,336.	2,144.	1,467,352.	
Frimaire	449.	146,156.	1,987.	1,491,513.	
Nivôse	340.	118,421.	1,598.	1,070,104.	
Pluviôse	273.	119,762.	1,807.	1,099,447.	
Ventôse	447.	135,162.	3,345.	1,769,983.	
Germinal	230.	105,248.	1,390.	853,613.	
Floréal	414.	163,355.	2,476.	2,619,489.	
Prairial	305.	473,820.	2,613.	1,234,686.	
Messidor	439.	131,515.	1,740.	768,284.	
Thermidor	261.	77,813.	1,608.	1,109,044.	
Fructidor	592.	172,289.	2,147.	1,978,947.	
TOTAUX	4,284.	1,901,680.	24,228.	16,347,135.	
	28,512 Parties.		18,248,815 Rentes.		

COMPTES GÉNÉRAUX
DU
TRÉSOR PUBLIC.

DETTE PUBLIQU[illegible]

ÉTAT AAA.

RENTE[illegible]

ÉTAT présentant, [illegible] l'Origine de[illegible] R[illegible] qui [illegible] été inscrites pend[illegible] chaque m[illegible] de l'an XIII, et de[illegible] [illegible] pendant l'an XIII, soit par [illegible] soit par [illegible]

MOIS DE L'AN XIII pendant lesquels les Rentes ont été inscrites au Grand-livre.	ORIGINE DES [illegible] de l'an XIII. RENTES [illegible] Grand-livre	[illegible]	Nouvelles liquidations en vertu de la loi du 24 frimaire an VI. Par [illegible] liquidation	Par le Conseil de [illegible]	DIVISION PAR CLASSES DES RENTES dont l'origine est indiquée [illegible] les colonnes ci-contre. Rentes sur une tête.	Rentes sur deux têtes.	[illegible]	[illegible]	TOTAUX DES RENTES [illegible] de l'an XIII. Nombre des Parties.	Rentes.
Vendémiaire	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Brumaire	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Frimaire	[illegible]	[illegible].094.	[illegible]	14,196.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nivôse	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pluviôse	[illegible]	4.318.	[illegible]	8.405.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	84.	[illegible]
Ventôse	[illegible]	875	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Germinal	[illegible]	[illegible]	[illegible]	18.144.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Floréal	[illegible]	[illegible]	[illegible]	24,665.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prairial										
Messidor	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9,961	7,776.	[illegible]	166.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thermidor	[illegible]	[illegible]	[illegible]	20,702.	16,746.	[illegible]	276.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fructidor	[illegible]	[illegible]	[illegible]	19.670.	16,563.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAUX	[illegible]	19,858.	[illegible]	[illegible]	123,960.	54,037	3,807.	870.	1,368.	182,67[illegible]
Situation au 1.er vendémiaire an XIII. *Voir le Compte de l'an XII, page [illegible]*	14,480,127	24,854.	7,998,114.	308,213.	15,871,813.	6,453,594.	[illegible] 043.	102,858	112,2[illegible]8.	22,81[illegible]
RÉSULTAT formant la Situation au 1.er vendémiaire an XIV.	14.[illegible]	44,712.	[illegible],998,114.	471,029.	15,995,773.	6,5[illegible]	[illegible]	103 728.	113,656	22,993,98[illegible]
	22,993,982.				22,[illegible]982.					

ET PENSIONS. (Suite)

RENTES ET PENSIONS INSCRITES PENDANT L'AN XIII.

VIAGÈRES

[illegible] inscrites au 1.er Vendémiaire de ladite année ; 2.° les D[illegible] par classes ; 3.° les Déductions [illegible] le Nombre des Rentiers viagers existans au 1.er Vendémiaire de l'an XIV.

DÉDUCTIONS OPÉRÉES PENDANT L'AN XIII.

COMPTE DE LA RÉPUBLIQUE.				COMPTE DES RENTES [illegible] du Grand-Livre.		TOTAUX DES DÉDUCTIONS.		[illegible]		OBSERVATIONS.
[illegible] emigration, &c.		EXTINCTIONS par décès		Nombre des [illegible]	Rentes.	Nombre des Parties.	Parties.	[illegible]	[illegible]	
Parties.	Rentes.	Parties.	[illegible]							
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	26,[illegible]94	[illegible]	13,[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	16,[illegible]7	[illegible]	2,62[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	232.	34,[illegible]58.	160.	18,[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	26,[illegible]	[illegible]	11,580.	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]66.	48.	[illegible]	[illegible]	31,415.	70.	16,[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]4.	43.	[illegible]	200.	5[illegible]0	[illegible]	45,866.	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	45,546	[illegible]	[illegible]	212.	45,[illegible]46.	87.	26,0[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	139.	33,805.	30.	6,[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	80.	[illegible]	[illegible]	839,806.	[illegible]	828,62[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	8[illegible]	2	[illegible]	[illegible]	[illegible]10.	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]4[illegible]	1[illegible]9.	[illegible]	6[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible] 3.	830.	6,512.	1,232,051.	396.	1,996.	6,9[illegible]	1,234,877.	5,[illegible]	1,059,[illegible]	
[illegible]	12,[illegible]9.	9,510.	[illegible]6.	323.	5,763	11,953.	3,522,998.	100,325.	19,288,550.	
[illegible]	512,097	[illegible],022.	4,[illegible]	719.	7,759.	18,864.	4,[illegible]57,635.	94,792.	18,226,347.	

[illegible] de la [illegible] de ces rentes, Etat [illegible] 1.re Partie.

OBSERVATIONS.

L[illegible] est [illegible] en [illegible] an X.)

Le montant des déductions pour décès [illegible] acquits de [illegible] pendant l'an [illegible], à la somme de . . . . 391,071.

[illegible] laquelle [illegible] cette de. [illegible] 839,806.

[illegible] en [illegible] des parties rejetées [illegible] Grand-Livre, en exécution du Décret impérial du 8 [illegible] comme présumées [illegible] défaut de réclamation des arrérages depuis le 1.er vendémiaire [illegible] X ; ces deux sommes réunies forment celle de . . . . 1,234,8[illegible]

Faisant le total des extinctions opérées pendant l'an XIII.

Les rentes viagères nouvellement liquidées, [illegible] pendant l'an XIII, se sont [illegible] . . . 182,67[illegible]

[illegible] la date [illegible] 1,0[illegible]

DETTE PUBLIQUE

PENSIONS DE

ÉTAT BBB.

ÉTAT présentant [illegible] des Pensions de toutes natures qui ont été inscrites pendant chaque mois de l'an XIII [illegible] pendant l'an XIII, soit par décès notifiés, soit par rejets [illegible] et 4.° [illegible]

MOIS de l'an XIII pendant lesquels les Pensions ont été inscrites aux Registres du Trésor public.	PENSIONS CIVILES				PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.				PENSIONS des Veuves et Enfans des Défenseurs de la Patrie.		TOTAUX.	
	ANCIENNES décrétées et liquidées		NOUVELLES [illegible]		ANCIENNES [illegible]		NOUVEAUX Départemens.					
	NOMBRE des Pensions.	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensions.	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensions.	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensions.	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensions.	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensions.	SOMMES payables annuellement.
Vendémiaire	[illegible]	1,464.	94.	[illegible]	[illegible]	403,586.	166.	[illegible]	55.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Brumaire	[illegible]	[illegible]	26.	18,500.	[illegible]	368,402.	355.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Frimaire	28.	4,735.	8.	4,600.	[illegible]	388,889.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	520,702.
Nivôse	26.	[illegible]	7.	6,293.	1,638.	369,210.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	547,814.
Pluviôse	69.	[illegible]	......	......	2,107.	493,742.	796.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	918,059.
Ventôse	16.	1,428.	......	......	1,555	359,076.	436.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Germinal	30	1,470.	[illegible]	400.	1,208.	[illegible]	718.	374,760.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Floréal	20.	[illegible]	9.	[illegible]	887.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prairial	......	[illegible]	......	......	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Messidor	40.	3,820.	19.	[illegible]	617.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	27.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thermidor	62	[illegible]	13.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9.	45.	[illegible]	[illegible]
Fructidor	62.	[illegible]	16.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	494.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3,479,962	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Excédant pensions l'an [illegible]	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Situation au 1.er vendémiaire an 13	[illegible]	[illegible]	6.	126,089.	84,197.	20,326,836	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	24,891,176
Résultat formant la Situation au 1.er vendém.re an 14.	[illegible]	2,315,794.	229.	[illegible]	99,539.	23,806,798	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ET PENSIONS. (Suite.)

TOUTES NATURES.

2.° l'Origine de celles qui étaient inscrites au 1.er Vendémiaire de lad[illegible] année, 3.° [illegible] Déd[illegible]ns opérées sur les Pensions, [illegible] Nombre des Pensionnaires existans au 1.er Vendémiaire an XIV.

DÉDUCTIONS OPÉRÉES P[illegible]DANT L'AN XIII						[illegible]				OBSERVATIONS.
PAR DÉCÈS.		PAR REJETS.		TOTA[illegible] des Déductions.		AUGMENTATIONS.		DIMINUTIONS.		
NOMBRE des Pensionn.res	SOMMES payables [illegible]	NOMBRE des Pensionn.res	SOMMES payables [illegible]	NOMBRE des Pensionnaires.	[illegible]	NOMBRE [illegible]	[illegible]	[illegible] des Pensionnaires.	[illegible] payables [illegible]	
194.	[illegible]	43	[illegible]	[illegible]	60,955.	1,764.	5[illegible]544.	...	...	
195.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	51,463.	[illegible]867.	526,621.	...	...	
168.	56,453.	19	4,308.	187.	51,021.	[illegible]1,809.	4[illegible]681.	...	...	
225.	56,340.	43	3,647.	[illegible]	61,987	[illegible]42.	487,827.	...	...	
267.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	72,03[illegible]	[illegible]70	846,020.	...	...	
253.	39,698.	[illegible]	14,815.	[illegible]	144,513.	[illegible]371.	447,[illegible]3.	...	...	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]968.	264.	72,070.	1,694.	581,[illegible]10.	...	...	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]925	[illegible]	[illegible]8	[illegible]782.	730,668.	...	...	
[illegible]	368,[illegible]	[illegible]	775.	[illegible]	[illegible]	...	...	244.	368,88[illegible]	
[illegible]	[illegible]	26.	[illegible]724	28	[illegible]	127.	459,966.	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	18.	372,10[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]31.	[illegible]	...	...	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1[illegible]5[illegible].	[illegible]	244.	368,883.	
......						[illegible]3[illegible]5 P[illegible]nnaires		5[illegible]		
......						[illegible]		3,[illegible]		
2,833.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	29,8[illegible] [illegible]re		3[illegible]41[illegible]48 [illegible] / [illegible] État coté DDD		

OBSERVATIONS.

Le nombre des pensionnaires [illegible] pendant l'an XIII sur les registres du Trésor, est de 21,553, et le montant des pensions accordées s'élève en somme payable, à 6,573,007 fr.

De cette somme [illegible] déduire celle de 1,324,933 francs pour extinction de 4,210 parties; ce qui réduit à 17,343 parties, et à 5,250,072 fr. l'accroissement réel des pensions pendant l'an XIII.

Dans le montant des déductions est comprise une somme de 229,177 fr. appartenant à 1,1[illegible] pensionnaires qui [illegible] ayant pas réclamé leurs [illegible] depuis trois ans, ont été rejetés du Grand livre en exécution de l'arrêté du 15 floréal an XI. (Voir l'État [illegible] EEE.)

Le surplus [illegible] déductions par rejets, montant à 46[illegible] fr. pour 290 parties rejetées, [illegible] eu lieu pour cause de renonciation en vertu de l'arrêté du 27 nivôse [illegible] IX, pour [illegible] de liquidation, et pour restitution de pensions assignées sur d'autres caisses [illegible] du Trésor.

ÉTAT CCC.

RENTIERS

TABLEAU présentant l'âge [illegible] Rentiers [illegible] 1.er Vendémiaire an XIV, [illegible] des Rentiers [illegible] les Inscriptions ont [illegible] la République [illegible] du Décret impérial du 8 Ventôse an XIII, [illegible]

RENTIERS VIVANS AU 1.er VENDÉMIAIRE AN XIV.

ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers.	NOMBRE DES RENTIERS DE [illegible]: Rentiers [illegible]	EXPECTA[NS ayant droit] après le [illegible]: 1.re classe.	2.e classe.	3.e classe.
1705	2.			
1706	2.			
1707	2.			
1708	11.			
1709	14			
1710	21.			
1711	14			
1712	3[illegible]			
1713	79.			
1714	95.	2.		
1715	11[illegible]	1.		
1716	162.			
1717	181			
1718	248.	3.		
1719	250.	8.		
1720	360	1		
1721	475	11.		
1722	[illegible]	2		
1723	[illegible]	25.		
1724	77[illegible]	32.		
1725	[illegible]	30.		
1726	1,021.	41.		
1727	1,101	61.		
1728	1,233	51.		
1729	1,450.	91.		
1730	1,634.	86.	[illegible]	
1731	1,902.	[illegible]		
1732	1,945.	[illegible]		
1733	[illegible]	[illegible]		
1734	[illegible]	[illegible]		
1735	[illegible]	[illegible]		
1736	[illegible]	[illegible]		
1737	[illegible]	[illegible]		
Totaux	26,687.	1,934.	42	4.

ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers.	NOMBRE DES RENTIERS DE [illegible]: Rentiers [illegible]	EXPECTANS [ayant droit]: 1.re classe.	2.e classe.	3.e classe.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4.
1751	2,[illegible]	[illegible]		
1752	2,[illegible]	[illegible]		
1753	2,116	[illegible]		
1754	2,[illegible]	[illegible]		
[illegible]	2,0[illegible]	[illegible]		
Totaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers.	NOMBRE DES RENTIERS DE CHAQUE CLASSE: Rentiers [illegible]	EXPECTANS AYANT DROIT après le décès des jouissans: 1.re classe.	2.e classe.	3.e classe.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	16.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	15.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1774	[illegible]	[illegible]	95.	17.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	104.	26.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	109.	24.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	114.	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	95.	[illegible]
[illegible]	457.	[illegible]	62.	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Totaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	384.

ET PENSIONS. (Suite.)

VIAGERS.

DETTE VIAGÈRE.

[illegible] 3.° des Rentiers viagers dont le décès a été [illegible] au Trésor public pendant l'an XIII; 4.° et des Rentiers dont [illegible] qui sont présumées éteintes par défaut de réclamation [illegible]

EXTINCTIONS CONNUES AU TRÉSOR PUBLIC, OU PRÉSUMÉES, PENDANT L'AN XIII.

ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers.	NOMBRE de Rentiers éteints, [illegible]	présumées.	ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers.	NOMBRE de Rentiers éteints, [illegible]	[illegible]	ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers.	NOMBRE de Rentiers éteints, [illegible]	[illegible]	OBSERVATIONS.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	*Report*	[illegible]	[illegible]	*Report*	[illegible]	4.[illegible]	
1701	[illegible]	3.	1734	4	[illegible]	[illegible]		4[illegible]	
1702	[illegible]	8.	1735	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4.	24.	
1703	[illegible]	2.	1736	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3	36.	
1704	[illegible]	8.	1737	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5	[illegible]	
1705	[illegible]	3.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1	4	
1706	1.	6.	[illegible]	3	[illegible]	[illegible]		4	
1707	2.	3.	[illegible]	2	[illegible]	[illegible]		2	
1708	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		3	
1709	6.	[illegible]	[illegible]	4	[illegible]	[illegible]		3	
1710	3.	26.	1743	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5.	27	
1711	5.	32.	1744	3	[illegible]	[illegible]	2.	22.	
1712	6.	28.	1745	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2.	23.	
1713	10.	70.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1	27.	
1714	14.	39.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	17[illegible]	4.	[illegible]	
1715	26.	45.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4.	[illegible]	
1716	15.	68.	1749	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1717	29.	81.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	24	8	
1718	25.	85.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.	4	
1719	18.	8[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	17[illegible]5.	[illegible]	2.	
1720	25	9[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3.	3.	
1721	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1722	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1723	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9	[illegible]	17[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1724	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4	17[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1725	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1726	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1727	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1728	77.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1729	72.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1730	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1731	52	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1732	4[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1733	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	*Inconnus*	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	*[illegible]*	[illegible]	[illegible]		2,[illegible]0.	4,[illegible]	
						Total des [illegible]	6,515.		

OBSERVATIONS.

L'âge moyen [illegible] des rentiers viagers qui étaient inscrits au 1.er vendémiaire an XIV comme jouissans, [illegible] à [illegible] moitié [illegible] de l'année 1746, [illegible] d'[illegible] âge moyen de 59 ans.

[illegible] nombre des décès notifiés au Trésor [illegible] pendant l'an XIII, on doit [illegible] c'est [illegible] peut [illegible] porté à la suspension des [illegible] dans cette division, pendant les mois [illegible] prairial, messidor et thermidor, qui a [illegible] employés au renouvellement du Grand livre, [illegible] par décret du [illegible] an [illegible]

[illegible] parties rejetées du Grand-[illegible] présumées éteintes, 306 [illegible] sur [illegible] de l'année 1720 et années antérieures, 2,[illegible] sur des têtes de 1721 à 1740 et le surplus sur des têtes [illegible] inscrites.

Les parties rétablies [illegible] 1.er janvier 1806, montaient à [illegible] on peut présumer qu'elles ne s'élèveront jamais au dixième.

COMPTES GÉNÉRAUX
DU
TRÉSOR PUBLIC.

ÉTAT DDD.

DETTE PUBLIQUE

PENSIONNAIRES DES

TABLEAU présentant, 1.° l'Année de la naissance des Pensionnaires vivans au 1.er Vendémiaire an XIV ; 2.° l...

ANNÉES de la NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE DES PENSIONNAIRES DES DIVERSES CLASSES. CIVILES ET MILITAIRES.		ECCLÉSIASTIQUES. Ancienne France.		Nouveaux Départemens.		Veuves et enfans des défenseurs de la patrie.	TOTAUX.
	Anciennes.	Nouvelles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		
1705	......	......	1.	......	......	......	......	1
1706	......	......	......	1.	......	......	......	1.
1707	1.	......	......	1.	......	......	......	2.
1708	......	......	2.	1.	......	......	......	3.
1709	1.	......	3.	......	......	......	......	4
1710	1.	......	2.	6.	......	......	......	9.
1711	5.	......	8.	6.	......	......	......	19.
1712	5.	......	11.	11.	......	1.	......	28.
1713	13.	......	17.	19.	1.	......	......	50.
1714	13.	......	21.	10.	1	1.	......	57.
1715	22.	......	36.	22.	......	......	......	80.
1716	26.	......	41	41.	1.	1.	......	110.
1717	35.	......	63.	45.	1.	1.	......	145.
1718	38.	......	59.	55.	2.	......	......	154.
1719	69.	......	124.	72.	7.	4.	1.	277.
1720	70.	......	149.	94.	4.	3.	2.	322.
1721	84.	......	181.	116.	3.	4.	4.	392.
1722	100.	1.	205.	151.	9.	5.	......	471.
1723	159.	1.	277.	189.	7.	4.	6.	643.
1724	140.	......	319.	187.	12.	9.	9.	676.
1725	201.	1.	434.	231.	13.	15.	9.	904.
1726	232.	2.	451.	254.	16.	7.	12	976.
1727	246.	1.	508.	279.	15.	8.	8.	1,065.
1728	271.	2.	579.	327.	17.	16.	17.	1,229.
1729	285.	2.	655.	348.	35.	17.	32.	2,373.
1730	346.	4.	814.	435.	33.	14.	32.	1,678.
1731	382.	3.	843.	437.	39.	19.	36.	1,759.
1732	409.	3.	982.	534.	43.	25.	45.	2,039.
1733	418.	......	948.	547.	45.	23.	68.	2,049.
1734	466.	3.	1,101.	692.	38.	37.	75.	2,413.
1735	467.	2.	1,191.	658.	52.	29.	72.	2,471.
1736	499.	5.	1,261.	711.	41.	34.	79.	2,630.
Transporté.	5,004.	27.	11,288.	6,492.	433.	277.	507.	24,030.

ANNÉES de la NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE DES PENSIONNAIRES DES DIVERSES... CIVILES ET MILITAIRES.		ECCLÉSIA... Ancienne France.	
	Anciennes.	Nouvelles.	Hommes.	Femmes.
Report.	5,004.	27.	11,288.	6,492.
1737	497.	6.	1,302.	733.
1738	456.	8.	1,368.	730.
1739	474.	1.	1,359.	703.
1740	522.	4.	1,410.	710.
1741	506.	2.	1,414.	734.
1742	465.	4.	1,404.	757.
1743	536.	3.	1,529.	804.
1744	507.	6.	1,571.	783.
1745	435.	4.	1,522.	934.
1746	412.	......	1,473.	799.
1747	418.	3.	1,561.	850.
1748	429.	1.	1,716.	855.
1749	438.	2.	1,845.	925.
1750	436.	3.	1,833.	1,012.
1751	491.	6.	1,872.	995.
1752	464.	4.	1,929.	1,051.
1753	383.	6.	1,939.	1,018.
1754	374.	5.	1,902.	938
1755	350.	5.	1,955.	891.
1756	350.	10.	1,998.	962.
1757	298.	4.	1,952.	854
1758	266.	9.	1,938.	865
1759	233.	4.	1,940.	846
1760	163.	6.	1,930.	831.
1761	123.	6.	1,840.	816.
1762	105.	5.	1,686.	779
1763	88.	10.	1,640.	703.
1764	68.	2.	1,605.	704.
1765	65.	5.	1,358.	611
1766	55.	4.	1,203.	582
1767	41.	3.	910.	492
Transporté.	15,382.	163.	62,302.	31,501.

ET PENSIONS. (Suite.)

PENSIONNAIRES INSCRITS AU 1.er VENDÉMIAIRE AN XIV.

DIVERSES CLASSES.

Nombre des Pensionnaires de chaque classe; 3.° le Nombre des Pensionnaires des diverses classes, nés dans la même année.

PENSIONNAIRES CLASSES. TIQUES. Nouveaux Départem. Hommes.	Femmes.	Veuves et enfans des défens.rs de la patrie.	TOTAUX.	ANNÉES de la NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE DES PENSIONNAIRES DES DIVERSES CLASSES. CIVILES ET MILITAIRES. Anciennes.	Nouvelles.	ECCLÉSIASTIQUES. Ancienne France. Hommes.	Femmes.	Nouveaux Départem. Hommes.	Femmes.	Veuves et enfans des défens.rs de la patrie.	TOTAUX.
435.	277.	507.	24,030.	*Report*....	15,382.	163.	62,302.	31,501.	2,626.	1,966.	9.408.	123.348.
57.	32.	76.	2,703.	1768........	29.	7.	596.	385.	65.	57.	291.	1,430.
63.	42.	93.	2,760.	1769........	35.	4.	316.	290.	69.	52.	325.	1,101.
49.	36.	118.	2,740.	1770........	35.	7.	262.	210.	58.	47.	251.	872.
63.	38.	117.	2,862.	1771........	28.	1.	147.	104.	60.	27.	236.	603.
60.	56.	133.	2,905.	1772........	23.	5.	96.	65.	60.	41.	202.	492.
64.	44.	188.	3,022.	1773........	16.	4.	47.	40.	56.	25.	202.	392.
50.	39.	187.	3,148.	1774........	15.	2.	40.	16.	52.	26.	147.	298.
79.	50.	211.	3,207.	1775........	13.	5.	12.	4.	35.	25.	138.	232.
62.	49.	196.	3,002.	1776........	6.	5.	11.	1.	37.	19.	98.	177.
57.	48.	230.	3,019.	1777........	17.	4.	2.	3.	27.	12.	74.	139.
77.	49.	243.	3,202.	1778........	6.	1.	3.	1.	27.	17.	54.	109.
64.	69.	251.	3,375.	1779........	6.	......	2.	1.	19.	9.	31.	68.
64.	64.	291.	3,629.	1780........	9.	2.	1.	1.	8.	8.	26.	55.
71.	39.	296.	3,690.	1781........	3.	1.	1.	......	4.	4.	11.	24.
80.	65.	331.	3,780.	1782........	3.	......	1.	1	3.	2.	17.	27.
80.	66.	335.	3,929.	1783........	......	......	......	......	1.	......	4.	5.
72.	67.	372.	3,857.	1784........	4.	......	2.	......	......	......	3.	9.
85.	68.	391.	3,763.	1785........	1.	......	......	......	......	......	6.	7.
84.	67.	370.	3,724.	1786........	......	2.	......	......	......	......	10.	12.
75.	66.	420.	3,881.	1787........	1.	......	......	......	......	......	7.	8.
71.	69.	381.	3,629.	1788........	......	......	......	......	......	......	9.	9.
91.	63.	380.	3,612.	1789........	2.	......	......	......	......	......	8	10.
74.	68.	359.	3,524.	1790........	......	1.	......	......	......	......	4.	5.
78.	52.	361.	3,421.	1791........	......	......	......	......	......	......	8.	8.
73.	73.	348.	3,279.	1792........	......	......	......	......	......	......	11.	11.
87.	59.	372.	3,093.	1793........	......	......	......	......	......	......	8.	8.
65.	47.	365.	2,918.	1794........	......	......	......	......	......	......	3.	3.
84.	41.	404.	2,908.	1795........	......	......	......	......	......	......	......	......
73.	48.	375.	2,535.	1796........	......	......	......	......	......	......	1.	1.
70.	60.	373.	2,287.	1797........	......	......	......	......	......	......	1.	2.
69.	55.	334.	1,914.	1798........	......	......	......	......	......	......	2.	2.
				Naissances inconnues et secours temporaires.	45.	14.	16.	8.	......	......	319.	402.
2,926.	1,966.	9.408.	123.348.	TOTAUX...	15,679.	228.	63,869.	32,631.	3,207.	2,337.	11,915.	129,866. Voir l'État BBB.
							102,044.					

OBSERVATIONS.

Il résulte de ce tableau qu'au 1.er vendem.re an XIV, sur 129.666 pensionnaires, il y avait

1 centenaire.
253 nonagénaires.
4,094 octogénaires.
17,032 septuagénaires.
28,979 sexagénaires.
35,968 de 50 à 60 ans.

86,347 pensionnaires ayant plus de 50 ans.

L'année moyenne de la naissance des anciens pensionnaires civils et militaires, était au 1.er vendémiaire an XIV .... 1,742, des pensionnaires ecclésiastiques .... 1,749, et des veuves de défenseurs. . 1,757.

Ces résultats donnent, pour la 1.re classe, un âge moyen de 63 ans; pour la 2.e, de 56 ans; et pour la 3.e, de 48 ans.

D'où l'on peut conclure que l'âge moyen de tous les pensionnaires, pris ensemble, est de 56 ans; cet âge donne, pour la durée de la vie de chacun d'eux, le terme moyen de seize ans huit mois, suivant l'ordre de mortalité établi par M. de *Parcieux*.

DETTE PUBLIQUE.

ÉTAT EEE.

PENSIONS DE TOUTES NATURES. *(Suite.)*

PENSIONS ÉTEINTES PENDANT L'AN XIII.

TABLEAU présentant, 1.° le Nombre des Pensionnaires de chaque âge, dont le décès a été notifié au Trésor public pendant l'an XIII; 2.° le Nombre des Pensionnaires rejetés en vertu de l'arrêté du 15 floréal an XI, et qui sont censés décédés, par défaut de réclamation des arrérages échus depuis trois ans.

ANNÉES de LA NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE des Pensions éteintes,		ANNÉES de LA NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE des Pensions éteintes,		ANNÉES de LA NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE des Pensions éteintes,	
	PAR DÉCÈS constatés.	PAR DÉCÈS présumés.		PAR DÉCÈS constatés.	PAR DÉCÈS présumés.		PAR DÉCÈS constatés.	PAR DÉCÈS présumés.
1702...........	....	1.	*Report*......	1,021.	435.	*Report*......	2,544.	554.
1706...........	1.	....	1732...........	75.	33.	1757...........	23.	14.
1708...........	1.	3.	1733...........	84.	48.	1758...........	34.	14.
1709...........	2.	2.	1734...........	101.	24.	1759...........	31.	12.
1710...........	1.	1.	1735...........	87.	34.	1760...........	30.	13.
1711...........	....	1.	1736...........	97.	24.	1761...........	30.	13.
1712...........	3.	1.	1737...........	87.	31.	1762...........	22.	11.
1713...........	8.	6.	1738...........	75.	22.	1763...........	17.	6.
1714...........	18.	4.	1739...........	86.	27.	1764...........	19.	8.
1715...........	13.	9.	1740...........	75.	31.	1765...........	24.	7.
1716...........	18.	7.	1741...........	77.	22.	1766...........	15.	4.
1717...........	22.	12.	1742...........	51.	19.	1767...........	6.	10.
1718...........	33.	9.	1743...........	76.	31.	1768...........	13.	4.
1719...........	25.	13.	1744...........	49.	17.	1769...........	6.	4.
1720...........	43.	17.	1745...........	46.	25.	1770...........	5.	3.
1721...........	55.	34.	1746...........	53.	13.	1771...........	3.	5.
1722...........	49.	24.	1747...........	57.	13.	1772...........	4	1.
1723...........	72.	21.	1748...........	33.	19.	1773...........	1.	1.
1724...........	57.	40.	1749...........	42.	17.	1774...........	1.	....
1725...........	86.	35.	1750...........	45.	15.	1775...........	....	2.
1726...........	71.	29.	1751...........	38.	8.	1776...........	....	....
1727...........	86.	30.	1752...........	46.	15.	1777...........	....	....
1728...........	73.	40.	1753...........	43.	19.	1779...........	1.	1.
1729...........	102.	27.	1754...........	34.	16.	1782...........	....	1.
1730...........	93.	42.	1755...........	27.	14.	1786...........	1.	....
1731...........	89.	28.	1756...........	39.	17.	Naissances inconnues et secours temporaires...	3.	14.
Transporté...	1,021.	435.	*Transporté*...	2,544.	554.	TOTAUX..	2,833.	1,137.
							3,970.	

OBSERVATIONS.

En comparant le total des décès constatés pendant l'an XIII, à celui des pensionnaires inscrits au 1.er vendémiaire an XIV (voir l'État coté DDD), on trouve que la proportion qui existe entre le nombre des décès et celui des pensionnaires vivans, est dans le rapport de 1 à 45 six-septièmes.

Ce rapport est plus faible que celui obtenu d'après le Compte de l'an XII, qui était de 1 à 44. Les décès ont donc été moins nombreux dans l'an XIII que dans l'an XII, ou la notification n'en a pas été faite aussi exactement.

Il a déjà été observé que le nombre des *décès présumés* devait entrer dans le calcul avec le nombre des décès constatés, pour obtenir le juste rapport entre les pensionnaires décédés et les pensionnaires vivans; mais cette réunion ne doit pas avoir lieu pour l'an XIII, attendu que le nombre des rejets faits en exécution de l'arrêté du 15 floréal an XI, est encore plus considérable cette fois qu'il ne doit l'être à l'avenir.

On ne pourra s'occuper avec fruit de ces calculs, que quand de semblables matériaux auront été préparés pendant un certain nombre d'années, et quand la liquidation des anciennes pensions sera entièrement terminée.

TABLE

Des ÉTATS composant les Comptes généraux des RECETTES et DÉPENSES du TRÉSOR PUBLIC pendant l'an XIII.

PREMIÈRE COMPTABILITÉ DU TRÉSOR PUBLIC.

COMPTE DE LA CAISSE CENTRALE.

Suite de la *Table des Comptes généraux du Trésor public.*

Suite du COMPTE DE LA CAISSE CENTRALE.

SECONDE COMPTABILITÉ DU TRÉSOR PUBLIC.

COMPTE GÉNÉRAL DE TOUTES LES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC.

RECETTE.

DÉPENSE.

Suite de la *Table des Comptes généraux du Trésor public.*

Suite du COMPTE GÉNÉRAL DE TOUTES LES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC.

Suite de la *DÉPENSE.*

DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMÉ

Par les soins de J. J. MARCEL, Membre de la Légion d'honneur, et Directeur général de l'Imprimerie impériale.









